



Bulletin Officiel

N° 4347 Vendredi 03 Mai 2013

— 18^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

<u>AVIS DE LA BOURSE</u>	
RESULTAT DE L'OFFRE A PRIX FERME ET LE PLACEMENT GARANTI SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE NEW BODY LINE	2-3
<u>AVIS DES SOCIETES</u>	
<u>COMMUNIQUEES DE PRESSE</u>	
TPR	3
<u>ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES</u>	
COMAR - AGO -	4
CARTE	5
CARTE VIE - AGE -	6
CARTE VIE - AGO -	6
TUNISIE SICAV - AGO -	7
SICAV PLUS - AGO -	7
SICAV ENTREPRISE - AGO -	8
STRATEGIE ACTIONS SICAV - AGO -	8
TUNISIE SACAV - AGE -	9
SICAV PLUS - AGE -	9
SITEX - AGO -	10
<u>PROJET DE RESOLUTIONS</u>	
COMAR	11-12
SITEX	13-14
<u>RESOLUTIONS ADOPTEES</u>	
ATTIJARI VALEURS SICAV	15-16
ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	17-18
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	19-20
<u>INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTIELS</u>	
STB	21-24
<u>PAIEMENT DE DIVIDENDES</u>	
ATTIJARI OBLIGATAIRES SICAV	25
ATTIJARI VALEURS SICAV	25
ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	25
COURBE DES TAUX	26
VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM	27-28
<u>ANNEXE I</u>	
OFFRE A PRIX FERME - OPF - PLACEMENT GARANTI ET ADMISSION AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE DES ACTIONS LA SOCIETE EURO-CYCLES	
<u>ANNEXE II</u>	
OFFRE A PRIX FERME - OPF - PLACEMENT GARANTI ET ADMISSION AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE DES ACTIONS LA SOCIETE HANNIBAL LEASE	
<u>ANNEXE III</u>	
ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETES AU 31/12/2012	
- SOTRAPIL	
- SOTUVER	
- EL WIFACK LEASING	
- AL KHOUTAF ONDULE	
<u>ANNEXE IV</u>	
ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31/12/2012	
- EL WIFACK LEASING	
<u>ANNEXE VI</u>	
ETATS FINANCIERS ANNUELS ARRETES AU 31/12/2012	
- SICAV BH PLACEMENT	
- STRATEGIE ACTIONS SICAV	
- TUNISIE SICAV	
- SICAV PLUS	
- SICAV ENTREPRISE	

AVIS DE LA BOURSE

RESULTAT DE L'OFFRE A PRIX FERME ET LE PLACEMENT GARANTI SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE NEW BODY LINE

1. La bourse porte à la connaissance des intermédiaires en bourse et du public que la souscription à l'offre à prix ferme de **825 000 actions** dont 495 000 actions anciennes et 330 000 actions nouvelles ainsi qu'au placement garanti de **750 000 actions** dont 450 000 actions anciennes et 300 000 actions nouvelles de la société NEW BODY LINE, ouverte du 08/04/2013 au 22/04/2013, a été clôturée.

2. A partir du **mardi 30 avril 2013**, les **3 150 000 actions** anciennes qui composent le capital social actuel de la société NEW BODY LINE, ainsi que les **630 000 actions** nouvelles émises dans le cadre de l'augmentation du capital, soit un total de **3 780 000 actions** de nominal un dinar chacune sont introduites au Marché Alternatif des titres de capital de la Cote de la Bourse, au **cours de 8,500 dinars**.

Toutefois, le démarrage des négociations sur la totalité des actions de la société NEW BODY LINE sera annoncé par avis de la Bourse de Tunis dès l'achèvement des formalités juridiques de réalisation de l'augmentation de capital.

3. La répartition par intermédiaire des quotités souscrites dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme est comme suit :

Intermédiaire	Nombre de souscripteurs Retenus	Quotité totale Demandée et Retenue	Quotité attribuée par catégorie				Total Attribué OPF
			Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie D	
AFC	132	10 588			150	678	828
AMEN INVEST	1 178	99 357		2 788	773	5 612	9 173
ATTIJARI INTER	604	252 345	2 134	10 645	1 091	2 893	16 763
AXIS BOURSE	505	196 681	6 130	460	4 552	2 085	13 227
BEST INVEST	78	2 630				393	393
BIAT CAPITAL	364	228 056	1 775	830	6 977	1 206	10 788
BNA CAPITAUX	90	16 337	1 510		37	417	1 964
CCF	302	68 196	2 463		1 464	1 448	5 375
CGF	1 057	92 331	1 464	1 310	814	5 161	8 749
CGI	270	27 608		56	693	1 251	2 000
FINA CORP	246	35 057		309	787	1 156	2 252
MAC SA	183	56 912	1 251	2 129	138	874	4 392
MAXULA BOURSE	807	118 189	1 958		3 023	3 754	8 735
MCP	53	20 905		928	87	258	1 273
SBT	13	1 205			18	62	80

- Suite -

SCIF	283	8 250		28	18	1 411	1 457
SIFIB BH	231	27 158	1 677		266	1 084	3 027
SOFIGES	308	11 573	116		61	1 545	1 722
TSI	1 100	486 104	744	2 336	14 599	4 312	21 991
TUN VALEURS	2 891	437 407	24 228		5 436	13 295	42 959
UBCI FINANCE	68	21 804	1 469	47	255	274	2 045
UFI	74	75 225	2 581	2 884	11	331	5 807
Total général	10 837	2 293 918	49 500	24 750	41 250	49 500	165 000

**chaque quotité est composée de 5 actions*

Par ailleurs, TSI informe que les **150 000** quotités (correspondant à 750 000 actions) offertes dans le cadre du Placement Garanti ont été totalement placées auprès de **14** investisseurs institutionnels.

2013 - AS - 223

COMMUNIQUE DE PRESSE

TUNISIE PROFILES ALUMINIUM – TPR –

Siège Social : Rue des Usines - ZI Sidi Rezig - 2033 Mégrine

Le Conseil d'Administration de la Société TPR SA, réuni le lundi 29 Avril 2013 a décidé de proposer :

1. La Distribution d'un dividende de 0,220 Dinar par action.
2. Une augmentation du capital de 1.000.000 de Dinars par l'incorporation de la réserve spéciale d'investissement par :
 - Attribution gratuite d'une (01) Action nouvelle pour quarante quatre (44) actions anciennes **avec jouissance 01-01-2013**, le capital sera porté de 44.000.000 Dinars à 45.000.000 Dinars.
3. La Convocation des actionnaires pour l'Assemblée Générale Ordinaire pour le Jeudi 06 Juin 2013 à la Maison de l'Entreprise aux Berges du Lac à 15 heures.
4. La Convocation des actionnaires pour l'Assemblée Générale Extraordinaire pour le Jeudi 06 Juin 2013 à la Maison de l'Entreprise aux Berges du Lac à 16 heures.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

2013 - AS - 233

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances « CO.M.A.R »

Siège social : Avenue Habib Bourguiba, Immeuble COMAR, 1001 Tunis

La Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances « CO.M.A.R » porte à la connaissance de ses actionnaires qu'ils sont convoqués en **Assemblée Générale Ordinaire** qui se tiendra **le vendredi 17 Mai 2013 à 17 heures 30 minutes** au siège de la société, Avenue Habib Bourguiba, Immeuble COMAR, 1001 Tunis, et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2012 ;
- Lecture des rapports des Commissaires aux comptes sur l'exercice 2012 ;
- Approbation, s'il y a lieu, des états financiers arrêtés au 31/12/2012 ;
- Approbation des éléments de rémunération des dirigeants ;
- Quitus aux Administrateurs ;
- Les fonctions de direction occupées par les administrateurs dans d'autres sociétés ;
- Affectation du résultat de l'exercice 2012 ;
- Renouvellement partiel du Conseil d'Administration ;
- Nomination d'un co-commissaire aux comptes ;
- Fixation de la rémunération du Comité d'Audit pour l'exercice 2013 ;
- Fixation du montant des jetons de présence pour l'exercice 2013 ;
- Questions diverses.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso-Européenne « CARTE »
Siège social : Immeuble CARTE, Entrée B Lot BC4 – Centre Urbain Nord, 1082 Tunis

La Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso-Européenne « CARTE » porte à la connaissance de ses actionnaires qu'ils sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra **le Lundi 03 juin 2013 à 15h00** au siège de la Société : Immeuble CARTE Lot BC4 Centre Urbain Nord - 1082 Tunis, et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen et approbation du rapport du conseil sur la gestion de la société ayant trait à l'exercice clos au 31/12/2012 ;
2. Lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes et approbation des états financiers au titre de l'exercice clos au 31/12/2012;
3. Approbation de conventions réglementées ;
4. Affectation des résultats au titre de l'exercice clos au 31/12/2012 ;
5. Lecture des rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés relatifs aux exercices 2011 et 2012 et approbation des états financiers afférents auxdits exercices;
6. Quitus aux administrateurs ;
7. Fixation des jetons de présences ;
8. Pouvoirs.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso-Européenne Vie « CARTE VIE »
Siège social : Immeuble CARTE, Entrée B Lot BC4 – Centre Urbain Nord, 1082 Tunis

La Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso-Européenne Vie « CARTE VIE » porte à la connaissance de ses actionnaires qu'ils sont convoqués en **Assemblée Générale Extraordinaire** qui se tiendra **le Lundi 03 juin 2013 à 09h00** au siège de la Société : Immeuble CARTE Lot BC4 Centre Urbain Nord - 1082 Tunis, et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Rapports du commissaire aux comptes sur l'opération de l'augmentation du capital et sur la renonciation au droit préférentiel de souscription ;
2. Augmentation du capital et renonciation au droit préférentiel de souscription ;
3. Approbation des nouveaux statuts de la société modifiés, refondus et mis à jour ;
4. Questions diverses.

2013 - AS - 238

ASSEMBLEE GENERALE

Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso-Européenne Vie « CARTE VIE »
Siège social : Immeuble CARTE, Entrée B Lot BC4 – Centre Urbain Nord, 1082 Tunis

La Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso-Européenne Vie « CARTE VIE » porte à la connaissance de ses actionnaires qu'ils sont convoqués en **Assemblée Générale Ordinaire** qui se tiendra **le Lundi 03 juin 2013 à 08h00** au siège de la Société : Immeuble CARTE Lot BC4 Centre Urbain Nord - 1082 Tunis, et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Examen et approbation du rapport du conseil sur la gestion de la société ayant trait à l'exercice clos au 31/12/2012.
- 2- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes et approbation des états financiers au titre de l'exercice clos au 31/12/2012 ;
- 3- Approbation de conventions réglementées ;
- 4- Affectation des résultats au titre de l'exercice clos au 31/12/2012 ;
- 5- Quitus aux administrateurs ;
- 6- Fixation des jetons de présences ;
- 7- Pouvoirs.

2013 - AS - 239

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

TUNISIE SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable
Siège social: 17, Rue de Jérusalem 1002 Tunis

Le Conseil d'Administration de **TUNISIE SICAV** invite les actionnaires à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le **vendredi 24 mai 2013 à 15h30 à son siège social** sis au 17, Rue de Jérusalem 1002 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1 - Approbation du rapport du Conseil d'Administration pour l'exercice clos le 31 décembre 2012
- 2 - Lecture du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2012
- 3 - Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2012
- 4 - Quitus aux administrateurs
- 5 - Affectation des résultats.

2013 - AS - 248

SICAV PLUS

Société d'Investissement à Capital Variable
Siège social: 17, Rue de Jérusalem 1002 Tunis

Le Conseil d'Administration de **SICAV PLUS** invite les actionnaires à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le **vendredi 24 mai 2013 à 16h30 à son siège social** sis au 17, Rue de Jérusalem 1002 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1 - Approbation du rapport du Conseil d'Administration pour l'exercice clos le 31 décembre 2012
- 2 - Lecture du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2012
- 3 - Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 Décembre 2012.
- 4 - Quitus aux administrateurs
- 5 - Affectation des résultats.

2013 - AS - 249

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SICAV ENTREPRISE

Société d'Investissement à Capital Variable
Siège social: 17, Rue de Jérusalem 1002 Tunis

Le Conseil d'Administration de **SICAV ENTREPRISE** invite les actionnaires à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le **vendredi 24 mai 2013 à 17 heures à son siège social** sis au 17, Rue de Jérusalem 1002 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1 - Approbation du rapport du Conseil d'Administration pour l'exercice clos le 31 décembre 2012.
- 2 - Lecture du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2012.
- 3 - Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2012.
- 4 - Quitus aux administrateurs.
- 5 - Affectation des résultats.

2013 - AS - 250

STRATEGIE ACTIONS SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable
Siège social: 17, Rue de Jérusalem 1002 Tunis

Le Conseil d'Administration de **STRATEGIE ACTIONS SICAV** invite les actionnaires à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le **vendredi 24 mai 2013 à 17h30 à son siège social** sis au 17, Rue de Jérusalem 1002 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1 - Approbation du rapport du Conseil d'Administration pour l'exercice clos le 31 décembre 2012.
- 2 - Lecture du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2012.
- 3 - Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2012.
- 4 - Quitus aux administrateurs.
- 5 - Affectation des résultats.

2013 - AS - 251

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
2ème convocation

TUNISIE SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable
Siège social: 17, Rue de Jérusalem 1002 Tunis

Le Conseil d'Administration de **TUNISIE SICAV** invite les actionnaires à assister à l'Assemblée Générale Extraordinaire (2ème convocation) qui aura lieu **le vendredi 24 mai 2013 à 15h à son siège social** sis au 17, Rue de Jérusalem 1002 Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1 - Approbation des mises à jour des Statuts de la SICAV
- 2 - Questions Diverses.

2013 - AS - 252

SICAV PLUS

Société d'Investissement à Capital Variable
Siège social: 17, Rue de Jérusalem 1002 Tunis

Le Conseil d'Administration de **SICAV PLUS** invite les actionnaires à assister à l'Assemblée Générale Extraordinaire (2ème convocation) qui se tiendra **le vendredi 24 mai 2013 à 16h à son siège social** sis au 17, Rue de Jérusalem 1002 Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1 - Approbation des mises à jour des Statuts de la SICAV
- 2 - Questions Diverses.

2013 - AS - 253

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

SOCIETE INDUSTRIELLE DES TEXTILES « SITEX »

Siège social : Avenue Habib Bourguiba - KSAR HELLAL

La Société Industrielle des Textiles « SITEX » porte à la connaissance de ses actionnaires qu'ils sont convoqués en **Assemblée Générale Ordinaire** qui se tiendra **le jeudi 27 juin 2013 à 9 heures** à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises « IACE », à la Maison de l'Entreprise, Boulevard Principal, 1053 Les Berges du Lac Tunis, et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2012.
- 2) Lecture des rapports général et spécial des Commissaires aux Comptes sur l'exercice 2012.
- 3) Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2012.
- 4) Approbation, s'il y a lieu, des conventions réglementées.
- 5) Quitus aux membres du Conseil d'Administration pour la gestion de l'exercice 2012.
- 6) Affectation du résultat de l'exercice 2012.
- 7) Ratification de la cooptation d'un Administrateur.
- 8) Renouvellement de mandat de deux Administrateurs.
- 9) Fixation des jetons de présence de l'exercice 2013.
- 10) Fixation de la rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit de l'exercice 2013

En application des dispositions statutaires, ne peuvent assister ou se faire représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle que les actionnaires inscrits sur les registres de la Société huit jours avant la date de l'Assemblée et dont chacun possède au moins 10 actions.

Les actionnaires propriétaires de moins de 10 actions, pourront se réunir pour former le nombre d'actions nécessaires et se faire représenter par l'un d'eux muni d'un pouvoir spécial.

Pendant les 15 jours qui précèdent l'Assemblée, les actionnaires peuvent consulter au siège social, les documents soumis à la dite Assemblée.

AVIS DES SOCIETES

PROJET DE RESOLUTIONS**Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances « CO.M.A.R »**

Siège social : Avenue Habib Bourguiba, Immeuble COMAR, 1001 Tunis

Projet de résolutions de la Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances « CO.M.A.R » à soumettre à l'approbation de son Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 17 mai 2013.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances « CO.M.A.R », réunie le vendredi 17 Mai 2013 à 17 heures 30 minutes au siège de la société, Avenue Habib Bourguiba, Immeuble COMAR, 1001 Tunis, et après lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société et du rapport général des co-commissaires aux comptes pour l'exercice 2012, approuve les états financiers arrêtés au 31/12/2012, tels qu'ils lui ont été présentés et donne quitus aux administrateurs pour leur gestion dudit exercice.

Mise aux voix cette résolution est adoptée à

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport spécial des co-commissaires aux comptes relatif aux conventions prévues par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales approuve les dites conventions et approuve les éléments de rémunération des dirigeants tels que figurant dans ledit rapport.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire constate l'arrivée à échéance des mandats d'administrateurs de Messieurs Elyes JOUINI, Ahmed ABDELKEFI, Louis DEROYE ainsi que ceux des sociétés SICOF et AXA lors de la présente assemblée.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer, en qualité d'administrateurs pour une durée de trois ans expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2015

- Monsieur Elyes JOUINI
- Monsieur Ahmed ABDELKEFI
- Monsieur Louis DEROYE
- La SICOF
- AXA

- Suite -

En conséquence, la composition du Conseil d'Administration sera comme suit :

Administrateur	Echéance du mandat, qui prendra fin lors de l'AGO qui statuera sur les états financiers de :
Monsieur Karim BEN YEDDER	2013
Monsieur Rachid BEN JEMIA	2013
La société Parcs d'Engins Industriels et Agricoles « PARENIN »	2013
Rachid BEN YEDDER	2014
Béchir BEN YEDDER	2014
Monsieur Elyes JOUINI	2015
Monsieur Ahmed ABDELKEFI	2015
Monsieur Louis DEROYE	2015
La SICOF	2015
AXA	2015

Mise aux voix cette résolution est adoptée à

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte du rapport présenté en application des dispositions des articles 192 et 209 du Code des Sociétés Commerciales et concernant les fonctions de direction occupées par les administrateurs dans d'autres sociétés.

Mise aux voix cette résolution est adoptée à

CINQUIEME RESOLUTION :

Constatant l'arrivée à échéance du mandat de la société **GAC** La Générale d'Audit et Conseil, commissaire aux comptes, lors de la présente assemblée, L'assemblée générale Ordinaire décide de nommer en qualité de co-commissaire aux comptes, pour une durée de trois ans, expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2015.

Mise aux voix cette résolution est adoptée à

SIXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve l'affectation du bénéfice de l'exercice, s'élevant à **18 298 631,769 dinars**, telle qu'elle a été proposée par le Conseil d'Administration comme suit :

Résultat Net	18 298 631,769
Réserve Spéciale d'investissement	- 3 300 450,000
Bénéfice distribuable	14 998 181,769
Dividendes	- 10 000 000,000
Réserve pour toutes éventualités	4 998 181,769

Et fixe la date de mise en paiement des dividendes au

Mise aux voix cette résolution est adoptée à

SEPTIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant des jetons de présence pour l'exercice 2012 à dinars.

Mise aux voix cette résolution est adoptée à

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la rémunération du comité permanent d'audit pour l'exercice 2012 à dinars.

Mise aux voix cette résolution est adoptée à

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous les pouvoirs au représentant légal de la société ou à toute personne mandatée par lui, sous sa responsabilité, pour effectuer toutes les formalités de dépôt ou de publication prescrites par la loi.

Mise aux voix cette résolution est adoptée à

AVIS DES SOCIETES

PROJET DE RESOLUTIONS

SOCIETE INDUSTRIELLE DES TEXTILES « SITEX »
Siège social : Avenue Habib Bourguiba - KSAR HELLAL

Projet de résolutions de la Société Industrielle des Textiles « SITEX » à soumettre à l'approbation de son Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 27 juin 2013.

Première résolution

Après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport général des Commissaires aux Comptes sur la gestion de l'exercice 2012, l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle prend acte de l'ensemble de ces rapports dans leur intégralité.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les opérations visées aux articles 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, approuve les dites opérations.

Troisième résolution

Après avoir pris connaissance des comptes sociaux, présentés conformément au Système Comptable des Entreprises 1997 "SCE1997", et du rapport général des Commissaires aux Comptes, l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle approuve les états financiers de l'exercice 2012 (le bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie et les notes aux états financiers) tel qu'ils lui sont présentés

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle donne quitus entier, définitif et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion de l'exercice 2012.

- Suite -

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle sur proposition du Conseil d'Administration décide de reporter à nouveau le résultat bénéficiaire de l'exercice 2012 :

Bénéfice de l'exercice 2012 :	1.093.511 Dinars Tunisiens
Résultats reportés à fin 2011:	(19.363.647) Dinars Tunisiens
Résultats reportés à fin 2012:	(18.270.136) Dinars Tunisiens

Sixième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie la cooptation de Monsieur Salah REHAIEM d nationalité Tunisienne, né le 8 avril 1955 et demeurant à Sousse, en qualité d'Administrateur pour une période de trois ans, finissant à l'issue de la réunion de l'Assemblée Général Annuelle Ordinaire devant délibérer sur les comptes de l'exercice 2014.en remplacement d Monsieur Mohmed TOUZI , démissionnaire.

Septième résolution

Constatant la fin du mandat d'Administrateur de la STUSID BANK, l'Assemblée Générale Annuelle décide de le renouveler en cette même qualité, pour une période de trois ans, finissant à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Annuelle Ordinaire devant délibérer sur les comptes de l'exercice 2015.

Huitième résolution

Constatant la fin du mandat d'Administrateur de Monsieur Khaled Ben MILED, l'Assemblée Générale Annuelle décide de le renouveler en cette même qualité, pour une période de trois ans, finissant à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Annuelle Ordinaire devant délibérer sur les comptes de l'exercice 2015.

Neuvième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle maintient les jetons de présence de l'exercice 201 à 63 000 dinars, à charge pour le Conseil d'Administration de répartir cette somme entre ses membres, ainsi qu'il avisera.

Dixième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle maintient la rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit de l'exercice 2013 à 13 500 dinars, à charge pour le Conseil d'Administration de répartir cette somme entre les membres du dit comité.

Onzième résolution

Tous pouvoirs sont donnés au représentant légal de la Société pour l'accomplissement des formalités légales.

AVIS DES SOCIETES

RESOLUTIONS ADOPTEES**ATTIJARI VALEURS SICAV**

Société d'Investissement à Capital Variable
Siège Social : Résidence Omar -Bloc B 2ème étage
 Montplaisir Ennassim- 1073 Tunis

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale ordinaire du 30 avril 2013**PREMIERE RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport du conseil d'Administration sur les comptes de l'exercice 2012 et du rapport général du Commissaire aux Comptes relatif à ce même exercice, approuve le rapport du conseil d'Administration ainsi que les états financiers arrêtés au 31-12-2012.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur l'exercice 2012, en prend acte dans son intégralité, et approuve les opérations qui y sont mentionnées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter les sommes distribuables de l'exercice 2012 conformément à la proposition du conseil d'administration comme suit :

Sommes distribuables exercice 2012	134 705,832
Réintégration report exercices antérieurs	30,810
Total sommes distribuables	134 736,642
Bénéfice à distribuer	134 721,720
Report à nouveau 2012	14,922
TOTAL	134 736,642

Elle décide en conséquence de fixer le montant des dividendes pour l'exercice 2012 à **2,216 dinars net par action.**

La mise en paiement des dividendes s'effectue auprès des guichets d'Attijari bank à compter du **27 Mai 2013**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

- Suite -

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve pour leur gestion pour l'exercice de 2012.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte de la nomination de :

- Mr. MOHAMED MOUSSA
- Mr. KHALED HATTAB

En tant que nouveaux membres du conseil d'administration pour une durée de trois ans qui prendra fin à la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice social 2015.

En définitive le conseil d'administration sera composé des membres suivants:

- Attijari bank représentée par Mr. MOEZ TERZI
- Attijari bank représentée par Mr. ANIS DRISSI
- Mme LEILA BEN KHEMIS BELHEDI
- Mr. MOHAMED MOUSSA
- Mr. KHALED HATTAB
- Attijari bank représentée par Mr. HASSEN DAHMANI
- Attijari bank représentée par Mr. ABDELKADER TRAD
- La STIVEL représentée par Mr. SALEM DAHMANI

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tout pouvoir au représentant légal de la société pour accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

AVIS DES SOCIETES

ATTIJARI PLACEMENTS SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable
Siège Social : Résidence Omar -Bloc B 2ème étage
 Montplaisir Ennassim- 1073 Tunis

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale ordinaire du 30 avril 2013**PREMIERE RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport du conseil d'Administration sur les comptes de l'exercice 2012 et du rapport général du Commissaire aux Comptes relatif à ce même exercice, approuve le rapport du conseil d'Administration ainsi que les états financiers arrêtés au 31-12-2012.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur l'exercice 2012, en prend acte dans son intégralité, et approuve les opérations qui y sont mentionnées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter les sommes distribuables de l'exercice 2012 conformément à la proposition du conseil d'administration comme suit :

Sommes distribuables exercice 2012	158 486,537
Réintégration report exercices antérieurs	6,193
Total sommes distribuables	158 492,730
Bénéfice à distribuer	158 491,690
Report à nouveau 2012	1,040
Total	158 492,730

Elle décide en conséquence de fixer le montant des dividendes pour l'exercice 2012 à **18.410 dinars net par action**.

La mise en paiement des dividendes s'effectue auprès des guichets d'Attijari bank à compter du **27 Mai 2013**.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

- Suite -

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve pour leur gestion pour l'exercice de 2012.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte de la nomination de :

- Mr. MOHAMED MOUSSA
- Mr. KHALED HATTAB

En tant que nouveaux membres du conseil d'administration pour une durée de trois ans qui prendra fin à la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice social 2015.

En définitive le conseil d'administration sera composé des membres suivants:

- Attijari bank représentée par Mr. MOHAMED EL MONCER
- Attijari bank représentée par Mr. ANIS DRISSI
- Mme. LEILA BEN KHEMIS BELHEDI
- Mr. MOHAMED MOUSSA
- Mr. KHALED HATTAB
- Attijari bank représentée par Mr. HASSEN DAHMANI
- Attijari bank représentée par Mr. ABDELKADER TRAD

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tout pouvoir au représentant légal de la société pour accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

AVIS DES SOCIETES

ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable
Siège Social : Résidence Omar -Bloc B 2ème étage
 Montplaisir Ennassim- 1073 Tunis

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale ordinaire du 30 avril 2013**PREMIERE RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport du conseil d'Administration sur les comptes de l'exercice 2012 et du rapport général du Commissaire aux Comptes relatif à ce même exercice, approuve le rapport du conseil d'Administration ainsi que les états financiers arrêtés au 31-12-2012.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur l'exercice 2012, en prend acte dans son intégralité, et approuve les opérations qui y sont mentionnées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter les sommes distribuables de l'exercice 2012 conformément à la proposition du conseil d'administration comme suit :

Sommes distribuables exercice 2012	5 333 916,566
Réintégration report exercices antérieurs	11,967
Total sommes distribuables	5 333 928.533
Bénéfice à distribuer	5 333 222,712
Report à nouveau 2012	705,821
Total	5 333 928,533

Elle décide en conséquence de fixer le montant des dividendes pour l'exercice 2012 à **3,896 dinars net par action**.

La mise en paiement des dividendes s'effectue auprès des guichets d'Attijari bank à compter du **27 Mai 2013**.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

- Suite -

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne aux administrateurs quitus entier et sans réserves pour leur gestion pour l'exercice 2012.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte de la nomination de :

- Mr. MOHAMED MOUSSA
- Mr. ABDELKADER TRAD

En tant que nouveaux membres du conseil d'administration pour une durée de trois ans qui prendra fin à la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice social 2015.

En définitive le conseil d'administration sera composé des membres suivants:

- Attijari bank représentée par Mr. HMIDA HAMROUNI
- Attijari bank représentée par Mr. KHALED HATTAB
- Attijari SICAR représentée par Mr. HEDI KSIAA
- Mr. MOHAMED MOUSSA
- Mr. ABDELKADER TRAD
- STE HT KSAR DJERBA représentée par Mr. MOUNIR SAHLI
- MUTUELLE DES ACCIDENTS SCOLAIRES représentée par Mr. IMED HAMZAQUI
- Mr. ABDELAZIZ DAHMANI
- Mr. YOUNES BOUGHZALA

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie la nomination du «CABINET AYMEN EL ABED» en qualité de commissaire aux comptes de la société pour une durée de 3 ans qui prendra fin à la date de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice social 2015. Le commissaire aux comptes exercera ses fonctions dans les conditions déterminées par la loi et les statuts. Sa rémunération sera fixée selon la réglementation en vigueur.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tout pouvoir au représentant légal de la société pour accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

TUNISIENNE SOCIETE DE BANQUE - STB-

Siège Social : Rue Hédi NOUIRA - Tunis

La SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2013.

INDICATEURS D'ACTIVITE DE LA SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE AU 31 MARS 2013

	AU 31/03/2013	AU 31/03/2012	VAR %	AU 31/12/2012 Provisoire
1- Produits d'exploitation bancaires	98 145 115	95 663 219	2.59%	400 436 409
- Intérêts	77 389 187	74 450 525	3.95%	311 521 746
- Commissions en produits	13 725 057	14 863 492	-7.66%	56 031 613
- Revenus du portefeuille-titres commercial et d'investissement	7 030 871	6 349 202	10.74%	32 883 050
2- Charges d'exploitation bancaires	47 101 397	41 551 282	13.36%	173 572 866
- Intérêts encourus	46 220 361	40 658 884	13.68%	169 274 274
- Commissions encourues	881 036	892 398	-1.27%	4 298 592
3- Produit net bancaire	51 043 718	54 111 937	-5.67%	226 863 543
4- Autres produits d'exploitation	1 108 891	767 969	44.39%	3 776 377
5- Charges opératoires	31 261 690	29 601 559	5.61%	120 979 608
- Frais de personnel	26 793 521	25 545 601	4.89%	100 157 864
- Charges générales d'exploitation	4 468 169	4 055 958	10.16%	20 821 744
6- Structure du portefeuille	482 751 226	433 208 046	11.44%	498 909 927
- Portefeuille-titres commercial	187 279 006	119 742 632	56.40%	209 546 572
- Portefeuille-titres d'investissement	295 472 220	313 465 414	-5.74%	289 363 355
7- Encours des crédits (1)	6 780 166 658	6 483 021 250	4.58%	6 765 523 189
8- Encours des dépôts , dont	5 477 833 309	5 212 361 216	5.09%	5 517 014 990
- Dépôts à vue	2 029 714 016	1 873 164 189	8.36%	2 065 025 989
- Dépôts d'épargne	2 061 278 244	1 886 618 741	9.26%	2 023 963 557
9- Emprunts et ressources spéciales	534 192 078	547 698 290	-2.53%	561 874 872
10- Capitaux propres (2)	528 799 164	528 207 237	0.11%	528 631 004

(1) les crédits sont présentés en encours bruts (compte non tenu des agios réservés et des provisions et ce, pour des besoins de comparabilité)

(2) les capitaux propres sont présentés hors résultat net de la période .

les capitaux propres au 31/03/2012 sont présentés après affectation du résultat de 2011

- Suite -

BASES RETENUES POUR L'ELABORATION DES INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS ARRETES AU 31/03/2013

1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES INDICATEURS D'ACTIVITE

Les indicateurs d'activité trimestriels de la Société Tunisienne de Banque « S.T.B. » arrêtés au 31 Mars 2013 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, et notamment les Normes comptables (NCT 21, 22, 24 et 25) relatives aux établissements bancaires.

2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1 Comptabilisation des revenus sur crédits à la clientèle :

- Les revenus sont pris en compte en résultat de l'exercice à mesure qu'ils sont courus.
- Les intérêts impayés se rapportant à des crédits à long et moyen terme douteux (classe B2, B3 et B4), au sens de la circulaire de la « B.C.T » n° 91-24, sont constatés dans un compte de bilan « Agios réservés ».
- Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.
- La réservation des produits sur les comptes courants débiteurs est effectuée sur la base du critère « gel du compte ».

2.2. Règles de classification et de constatation des revenus du portefeuille titres

Le portefeuille titres détenu par la Banque est classé en deux catégories : le portefeuille d'investissement et le portefeuille titres commercial.

2.2.1 Portefeuille d'investissement et revenus y afférents

Le portefeuille d'investissement est composé de :

- **Titres de participation** : Les titres représentant des parts de capital dans les entreprises dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la Banque.
 - ✓ Ces titres sont comptabilisés au bilan au prix d'acquisition, frais et charges exclus.
 - ✓ Les plus values ne sont comptabilisées qu'au moment de la cession.

- Suite -

- ✓ Les dividendes sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.
- ✓ Les titres de participation sont évalués à leur valeur d'usage à la date d'arrêté des comptes et donnent lieu à la constitution de provisions pour couvrir les moins-values éventuellement dégagées.
- **Titres d'investissement** : Les titres à revenus fixes acquis par la Banque avec l'intention de les détenir jusqu'à leurs échéances.
 - ✓ Les revenus des titres à revenus fixes (obligations) sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée.

2.2.2 Portefeuille titre commercial et revenus y afférents

Le portefeuille titre commercial est composé de :

- **Titres de transaction** : les titres caractérisés par leur liquidité et dont la durée de détention ne dépasse pas les trois mois (Bons de trésor à court terme).
- **Titres de placement** : les titres acquis avec l'intention de les détenir dans un horizon ne dépassant pas l'année.
 - ✓ Les revenus afférents à ces titres sont pris en compte en résultat de façon étalée sur la période concernée.
 - ✓ La prime sur titres de placement soit la différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est étalée sur la durée résiduelle des titres.

2.3. Règles de prise en compte des charges sur les dépôts de la clientèle et des ressources d'emprunts.

- Les intérêts sur comptes courants sont positionnés sur les comptes de la clientèle et comptabilisés trimestriellement
- Les intérêts sur comptes à terme sont positionnés sur les comptes de la clientèle à terme échu et font l'objet d'abonnement à chaque date d'arrêté.
- Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges à mesure qu'ils sont courus.

2.4. Comptabilisation des opérations libellées en monnaies étrangères et du résultat de change.

Les opérations de change manuel des billets de Banques sont comptabilisées quotidiennement au cours du jour de l'opération. Le résultat de change représente dans ce cas la différence entre le cours d'achat et de vente du jour concerné.

Les comptes de bilan libellé en monnaies étrangères font l'objet d'une réévaluation au cours de change en vigueur à la date d'arrêté. L'écart dégagé est comptabilisé dans un compte de bilan « Ecart de conversion ».

- Suite -

FAITS MARQUANTS AU 31 MARS 2013

Au terme du premier trimestre 2013, les principaux indicateurs d'activité ont évolué comme suit :

1. Dépôts de la clientèle : + 265,5 Millions de Dinars ou 5,1%.

Cette évolution a touché les différentes catégories de dépôts à l'exception des dépôts à terme :

- Dépôts à vue : + **156,6 Millions de Dinars ou 8,4%** pour atteindre 2.029,7 Millions de Dinars et représenter 37,1% de l'ensemble des dépôts contre 35,9% en mars 2012;
- Dépôts d'épargne : + **174,7 Millions de Dinars ou 9,3%** pour atteindre 2.061,3 Millions de Dinars et représenter ainsi 37,6% de l'ensemble des dépôts.

Compte tenu de ces accroissements, les dépôts de la clientèle se sont établis à 5.477,8 Millions de Dinars à fin mars 2013 contre 5.212,4 Millions de Dinars une année auparavant.

2. Crédits bruts à la clientèle : + 297,1 Millions de Dinars ou 4,6%

Au terme du premier trimestre 2013, l'encours brut des créances sur la clientèle s'est établi à 6.780,2 Millions de Dinars contre 6.483,0 Millions de Dinars au terme de la même période de l'exercice précédent. Cette progression a particulièrement concerné :

- Les crédits à moyen terme : + 246,3 Millions de Dinars ou 8,4% pour atteindre un encours de 3.171,2 Millions de Dinars
- Les crédits à court terme : + 66,4 Millions de Dinars pour totaliser un encours de 1.196,2 Millions de Dinars.

3. Portefeuille-titres commercial : +67,5 Millions de Dinars ou 56,4%

Conformément aux orientations de la banque, l'encours des Bons du Trésor gérés pour compte propre de la banque a été porté de 119,7 Millions de Dinars à fin mars 2012 à 187,8 Millions de Dinars à fin mars 2013.

4. Portefeuille-titres d'investissement : -18,0 Millions de Dinars ou -5,7%

L'encours net du portefeuille-titres d'investissement s'est élevé à 295,5 Millions de Dinars au terme du premier trimestre 2013, en baisse de 18,0 millions de Dinars par rapport à son niveau arrêté à fin mars 2012, en raison principalement de la régression des titres de participations suite aux règlements sur fonds gérés.

1. Emprunts et ressources spéciales : - 13,5 Millions de Dinars ou -2,5%

La rubrique « emprunts et ressources spéciales » a accusé une baisse de 13,5 Millions de Dinars en revenant de 547,7 Millions de Dinars à fin mars 2012 à 534,2 millions de Dinars à fin mars 2013. Cette régression a résulté des variations différenciées suivantes :

- Emprunts obligataires et privés : + 31,1 Millions de Dinars
- Ressources extérieures : - 44,6 millions de Dinars

2. Produit net bancaire : - 3,1 Millions de Dinars ou -5,7%, pour s'établir à 51,0 MD au terme du premier trimestre 2013.

Cette variation résulte de l'accroissement simultané :

- ✓ des produits d'exploitation bancaire : + 2,5 Millions de Dinars ou 2,6% pour atteindre 98,1 Millions de Dinars,
- ✓ des charges d'exploitation bancaire : +5,6 Millions de Dinars ou 13,4% pour s'établir à 47,1 Millions de Dinars.

3. Charges opératoires : +1,7 Millions de Dinars ou 5,6%.

Les charges opératoires sont passées de 29,6 Millions de Dinars à 31,3 Millions de Dinars. La variation enregistrée se détaille comme suit :

- ✓ frais de personnel : + 1,2 Millions de Dinars ou 4,9% ;
- ✓ charges générales d'exploitation : + 0,4 Millions de Dinars ou 10,2%.

AVIS DES SOCIETES

AVIS DE PAIEMENT DE DIVIDENDES

ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV
Société d'investissement à capital variable
Siège Social : Résidence Omar -Bloc B 2ème étage
Montplaisir Ennassim- 1073 Tunis

ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV informe ses actionnaires qu'elle mettra en paiement au titre de l'exercice 2012 un dividende de :

3,896 dinars, net par action

Ce dividende, exonéré de tout impôt et taxe, est payable à partir du **27 mai 2013** auprès des guichets d'ATTIJARI BANK.

Option

Il est réservé aux actionnaires la faculté de réinvestir le montant de ce dividende, dès sa mise en paiement.

2013 - AS - 261

ATTIJARI VALEURS SICAV
Société d'investissement à capital variable
Siège Social : Résidence Omar -Bloc B 2ème étage
Montplaisir Ennassim- 1073 Tunis

ATTIJARI VALEURS SICAV informe ses actionnaires qu'elle mettra en paiement au titre de l'exercice 2012 un dividende de :

2,216 dinars, net par action

Ce dividende, exonéré de tout impôt et taxe, est payable à partir du **27 mai 2013** auprès des guichets d'ATTIJARI BANK.

Option

Il est réservé aux actionnaires la faculté de réinvestir le montant de ce dividende, dès sa mise en paiement.

2013 - AS - 262

ATTIJARI PLACEMENTS SICAV
Société d'investissement à capital variable
Siège Social : Résidence Omar -Bloc B 2ème étage
Montplaisir Ennassim- 1073 Tunis

ATTIJARI PLACEMENTS SICAV informe ses actionnaires qu'elle mettra en paiement au titre de l'exercice 2012 un dividende de :

18,410 dinars, net par action

Ce dividende, exonéré de tout impôt et taxe, est payable à partir du **27 mai 2013** auprès des guichets d'ATTIJARI BANK.

Option

Il est réservé aux actionnaires la faculté de réinvestir le montant de ce dividende, dès sa mise en paiement.

2013 - AS - 263

AVIS

COURBE DES TAUX DU 03 MAI 2013

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,765%		
TN0008002701	BTC 52 SEMAINES 21/05/2013		4,742%	
TN0008002727	BTC 52 SEMAINES 18/06/2013		4,703%	
TN0008002743	BTC 52 SEMAINES 16/07/2013		4,665%	
TN0008002784	BTC 52 SEMAINES 24/09/2013		4,568%	
TN0008000200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"		4,544%	1 006,310
TN0008002792	BTC 52 SEMAINES 22/10/2013		4,529%	
TN0008002800	BTC 52 SEMAINES 26/11/2013		4,481%	
TN0008002826	BTC 52 SEMAINES 28/01/2014		4,394%	
TN0008002834	BTC 52 SEMAINES 25/03/2014	4,317%		
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		4,337%	1 028,691
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		4,424%	1 042,926
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		4,641%	1 038,995
TN0008000309	BTA 4 ans " 5% octobre 2015"		4,889%	1 002,214
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"		5,041%	1 005,144
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,257%	
TN0008000325	BTA 4 ans " 5,25% décembre 2016"	5,320%		997,307
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,550%	1 043,359
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"	6,050%		974,583
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		6,059%	
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		6,074%	972,088
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,255%	1 043,129
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"	6,270%		953,346

[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2012	VL antérieure	Dernière VL			
OPCVM DE CAPITALISATION								
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>								
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	143,490	144,903	144,914		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
2	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	12,612	12,751	12,754		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
3	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,296	1,311	1,312		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>								
4	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	35,081	35,503	35,506		
5	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	47,709	48,214	48,217		
6	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	165,014	161,804	162,608		
7	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	578,242	563,630	565,835		
8	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	128,896	124,815	124,852		
9	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	123,727	124,357	124,362		
10	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	116,624	117,401	117,411		
11	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	113,323	113,159	113,163		
12	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	87,981	87,862	88,250		
13	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	140,483	141,229	141,765		
14	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	102,674	98,324	98,356		
15	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	105,730	107,945	108,052		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
16	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 313,441	1 327,901	1 327,762		
17	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	AXIS GESTION	05/02/04	2 306,497	2 277,796	2 290,076		
18	FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	107,249	106,290	106,451		
19	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	103,406	103,258	102,834		
20	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	120,766	122,261	122,174		
21	FCP FINA 60	FINACORP	28/03/08	1 190,742	1 190,241	1 195,803		
22	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	127,271	129,434	128,886		
23	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	15,247	15,486	15,399		
24	FCP VALEURS QUIETUDE 2014	TUNISIE VALEURS	23/03/09	5 923,437	6 051,347	6 033,118		
25	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 000,000	5 036,709	5 047,523		
26	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,223	2,193	2,208		
27	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	1,901	1,893	1,899		
28	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,201	1,147	1,138		
OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2012	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>								
29	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	15/05/12	3,845	107,250	108,542	108,580
30	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	02/10/95	15/04/13	3,487	104,162	101,806	101,816
31	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	02/04/13	3,398	105,267	103,079	103,088
32	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	10/05/12	4,444	102,466	103,833	103,857
33	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	07/05/12	3,986	103,164	104,490	104,508
34	SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	29/05/12	3,786	106,613	107,852	107,867
35	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	28/05/12	3,881	103,696	105,063	105,075
36	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	02/05/13	3,874	103,579	100,961	100,974
37	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	02/05/13	3,800	104,035	101,520	101,534
38	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	31/05/12	3,462	105,393	106,536	106,550
39	GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	31/05/12	4,343	101,616	102,809	102,819
40	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	18/03/13	3,765	103,937	101,525	101,535
41	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	31/05/12	3,422	103,745	104,931	104,943
42	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	30/04/13	3,383	106,429	104,228	104,250
43	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	18/04/13	3,590	105,458	103,074	103,084
44	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/12	3,137	102,929	103,963	103,971
45	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	29/03/13	3,320	102,350	100,159	100,169
46	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	28/05/12	3,625	104,217	105,477	105,536
47	SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10/11/97	28/05/12	3,885	102,401	103,732	103,742
48	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06/07/09	09/05/12	3,356	103,370	104,580	104,590
49	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/12	2,837	104,285	105,323	105,332
50	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	28/05/12	3,931	102,367	103,677	103,688
51	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	24/04/13	3,746	103,800	101,232	101,243
52	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	25/05/12	3,274	104,521	105,572	105,581
53	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	01/06/12	3,369	101,942	103,116	103,126

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
54	FCP SALAMMET PLUS	AFC	02/01/07	30/04/13	0,314	10,458	10,261	10,263
55	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	22/05/12	3,915	103,310	104,502	104,512
56	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	27/04/12	2,731	103,455	104,659	104,670
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
57	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	31/05/12	3,938	101,079	102,231	102,300
SICAV MIXTES								
58	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	15/05/12	1,023	70,832	69,567	69,439
59	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	10/05/12	2,267	150,572	151,195	151,908
60	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	10/05/12	22,396	1493,097	1500,017	1506,901
61	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	02/05/13	2,394	111,725	109,213	109,125
62	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	01/11/01	02/05/13	1,633	110,651	108,494	108,352
63	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	08/12/93	28/05/12	0,828	87,724	87,882	87,954
64	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	18/03/13	0,386	16,757	16,543	16,557
65	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	29/03/13	3,907	269,423	269,086	270,033
66	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22/09/94	18/05/12	1,417	39,445	38,389	38,570
67	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	25/05/12	5,701	2 463,959	2 409,153	2 416,164
68	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	17/05/12	1,467	78,374	78,807	79,189
69	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	15/05/12	1,309	58,043	57,520	57,628
70	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	01/06/12	1,215	99,438	101,943	102,097
71	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	01/06/12	1,424	111,271	112,984	113,093
72	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	01/06/12	0,331	99,761	102,463	102,752
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
73	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	30/04/13	0,226	11,554	11,356	11,357
74	FCP IRADETT 50	AFC	02/01/07	30/04/13	0,138	12,456	12,229	12,225
75	FCP IRADETT 100	AFC	02/01/07	31/05/12	0,175	15,426	15,155	15,133
76	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	30/04/13	0,266	15,221	14,887	14,838
77	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	10/05/12	0,167	12,161	12,136	12,201
78	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	-	-	10,731	10,797	10,875
79	ATTIJARI FCP HARMONIE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	-	-	10,515	10,628	10,663
80	ATTIJARI FCP SERENITE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	-	-	10,686	10,748	10,771
81	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	31/05/12	1,975	123,670	125,640	125,869
82	BNAC CONFiance FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	31/05/12	2,252	125,225	126,913	127,187
83	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	31/05/12	0,032	10,509	10,436	10,501
84	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	02/05/13	0,923	111,016	107,952	108,598
85	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	25/05/12	0,181	19,855	20,354	20,391
86	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	-	-	86,962	84,888	85,062
87	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	-	-	88,458	88,148	88,443
88	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	-	-	96,633	97,414	97,639
89	BIATCAPITAL CROISSANCE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	96,431	98,211	98,351
90	BIATCAPITAL EQUILIBRE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	97,381	101,742	101,846
91	BIATCAPITAL PRUDENCE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	96,659	98,561	98,575
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
92	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	24/04/13	2,328	98,265	96,670	96,420
93	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	24/04/13	0,251	110,268	107,769	106,914
94	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	02/05/13	2,992	136,191	134,146	134,318
95	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	31/05/12	0,048	10,883	10,756	10,701
96	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	31/05/12	1,316	117,185	117,009	116,578
97	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	31/05/12	2,626	116,684	117,656	117,630
98	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/04/12	0,257	103,916	103,688	104,371
99	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/04/12	0,999	100,734	99,728	100,412
100	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/12	1,526	180,586	190,407	189,015
101	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/12	1,935	161,095	166,891	166,198
102	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/12	3,732	142,686	144,620	144,512
103	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28/04/06	21/05/12	64,642	9 973,706	10 418,879	10 318,680
104	MAC EPARGNE ACTIONS FCP *	MAC SA	20/07/09	-	-	20,319	21,201	20,959
105	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	139,386	137,426	136,457
106	FCP SMART EQUITY	SMART ASSET MANAGEMENT	01/09/09	-	-	1 551,185	1 544,341	1 528,855
107	FCP SAFA	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	-	-	112,651	110,862	111,147
108	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27/01/10	20/07/11	1,582	91,583	90,933	91,152
109	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	20/07/11	2,927	115,510	117,900	118,392
110	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	31/05/12	115,372	9 259,595	9 262,952	9 205,729
111	FCP UNIVERS AMBITION CEA	SCIF	26/03/13	-	-	-	9,776	9,811
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
112	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	SCIF	12/02/13	-	-	-	9,533	9,580

* VL ajustée suite à la modification de la valeur d'origine de 100D à 10D

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS -
Tél : 844.500 - Fax : 841.809 / 848.001
Compte bancaire n° 10 113 108 - 101762 - 0 788 83 STB le Belvédère - TUNIS -
courriel : cmf@cmf.org.tn

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**

Prix unitaire : 0,250 dinar
Etranger : Frais d'expédition en sus

Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

**IMPRIMERIE
du
CMF**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2012 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2013.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés.

Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**OFFRE A PRIX FERME - OPF -
PLACEMENT GARANTI
ET ADMISSION AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE
DES ACTIONS LA SOCIÉTÉ EURO-CYCLES**

Le Conseil du Marché Financier a accordé son visa au prospectus d'Offre à Prix Ferme (OPF), de Placement Garanti et d'admission au marché principal de la cote de la Bourse des actions de la société EURO-CYCLES.

Dans le cadre du prospectus, la société EURO-CYCLES a pris les engagements suivants:

- Rectifier la première résolution du procès verbal de l'AGE du 23 novembre lors de la prochaine AGE ;
- Conformer ses statuts à la réglementation en vigueur;
- Réserver un siège au Conseil d'Administration au profit d'un représentant des détenteurs d'actions EURO-CYCLES acquises dans le cadre de l'OPF. Ce représentant sera désigné par les détenteurs d'actions EURO-CYCLES acquises dans le cadre de l'OPF au cours d'une séance où les actionnaires majoritaires et anciens, s'abstiendront de voter, et proposé à l'Assemblée Générale Ordinaire qui entérinera cette désignation
- Respecter les dispositions de l'article 29 du Règlement Général de la Bourse
- Mettre en place une structure d'audit interne.
- Mettre en place une structure de contrôle de gestion;
- Créer un comité permanent d'audit;
- Etablir un manuel de procédures ;
- Conformer ses rapports annuels sur la gestion au modèle prévu à l'annexe 12 du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne;
- Tenir ses Assemblées Générales à Tunis ;
- Se conformer à la réglementation en vigueur en matière de tenue de comptes de valeurs mobilières;
- Tenir une communication financière au moins une fois par an;

- Se conformer aux dispositions du système comptables des entreprises et ce pour les états financiers arrêtés au 31/12/2012 ;
- Actualiser ses prévisions chaque année sur un horizon de 3 ans et à les porter à la connaissance des actionnaires et du public. Elle est tenue, à cette occasion, d'informer ses actionnaires et le public sur l'état de réalisation de ses prévisions et d'insérer, au niveau du rapport annuel, un état des réalisations par rapport aux prévisions et une analyse des écarts éventuels.

Aussi, les actionnaires actuels de la société EURO-CYCLES s'engagent à ne pas céder plus de 5% de leurs participations au capital de la société dans le public, sauf autorisation spéciale du Conseil du Marché Financier, et ce pendant trois (3) ans à compter de la date d'introduction en Bourse.

Les initiateurs de l'offre, s'engagent à ne pas développer une activité locale concurrente à celle de la société, mettant en péril l'avenir de celle-ci, nuisant aux intérêts des actionnaires.

En outre, et en vertu des termes du prospectus d'introduction, les souscripteurs au placement garanti, s'engagent à ne pas céder 75% de leurs titres en Bourse pendant une période d'une année à partir de la date de la première cotation en Bourse.

Dès la réalisation de l'opération, la structure mise à jour des actionnaires de la société doit être communiquée au Conseil du Marché Financier.

ADMISSION DES ACTIONS DE LA SOCIETE EURO-CYCLES AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE:

La Bourse a accordé en date du 21 décembre 2012 son accord de principe quant à l'admission des actions de la société EURO-CYCLES au marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

L'admission définitive des 5 400 000 actions de nominal un (1) dinars chacune, reste toutefois tributaire de l'accomplissement des formalités suivantes :

- La présentation du prospectus d'admission visé par le Conseil du Marché Financier.
- La justification de la diffusion dans le public d'au moins 10% du capital auprès de 200 actionnaires au plus tard le jour de l'introduction.
- La justification de l'existence d'un manuel de procédure d'organisation, de gestion et de divulgation des informations financières, d'une structure d'audit interne et de contrôle de gestion.

Par ailleurs, le conseil de la Bourse a pris acte de l'engagement de la mise en place d'un contrat de liquidité.

Le conseil de la Bourse a, également, recommandé l'établissement d'un pacte entre les principaux actionnaires ainsi que la communication de la rémunération des dirigeants du groupe.

Au cas où la présente offre aboutirait à des résultats concluants, l'introduction des actions EURO-CYCLES se fera au marché principal de la cote de la Bourse au cours de 11,200 dinars l'action et sera ultérieurement annoncée sur les bulletins officiels de la BVMT et du CMF.

Autorisation d'augmentation du capital:

Sur proposition du conseil d'administration réuni le 7 novembre 2012, l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société EURO-CYCLES tenue le 23 novembre 2012 a approuvé le principe de l'ouverture du capital de la société et l'introduction de ses titres au Marché Principal de la cote de la Bourse de Tunis.

Cadre de l'offre:

Actions offertes au Public

L'introduction de la société EURO-CYCLES au marché principal de la cote de la Bourse se fera par la mise sur le marché dans le cadre d'une cession au public de la part de ses actionnaires actuels de 1.620.000 actions d'une valeur nominale de 1 dinar chacune, représentant 30% du capital.

L'offre se fera par le moyen :

- D'une Offre à Prix Ferme de 907.200 actions représentant 56% du total des actions à céder, centralisée auprès de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis ;
- D'un Placement Garanti auprès d'investisseurs étrangers et locaux avertis* agissant pour compte propre (conformément aux dispositions de l'article 56 du Règlement Général de la Bourse) de 712.800 actions représentant 44 % du total des actions à céder, centralisé auprès de Amen Invest, Intermédiaire en Bourse.

Le placement Garanti sera réalisé aux mêmes conditions de prix que l'Offre à Prix Ferme.

Les donneurs d'ordre dans le cadre de ce placement s'engagent à ne pas céder 75% de leurs titres en Bourse pendant une période d'une année à partir de la date de première cotation en Bourse.

* Sont considérés investisseurs avertis lorsqu'ils agissent pour compte propre :

- Les institutions financières internationales et régionales,
- la caisse de dépôts et de consignations,
- les établissements de crédit,
- les sociétés d'investissement,
- les organismes de placement collectif en valeurs mobilières,
- les compagnies d'assurance et de réassurance,
- les sociétés de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières,
- Toute société qui remplit au moins deux des trois conditions suivantes :
 - Effectif moyen annuel supérieur à 200 personnes,
 - Total du bilan supérieur à 20 millions de dinars,
 - Chiffre d'affaires ou recettes nettes supérieurs à 40 millions de dinars.

1- Présentation de la société:

Dénomination sociale : EURO-CYCLES
Siège social : Zone Industrielle Kalâa Kébira - 4060 Sousse-
Forme juridique : Société Anonyme
Date de constitution : Novembre 1993
Capital social : 5 400 000 dinars

Objet social : La société a pour objet les opérations suivantes :

- La fabrication, le montage, la vente, tout autre commerce des cycles à deux roues ou tout autre produit faisant partie de l'univers des roues et du cycle sous toutes ses formes.

- De ce fait elle est habilitée à accomplir par elle-même ou par appel à la sous-traitance des tâches connexes. A cet effet, elle peut gérer et posséder des aires de stockage et d'entrepôt, procéder à des opérations de conditionnement et d'emballage, assurer par elle-même, par ses moyens ou par recours à la location des transports intérieurs et internationaux et réaliser toutes sortes d'opérations de transit conformément à la législation en vigueur: ainsi que toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement à l'objet ci-dessus indiqué et susceptible d'en faciliter l'extension et le développement.

2- Période de validité de l'offre

L'Offre à Prix Ferme est ouverte au public du **20 mai 2013 au 7 juin 2013 inclus**.

La réception des ordres dans le cadre du Placement Garanti se fera à partir du **20 mai**, étant entendu qu'à l'égard des investisseurs de ce placement, le Placement Garanti pourrait être clos par anticipation sans préavis, et dans tous les cas au plus tard le **7 juin** inclus.

3- Date de jouissance des actions

Les actions à céder dans le cadre de cette offre porte jouissance au premier janvier 2013.

4- Modalités de paiement du prix

Pour la présente Offre au public, le prix de l'action Euro-cycles, tous frais, commissions, courtages et taxes compris, a été fixé à 11,200 dinars aussi bien pour l'Offre à Prix Ferme que pour le Placement Garanti.

Le règlement d'ordres d'achat par les donneurs d'ordres désirant acquérir des actions Euro-cycles dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme s'effectue au comptant auprès des intermédiaires en Bourse au moment du dépôt de l'ordre d'achat. En cas

de satisfaction partielle de l'ordre d'achat, le solde sera restitué, sans frais, ni intérêts au donneur de l'ordre dans un délai ne dépassant pas les trois (3) jours ouvrables à compter du jour de la déclaration du résultat de l'OPF.

Le règlement des ordres d'achat par les investisseurs étrangers et locaux avertis agissant pour compte propre désirant souscrire à des actions Euro-cycles dans le cadre du Placement Garanti s'effectue auprès d'Amen Invest, au comptant, au moment du dépôt de l'ordre d'achat.

5- Etablissements domiciliaires

Tous les intermédiaires en bourse sont habilités à recueillir sans frais les ordres d'achat des actions de la société EURO-CYCLES exprimés dans le cadre de la présente Offre à Prix Ferme .

Amen Invest est seule habilitée à recueillir sans frais les ordres d'achat des actions EURO-CYCLES exprimés dans le cadre du Placement Garanti.

6- Catégories, modalités et délais de délivrance des actions **Offre à Prix Ferme**

Trois (03) catégories d'ordres d'achat seront offertes dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme :

Catégorie A	Ordres réservés aux personnes physiques et/ou morales, tunisiennes et/ou étrangères désirant acquérir au minimum 10 actions et au maximum 500 actions.
Catégorie B	Ordres réservés aux personnes physiques et/ou morales, tunisiennes et/ou étrangères désirant acquérir au minimum 501 actions et au maximum 27.000 actions pour les non institutionnels et un maximum 270.000 actions pour les institutionnels.
Catégorie C	Ordres réservés aux OPCVM tunisiens désirant acquérir au minimum 500 actions et au maximum 270.000 actions. Les souscripteurs de cette catégorie doivent respecter les dispositions légales notamment celles régissant les ratios prudentiels tel que définis au niveau de l'article 29 de la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif et fixant un maximum de 10% de l'actif net en titres de créance ou de capital émis ou garantis par un même émetteur.

Etant précisé que les investisseurs qui donnent des ordres d'achat dans l'une de ces trois catégories ne peuvent pas donner des ordres dans le cadre du Placement Garanti et inversement.

Les ordres d'achat doivent être nominatifs et donnés par écrit aux intermédiaires en Bourse. Ces ordres doivent préciser obligatoirement, le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité des titres demandés et l'identité du donneur d'ordre.

L'identité complète du donneur d'ordre comprend :

- Pour les personnes physiques majeures tunisiennes : le nom, le prénom, la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale ;
- Pour les personnes physiques mineures tunisiennes : le nom, le prénom, la date de naissance ainsi que la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale du père ou de la mère ou du tuteur légal,
- Pour les personnes morales tunisiennes : la dénomination sociale complète et le numéro d'inscription au registre de commerce,
- Pour les OPCVM : La dénomination, les références de l'agrément et l'identité du gestionnaire,
- Pour les institutionnels autres qu'OPCVM : la dénomination sociale complète ainsi que le numéro d'inscription au registre de commerce, s'il y a lieu. Pour les sociétés d'investissement à capital fixe, il y a lieu de faire suivre leur dénomination sociale par SICAF, et les sociétés d'investissement à capital risque par SICAR.
- Pour les étrangers : le nom, le prénom ou la dénomination sociale, la nature et les références des documents présentés.

Tout ordre d'achat ne comportant pas les indications précitées ne sera pas pris en considération par la commission de dépouillement.

L'ordre d'achat doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être inférieur à 10 ni supérieur à 0,5% du capital pour les non institutionnels ** (soit 27 000 actions) et à 5% du capital social (soit 270.000 actions) pour les institutionnels**. En tout état de cause, la quantité demandée par ordre doit respecter la quantité minimale et maximale par catégorie.

En outre, les demandes de souscription pour les OPCVM ne doivent pas porter sur plus de 10% des actifs nets, ayant servi pour le calcul de la dernière valeur liquidative publiée, précédant la date de l'ordre d'achat. Toute violation de cette condition entraîne la nullité de l'ordre d'achat.

Aucune règle d'antériorité n'est prévue dans la satisfaction des ordres d'achat reçus au cours de la période de validité de l'Offre à Prix Ferme.

Outre l'ordre qu'elle émet pour son propre compte, une même personne pourra émettre un maximum de :

- Trois (3) ordres d'achat à titre de mandataire d'autres personnes. Ces ordres doivent être accompagnés d'un acte de procuration dûment signé et légalisé ;

- Un nombre d'ordre d'achat équivalent au nombre d'enfants mineurs à charge. Ces ordres doivent être accompagnés d'un extrait de naissance.

** Tels que définis par l'article 39 alinéa 3 du Règlement Général de la Bourse.

Tout acquéreur ne peut émettre qu'un seul ordre d'achat, toutes catégories confondues, déposé auprès d'un seul intermédiaire en Bourse. En cas de dépôt de plusieurs ordres auprès de différents intermédiaires, seul le premier par le temps, sera accepté par la commission de dépouillement.

En cas d'ordres multiples chez un même intermédiaire, seul l'ordre portant sur le plus petit nombre d'actions demandées sera retenu. Tout intermédiaire chargé du placement des titres est tenu au respect des dispositions énoncées dans le présent chapitre, notamment en matière de limitation des mandats et de couverture en fonds des ordres d'achat émanant de leurs clients. L'ensemble des documents cités ci-dessus devra être conservé pour être éventuellement présentés à des fins de contrôle.

Mode de répartition des titres

	Nombre d'actions	Montant	% du capital	% de l'OPF
Catégorie A	194 400	2 177 280	3.60%	21.43%
Catégorie B	356 400	3 991 680	6.60%	39.29%
Catégorie C	356 400	3 991 680	6.60%	39.29%
Total	907 200	10 160 640	16.80%	100.00%

Le mode de satisfaction des ordres d'achat se fera de la manière suivante :

- Pour la catégorie A: les ordres d'achat seront satisfaits également par palier jusqu'à l'épuisement des titres alloués à cette catégorie. Les paliers de satisfaction seront fixés par la commission de dépouillement ;
- Pour la catégorie B: les ordres d'achat seront satisfaits au prorata sur la base d'un taux d'allocation, déterminé par le rapport quantité offerte / quantité demandée et retenue;
- Pour la catégorie C: les ordres d'achat seront satisfaits au prorata sur la base d'un taux d'allocation, déterminé par le rapport quantité offerte / quantité demandée et retenue;

En cas d'excédent de titres offerts non demandés par une catégorie, le reliquat sera affecté en priorité à la catégorie A puis B.

Transmission des ordres et centralisation:

Les intermédiaires en Bourse établissent, par catégorie, les ordres reçus de leurs clients dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme.

Les intermédiaires en Bourse transmettront à la BVMT l'état des ordres d'achat selon les modalités prévues par l'avis de la Bourse qui sera publié à cet effet sur son bulletin officiel.

Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation. En cas de discordance entre l'état figurant sur le support magnétique et l'état écrit, seul l'état écrit fait foi.

Ouverture des plis et dépouillement :

Les états relatifs aux ordres d'achat donnés dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme, seront communiqués sous plis fermés par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement composée de représentants de la BVMT et de Amen Invest, intermédiaire en bourse introducteur, et en présence du commissaire du gouvernement auprès de la BVMT, des représentants du CMF et de l'AIB. La commission procédera au dépouillement des états, affectera les quotas et établira un procès verbal à cet effet.

Placement Garanti:

Dans le cadre du Placement Garanti, 712.800 actions EURO-CYCLES représentant 13,2% du capital de la société seront offertes aux investisseurs. Ce placement garanti sera centralisé auprès d'Amen Invest, intermédiaire en Bourse.

Les ordres d'achat doivent être nominatifs et donnés par écrit à Amen Invest, intermédiaire en Bourse. Ces ordres doivent préciser obligatoirement, le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité de titres demandés, l'identité complète du donneur d'ordre (l'adresse, la nationalité, le numéro du registre de commerce) ainsi que la nature et les références des documents présentés justifiant la qualité d'investisseurs avertis conformément à ce qui a été fixé au niveau du présent prospectus.

L'ordre d'achat doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être supérieur 27 000 actions pour les non institutionnels (soit au plus 0.5% du capital social) et 270 000 actions pour les institutionnels** (soit au plus 5% du capital social).

Les investisseurs dans le cadre du placement garanti n'auront pas le droit de donner des ordres dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme et inversement.

Toutefois, les titres non acquis dans le cadre du placement garanti pourraient être affectés à la catégorie B, puis A, puis C de l'Offre à Prix Ferme.

Transmission des ordres

A l'issue de l'opération de placement, Amen Invest, intermédiaire en Bourse, communique un état récapitulatif détaillé sur le résultat du placement au CMF et à la BVMT et ce, selon un modèle qui sera fixé par cette dernière. Cet état doit être signé par la personne habilitée de la société Amen Invest et comporter son cachet.

** Tels que définis par l'article 39 alinéa 3 du Règlement Général de la Bourse.

Soumission et vérification des ordres

L'état récapitulatif relatif aux ordres d'achat donnés dans le cadre du Placement Garanti, sera communiqué sous pli fermé par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement. La commission procédera à la vérification de l'état (notamment l'absence d'ordre d'achat dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme) et établira un procès verbal à cet effet.

7- Déclaration des résultats :

Dès la réalisation de l'opération de dépouillement des ordres d'achat donnés dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme et la vérification de l'état relatif aux ordres d'achats donnés dans le cadre du Placement Garanti, le résultat de l'offre fera l'objet d'un avis qui sera publié sur les Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF précisant la suite donnée à l'offre, et en cas de suite positive, l'avis précisera par intermédiaire le nombre de titres attribués, les demandes retenues et la réduction éventuelle dont les ordres d'achat seront frappés.

8- Règlement des capitaux et livraison des titres :

Au cas où l'offre connaît une suite favorable, la BVMT communiquera, le lendemain de la publication de l'avis de résultat, à chaque intermédiaire, l'état détaillé de ses ordres d'achat retenus et la quantité attribuée à chacun d'eux.

Chaque intermédiaire est tenu d'envoyer à la STICODEVAM les ordres de ségrégation des quantités acquises retenues par catégorie d'avoirs et ce conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de la STICODEVAM. Le règlement des espèces et la livraison des titres seront effectués trois (3) jours ouvrables après la date de résultat de l'Offre, via la compensation de la STICODEVAM. Le règlement des espèces et la livraison de titres seront effectués trois (3) jours ouvrables après la date de résultat de l'Offre, via la compensation de la STICODEVAM.

La STICODEVAM a attribué en date du 29 avril 2013 aux actions de la société EURO-CYCLES le code ISIN TN0007570013.

Les opérations de règlement et livraison seront assurées par cette dernière.

Le registre des actionnaires sera tenu par Amen Invest, intermédiaire en Bourse.

9- Cotation des titres :

La date de démarrage de la cotation des titres sur le marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis fera l'objet d'un avis qui sera publié aux

Bulletins Officiels de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis et du Conseil du Marché Financier.

10- Tribunaux compétents en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à la présente offre sera de la compétence exclusive des Tribunaux de Tunis I.

11- Avantage fiscal

Aucun avantage fiscal n'est prévu pour la société Euro-cycles. Etant donné son statut d'entreprise exportatrice, l'entreprise bénéficie d'un taux d'imposition de 10% (voir d'une exonération).

12- Contrat de liquidité :

Les initiateurs de l'offre se sont engagés à consacrer un million et un dinars (1 000 001 DT) et quatre vingt neuf mille deux cent quatre vingt sept (89 287) actions pour alimenter un contrat de liquidité qui aura une durée d'une année à partir de la date d'introduction en bourse des actions EURO-CYCLES. Ce contrat a été confié à l'intermédiaire en Bourse introducteur Amen Invest.

Un prospectus d'Offre à Prix Ferme, de Placement Garanti et d'Admission au marché principal de la cote de la Bourse, visé par le Conseil du Marché Financier sous n°13-826 du 29/04/2013 est mis à la disposition du public auprès de la société EURO-CYCLES, de AMEN INVEST, intermédiaire en bourse chargé de l'opération ainsi que sur le site Internet du CMF : www.cmf.org.tn.

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2012 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2013.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

OFFRE A PRIX FERME - OPF - PLACEMENT GARANTI ET ADMISSION AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE DES ACTIONS LA SOCIÉTÉ « HANNIBAL LEASE »

Le Conseil du Marché Financier a accordé son visa au prospectus d'Offre à Prix Ferme (OPF), de Placement Garanti et d'Admission au marché principal de la cote de la Bourse des actions de la société « Hannibal Lease ».

Dans le cadre de la note d'opération, la société « Hannibal Lease » a pris les engagements suivants :

- Réserver au moins un (01) siège au Conseil d'Administration au profit de(s) représentant(s) des détenteurs des actions acquises dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme. Ce(s) représentant(s) sera (ont) désigné(s) par les détenteurs d'actions « Hannibal Lease » acquises dans le cadre de l'OPF au cours d'une séance où les actionnaires majoritaires et anciens s'abstiendront de voter, et proposé(s) à l'Assemblée Générale Ordinaire qui entérinera cette désignation ;
- Se conformer à la réglementation en vigueur en matière de tenue des comptes en valeurs mobilières ;
- Conformer ses rapports annuels sur la gestion au modèle prévu à l'annexe 12 du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne ;
- Mettre en place un manuel des procédures ;
- Tenir une communication financière, au moins une fois par an.

Aussi, les actionnaires actuels de la Société « Hannibal Lease » se sont engagés après l'introduction de la Société en Bourse à obtenir, lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la société, les autorisations nécessaires pour la régulation du cours boursier et ce, conformément à l'article 19 nouveau de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

Par ailleurs, les actionnaires de référence de la société « Hannibal Lease »^(*), détenant actuellement 57,69% du capital de la société, se sont engagés :

- ✓ à ne pas céder plus de 5% de leurs participations respectives au capital de la société dans le public, sauf autorisation spéciale du Conseil du Marché Financier et ce, pendant deux (2) ans à compter de la date d'introduction ;
- ✓ à ne pas développer une activité locale concurrente à celle de la société mettant en péril l'avenir de celle-ci et nuisant aux intérêts des actionnaires.

(*) Investment Trust Tunisia SA, Financière Tunisienne SA, Mr. Hédi Djilani et Mr. Mohamed-Hechmi Djilani.

En outre, et en vertu des termes de la note d'opération, les souscripteurs au placement garanti, s'engagent à ne pas céder 75% de leurs titres en Bourse pendant une période d'une année à partir de la date de la première cotation en Bourse.

Dès la réalisation de l'opération, une liste mise à jour des actionnaires de la société doit être communiquée au Conseil du Marché Financier

ADMISSION DES ACTIONS DE LA SOCIETE « HANNIBAL LEASE » AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE :

La Bourse a donné, en date du 14 mars 2013, son accord de principe quant à l'admission des actions de la société « Hannibal Lease » au marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

L'admission définitive des 5 740 000 actions de nominal cinq (5) dinars chacune, composées de 4 000 000 actions anciennes et de 1 740 000 actions nouvelles à émettre, reste toutefois tributaire de l'accomplissement des formalités suivantes :

- La présentation du prospectus d'admission visé par le Conseil de Marché Financier ;
- La justification de la diffusion dans le public des 30,3% du capital auprès d'au moins 200 actionnaires au plus tard le jour d'introduction ;
- La justification de l'existence d'un manuel de procédures.

Par ailleurs, le Conseil de la Bourse a également pris acte de l'engagement de la mise en place d'un contrat de liquidité et d'un contrat de régulation.

Au cas où la présente opération aboutirait à des résultats concluants, l'introduction des actions de la société « Hannibal Lease » se fera au marché principal de la cote de la Bourse au cours de 9,500 dinars l'action et sera ultérieurement annoncée sur les bulletins officiels de la BVMT et du CMF.

Décision ayant autorisé l'opération :

Sur proposition du Conseil d'Administration du 05 mars 2013, l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société Hannibal Lease, réunie le 17 avril 2013, a approuvé la décision d'ouverture du capital de la société et l'introduction de ses titres au marché principal de la cote de la Bourse.

Autorisation d'augmentation du capital

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société Hannibal Lease, réunie le 17 avril 2013, a décidé dans sa 2^{ème} résolution d'augmenter le capital social d'un montant de 8 700 000 dinars pour le porter de 20 000 000 dinars à 28 700 000 dinars et ce, par l'émission de 1 740 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire au prix de 9,500 dinars l'action soit 5 dinars de nominal et 4,500 dinars de prime d'émission, à libérer intégralement à la souscription.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a également fixé la date de jouissance des actions nouvelles au 01/01/2013.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 17/04/2013 a donné tous les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour constater la réalisation définitive de ladite augmentation.

Droit Préférentiel de Souscription

L'Assemblée Générale Extraordinaire, tenue le 17/04/2013, a décidé de réserver l'intégralité de la souscription à l'augmentation de capital projetée à des nouveaux souscripteurs. En conséquence de cette décision, les anciens actionnaires ont renoncé à leurs Droits Préférentiels de Souscription à ladite augmentation de capital au profit de nouveaux souscripteurs. Cette renonciation s'est traduite par la suppression de ces Droits Préférentiels de Souscription pour la totalité de l'augmentation de capital.

Actions offertes au public :

L'introduction de la société « Hannibal Lease » au marché principal de la cote de la Bourse s'effectuera par la mise sur le marché, dans le cadre d'une augmentation de capital par voie de souscription publique, de 1 740 000 actions nouvelles d'une valeur nominale de cinq (5) dinars chacune, représentant 30,31% du capital après la réalisation de ladite augmentation.

L'émission se fera par le moyen de :

- Une Offre à Prix Ferme de 1 070 500 actions représentant 61,52% du total des actions à émettre en numéraire, centralisée auprès de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis ;
- Un Placement Garanti (conformément aux dispositions de l'article 56 nouveau du Règlement Général de la Bourse) auprès d'investisseurs étrangers et/ou locaux avertis^(*) agissant pour compte propre de 669 500 actions représentant 38,48% du total des actions à émettre en numéraire, centralisé auprès de MAC SA, intermédiaire en Bourse.

Le Placement Garanti sera réalisé aux mêmes conditions de prix que l'Offre à Prix Ferme.

Les souscripteurs à ce placement s'engagent à ne pas céder 75% de leurs titres en Bourse pendant une période d'une année à partir de la date de la première cotation en Bourse.

1- Présentation de la société

Dénomination sociale : Hannibal Lease S.A.

Siège social : Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki – Les Berges du Lac – 1053 Tunis.

Forme juridique : Société Anonyme.

(*)Sont considérés investisseurs avertis lorsqu'ils agissent pour compte propre :

- Les institutions financières internationales et régionales,
- la caisse de dépôts et de consignations,
- les établissements de crédit,
- les sociétés d'investissement,
- les organismes de placement collectif en valeurs mobilières,
- les compagnies d'assurance et de réassurance,
- les sociétés de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières,
- Toute société qui remplit au moins deux des trois conditions suivantes :
 - ✓ effectif moyen annuel supérieur à 200 personnes,
 - ✓ total du bilan supérieur à 20 millions de dinars,
 - ✓ chiffre d'affaires ou recettes nettes supérieurs à 40 millions de dinars.

Législation particulière applicable : La société est régie par la loi n°2001-65 du 10 Juillet 2001 relative aux établissements de crédit, telle que modifiée et complétée par la loi n°2006-19 du 02 Mai 2006. Elle est également régie par les dispositions de la loi n°94-89 du 26 Juillet 1994 relative au leasing et de la loi n°94-90 du 26 Juillet 1994 portant dispositions fiscales du leasing.

Date de constitution : 11/07/2001

Capital social : 20 000 000 dinars divisé en 4 000 000 actions de valeur nominale 5 dinars entièrement libérées.

Objet social : La société a pour objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant sur des biens mobiliers et immobiliers à usage professionnel, industriel, agricole, commercial et de service. Elle peut également effectuer toutes opérations financières, industrielles, commerciales, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus.

2- Période de validité de l'offre

L'Offre à Prix Ferme sera ouverte au public du **21 Mai 2013 au 05 Juin 2013 inclus**.

La réception des demandes de souscription dans le cadre du Placement Garanti se fera à partir du **21 Mai 2013**, étant entendu qu'à l'égard des investisseurs de ce placement, le Placement Garanti pourrait être clos par anticipation, sans préavis, et dans tous les cas au plus tard le **05 Juin 2013 inclus**.

3- Date de jouissance des actions

Les actions nouvelles, émises dans le cadre de cette Offre, porteront jouissance à partir du **01/01/2013**.

4- Modalités de paiement du prix

Pour la présente Offre, le prix de l'action de la société « Hannibal Lease », tous frais, commissions, courtages et taxes compris, a été fixé à 9,500 dinars, aussi bien pour l'Offre à Prix Ferme que pour le Placement Garanti.

Le règlement des demandes de souscription par les donneurs d'ordre désirant souscrire à des actions de la société « Hannibal Lease » dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme s'effectue au comptant auprès des intermédiaires en Bourse au moment du dépôt de la demande. En cas de satisfaction partielle de la demande de souscription, le solde sera restitué, sans frais, ni intérêts au donneur d'ordre dans un délai ne dépassant pas les trois (3) jours ouvrables à compter du jour de la déclaration du résultat de l'Offre à Prix Ferme.

Le règlement des demandes de souscription par les investisseurs étrangers et/ou locaux avertis^(*) agissant pour compte propre désirant souscrire à des actions Hannibal Lease dans le cadre du Placement Garanti s'effectue auprès de MAC SA au comptant au moment du dépôt de la demande de souscription.

(*)Sont considérés investisseurs avertis lorsqu'ils agissent pour compte propre :

- Les institutions financières internationales et régionales,
- la caisse de dépôts et de consignations,
- les établissements de crédit,
- les sociétés d'investissement,
- les organismes de placement collectif en valeurs mobilières,
- les compagnies d'assurance et de réassurance,
- les sociétés de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières,
- Toute société qui remplit au moins deux des trois conditions suivantes :
 - ✓ effectif moyen annuel supérieur à 200 personnes,
 - ✓ total du bilan supérieur à 20 millions de dinars,
 - ✓ chiffre d'affaires ou recettes nettes supérieurs à 40 millions de dinars.

5- Etablissements domiciliaires

Tous les intermédiaires en Bourse sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription d'actions de la société « Hannibal Lease » exprimées dans le cadre de la présente Offre à Prix Ferme.

L'intermédiaire en Bourse MAC SA est seul habilité à recueillir, sans frais, les demandes de souscription d'actions « Hannibal Lease » exprimées dans le cadre du Placement Garanti.

Le jour de dénouement de l'offre, le montant de l'augmentation de capital est versé dans le compte indisponible n° 08 003 000 513 200 941 655 ouvert auprès de la Banque Internationale Arabe de Tunisie, agence centrale, conformément à l'état de dénouement espèces de la STICODEVAM.

6- Mode de placement, modalités et délais de délivrance des titres

L'offre porte sur 1 740 000 actions, soit 30,31% du capital social après réalisation de l'augmentation du capital telle que décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17/04/2013.

Le placement des titres auprès du public se fera selon la procédure d'Offre à Prix Ferme et d'un Placement Garanti.

6-1- Offre à Prix Ferme :

Dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme, 1 070 500 actions « Hannibal Lease » à émettre en numéraire seront offertes et réparties en trois (3) catégories :

Catégorie A :

9,86% des actions offertes, soit 105 500 actions seront réservées au personnel de la société « Hannibal Lease », sollicitant au minimum 50 actions et au maximum 28 700 actions, soit 0,5% du capital social après augmentation.

Etant précisé que les souscripteurs à cette catégorie ne doivent pas souscrire dans les autres catégories. La souscription à cette catégorie sera centralisée chez l'intermédiaire en Bourse MAC SA.

Catégorie B :

22,61% des actions offertes, soit 242 000 actions seront réservées aux personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères et aux institutionnels tunisiens et/ou étrangers, sollicitant au minimum 50 actions et au maximum 2 000 actions.

Etant précisé que les institutionnels qui auront à souscrire à cette catégorie ne peuvent pas souscrire au Placement Garanti et inversement.

Catégorie C :

67,54% des actions offertes, soit 723 000 actions seront réservées aux personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères et aux institutionnels tunisiens et/ou étrangers, sollicitant au minimum 2 001 actions et au maximum 28 700 actions, soit 0,5% du capital social après augmentation, pour les non institutionnels et 287 000 actions, soit 5% du capital social après augmentation, pour les institutionnels.

Etant précisé que les institutionnels qui auront à souscrire à cette catégorie ne peuvent pas souscrire au Placement Garanti et inversement.

Les OPCVM souscripteurs parmi les catégories B ou C doivent respecter les dispositions légales notamment celles régissant les ratios prudentiels tel que définis au niveau de l'article 29 de la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif et fixant un maximum de 10% de l'actif net en titres de créance ou de capital émis ou garantis par un même émetteur.

Les demandes de souscription doivent être nominatives et données par écrit aux intermédiaires en Bourse. Ces demandes doivent préciser obligatoirement le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité de titres demandée et l'identité complète du souscripteur.

L'identité complète du souscripteur comprend :

- Pour les personnes physiques majeures tunisiennes : le nom, le prénom, la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale,
- Pour les personnes physiques mineures tunisiennes : le nom, le prénom, la date de naissance ainsi que la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale du père ou de la mère ou du tuteur légal,
- Pour les personnes morales tunisiennes : la dénomination sociale complète et le numéro d'inscription au registre de commerce,
- Pour les OPCVM: la dénomination, les références de l'agrément et l'identité du gestionnaire,
- Pour les institutionnels autres qu'OPCVM : la dénomination sociale complète ainsi que le numéro d'inscription au registre de commerce, s'il y a lieu. Pour les sociétés d'investissement à capital fixe, il y a lieu de faire suivre leur dénomination sociale par SICAF, et les sociétés d'investissement à capital risque par SICAR.
- Pour les étrangers : le nom, le prénom ou la dénomination sociale, la nature et les références des documents présentés.

Toute demande de souscription ne comportant pas les indications précitées ne sera pas prise en considération par la commission de dépouillement.

La demande de souscription doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être inférieur à cinquante (50) actions ni supérieur à 0,5% du capital social après augmentation, soit 28 700 actions pour les non institutionnels et 5% du capital social soit 287 000 actions pour les institutionnels.

En tout état de cause, la quantité demandée par demande de souscription doit respecter la quantité minimale et maximale fixée par catégorie.

En outre, les demandes de souscription pour les OPCVM ne doivent pas porter sur plus de 10% des actifs nets, ayant servi pour le calcul de la dernière valeur liquidative publiée, précédant la date de souscription. Tout non respect de cette condition entraîne la nullité de la demande de souscription.

Aucune règle d'antériorité n'est prévue dans la satisfaction des demandes de souscription reçues au cours de la période de validité de l'Offre à Prix Ferme.

Outre la demande de souscription qu'elle émet pour son propre compte, une même personne pourra émettre un maximum de :

- Trois (3) demandes de souscription à titre de mandataire d'autres personnes. Ces demandes doivent être accompagnées d'un acte de procuration, spécifique à la présente opération, dûment signé et légalisé.
- Un nombre de demandes de souscription équivalent au nombre d'enfants mineurs à charge. Ces demandes doivent être accompagnées d'un extrait de naissance.

Tout acquéreur ne peut émettre qu'une seule demande de souscription, toutes catégories confondues, déposée auprès d'un seul intermédiaire en Bourse.

En cas de dépôt de plusieurs demandes auprès de différents intermédiaires, seule la première, par le temps, sera acceptée par la commission de dépouillement.

En cas de demandes multiples reproduites chez un même intermédiaire, seule la demande portant sur le plus petit nombre d'actions demandées sera retenue.

Tout intermédiaire chargé du placement des titres est tenu au respect des dispositions énoncées dans le présent chapitre, notamment en matière de limitation des mandats et de couverture en fonds des demandes de souscriptions émanant de leurs clients.

L'ensemble des documents cités ci-dessus devra être conservé pour être éventuellement présenté à des fins de contrôle.

Mode de répartition des titres et modalités de satisfaction des demandes de souscription

Dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme, 1 070 500 actions « Hannibal Lease » à émettre en numéraire seront offertes et réparties en trois (3) catégories :

Catégorie	Montant en DT	Nombre d'actions	Répartition en % de l'OPF	Répartition en % du capital de la société après augmentation
Catégorie A: Personnel de la société Hannibal Lease sollicitant au minimum 50 actions et au maximum 28 700 actions.	1 002 250	105 500	9,86%	1,84%
Catégorie B: Personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères et institutionnels tunisiens et/ou étrangers sollicitant au minimum 50 actions et au maximum 2 000 actions.	2 299 000	242 000	22,61%	4,22%
Catégorie C: Personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères et institutionnels tunisiens et/ou étrangers sollicitant au minimum 2 001 actions et au maximum 28 700 actions pour les non institutionnels et 287 000 actions pour les institutionnels.	6 868 500	723 000	67,54%	12,60%
Total	10 169 750	1 070 500	100,00%	18,65%

Le mode de satisfaction des demandes de souscription se fera de la manière suivante :

Pour la catégorie B: les demandes de souscription seront satisfaites également par palier jusqu'à l'épuisement des titres alloués à cette catégorie. Les paliers de satisfaction seront fixés par la commission de dépouillement.

Pour la catégorie C: les demandes de souscription seront satisfaites au prorata sur la base d'un taux d'allocation, déterminé par le rapport quantité offerte / quantité demandée et retenue. Le reliquat non servi sera réparti par la commission de dépouillement, sans que la part de chaque institutionnel ne dépasse 5% du capital à l'issue de l'opération.

En cas d'excédent de titres offerts non demandés par une catégorie, le reliquat sera affecté en priorité à la catégorie B puis à la catégorie C puis à la catégorie A.

Transmission des demandes et centralisation :

Les intermédiaires en Bourse établissent par catégorie les états des demandes de souscription reçues de leurs clients dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme.

Les intermédiaires en Bourse transmettront à la BVMT les états des demandes de souscription selon les modalités prévues par l'avis de la Bourse qui sera publié à cet effet sur son bulletin officiel.

Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation. En cas de discordance entre l'état figurant sur le support magnétique et l'état écrit, seul l'état écrit fait foi.

Pour la catégorie A, la liste des demandes de souscription sera transmise par MAC SA, intermédiaire en Bourse, à la BVMT et ce, dans les mêmes conditions précitées.

Ouverture des plis et dépouillement :

Les états relatifs aux demandes de souscription données dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme, seront communiqués sous plis fermés par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement composée de représentants de la BVMT, de MAC SA, intermédiaire en Bourse chargé de l'opération, et en présence du commissaire du gouvernement auprès de la BVMT, des représentants du CMF et de l'AIB. La commission procédera au dépouillement des états, affectera les quotas et établira un procès verbal à cet effet.

6-2- Placement Garanti

Dans le cadre du placement garanti, 669 500 actions « Hannibal Lease » à émettre en numéraire seront offertes à des investisseurs étrangers et/ou locaux avertis^(*) agissant pour compte propre.

Catégories	Nombre d'actions	Montant en DT	Répartition en % du capital de la société après augmentation
Investisseurs étrangers et/ou locaux avertis agissant pour compte propre	669 500	6 360 250	11,66%
Total	669 500	6 360 250	11,66%

Les demandes de souscriptions doivent être nominatives et données par écrit à MAC SA, intermédiaire en Bourse. Ces demandes doivent préciser obligatoirement, le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité de titres demandés, l'identité complète du donneur d'ordre (l'adresse, la nationalité, le numéro du registre de commerce) ainsi que la nature et les références des documents présentés justifiant la qualité d'investisseurs avertis conformément à ce qui a été fixé au niveau de la présente note d'opération.

La demande de souscription doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être supérieur à 5% du capital social après augmentation du capital, soit 287 000 actions pour les institutionnels, ni supérieur à 0,5% du capital social après augmentation du capital, soit 28 700 actions pour les non institutionnels.

Les souscripteurs dans le cadre du Placement Garanti n'auront pas le droit de souscrire dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme et inversement.

(*)Sont considérés investisseurs avertis lorsqu'ils agissent pour compte propre :

- Les institutions financières internationales et régionales,
- la caisse de dépôts et de consignations,
- les établissements de crédit,
- les sociétés d'investissement,
- les organismes de placement collectif en valeurs mobilières,
- les compagnies d'assurance et de réassurance,
- les sociétés de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières,
- Toute société qui remplit au moins deux des trois conditions suivantes :
 - ✓ effectif moyen annuel supérieur à 200 personnes,
 - ✓ total du bilan supérieur à 20 millions de dinars,
 - ✓ chiffre d'affaires ou recettes nettes supérieurs à 40 millions de dinars.

Transmission des demandes:

A l'issue de l'opération de Placement, MAC SA, intermédiaire en Bourse, communique un état récapitulatif détaillé sur le résultat de placement au CMF et à la BVMT et ce, selon un modèle qui sera fixé par cette dernière. Ce résultat fera l'objet d'un avis publié aux Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF, le jour de la déclaration du résultat de l'Offre.

Cet état doit être signé par la personne habilitée de la société MAC SA, intermédiaire en Bourse, et comporter son cachet.

Soumission et vérification des demandes :

L'état récapitulatif relatif aux demandes de souscription données dans le cadre du Placement Garanti sera communiqué sous pli fermé par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement. La commission procédera à la vérification de l'état (notamment l'absence de souscription dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme) et établira un procès verbal à cet effet.

7- Déclaration des résultats :

Dès la réalisation de l'opération de dépouillement des demandes de souscription données dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme et la vérification de l'état relatif aux demandes de souscription données dans le cadre du Placement Garanti, le résultat de l'Offre au public fera l'objet d'un avis qui sera publié sur les Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF précisant la suite donnée à l'Offre, et en cas de suite positive, l'avis précisera par intermédiaire, le nombre de titres attribués, les demandes retenues et la réduction éventuelle dont les demandes de souscription seront frappées.

8- Règlement des espèces et livraison des titres :

Au cas où l'offre connaîtrait une suite favorable, la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis communiquera, le lendemain de la publication de l'avis de résultat, à chaque intermédiaire, l'état détaillé de ses demandes de souscription retenues et la quantité attribuée à chacun d'eux.

Chaque intermédiaire est tenu d'envoyer à la STICODEVAM les ordres de ségrégation des quantités souscrites retenues par catégorie d'avoirs et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de la STICODEVAM. Le règlement des espèces et la livraison de titres seront effectués trois (3) jours ouvrables après la date de résultat de l'Offre, via la compensation interbancaire de la STICODEVAM.

La STICODEVAM a attribué en date du 18/04/2013 aux actions anciennes de la société Hannibal Lease, le code ISIN : TN0007310139.

La société Hannibal Lease s'engage à demander la prise en charge de ses actions nouvelles et anciennes par la STICODEVAM dès la réalisation définitive de l'augmentation du capital en numéraire.

Ainsi, les opérations de règlement et livraison seront assurées par cette dernière.

Le registre des actionnaires est tenu par l'intermédiaire en Bourse MAC SA.

9- Cotation des titres

La date de démarrage de la cotation des titres, sur le marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, fera l'objet d'un avis qui sera publié sur le bulletin officiel de la BVMT.

Toutefois, la cotation des actions nouvelles ne démarrera qu'à compter de la date de réalisation de l'augmentation du capital conformément à la loi. Ainsi, les actions nouvelles ne seront cessibles et négociables qu'après la publication d'un avis sur le bulletin officiel de la BVMT.

10- Avantage fiscal

Il est à signaler que l'article 1er de la loi n° 2010-29 du 07 juin 2010, relative à l'encouragement des entreprises à l'admission de leurs actions à la Bourse, stipule que " *Le taux de l'impôt sur les sociétés prévu par le premier et quatrième alinéa du paragraphe I de l'article 49 du code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés, est réduit à 20% pour les sociétés qui procèdent à l'admission de leurs actions ordinaires à la cote de la Bourse des valeurs mobilières de Tunis à condition que le taux d'ouverture du capital au public soit au moins égal à 30%, et ce, pendant cinq ans à compter de l'année de l'admission. Cette réduction est accordée aux sociétés qui procèdent à l'admission de leurs actions ordinaires à la cote de la Bourse des valeurs mobilières de Tunis au cours de la période allant du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2014*".

Par conséquent, la société « Hannibal Lease » pourrait en bénéficier et donc, la charge d'impôt sur les sociétés constatée dans les projections 2012-2016 serait révisé à la baisse ce qui augmenterait le résultat net de la société.

11- Contrat de liquidité

Un contrat de liquidité pour une période d'une année à partir de la date d'introduction, est établi entre MAC SA, Intermédiaire en Bourse et deux actionnaires actuels de la société « Hannibal Lease » à savoir Mr. Mohamed Hechmi Djilani et la société Investment Trust Tunisia SA, portant sur 9,92% du produit de l'Offre à Prix Ferme soit un montant de 650 000 dinars et 37 795 actions.

12- Régulation du cours boursier

Les actionnaires de la société « Hannibal Lease » se sont engagés, après l'introduction de la société en Bourse, à obtenir lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la société les autorisations nécessaires pour la régulation du cours boursier et ce, conformément à l'article 19 nouveau de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

Le contrat de régulation sera confié à la société MAC SA, intermédiaire en Bourse.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le n°13- 0827 du 30 Avril 2013, du document de référence « HL 2012 » enregistré auprès du CMF en date du 16 Août 2012 sous le n°12-006 ainsi que de son actualisation enregistrée par le CMF en date du 05 Avril 2013 sous le n°12-006-A002 et des états financiers de Hannibal Lease relatifs à l'exercice 2012.

La note d'opération, le document de référence « HL 2012 » ainsi que son actualisation sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de Hannibal Lease, Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki, les Berges du Lac, de MAC SA, intermédiaire en bourse, sise à Green Center, Bloc C, 2^{ème} étage, les Berges du Lac, sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn et sur le site de MAC SA : www.macsa.com.tn.

Les états financiers de Hannibal Lease arrêtés au 31 Décembre 2012 seront publiés au bulletin officiel du CMF.

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

**SOCIETE DE TRANSPORT DES HYDROCARBURES PAR PIPELINES
-SOTRAPIL-**

Siège social : Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1003 Tunis -

La Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines - SOTRAPIL - publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2012 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 20 juin 2013. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes, Mr Abderrazek SOUEI .

	<u>Notes</u>	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
<u>ACTIFS</u>			
ACTIFS NON COURANTS			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles		207 917	207 917
Moins: Amortissements		(207 917)	(207 917)
		-	-
Immobilisations corporelles		44 209 582	43 734 604
Moins: Amortissements		(28 463 846)	(26 581 021)
	4.1	15 745 736	17 153 583
Immobilisations financières		358 925	346 709
Moins: Provisions		(20 709)	(20 709)
	4.2	338 216	326 000
Total des actifs immobilisés		16 083 952	17 479 583
Autres actifs non courants		-	-
Total des actifs non courants		16 083 952	17 479 583
ACTIFS COURANTS			
Stocks		657 857	611 468
Moins: Provisions		-	-
	4.3	657 857	611 468
Clients et comptes rattachés		3 435 323	10 128 693
Moins: Provisions		-	-
	4.4	3 435 323	10 128 693
Autres actifs courants		637 624	609 697
Moins: Provisions		(152 873)	(152 873)
	4.5	484 751	456 824
Placements et autres actifs financiers	4.6	11 341 772	8 812 986
Liquidités et équivalents de liquidités	4.7	1 521 199	683 015
Total des actifs courants		17 440 902	20 692 986
TOTAL DES ACTIFS		33 524 854	38 172 569

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers

BILAN
(Exprimé en dinars)

<u>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</u>	<u>Notes</u>	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
CAPITAUX PROPRES			
Capital		17 177 160	16 359 200
Réserves		2 286 876	2 210 543
Autres capitaux propres		139 510	139 510
Résultats reportés		7 818 609	6 976 146
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		27 422 155	25 685 399
Résultat de l'exercice		2 545 703	3 432 751
Total des capitaux propres	4.8	29 967 858	29 118 150
PASSIFS			
<u>PASSIFS NON COURANTS</u>			
Provisions pour risques et charges	4.9	592 563	58 590
Total des passifs non courants		592 563	58 590
<u>PASSIFS COURANTS</u>			
Fournisseurs et comptes rattachés	4.10	693 445	830 097
Autres passifs courants	4.11	2 265 223	8 158 097
Concours bancaires et autres passifs financiers		5 765	7 635
Total des passifs courants		2 964 433	8 995 829
Total des passifs		3 556 996	9 054 419
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		33 524 854	38 172 569

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers

ETAT DE RESULTAT**(Exprimé en dinars)****(Modèle autorisé)**

	<u>Notes</u>	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Revenus	5.1	10 487 755	10 486 998
Autres produits d'exploitation	5.2	433 651	895 750 (*)
Total des produits d'exploitation		10 921 406	11 382 748
CHARGES D'EXPLOITATION			
Variation des stocks des produits à livrer		(23 429)	3 150
Achats consommés	5.3	552 592	574 190
Charges de personnel	5.4	3 793 863	3 492 741
Dotations aux amortissements et aux provisions	5.5	2 462 160	2 049 478
Autres charges d'exploitation	5.6	1 001 294	960 953 (*)
Total des charges d'exploitation		7 786 480	7 080 512
RESULTAT D'EXPLOITATION		3 134 926	4 302 236
Charges financiers nettes	5.7	(9 532)	(6 168)
Produits des placements	5.8	603 204	432 062
Autres gains ordinaires	5.9	264 722	244 453
Autres pertes ordinaires		(11 938)	(3 490)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		3 981 382	4 969 093
Impôt sur les bénéfices		(1 435 679)	(1 536 342)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		2 545 703	3 432 751
Effet des modifications comptables (net d'impôts)		-	-
RESULTAT APRES MODIFICATIONS COMPTABLES		2 545 703	3 432 751

(*) cette rubrique a été retraité pour les besoins de comptabilité.

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE**(Exprimé en dinars)****(Modèle de autorisé)**

	Notes	31/12/2012	31/12/2011
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Résultat net		2 545 703	3 432 751
Ajustement pour :			
* Amortissements et provisions		2 416 799	2 049 478
Variation des :			
* Stocks		(46 388)	(7 773)
* Créances		6 693 370	(188 691)
* Autres actifs courants	6.1	(3 775)	(244 473)
* Fournisseurs et autres dettes	6.2	(5 982 058)	1 058 095
Plus ou moins value de cession		(75 922)	-
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		5 547 729	6 099 387
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissements sur acquisitions d'immobilisations		(522 447)	(1 020 154)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations		10 767	-
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement		(511 680)	(1 020 154)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Dividendes et autres distributions		(1 472 328)	(1 308 450)
Affectations Fonds social	6.3	(223 667)	(182 698)
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement		(1 695 995)	(1 491 148)
Variation de trésorerie		3 340 054	3 588 085
Trésorerie au début de l'exercice		9 175 380	5 587 295
Trésorerie à la clôture de l'exercice		12 515 434	9 175 380

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers

Note 1 : Présentation de la Société de transport des hydrocarbures par pipelines

La SOTRAPIL est une entreprise publique créée sous la forme d'une société anonyme au capital de **17 177 160 dinars**, ayant pour principal objet le transport des hydrocarbures par pipeline. La société a été créée le 26 septembre 1979 et a entamé les opérations d'exploitation en février 1984.

Le 13 décembre 2000, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé l'ouverture du capital de la société au public à concurrence de 32% et son introduction à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Note 2 : Faits marquants de l'exercice**2.1 Chiffre d'affaires**

Le chiffre d'affaires réalisé au cours de l'exercice 2012 s'est élevé à **10 487 755 dinars** et n'a pas enregistré une variation significative par rapport à celui enregistré au cours de l'exercice 2011, qui s'est élevé à son tour à **10 486 998 dinars**.

2.2 Résultat comptable

La SOTRAPIL a enregistré au cours de l'exercice 2012 un résultat bénéficiaire de **2 545 703 dinars** contre un résultat également bénéficiaire au cours de l'exercice 2011 de l'ordre de **3 432 751 dinars**, soit une régression nette de l'ordre de **887 048 dinars** qui se détaille comme suit :

- Augmentation des charges du personnel de : **301 122 dinars**
- Constatation d'une provision pour litige et d'une provision pour charges de l'ordre de : **412 682 dinars**
- Diminution du profit sur position de litrage de : **461 949 dinars**
- Progression des produits de placement de : **171 142 dinars**
- Enfin diminution de la charge de l'impôt sur les bénéfices de l'ordre de : **100 663 dinars**

2.3 Echéances imminentes des conventions du droit de servitude

Pour la construction du pipeline sous-terrain de transport des hydrocarbures reliant la zone pétrolière de Bizerte à celle de Radés, la SOTRAPIL a conclu au cours des années 1982 et 1983 avec tous les propriétaires des parcelles de terrains figurant sur le tracé du pipeline, des conventions de servitude pour une durée de 30 années. Ces conventions permettent notamment à la société de bénéficier du droit de passage du pipeline à travers toutes les parcelles de terrains concernées. Elles arrivent à échéance au cours des années 2012 et 2013 et doivent par conséquent être renouvelées.

De ce fait la SOTRAPIL a entamé en 2012 des démarches pour la fixation des prix de référence visant l'indemnisation des différents propriétaires et le renouvellement des conventions de servitude.

C'est ainsi que d'une part, le 23 juillet 2012 un ingénieur urbaniste expert auprès des tribunaux fonciers a été sélectionné par la société suite à une consultation, pour réaliser une expertise et préparer un rapport comportant une estimation des prix de référence pour la fixation des indemnités à verser aux propriétaires terriens. D'autre part, le 13 septembre 2012 la société a demandé par écrit aux services concernés du Ministère des Domaines de l'Etat et des Affaires Foncières de lui fournir les prix de référence pour indemniser les propriétaires des parcelles traversées par le pipeline. Ces derniers ont réclamé à la SOTRAPIL en date du 11 avril 2013 une liste nominative des propriétaires des différentes parcelles de terrain, un plan parcellaire ainsi que la vocation de chaque lot de terrain traversé par le pipeline, chose que la SOTRAPIL ne dispose pas et que selon ses services le coût d'une levée topographique pour obtenir les plans parcellaires, actualiser la liste nominative des propriétaires et la vocation des parcelles serait trop élevé.

Par conséquent, et jusqu'à la date de publication de ces états financiers la SOTRAPIL n'a renouvelé aucune convention de servitude ayant arrivée à terme.

Il n'en reste pas moins vrais que la société a inséré au niveau de son budget d'investissement pour l'exercice 2013 un montant approximatif qui servira au renouvellement des dites conventions.

D'un point de vue comptable, le montant total que supportera la SOTRAPIL pour le renouvellement des conventions de servitude est considéré comme un élément du coût de construction du pipeline de transport des produits pétroliers. Il sera réparti sous forme de dotations aux amortissements inscrites chaque année parmi les charges, sur toute la période couverte par la convention.

2.4 Changement dans la présentation des comptes de la position de litrage

Les comptes de la position de litrage sont un compte de produit et un compte de charge. Le premier enregistre la valeur des quantités des produits pétroliers livrées par SOTRAPIL à ses différents clients en sus des quantités qu'ils ont demandés auprès de la STIR et ce en raison de la capacité de stockage limitée au moment de l'opération de pompage de certains autres clients.

Le deuxième enregistre la valeur des quantités des produits pétroliers commandés par certains clients de la SOTRAPIL auprès de la STIR, qui ne leur ont pas été livrées à cause de leur capacité de stockage limitée au moment de l'opération de pompage des produits pétroliers.

Ces deux comptes étaient jusqu'au 31 décembre 2012 présentés parmi les deux rubriques « autres produits d'exploitation » et « autres charges d'exploitation » et doivent normalement s'annuler sans avoir un impact sur le résultat de l'exercice.

Pour la présentation des états financiers arrêtés aux 31 décembre 2012, la SOTRAPIL a décidé de ne plus présenter les deux comptes « profits sur position de litrage » et « pertes sur position de litrage séparément » mais plutôt de les compenser et de ne présenter que le résultat émanant de la position de litrage au niveau de la rubrique « autres produits d'exploitation ».

2.5 Profit net sur position de litrage

Du moment où la SOTRAPIL achète à chaque cycle une quantité de produits pétroliers utilisée sous forme de bouchons entre les différents produits au moment du pompage et que ces bouchons sont récupérés, traités puis réinjecter dans les produits facturés aux clients en sus de ce qu'ils ont commandés auprès de la STIR, la SOTRAPIL réalise ainsi une plus value sur les produits utilisés initialement comme bouchons de séparations des produits transportés. Il s'agit du profit net sur position de litrage qui est égale à la différence entre le solde du compte « profit sur position de litrage » et le solde du compte « perte sur position de litrage ».

Note 3. Principes et méthodes comptables

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2012 sont préparés conformément aux dispositions de la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996 portant promulgation du système comptable des entreprises et par application des principes et méthodes comptables tels que définis par le décret n° 96-2459 du 30 décembre 1996 portant promulgation du cadre conceptuel.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par la SOTRAPIL pour l'élaboration des états financiers sont les suivants :

3.1 - Immobilisations corporelles

- Les immobilisations sont amorties linéairement aux taux suivants:

Constructions principales et annexes	5%	10%	20%
Installations techniques, matériels et outillages industriels			10%
Matériels de transport			20%
Installations générales, agencements et aménagements divers			10%
Equipements de bureaux			10%

- L'inspection interne du pipeline et les grosses réparations qui en découlent ont toujours été considérées comme des investissements renouvelables tous les cinq ans. Il s'agit d'une opération vitale pour le pipeline qui influe sur ses performances et sur sa durée de vie et procure bien évidemment des avantages économiques futurs à la société.
- Les dotations aux amortissements sur les acquisitions de l'exercice sont calculées, en respectant la règle du « Prorata Temporis ».

3.2 - Charges à répartir

Les charges à répartir sont résorbées sur une durée de 3 ans.

3.3 - Stocks**3.3.1 - Stocks des pièces de rechange et autres approvisionnements**

Les pièces de rechange et les matières consommables font l'objet d'un inventaire physique à la fin de l'année et sont valorisées au coût moyen pondéré après chaque entrée.

3.3.2 - Stocks de produits à livrer

Le stock de produits à livrer correspond aux quantités d'hydrocarbures existantes dans les canalisations banales et les bacs de stockage de « contaminât » au 31 décembre 2012. Il est valorisé au prix de facturation de ces produits par la STIR.

3.4 - Les placements à court terme

Les placements en bons de trésor et billets de trésorerie sont enregistrés à leur valeur nominale. Les produits à recevoir représentent la part des intérêts courus depuis la date d'acquisition à la date de clôture de l'exercice.

NOTES 4: RELATIVES AU BILAN**4-1 Immobilisations corporelles**

		<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>	<u>Variation</u>
- Terrains	4-1-1	625 640	593 832	31 808
- Constructions	4-1-2	35 808 547	35 222 862	585 685
- Installations techniques matériel et outillages industriels		3 008 635	2 807 081	201 554
- Matériel de transport		973 822	973 822	-
- Equipements de bureaux		887 770	860 880	26 890
- Installations Générales, Agencements et Aménagements divers		513 162	513 162	-
- Emballages récupérables identifiables		2 095	2 095	-
- Immobilisations en cours	4-1-3	2 389 911	2 760 870	(370 959)
Total brut		44 209 582	43 734 604	474 978
- Amortissements et provisions pour dépréciation		(28 463 846)	(26 581 021)	(1 882 825)
Total net		15 745 736	17 153 583	(1 407 847)

Pour plus d'amples explications sur la variation des immobilisations corporelles et des amortissements voir Annexe n°1.

4-1-1 Terrains

Dans le cadre de la régularisation de la situation foncière du siège social, la société a décaissé courant l'exercice 2012 la somme de 31 808 dinars pour l'enregistrement du titre foncier.

4-1-2 Constructions

		<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>	<u>Variation</u>
- Construction Pipe Bizerte - Rades		18 348 092	18 351 487	(3 395)
- Construction Pipe JET		8 364 967	8 364 967	-
- Pièces de rechanges spécifiques		2 385 223	2 246 327	138 896
- Construction siège social		3 259 609	3 259 609	-
- Bacs de contaminât		713 416	713 416	-
- Construction magasin des stocks -Rades		414 227	-	414 227

- Aménagement du laboratoire -Rades	35 957	-	35 957
- Autres constructions	2 287 056	2 287 056	-
	<u>35 808 547</u>	<u>35 222 862</u>	<u>585 685</u>

4-1-3 Immobilisations en cours

Désignations	Notes	VALEURS BRUTES				PROVISIONS			VCN		
		31/12/2011	Entrées	Sorties	31/12/2012	31/12/2011	Dotations	Régularisations	31/12/2012	31/12/2012	31/12/2011
Projet Pipeline Skhira - Menzel Hayet (Etudes techniques et financières)	4-1-3-1	1 824 113	-	-	1 824 113	1 824 113	-	-	1 824 113	-	-
Projet Pipeline Skhira - Menzel Hayet (Servitudes pour utilisations des terrains)	4-1-3-2	348 032	-	-	348 032	348 032	-	-	348 032	-	-
Projet Pipeline Skhira - Menzel Hayet	4-1-3	2 172 145	-	-	2 172 145	2 172 145	-	-	2 172 145	-	-
Aménagement locaux magasin de Radès		345 319	-	(345 319)	-	-	-	-	-	-	345 319
Travaux de conduite G50		17 219	-	(17 219)	-	-	-	-	-	-	17 219
Mission d'inspection interne du pipeline		130 053	-	(1 511)	128 542	-	-	-	-	128 542	130 053
Travaux de peinture stations de la société		23 223	-	(23 223)	-	-	-	-	-	-	23 223
Entretien pipeline Bizerte-Rades		15 305	13 908	-	29 213	-	-	-	-	29 213	15 305
Acquisition des portes pour filtres		26 227	804	-	27 031	-	-	-	-	27 031	26 227
Acquisition d'équipements pour contrôler la qualité du carburant des avions		6 702	-	(6 702)	-	-	-	-	-	-	6 702
Réaménagement terrain Bizerte-Tunis		-	7 755	-	7 755	-	-	-	-	7 755	-
Avance pour acquisition d'immobilisations		23 813	-	-	23 813	23 813	-	-	23 813	-	-
Autres projets		864	548	-	1 412	-	-	-	-	1 412	864
Autres immobilisations encours		588 725	23 015	(393 974)	217 766	23 813	-	-	23 813	193 953	564 912
Total		2 760 870	23 015	(393 974)	2 389 911	2 195 958	-	-	2 195 958	193 953	564 912

4-1-3 Immobilisations en cours : Projet Pipeline Skhira - Menzel Hayet**4-1-3-1 Projet Pipeline Skhira - Menzel Hayet (Etudes techniques et financières)**

La SOTRAPIL a réalisé en 2002 une étude technique et financière pour la Construction d'un pipeline multi produits pétroliers reliant la Skhira à Menzel - Hayet (Région du grand sahel) pour une valeur totale de **1 824 113 dinars**. Le coût élevé d'exécution du projet a amené le conseil interministériel réuni le 29 juillet 2008 à chercher une autre alternative pour la réalisation du projet du pipeline Skhira - Région du grand Sahel.

La SOTRAPIL a envisagé alors d'adapter les composantes de l'étude technique et financière à la nouvelle configuration du projet. Les composantes de l'étude jugées caduques ont été provisionnées au cours de l'exercice 2008 à concurrence de **297 622 dinars**.

Des difficultés se sont apparues quand à la mise en exécution de la nouvelle configuration du projet. Le retour à la configuration initiale du projet est alors envisagé. Toutefois, en l'absence de décision jusqu'au 31 décembre 2010 concernant l'alternative à retenir et la date de début des travaux, la SOTRAPIL a constaté par mesure de prudence au cours de l'exercice 2010 une provision complémentaire de l'ordre de **1526 491 dinars** sur l'ensemble des éléments de l'étude technique et financière du projet, et ce en l'absence d'informations précises sur les composantes qui peuvent être utilisées et celles qui devraient être reproduites. Il faut signaler, que jusqu'à la date de préparation de ces états financiers aucune décision n'a été prise concernant l'alternative du projet à retenir et la date de début des travaux.

4-1-3-2 Projet Pipeline Skhira - Menzel Hayet (Servitudes pour utilisations des terrains)

Les frais de servitude pour le passage du pipeline SKHIRA - Menzel Hayet d'un montant de **348 032 dinars** ont été provisionnés en totalité au cours de l'exercice 2008

4-2 Immobilisations financières

		<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>	<u>Variation</u>
- Titres de participations	4-2-1	60 050	60 050	-
- Prêts à plus d'un an Fonds social	4-2-2	284 637	272 421	12 216
- Dépôts et cautionnements		14 238	14 238	-
Total brut		358 925	346 709	12 216
- Provisions pour dépréciation des prêts octroyés au personnel		(20 709)	(20 709)	-
Total net		338 216	326 000	12 216

4-2-1 Titres de participation

Titres	Nombre	Objet	Valeur
SNDP	5	Décision de la CAREPP du 12 Septembre 1996	50
Zone franche de Zarsis	600	Décision de la CAREPP du 12 février 2000	60 000
Total			60 050

4-2-1-1 Le nombre des actions gratuites s'élèvent au 28 décembre 2012 à 77 actions date de réunion de l'assemblée générale extraordinaire.

4-2-2 Prêts à plus d'un an Fonds social

	<u>Montant</u>
Solde au 31 décembre 2011	272 421
- Prêts accordés en 2012	121 306
- Remboursement des prêts au cours de l'année 2012	(18 624)
- Reclassement à mois d'un an	(90 466)
Solde au 31 décembre 2012	284 637

4-3 Stocks

		<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>	<u>Variation</u>
- Pièces de rechange non spécifiques et autres approvisionnements	4-3-1	165 392	142 432	22 960
- Hydrocarbures existantes dans les canalisations banales	4-3-2	485 037	459 362	25 675
- Produits à livrer JET		7 428	9 674	(2 246)
Total		657 857	611 468	46 389

4-3-1 Pièces de rechange non spécifiques et autres approvisionnements

	<u>Montant</u>
Stock initial au 01 janvier 2012	142 432
- Les entrées de l'année 2012	67 534
- Les sorties de l'année 2012	(44 574)
Stock initial au 31 décembre 2012	165 392

4-3-2 Hydrocarbures existantes dans les canalisations banales

Le stock de produits à livrer correspond aux quantités d'hydrocarbures existantes dans les canalisations banales et les bacs de stockage de contaminât au 31 décembre 2012. Il est valorisé au prix de facturation par la STIR.

	<u>Montant</u>
- Stock de produits à livrer -Canalisations banales au 31 décembre 2012	409 371
- Stock de produits existant au niveau des bacs de contaminats	75 666
Stock au 31 décembre 2012	485 037

4-4 Clients et comptes rattachés

Cette rubrique a enregistré une variation négative de **6 693 370 dinars** au 31 décembre 2012 qui résulte de la diminution des créances à la fin de l'année 2012 par rapport à l'année 2011.

		<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>	<u>Variation</u>
- TOTAL Tunisie		182 852	965 532	(782 680)
- LIBYA OIL		151 858	257 908	(106 050)
- STAROIL		70 837	210 864	(140 027)
- SNDP		416 765	4 309 451	(3 892 686)
- VIVO Energy		416 815	-	416 815
- SHELL		461	602 707	(602 246)
- Clients, factures à établir	4-4-1	2 195 735	3 782 231	(1 586 496)
Total Brut		3 435 323	10 128 693	(6 693 370)

En effet, ces comptes enregistrent :

- La valeur des produits pétroliers livrés par la SOTRAPIL à ses différents clients en sus des quantités qu'ils ont commandés auprès de la STIR, et ce en raison des capacités de stockage limitées d'autres clients au moment de l'opération de pompage ;
- La valeur de la position de litrage de chaque client résultant du changement de la structure des prix des produits pétroliers;
- Les sommes facturées par la SOTRAPIL à chaque client contre le transport des produits pétroliers par pipeline, et qui demeurent non payées jusqu'au 31 décembre 2012.

4-4-1 Clients factures à établir

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>	<u>Variation</u>
- Compte courant produit STAROIL	338 388	71 677	266 711
- Compte courant produit OIL LIBYA	269 403	467 478	(198 075)
- Compte courant produit SNDP	386 075	4 085	381 990
- Compte courant produit VIVO Energy	188 128	-	188 128
- Compte courant produit TOTAL Tunisie	368 898	2 011 928	(1 643 030)
- Compte courant produit SHELL	-	970 468	(970 468)
- Nouvelle répartition-VIVO Energy	5 754	-	(5 754)
- Nouvelle répartition-SNDP	12 271	16 615	(4 344)
- Factures à établir (transport de produits pétroliers) 4-4-1-1	626 818	239 980	386 838
Total	2 195 735	3 782 231	(1 586 496)

Ces comptes enregistrent les sommes que la SOTRAPIL n'a pas facturées jusqu'au 31 décembre 2012 à ses différents clients au titre :

- Des quantités des produits pétroliers livrées en sus des quantités qu'ils ont commandées;
- De la valeur de la position de litrage arrêtée au 31 décembre 2012;
- De la contre partie du transport des produits pétroliers par pipeline.

La variation négative qui égale à **1 586 496 dinars** enregistrée au niveau de cette rubrique est due à la diminution de la valeur non facturée des produits pétroliers livrés en 2012 par rapport aux valeurs enregistrées à la fin de l'année 2011

4-4-1-1 Factures à établir (transport de produits pétroliers)

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>	<u>Variation</u>
- TOTAL Tunisie	108 003	46 695	61 308
- OIL LIBYA	123 778	40 802	82 976
- STAROIL	36 805	4 098	32 707
- SNDP	215 947	82 747	133 200
- VIVO Energy	142 285	-	142 285
- SHELL	-	65 638	(65 638)
Total	626 818	239 980	386 838

4-5 Autres actifs courants

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>	<u>Variation</u>
- Fournisseurs débiteurs	26 522	24 565	1 957

- Personnel, avances et acomptes		58 008	57 932	76
- Crédit de TVA		-	7 669	(7 669)
- Débiteurs divers	4-5-1	312 406	239 875	72 531
- Produits à recevoir	4-5-2	119 709	141 541	(21 832)
- Charges constatées d'avance	4-5-3	120 979	138 115	(17 136)
Total brut		637 624	609 697	27 927
- Provisions	4-5-4	(152 873)	(152 873)	-
Total net		484 751	456 824	27 927

4-5-1 Débiteurs Divers

		<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>	<u>Variation</u>
- Raccordement TOTAL Tunisie	4-5-1-1	77 551	77 950	(399)
- Société de stockage et de transport de carburant	4-5-1-2	65 155	-	65 155
- Ministère de l'équipement	4-5-1-3	128 036	128 391	355
- Société de Promotion du Lac de Tunis	4-5-1-4	33 143	33 143	-
- Autres débiteurs divers		8 130	-	8 130
- Comptes d'attentes		391	391	-
Total		312 406	239 875	72 531

4-5-1-1 Raccordement TOTAL

Ce solde représente la prise en charge par la SOTRAPIL du coût du raccordement pour le transport du produit Jet A1 au dépôt du client Total Tunisie de Radès à ses dépôts de l'aéroport de Tunis carthage en contre partie d'un droit de passage d'un montant de cinq cent millimes par mètre cube payé annuellement au profit de la SOTRAPIL.

4-5-1-2 Société de stockage et de transport de carburant

La SOTRAPIL a procédé à la cession de 11 Obturateurs à la fin de l'année 2012 et dont l'encaissement a été réalisé en Janvier 2013.

Ce montant représente la créance sur la vente de ces obturateurs en date du 24 décembre 2012.

4-5-1-3 Ministère de l'équipement

Cette créance représente le reliquat d'impayés dus par le Ministère de l'Equipement, de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire sur des travaux opérés par la SOTRAPIL.

4-5-1-4 Société de Promotion du Lac de Tunis (SPLT)

Cette créance a fait l'objet d'une provision pour son montant total.

4-5-2 Produits à recevoir

		<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>	<u>Variation</u>
- Salaires de détaché SOTRAPIL		112 422	112 422	-
- Sinistre STAR		-	4 043	(4 043)
- STAR-Assurance groupe		-	10 091	(10 091)
- Autres produits à recevoir		7 287	14 985	(7 698)
		119 709	141 541	(21 832)

4-5-3 Charges constatées d'avance

		<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>	<u>Variation</u>
- Software Management Solutions-Maintenance payée d'avance		6 133	-	6 133
- Facture OMMP payée d'avance		84 340	80 324	4 016

- Facture AE TECH payée d'avance	5 101	4 858	243
- SIMAC-Maintenance payée d'avance	19 635	19 635	-
- STAR- Assurance	-	16 233	(16 233)
- BNA Capitaux	-	1 967	(1 967)
- Tickets de restauration	-	12 000	(12 000)
- Stocks Carburant non consommé	5 770	2 957	2 813
- Autres charges constatées d'avance	-	141	(141)
	120 979	138 115	(17 136)

4-5-4 Provisions**31/12/2012**

- Provisions sur avances aux fournisseurs	7 308
- Provisions sur les produits à recevoir	112 422
- Provisions sur SPLT	33 143
Total	152 873

4-6 Placement et autres actifs financiers

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>	<u>Variation</u>
- Prêts à moins d'un an Fonds social	90 466	86 717	3 749
- Placements financiers	4-6-1 11 000 000	8 500 000	2 500 000
- Intérêts courus sur placement à terme	4-6-2 251 306	223 069	28 237
- Effets à l'encaissement	-	3 200	(3 200)
Total	11 341 772	8 812 986	2 528 786

4-6-1 Placements financiers

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>	<u>Variation</u>
- Placements financiers BTK	1 700 000	1 700 000	-
- Certificats de dépôt BTK	3 000 000	-	3 000 000
- Compte à terme AMEN BANK	5 800 000	-	5 800 000
- Placements financiers AMEN BANK	-	5 900 000	(5 900 000)
- Certificats de dépôt AMEN BANK	500 000	-	500 000
- Compte à terme U.B.C.I	-	900 000	(900 000)
	11 000 000	8 500 000	2 500 000

4-6-2 Intérêts courus sur placement à terme**31/12/2012**

- Amen BANK	181 869
- Banque Tuniso-Kweitienne	69 437
	251 306

4-7 Liquidités et équivalents de liquidités

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>	<u>Variation</u>
- Comptes courant bancaires	4-7-1 1 520 995	682 840	838 155
- Caisses	204	175	29
Total	1 521 199	683 015	838 184

4-7-1 Comptes courant bancaires

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>	<u>Variation</u>
- BNA (Kheireddine Pacha)	8 236	10 132	(1 896)
- Banque de L'habitat	2 295	728	1 567
- UBCI El Menzah	1 609	46 822	(45 213)
- STB	39	39	-
- ATB	204	117	87
- STB Mahrajène	1 998	3 971	(1 973)
- BTK (Centre Urbain Nord)	1 318 278	581 993	736 285
- BTK (centrale)	78	76	2
- AMEN BANK (Lafayette)	314	5 453	(5 139)
- BTK Fonds Social	179 060	-	179 060
- UIB	8 588	33 143	(24 555)
- Autres comptes	296	366	(70)
Total	1 520 995	682 840	838 155

4-8 Capitaux propres

		<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>	<u>Variation</u>
- Capital social	4-8-1	17 177 160	16 359 200	817 960
- Réserves	4-8-2	2 286 876	2 210 543	76 333
- Autres capitaux propres	4-8-3	139 510	139 510	-
- reportés Résultats	4-8-4	7 818 609	6 976 146	842 463
propres avant résultat de l'exercice Capitaux		27 422 155	25 685 399	1 736 756
- Résultat net de l'exercice	4-8-5	2 545 703	3 432 751	(887 048)
Capitaux propres avant affectation		29 967 858	29 118 150	849 708

Pour plus de détail voir le tableau de variation des capitaux propres (Annexe 3).

4-8-1 : Capital social

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 07 Juin 2012 a décidé d'augmenter le capital social par l'émission de 163 592 actions pour une valeur nominale de cinq dinars et ce selon la modalité suivante :

	Montant
- Incorporation des réserves spéciales de réinvestissement	760 966
- Incorporation des résultats reportés	56994
	817 960

4-8-2 : Réserves

		<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>	<u>Variation</u>
- Réserves légales		1 635 920	1 635 920	-
- Réserves extraordinaires		160 205	160 205	-
- Réserves pour fonds social	4-8-2-1	490 751	414 418	76 333
Total		2 286 876	2 210 543	76 333

4-8-2-1 : Réerves pour fonds social**414 418****1-Fonds social au 1er janvier 2012****2-Ressources de la période****335 756**

- Quote-part résultat de l'exercice 2011	300 000
- Intérêts des prêts au personnel	10 846
- Intérêts bancaires	4 373
- Contributions du personnel	20 537

3-Emplois de la période**(259 423)**

- Restauration	(173 235)
- Cadeau fin d'année	(10 800)
- Frais scolarité	(3 530)
- Quote-part vacances annuelles	(23 168)
- Quote-part colonie de vacance	(26 461)
- Octroi Médailles de Travail	(5 400)
- Dons Omra	(8 100)
- Subventions des Départs à la retraite	(4 000)
- Autres dons	(4 729)

4-Fonds social au 31 décembre 2011**490 751****4-8-3 Autres capitaux propres**

Le solde de cette rubrique enregistre une plus value sur des titres SICAV devenue disponible, elle s'élève à **139 510 dinars**.

4-8-4 : Résultats reportés

	31/12/2012	31/12/2011	Variation
- Résultats bénéficiaires reportés	8 251 281	7 408 818	842 463
- Modifications comptables affectants les résultats reportés	(432 672)	(432 672)	-
	7 818 609	6 976 146	842 463

Les modifications comptables affectants les résultats reportés correspondent aux ajustements des résultats des exercices 2006, 2007 et 2008 suite au changement du régime fiscal de la société en matière de TVA.

Le solde de la rubrique des résultats reportés se détail comme suit :

	Montant
- Résultat net de l'année 2011	3 432 751
- Résultats reportés au 31 décembre 2011	6 976 146
Résultat avant affectation	10 408 897
- Réserves spéciale de réinvestissement	(760 966)
- Dividendes 2011 (450 millimes par action)	(1 472 328)
- Dotation annuelle au fonds social	(300 000)
- Incorporation de résultats reportés au capital social	(56 994)
Résultats reportés au 31 décembre 2012	7 818 609

4-8-5 : Résultat de l'exercice

Le montant des investissements ayant bénéficiés des avantages fiscaux prévus par l'article 7 du code des incitations aux investissements s'est élevé à **480 460 dinars**. La société a procédé à ce titre :

- A la préparation d'un programme d'investissement ;
- Au dépôt d'une déclaration d'investissement auprès des instances sectorielles concernées;
- A l'identification des bénéfices à déduire du résultat de l'exercice 2012 qui doivent être inscrits dans un "compte de réserve spécial d'investissement", Après approbation de cette affectation par l'AGO. Cette réserve sera incorporée dans le capital de la société au plus tard à la fin de l'année 2013

4-9 Provisions pour risques et charges

Cette rubrique enregistre le montant des provisions pour risques et charges constatées par SOTRAPIL. Elles se détaillent comme suit :

Désignation	Montant
- Affaire de servitude Société de promotion Immobilière BELDIAR	58 590
- Affaire juridique de Comete et Trapil	4-9-1 433 973
- Charges d'amortissement des droits de servitude	4-9-2 100 00
	<hr style="width: 100%; border: 0.5px solid black;"/>
	592 563

4-9-1 Affaire juridique de COMETE et TRAPIL

La provision de l'affaire COMETE et TRAPIL a été constaté suite à une action en justice lancée par ce groupement qui réclame le règlement du reliquat du montant du marché de l'étude du pipeline SKHIRA-Grand SAHEL. La SOTRAPIL a alors constaté une provision à hauteur de 20% du montant des 3 premières phases du marché initial qui n'ont pas encore fait l'objet de décompte.

4-9-2 Charges d'amortissement des droits de servitude

La provision pour charges d'amortissement des droits de servitude correspond à l'estimation de la consommation au titre de l'exercice 2012 de l'avantage économique rattachée à l'exploitation du droit de passage du pipeline.

4-10 Fournisseurs et comptes rattachés

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>	<u>Variation</u>
- Fournisseurs, achats de biens et de services	312 165	470 098	(157 933)
- Fournisseurs, achats d'immobilisations	43 328	52 795	(9 467)
- Fournisseurs d'immobilisations, retenues de garanties	193 156	203 023	(9 867)
- Fournisseurs, factures non encore parvenues	144 796	104 181	40 615
Total	693 445	830 097	(136 652)

4-11 Autres passifs courants

		<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>	<u>Variation</u>
- Clients autres avoirs	4-11-1	1 308 092	7 201 886	(5 893 794)
- Personnel, Cotisations sociales		299 135	255 756	43 379
- Personnel, oppositions sur salaires		2 119	2 536	(417)
- Personnel, charges à payer		426 913	373 096	53 817
- Etat, impôts et taxes retenues à la source	4-11-2	115 432	91 370	24 062

- Débiteurs divers et créiteurs divers		7 330	19 010	(11 680)
- Comptes transitoires ou d'attente		1 176	1 176	-
- Charges à payer	4-11-3	46 220	63 607	(17 387)
- Etat, taxe sur chiffre d'affaire		1 837	1 995	(158)
- Dividende à distribuer		2 641	2 641	-
- Etat Impôts à payer		36 691	76 516	(39 825)
- Produits constatés d'avance	4-11-4	17 637	68 508	(50 871)
Total		2 265 223	8 158 097	(5 892 874)

4-11- 1 Clients autres avoirs

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>	<u>Variation</u>
- Compte courant produit VIVO Energy	52 912	-	52 912
- Compte courant produit TOTAL	89 730	3 211 187	(3 121 457)
- Compte courant produit OILIBYA	400 564	424 909	(24 345)
- Compte courant produit STAROIL	403 994	18 383	385 611
- Compte courant produit SNDP	342 868	2 329 455	(1 986 587)
- Compte courant produit SHELL	-	1 201 337	(1 201 337)
- Nouvelles répartitions-STAROIL	6 106	7 632	(1 526)
- Nouvelles répartitions-SNDP	-	8 983	(8 983)
- Nouvelles répartitions-OIL Libya	1 467	-	1 467
- Nouvelles répartitions-TOTAL	10 451	-	10 451
Total	1 308 092	7 201 886	(5 893 794)

Ces comptes enregistrent, la valeur des quantités des produits pétroliers commandées par les clients de la SOTRAPIL auprès de la STIR, qui ne lui ont pas été livrées à cause de leurs capacités de stockage au moment de l'opération de pompage des produits.

Notez que la détermination des soldes des comptes courants produits débiteurs et créiteurs et les facturations conséquentes se font une fois à la fin de chaque exercice comptable.

4-11- 2 Etat, impôts et taxes retenues à la source

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>	<u>Variation</u>
- ETAT, Retenues à la source 1.5%	15 869	893	14 976
- Taxe de formation professionnelle-TFP	7 006	8 076	(1 070)
- ETAT, Retenues à la source 15%	217	157	60
- Contribution au FOPROLOS	4 265	4 038	227
- Droits de Timbre	135	125	10
- ETAT, Retenues à la source 5%	320	79	241
- ETAT, Retenues à la source au titre de la TVA 50%	1 667	3 208	(1 541)
- Autres retenues à la source	14	1 244	(1 230)
- ETAT, Retenues à la source au titre de l'IRPP	79 977	73 550	6 427
- TVA à Payer	5 962	-	5 962
	115 432	91 370	24 062

4-11- 3 Charges à payer

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>	<u>Variation</u>
- Provisions Jetons de présence 2012-Conseil d'administration	22 000	22 000	-

- Provisions Jetons de présence 2012-Comité d'audit Interne	6 000	6 000	-
- Provisions pour Honoraires	18 000	18 000	-
- Mémoire clinique IBN Zohr-Radiologie au personnel	-	12 995	(12 995)
- Autres charges à payer	220	4 612	(4 392)
	46 220	63 607	(17 387)

4-11- 4 Produits constatés d'avance

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>	<u>Variation</u>
- Loyer ONT	2 009	1 913	96
- Loyer SNDP	-	51 711	(51 711)
- Loyer BTK	15 628	14 884	744
	17 637	66 595	(48 958)

NOTES 5 RELATIVES A L'ETAT DE RESULTAT**5-1 Revenus**

		<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>	<u>Variation</u>
- Transport par pipeline	5-1-1	9 538 978	9 526 439	12 539
- Transport par conduites banales	5-1-2	475 196	477 982	(2 786)
- Frais de stockage	5-1-3	96 427	96 427	-
- Transport pipe JET	5-1-4	377 154	386 150	(8 996)
Total		10 487 755	10 486 998	757

5-1-1 Transport par pipeline

Le solde de ce compte s'élève au 31 décembre 2012 à **9 538 978 dinars** contre un solde de **9 526 439 dinars** au

31 décembre 2011 soit une variation de **12 539 dinars**. Il enregistre le chiffre d'affaires provenant du transport des quatre produits pétroliers au niveau du pipe multi-produits Bizerte-Radés.

Les produits pétroliers sont : Le gasoil, Le pétrole domestique, Le pétrole industriel et L'essence sans plomb.

	<u>Quantité transportée en 2012(en m³)</u>	<u>Prix/ m³</u>	<u>Chiffre d'affaires 2012 (en DT)</u>
Gasoil	1 054 347	5,823	6 139 463
Pétrole domestique	29 169	5,623	164 017
Pétrole industriel	4 767	5,623	26 805
Essence sans plomb	495 704	6,473	3 208 693
	1 583 987		9 538 978

5-1-2 Transport par conduites banales

Le solde de ce compte s'élève à **475 196 dinars** au 31 décembre 2012 contre **477 982 dinars** au 31 décembre 2011 soit une variation négative de **2 786 dinars**.

Cette variation peut être expliquée par la diminution de la quantité transportée. Le prix du transport est fixé à **0,300 dinars** par m³ selon le contrat conclu avec les clients.

	<u>Quantité transportée en 2012(en m³)</u>	<u>Prix/ m³</u>	<u>Chiffre d'affaires 2012 (en DT)</u>
- Gasoil	1 054 347	0,3	316 304
- Pétrol Domestique	29 169	0,3	8 751
- Pétrol Industriel	4 767	0,3	1 430
- Sans Plomb	495 704	0,3	148 711

1 583 987

475 196

5-1-3 Frais de stockage

Ce compte enregistre les revenus provenant des frais de stockage du gasoil au niveau du pipeline multi-produits en dehors des périodes de pompage.

La facturation des frais de stockage est effectuée mensuellement selon un montant fixe qui est réparti entre les clients en fonction des quantités transportées de l'année dernière.

<u>Capacité de stockage (en m³)</u>	<u>Prix unit. de stockage pour le m³</u>	<u>Revenus lié au stockage</u>
46 673	2,066	96 427

5-1-4 Transport pipe JET

Ce compte enregistre le revenu provenant du transport du kérosène du port de Rades à l'aéroport Tunis Carthage par le pipe Jet pour les deux clients TOTAL et SNDP

Le tarif de transport du Jet A1 par le pipeline Radés-Tunis Carthage a été modifié au cours de l'année 2012 comme suit :

1ère période : Du 1er janvier au 31 mai 2012 le tarif est de **3,850** dinars le m3.

2ème période : Du 1er juin 2012 le tarif a passé de **3,850** dinars le m3 à **4,043** dinars le m3.

<u>Période</u>	<u>Quantités transportée</u>	<u>Prix du transport m3</u>	<u>Revenu du transport du kérosène</u>
Du 01 janvier 2012 au 31 mai 2012	37 083	3,850	142 770
Du 01 juin 2012 au 31 décembre 2012	57 973	4,043	234 385
Total	95 056		377 154

5-2 Autres produits d'exploitation

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011 après retraitement</u>	<u>31/12/2011 avant retraitement</u>
- Profits sur position de litrage	431 881	893 830	10 508 514
- Vente des cahiers des charges	1 770	1 920	1 920
Total	433 651	895 750	10 510 434

Pour plus de détail sur le retraitement effectué voir les notes aux états financiers n° 2.4 et 2.5.

5-2-1 Profits sur position de litrage

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011 après retraitement</u>	<u>31/12/2011 avant retraitement</u>
- Compte courant SNDP	241 580	1 631 446	4 311 896
- Compte courant TOTAL	(183 160)	(845 819)	2 600 169
- Compte courant STAROIL	55 735	167 534	675 806
- Compte courant SHELL	18 521	(47 878)	1 300 953
- Compte courant VIVO Energy	245 638	-	-
- Compte courant OIL LIBYA	53 567	87 092	1 718 235
- Nouvelles répartitions-TOTAL	(10 451)	11 507	11 507
- Nouvelles répartitions-SHELL	-	5 108	5 108

- Nouvelles répartitions-VIVO Energy	5 754	-	-
- Nouvelles répartitions-SNDP	12 271	-	-
- Nouvelles répartitions-OIL Libya	(1 468)	(8 983)	(8 983)
- Nouvelles répartitions-STAR Oil	(6 106)	(7 632)	(7 632)
- Dépenses de l'entretien interne du pipeline "JET"	-	(98 545)	(98 545)
Total	431 881	893 830	10 508 514

5-3 Achats consommés

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>	<u>Variation</u>
- Achats stochés	66 531	44 087	22 444
- Variation des approvisionnements stockés	(22 959)	(10 923)	(12 036)
- Achats non stockés d'énergies	356 606	389 847	(33 241)
- Carburants	80 648	78 442	2 206
- Petits outillages	3 530	4 416	(886)
- Electricité	31 592	31 394	198
- Eau	8 315	9 695	(1 380)
- Fournitures de bureau	23 968	26 287	(2 319)
- Achats divers	3 464	947	2 517
- Achats liés à une modification comptable	897	-	897
	552 592	574 190	(21 598)

5-4 Charges de personnel

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>	<u>Variation</u>
- Salaires	2 821 717	2 517 267	304 450
- Charges Sociales-CNSS	619 095	545 806	73 289
- Régime complémentaire	48 582	34 768	13 814
- Charges Sociales CNRPS	-	1 369	(1 369)
- Assurance groupe	248 850	303 207	(54 357)
- Congés payés	(2 399)	20 600	(22 999)
- Autres Charges de Personnel	54 832	59 196	(4 364)
	3 790 677	3 482 213	308 464
- Charges de Personnel liées à une modification comptable	3 186	10 528	(7 342)
Total	3 793 863	3 492 741	301 122

L'augmentation des charges de personnel résulte de l'effet cumulé du recrutement du personnel de la sous-traitance et de l'augmentation de la Grille des salaires en 2012.

5-5 Dotations aux amortissements et aux provisions

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>	<u>Variation</u>
- Amortissements des immobilisations corporelles	1 926 975	2 049 298	(122 323)
- Provisions pour risques et charges	433 973	-	433 973
- Dotations aux provisions pour amortissements des droits de servitude	100 000		
- Dotations aux amortissements liées à une modification comptable	1 211	180	1 031
	2 462 160	2 049 478	312 682

5-6 Autres charges d'exploitation

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2011</u>
--	-------------------	-------------------	-------------------

		après retraitement	avant retraitement
- Redevance pour utilisation d'immobilisations concédées	117 982	109 447	109 447
- Locations	-	12 744	12 744
- Entretien et réparations	132 718	105 177	105 177
- Primes d'assurance	134 262	97 792	97 792
- Etudes et divers services extérieurs	237 786	239 733	239 733
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	114 306	122 809	122 809
- Publicités, publications, relations publiques	107 998	108 958	108 958
- Transports et déplacements	56 383	47 568	47 568
- Frais de P.T.T	44 409	37 481	37 481
- Services bancaires et assimilés	2 587	3 353	3 353
- Pertes sur position litrage	-	-	9 614 684
- Impôts, taxes et versements assimilés	124 646	119 392	119 392
- Charges diverses ordinaires	28 000	28 000	28 000
- Autres charges antérieures	9 359	28 864	28 864
- Transfert des charges	(109 142)	(100 365)	(100 365)
Total	1 001 294	960 953	10 575 637

5-7 Charges financiers nettes

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>	<u>Variation</u>
- Pertes de changes	(9 432)	(5 964)	(3 468)
- Gains de changes	-	2 415	(2 415)
- Intérêts des comptes courants bancaires	(100)	(2 619)	(2 519)
Total	(9 532)	(6 168)	(3 364)

5-8 Produits des placements

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>	<u>Variation</u>
- Intérêts perçus sur Bons de trésor et valeurs assimilées	603 204	431 950	171 254
- Dividendes perçus (Actions SNDP)	-	112	(112)
Total	603 204	432 062	171 142

5-9 Autres gains ordinaires

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>	<u>Variation</u>
- Vente des Obturateurs	75 922	-	75 922
- Revenus de location des immeubles	178 147	195 520	(17 373)
- Annulation des suspens bancaires	3 885	-	3 885

- Pénalités de retards	6 768	48 933	(42 165)
	<u>264 722</u>	<u>244 453</u>	<u>20 269</u>

NOTES 6 RELATIVES A L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE**6-1 Autres actifs**

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
- Variation des autres actifs courant	37 227	(116 425)
- Variation des autres actifs financiers	(28 786)	(116 709)
- Variation des prêts sur fonds social	(12 216)	(11 339)
Total	<u>(3 775)</u>	<u>(244 473)</u>

6-2 Fournisseurs et autres dettes

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
- Variation des fournisseurs et comptes rattachés	(136 652)	177 147
- Variation des autres passifs courants	(5 892 874)	744 387
- Variation des fournisseurs d'immobilisation	47 468	136 847
- Dividendes à distribuer	-	(286)
Total	<u>(5 982 058)</u>	<u>1 058 095</u>

6-3 Affectation du fonds social

Ce solde représente la variation du fonds social qui s'est élevée en 2012 à **223 667 dinars** contre **182 698 dinars** en 2011.

Note 7: Engagements hors bilan**7-1 Engagements financiers**

Engagements donnés	<u>3 722 989</u>
- Cautions données	180 817
- Caution pour stocks de remplissage	3 542 172
Engagements reçus	<u>951 083</u>
- Cautions reçues	951 083

7-2 Engagements réciproques (non financiers)

Il est stipulé dans la convention de servitude qui lie la SOTRAPIL à la Société de Promotion du Lac de Tunis (SPLT) les engagements suivants qui en découlent, que la première s'oblige de transférer à ses frais et au plus tard le 31 décembre 2012, l'itinéraire des deux pipelines qu'elle exploite et qui traversent un terrain propriété de la deuxième. Le transfert concerne un tronçon de 1 200 m et il se fera vers une parcelle que la SPLT s'engage à mettre à la disposition de la SOTRAPIL. La valeur comptable nette au 31 décembre 2012 du tronçon à transférer s'élève à **87 704 dinars**. Jusqu'à la date de clôture de l'exercice 2012, aucune notification n'a été faite par la SPLT à la SOTRAPIL concernant ce transfert pour cela aucune provision sur la valeur comptable nette n'a été constatée au cours de l'exercice 2012.

TABLEAU DE VARIATION DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS
(Exprimé en dinars)

Désignations	VALEURS BRUTES				AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS				VCN	
	31/12/2011	Entrées	Sorties	31/12/2012	31/12/2011	Dotations	Régularisations	31/12/2012	31/12/2012	31/12/2011
Terrain	593 832	31 808	-	625 640	-	-	-	-	625 640	593 832
Construction	35 222 862	630 540	(44 855)	35 808 547	20 795 099	1 594 099	(44 855)	22 344 343	13 464 204	14 427 763
Inst. tech matériel et outillage industriel	2 807 081	204 449	(2 895)	3 008 635	1 555 460	228 605	(506)	1 783 559	1 225 076	1 251 621
Matériel de transport	973 822	-	-	973 822	851 497	52 950	-	904 447	69 375	122 325
Equipements de bureaux	860 880	26 890	-	887 770	728 470	40 070	-	768 540	119 230	132 410
Installations Agencements et Aménagements	513 162	-	-	513 162	454 537	12 462	-	466 999	46 163	58 625
Emballages récupérables	2 095	-	-	2 095	-	-	-	-	2 095	2 095
Total Immobilisations corporelles	40 973 734	893 687	(47 750)	41 819 671	24 385 063	1 928 186	(45 361)	26 267 888	15 551 783	16 588 671
Projet Pipeline Skhira - Menzel Hayet	2 172 145	-	-	2 172 145	2 172 145	-	-	2 172 145	-	-
Autres Immobilisation en cours	588 725	23 015	(393 974)	217 766	23 813	-	-	23 813	193 953	564 912
Total Immobilisations encours	2 760 870	23 015	(393 974)	2 389 911	2 195 958	-	-	2 195 958	193 953	564 912
Total	43 734 604	916 702	(441 724)	44 209 582	26 581 021	1 928 186	(45 361)	28 463 846	15 745 736	17 153 583

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(Exprimé en dinars)

Désignation	Capital social	Réserves légales	Autres réserves	Réserves spéciales de réinvestissement	Fonds social	Résultat de l'exercice	Résultats reportés	Total
Soldes au 31 décembre 2011	16 359 200	1 635 920	160 205	139 510	414 418	3 432 751	6 976 146	29 118 150
Affectation du résultat de l'exercice 2011						(3 432 751)	3 432 751	-
Augmentation du capital	817 960						(817 960)	-
Dividendes à distribuer							(1 472 328)	(1 472 328)
Affectation pour fonds social					300 000		(300 000)	-
Ressources fonds social					35 756			35 756
Emplois fonds social					(259 423)			(259 423)
Résultat de l'exercice (*)						2 545 703		2 545 703
Soldes au 31 décembre 2012	17 177 160	1 635 920	160 205	139 510	490 751	2 545 703	7 818 609	29 967 858

(*) Le résultat par action pour l'année 2012 vaut Sept cent soixante dix millimes.

SCHEMA DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION AU 31 DECEMBRE 2012**(Exprimé en dinars)**

Produits 2012		Charges 2012		Soldes	2012	2011
Revenus	10 487 755					
Stockage de production	23 429					
Total	10 511 184	Total	-	Production	10 511 184	10 483 848
Production	10 511 184	Achats consommés	47 035	Marge sur coût matières	10 464 149	10 449 738
Marge sur coût matières	10 464 149	Autres charges externes	1 491 347			
Autres produits d'exploitation	433 651					
Total	10 897 800	Total	1 491 347	Valeur ajoutée brute	9 406 453	9 863 482
Valeur ajoutée brute	9 406 453	Impôts et taxes	124 646			
		Charges de personnel	3 793 863			
Total	9 406 453	Total	3 918 509	Excédent brut d'exploitation	5 487 944	6 251 349
Excédent brut d'exploitation	5 487 944	Autres charges ordinaires	11 938			
Autres produits ordinaires	264 722	Charges financières	9 532			
Produits financiers	603 204	dotations aux amortissements	2 462 160			
		Impôts sur le résultat ordinaire	1 435 679			
Total	6 465 012	Total	3 919 309	Résultat des activités ordinaires	2 545 703	3 432 751
Résultat des activités ordinaires	2 545 703	Effet négatif des modifications comptables	-			
Effet positif des modifications comptables						
Total	2 545 703		-	Résultat net après modifications comptables	2 545 703	3 432 751

TABLEAU DE DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL

Unité (dinars)

Exercice clos au 31 Décembre 2012

DESIGNATIONS	A REINTEGRER	A DEDUIRE	RESULTATS
RESULTAT COMPTABLE			2 545 703
A REINTEGRER	2 251 167		
Impôts sur les Bénéfices	1 435 679		
Provision pour congé au 31 décembre 2012	210 123		
Charges à réintégrer	64 635		
Provision pour risques et charges	433 973		
Pertes de changes	6 757		
Provision pour amortissements	100 00		
A DEDUIRE		214 468	
Provision pour congé 2011		214 468	
RESULTAT FISCAL			4 582 402
Réinvestissement Physique			480 460
BENEFICE IMPOSABLE			4 101 940
Impôts sur les bénéfices			1 435 679
Acomptes Provisionnels versés			(1 382 708)
Retenues à la source			(16 280)
IMPOT A PAYER			36 691

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012****Mesdames, Messieurs les actionnaires de
la Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines
« SOTRAPIL-SA »**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons audité le bilan, l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie et les notes aux états financiers de la Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines « **SOTRAPIL-SA** » relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012.

1- Responsabilité des organes de direction et d'administration dans l'établissement et la présentation des états financiers

Les organes de Direction et d'Administration de votre société sont responsables de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables tunisiennes. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2- Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion indépendante sur les états financiers, sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit qui requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans la Société relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir les procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers. Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3- Opinion sur les comptes annuels

A notre avis les états financiers de la Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines, arrêtés au 31 décembre 2012, dont le total net du bilan s'élève à 33 524 854 dinars, et qui font ressortir un résultat net de l'exercice bénéficiaire de 2 545 703 dinars et une variation positive des flux de trésorerie de l'ordre de 3 340 054 dinars, sont sincères et réguliers pour tous les aspects significatifs, de la situation financière de la Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines, en conformité avec les principes comptables généralement admis en Tunisie.

4- Note post opinion

En dépit de l'arrivée à terme au cours de l'exercice comptable 2012 de la majorité des conventions de servitude qui permettent à la société de bénéficier du droit de passage du pipeline de transport des produits pétroliers à travers toutes les parcelles de terrains se trouvant sur son tracé, la SOTRAPIL n'a pas réussi à entamer le renouvellement desdites conventions. En effet, cette opération nécessite la fixation des prix de référence qui serviront à indemniser les différents propriétaires terriens, la détermination d'un plan parcellaire, d'une liste nominative actualisée des différents propriétaires et la vocation de chaque lot de terrain traversé par le pipeline.

Par conséquent, en l'absence jusqu'à la date de rédaction de ce rapport de tous les éléments ci-dessus indiqués, la SOTRAPIL n'a pas pu déterminé avec certitude la valeur totale des indemnités à verser, et son incorporation en tant qu' élément du coût de construction du pipeline.

Toutefois, et en vue de traduire au niveau de ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2012 la consommation progressive de l'avantage économique rattaché à l'exploitation du droit de passage du pipeline courant l'exercice 2012, la SOTRAPIL a constaté une provision pour amortissements dans l'attente de l'aboutissement final du dossier des servitudes, par la signature des conventions avec les différents propriétaires terriens.

5- Vérifications et informations spécifiques

5.1- Nous avons procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la réglementation en vigueur. Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du Conseil d'administration.

5.2- En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la Société à la réglementation en vigueur.

5.3- Nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, le 26 avril 2013

International Management & Auditing Company

Abderrazek SOUEI

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012****Mesdames, Messieurs les actionnaires de
la Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines****« SOTRAPIL. SA »**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Société, relative à l'exercice clos le 31 décembre 2012, et en application des dispositions des articles 200 et suivant du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

1. Conventions et opérations nouvellement réalisées

Votre conseil d'administration nous a avisé de l'existence, au titre de l'exercice 2012, d'une convention entre la SOTRAPIL et le Ministère de l'Industrie et de la Technologie, qui consiste au détachement à partir du 01 août 2012 d'un sous directeur faisant-partie du personnel permanent de la société au poste d'un chargé de mission auprès de Monsieur le Ministre de l'Industrie et de la Technologie. Ce détachement est prévu pour une année avec possibilité de renouvellement.

La SOTRAPIL continue de verser au détaché l'intégralité de ses éléments de salaire et de ses avantages.

Le Ministère de l'Industrie et de la Technologie rembourse la SOTRAPIL au titre du salaire et avantages servis au détaché contre présentation d'un relevé.

Il est tout de même à signaler que le détachement a été effectué, il produit ses effets, alors que jusqu'à la date de ce rapport la convention n'est pas encore signée par Monsieur le Ministre de l'Industrie et de la Technologie.

2. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

L'exécution de la convention conclue en 2002 avec la SNDP s'est poursuivie jusqu'à la date de sa résiliation au 31 Octobre 2012. En effet, à travers cette convention la SOTRAPIL louait à la SNDP un local administratif composé de trois étages faisant partie intégrante de l'immeuble situé au Boulevard de la terre, centre urbain nord. L'immeuble abrite aussi le siège social de la SOTRAPIL.

Ainsi le volume des loyers facturés au cours de l'exercice comptable 2012 s'est élevé à **129 277** dinars hors taxes.

3. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

3-1- Obligations et engagements envers la direction tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales :

La rémunération du Président Directeur Général est fixée conformément à l'arrêté n° 187-2009 du 31 juillet 2009 du Ministre de l'Industrie et de la Technologie. Elle se compose de :

(En dinars)

	Montant
Un salaire annuel brut	55 583
Dont un ensemble d'avantages en nature composé de :	
- Une voiture de fonction (<i>Acquise en 2003 et totalement amortie</i>)	
- Des bons d'essence	450-Litres par mois
Des cotisations à la charge de la société	15 331
Des frais de communication	2 000 pulsations par trimestre

3-2- Obligations et engagements de la Société de transport des hydrocarbures par pipelines envers son Président Directeur Général, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2012 (En dinars) :

(En dinars)

	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2011
Avantages à court terme	82 293	7 765⁽¹⁾
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-
Autres avantages à long terme	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-
Paiements en actions	-	-
TOTAL	82 293	7 765

⁽¹⁾ Il s'agit de l'estimation de la valeur des congés à payer au 31 décembre 2012.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 26 avril 2013

International Management & Auditing Company

Abderrazek SOUEI

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

**SOCIETE TUNISIENNE DE VERRERIES
-SOTUVER-**

Siège social : Z.I. Djebel Ouest 1111- Bir Mchargua Zaghouan.

La Société Tunisienne de Verreries -SOTUVER- publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2012 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2012. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes, Mr Sami MENJOUR.

BILAN***Exercice clos au 31/12/2012******(exprimé en dinars tunisiens)*****ACTIFS**

	Note	31-déc-12	31-déc-11
<i>ACTIFS NON COURANTS</i>			
<i>Actifs Immobilisés</i>			
Immobilisations incorporelles	<i>1</i>	593 408	525 279
Moins: amortissements		-387 946	-241 959
Immobilisations corporelles	<i>2</i>	80 004 772	55 635 516
Moins: amortissements		-33 264 811	-29 158 893
Immobilisations financières	<i>3</i>	600 822	600 322
Moins: provisions		-42 944	-42 944
<i>Total des actifs immobilisés</i>		47 503 300	27 317 321
Autres actifs non courants	<i>4</i>	481 312	
<i>Total des actifs non courants</i>		47 984 612	27 317 321
<u>ACTIFS COURANTS</u>			
Stocks	<i>5</i>	13 108 359	11 630 530
Moins: provisions		-76 500	-277 211
Clients et comptes rattachés	<i>6</i>	6 584 924	8 119 913
Moins: provisions		-2 244 312	-2 249 886
Autres actifs courants	<i>7</i>	5 672 656	2 423 315
Moins: provisions		-171 431	-171 431
Placements et actifs financiers	<i>8</i>	2 500 000	0
Liquidités et équivalents de liquidités	<i>9</i>	861 289	1 530 575
Moins: provisions			
<i>Total des actifs courants</i>		26 234 985	21 005 805
TOTAL DES ACTIFS		74 219 597	48 323 126

BILAN
Exercice clos au 31/12/2012
(exprimé en dinars tunisiens)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

	Note	31-déc-12	31-déc-11
Capitaux propres			
Capital social	10	17 542 875	12 632 500
Réserves	11	7 705 150	2 800 145
Résultats reportés		4 942 722	6 298 343
Subvention d'investissement	12	1 833 420	1 798 501
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		32 024 167	23 529 489
Résultat de l'exercice		4 868 521	6 081 254
Total des capitaux propres avant affectation		36 892 689	29 610 743
Passifs			
PASSIFS NON COURANTS			
Emprunts	13	13 003 825	5 580 875
Autres passifs financiers			
Provisions		214 184	183 751
Total des passifs non courants		13 218 009	5 764 626
PASSIFS COURANTS			
Fournisseurs et comptes rattachés	14	8 640 168	4 324 000
Autres passifs courants	15	2 623 596	2 104 074
Concours bancaires et autres passifs financiers	16	12 845 135	6 519 683
Total des passifs courants		24 108 899	12 947 757
Total des passifs		37 326 909	18 712 383
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		74 219 597	48 323 126

ETAT DE RÉSULTAT
Exercice clos au 31/12/2012
(exprimé en dinars tunisiens)

	<i>Note</i>	31-déc-12	31-déc-11
<i>Produits d'exploitation</i>			
Revenus	17	28 415 163	26 224 825
Autres produits d'exploitation	18	1 843 816	1 844 956
<i>Total des produits d'exploitation</i>		30 258 978	28 069 781
<i>Charges d'exploitation</i>			
Variation du stock de produit finis	19	199 166	-844 414
Achats d'approvisionnement consommés	20	11 851 064	10 356 464
Charges de personnel	21	4 701 010	5 013 920
Dotations aux amortissements et aux provisions	22	4 340 234	4 261 768
Autres charges d'exploitation	23	3 101 401	2 533 962
<i>Total des charges d'exploitation</i>		24 192 876	21 321 700
<i>Résultat d'exploitation</i>		6 066 102	6 748 082
Charges financières nettes	24	-866 583	-690 092
Produits des placements	25	42 772	0
Autres gains ordinaires	26	135 144	43 043
Autres pertes ordinaires	27	-482 417	-19 779
<i>Résultat des activités ordinaires avant impôt</i>		4 895 018	6 081 254
Impôt sur les bénéfices			
<i>Résultat des activités ordinaires après impôt</i>		4 895 018	6 081 254
Eléments extraordinaires (gains/pertes)		-26 496	
<i>Résultat net de l'exercice</i>		4 868 521	6 081 254
Effet des modifications comptables (net d'impôt)			
<i>Résultats après modifications comptables</i>		4 868 521	6 081 254

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
Exercice clos au 31/12/2012
(exprimé en dinars tunisiens)

	<i>Note</i>	31-déc-12	31-déc-11
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Résultat net:		4 868 521	6 081 254
Ajustements pour:			
* Amortissement et provisions		4 076 054	4 261 768
* Variation des:			
Stocks		- 1 477 829	- 2 229 349
Créances clients		1 534 989	- 1 573 122
Autres actifs		- 2 473 516	- 662 697
Fournisseurs et autres dettes		7 867 265	1 536 252
Produits non encaissables		- 881 494	- 762 509
Reprise sur amortissements & provisions			- 644 787
Plus value sur cession des immobilisations		- 95 386	- 15 300
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		13 418 604	5 991 509
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		-24 942 063	- 5 325 097
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		118 752	15 300
Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières et de remboursement des placements		- 500	- 23 130
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières et de remboursement des placements		-	-
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		- 24 823 810	- 5 332 926
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Encaissements suite à l'émission d'actions		631 625	
Prime d'émission		4 895 094	
Encaissements sur fonds social		9 912	
Dividendes et autres distributions		-3 158 125	- 3 158 125
Encaissement provenant des emprunts		9 270 000	4 064 885
Remboursements d'emprunts		- 2 132 391	- 1 988 664
Encaissement des subventions d'investissement		140 588	281 369
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		9 656 903	- 800 535
Incidences des variations des taux de change			
Variation de trésorerie		- 1 748 504	- 141 952
Trésorerie au début de l'exercice		1 388 390	1 530 342
Trésorerie à la clôture de l'exercice		- 360 114	1 388 390

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31/12/2012

I - Présentation de la société :

La société « **SOTUVER SA** » est une société anonyme, ayant un capital de 17 542 875 dinars tunisiens.

La société « **SOTUVER SA** » a pour objet social la fabrication et la commercialisation en Tunisie et à l'étranger de tous articles en verre ou en produits susceptibles de se substituer au verre ainsi que la fabrication et la commercialisation de tous les produits annexes ou connexes à l'industrie du verre.

II - Référentiel d'élaboration des états financiers :

Les états financiers relatifs à l'exercice allant du premier janvier au 31 décembre 2012 sont établis conformément aux normes comptables tunisiennes telles que définies par la loi N° 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises et par le décret N° 96-2459 du 30 décembre 1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité.

III - Règles et méthodes comptables :

Les états financiers ont été préparés par référence aux conventions comptables de base, et notamment :

- hypothèse de la continuité de l'exploitation
- convention du coût historique
- convention de la périodicité
- convention de rattachement des charges aux produits
- convention de prudence
- convention de permanence des méthodes

Les principales méthodes comptables adoptées par « **SOTUVER SA** » pour l'établissement de ses comptes annuels se présentent comme suit :

1-Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leurs coûts d'acquisition et elles sont amorties selon le mode linéaire aux taux présentés dans la note 1.

2-Immobilisations financières :

Les immobilisations financières sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition.

3-Charges reportées :

Les charges reportées enregistrent les frais de pré-exploitation du nouvel investissement et sont amorties sur une période de trois ans à partir de la date d'entrée en production.

4-Charges d'emprunts immobilisées :

Les charges d'emprunts contractées avec BIAT et UBCI en vue de financer le projet de construction du 2^{ème} four et qui s'élèvent à de 163 011 dinars, ont été immobilisées conformément à la norme comptable tunisienne 13.

5-Subventions :

Les subventions accordées en 2012 totalisent un montant de 784 387 dinars dont 775 825 dinars ne sont pas encore encaissés. Toutes les conditions sont remplies et l'encaissement a eu lieu au début de l'année 2013.

6-Les comptes clients créditeurs et fournisseurs débiteurs :

Les comptes clients créditeurs sont présentés parmi les autres passifs courants et pour les comptes fournisseurs débiteurs, ils sont présentés parmi les autres actifs courants.

IV-Faits marquants de l'exercice :**1-Augmentation de capital :**

La SOTUVER a augmentée son capital social pour passer de 12 632 500 dinars en 2011 à 17 542 875 dinars en 2012, les modalités d'augmentation étaient comme suit :

- Une augmentation en numéraires pour 631 625 dinars ;
- Une augmentation par incorporation de réserves pour 4 278 750 dinars.

2-Arrêt d'activité :

L'année 2012 a été marquée par l'incident imprévisible au niveau de la voute du four le 20 janvier 2012, ayant provoqué un arrêt total de la production pendant 41 jours. La reprise de la production a eu lieu le 1^{er} mars 2012.

Le coût de la sous activité relatif à cet incident a été estimé à 1 384 mille dinars.

3-Redressement social :

Au cours de l'exercice 2012, la société a été soumise à un contrôle CNSS couvrant les exercices 2009, 2010 et 2011. Cette vérification a abouti à un redressement de 100 481 dinars en principal et 34 104 dinars en intérêts de retard en septembre 2012.

La société n'a pas accepté ce redressement. Le point du litige avec la CNSS concerne le calcul de l'indemnité CCL. En effet, selon la CNSS, la SOTUVER aurait dû soumettre à la cotisation CNSS 12 paies au lieu des 3 paies appliquées réellement, conformément à la convention sectorielle de la transformation du verre et la miroiterie vue que la convention d'établissement de la SOTUVER est muette à ce sujet. Or la société a refusé catégoriquement cette position de la CNSS vue qu'elle ne peut en aucun cas appartenir à la convention ci-dessus mentionnée compte tenue de la divergence des objets des activités des 2 secteurs (l'activité de la SOTUVER est la fabrication du verre creux d'emballage).

4-Allumage du 2^{ème} four :

Le 30 novembre 2012, l'allumage du 2^{ème} four a été réalisé avec succès lançant par conséquent une 4^{ème} ligne de production. Le coût total de cette extension a été estimé à 19 526 mille dinars. La production effective sur la nouvelle ligne a démarré le 4 février 2013.

La SOTUVER s'est engagée à la fin du 2^{ème} trimestre de l'année 2013 à lancer une 5^{ème} ligne de production pour un coût global de 7 700 mille dinars. Cette extension va permettre d'augmenter le tirage du four 2 de 65 tonnes par jour à 150 tonnes par jour. Par conséquent, elle permet d'atteindre une capacité nominale de l'usine de 110.000 tonnes par an.

5-Crédits bancaires :

La SOTUVER a contracté deux crédits bancaires à moyens et long terme auprès de l'UBCI et de la BIAT pour financer la construction du 2^{ème} four pour respectivement de 5 270 mille dinars et de 4 000 mille dinars. Les deux crédits sont remboursables sur 7 ans avec un délai de grâce de deux ans.

V- Evénements postérieurs à la clôture :

Aucun événement significatif de nature à affecter l'activité et la situation financière de l'entreprise n'est intervenu entre la date de clôture et celle d'établissement des états financiers.

ACTIFS

1. Les immobilisations incorporelles :

Au 31 décembre 2012, les immobilisations incorporelles accusent un solde net de **205 462 DT**. Elles sont détaillées comme suit :

Libellé	31/12/2012	31/12/2011	Variation	%
INVEST RECH & DEV	701	701	-	0%
LICENCES	103 810	103 810	-	0%
LOGICIELS	2 761	420 768	- 418 007	-99%
LOGICIELS D.O	486 136	-	486 136	0%
Total brut	593 408	525 279	68 129	13%
Amortissements				
INVEST RECH & DEV	292	245	47	19%
LICENCES	292 768	91 413	201 355	220%
LOGICIELS	94 887	150 301	- 55 414	-37%
Total des amortissements	387 946	241 959	92 900	60%
Total net	205 462	283 320	- 77 858	-27%

2. Les immobilisations corporelles :

Au 31 décembre 2012, les immobilisations corporelles accusent un solde net de **46 739 961 DT**. Elles sont détaillées comme suit :

Libellé	31/12/2012	31/12/2011	Variation	%
TERRAIN	1 315 574	1 331 482	-15 908	-1,19%
CONSTRUCTIONS	15 913 658	14 514 149	1 399 509	9,64%
MATERIEL INDUSTRIEL	55 785 457	35 522 135	20 263 322	57,04%
MATERIEL DE TRANSPORT	521 062	499 230	21 832	4,37%
EQUIPEMENTS DE BUREAU	385 186	364 512	20 674	5,67%
MATERIEL INFORMATIQUE	594 743	550 836	43 907	7,97%
IGAA	2 821 506	1 748 877	1 072 629	61,33%
MATERIEL DE SECURITE	117 374	64 990	52 384	80,60%
IMMOB EN COURS	2 550 212	1 039 304	1 510 908	145,38%
Total brut	80 004 772	55 635 515	24 369 257	44%

Amortissements

CONSTRUCTIONS	4 338 571	3 852 660	485 911	12,61%
MATERIEL INDUSTRIEL	26 610 641	23 191 852	3 418 789	14,74%
MATERIEL DE TRANSPORT	344 373	323 530	20 843	6,44%
EQUIPEMENTS DE BUREAU	220 376	192 797	27 579	14,30%
MATERIEL INFORMATIQUE	452 871	423 889	28 982	6,84%
IGAA	1 289 434	1 171 682	117 752	10,05%
MATERIEL DE SECURITE	8 545	2 484	6 061	244,00%
Total des amortissements	33 264 811	29 158 894	4 105 917	14%
Total net	46 739 961	26 476 623	20 263 338	77%

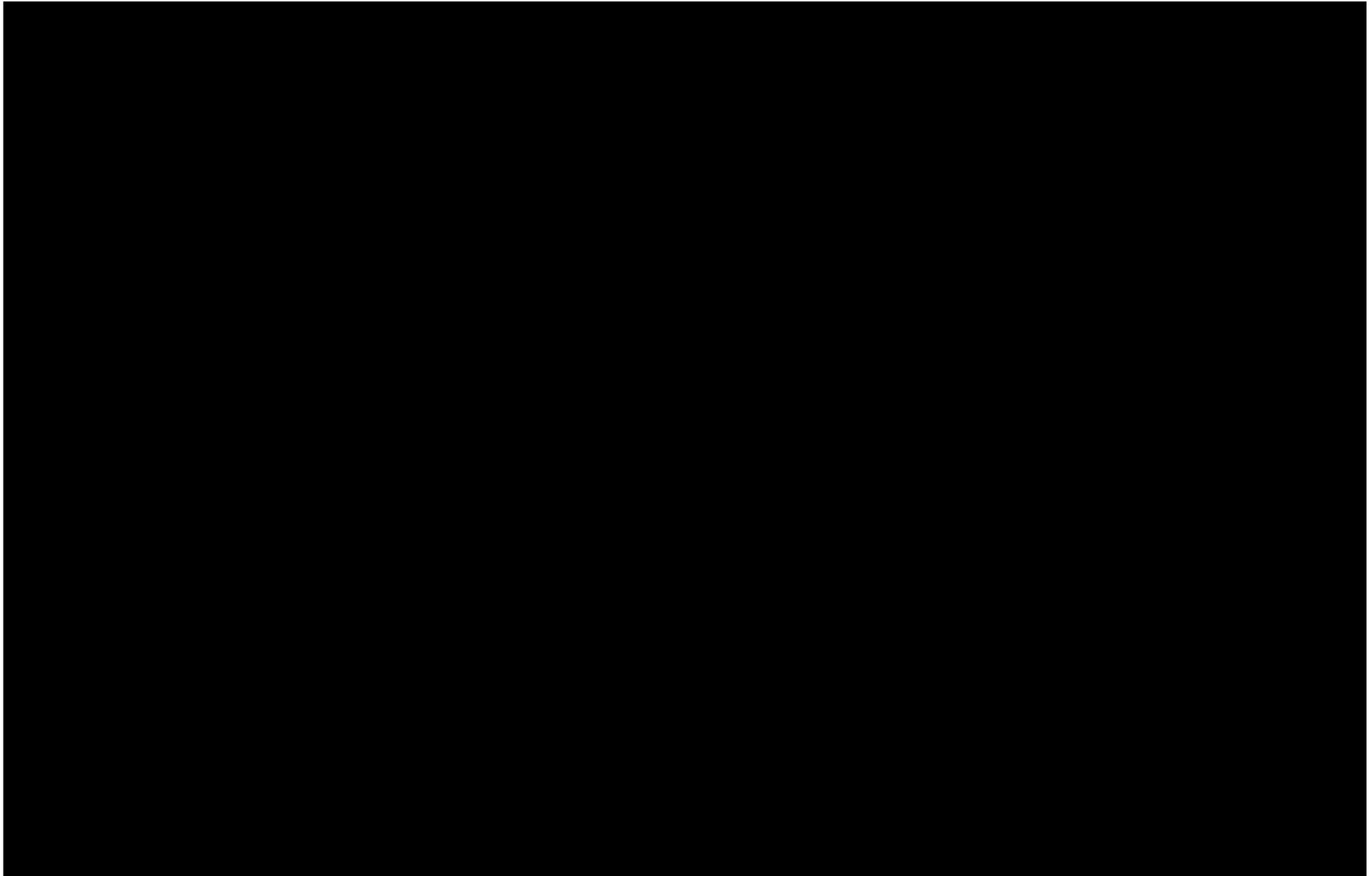
3. Les immobilisations financières:

Au 31 décembre 2012, les immobilisations financières accusent un solde net de 557 877 DT.

Elles sont détaillées comme suit :

Libellé	Valeur brute	Provision	VCN 31/12/2012	VCN 31/12/2011	Variation	Variation en %
Titres de participations	203 230	-42 944	160 286	160 286	0	0%
Dépôts et cautionnements	397 592		397 592	397 592	0	0%
Total	600 822	-42 944	557 877	557 378	500	0

Le tableau ci-dessous présente le total des actifs immobilisés au 31 décembre 2012 :



4. Autres actifs non courants :

Au 31 décembre 2012, les autres actifs non courants accusent un solde net de 481.312 DT détaillé comme suit :

Libellé	31/12/2012		Montant net	Montant net au 31/12/2011	Variation	%
	Montant brut	Résorption				
Frais préliminaires liés au Projet	506 982	25 670	481 312	0	481 312	-
Total	506 982	25 670	481 312	0	-481 312	-

5. Stocks

Au 31 décembre 2012, le stock accuse un solde net de 13 031 859 DT contre 11 353 319 DT au 31 décembre 2011. Le détail est présenté comme suit :

Libellé	31/12/2012	31/12/2011	Variation	%
Matières Premières	2 108 255	1 282 255	826 000	64%
Matières Consommables	4 948 829	4 168 746	780 083	19%
Moins: Provision sur matières consommables	-30 035	-30 035	0	0%
Emballages	463 406	589 447	-126 041	-21%
Palettes	632 963	436 011	196 952	45%
Total net	8 123 418	6 446 424	1 676 994	26%
Produits finis	4 954 906	5 154 072	-199 166	-4%
Moins: Provision sur produits finis	-46 465	-247 176	200 711	-81%
Total net	4 908 441	4 906 896	1 545	0%
Total	13 031 859	11 353 320	1 678 539	15%

Le stock des palettes et des moules n'a pas été inventorié et a été comptabilisé sur la base des états théoriques au 31/12/2012.

6. Clients et comptes rattachés

Au 31 décembre 2012, les clients et comptes rattachés présentent un solde net de 4 340 612 DT. Ils sont détaillés comme suit :

Libellé	31/12/2012	31/12/2011	Variation	%
Clients d'Exploitation	3 622 032	5 841 573	-2 219 541	-38%
Clients, Effets à recevoir	724 627	16 007	708 620	4427%
Clients Impayés Douteux	2 238 265	2 262 334	-24 069	-1%
Total Brut	6 584 924	8 119 913	-1 534 989	-19%
Provisions	2 244 312	2 249 886	-5 574	0%
Total net	4 340 612	5 870 027	-1 529 415	-26%

7. Autres actifs courants

Au 31 décembre 2012, les autres actifs courants présentent un solde net de 5 501 225 DT. Ils sont détaillés comme suit :

Libellé	31/12/2012	31/12/2011	Variation	%
Fournisseurs débiteurs	336 710	719 749	-383 039	-53%
Personnel et comptes rattachés	435 494	443 566	-8 072	-2%
Etat et collectivités publiques	4 607 863	1 136 686	3 471 177	305%
Débiteurs divers	29 040	97 924	-68 884	-70%
Comptes de régularisation actifs	263 549	25 390	238 159	938%
Total brut	5 672 656	2 423 315	3 249 341	134%
Provisions	-171 431	-171 431	0	0%
Total net	5 501 225	2 251 884	3 249 341	144%

8. Placements et autres actifs financiers

Au 31 décembre 2012, les placements et autres actifs financiers présentent un solde de 2 500 000 DT. Ils sont détaillés comme suit :

Libellé	31/12/2012	31/12/2011	VARIATION	%
Placement BIAT	2 500 000	0	2 500 000	-
Total	2 500 000	0	2 500 000	-

9. Liquidités et équivalents de liquidités

Au 31 décembre 2012, les liquidités et équivalents de liquidités présentent un solde de 861.289 DT. Elles sont détaillées comme suit :

Libellé	31/12/2012	31/12/2011	Variation	%
Chèques à l'encaissement	164 564	348 434	-183 870	-53%
Banques	693 148	1 175 447	-482 299	-41%
Caisse	3 577	6 694	-3 117	-47%
<i>Total brut</i>	<u>861 289</u>	<u>1 530 575</u>	<u>-669 286</u>	<u>-44%</u>

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

10. Capital social

Le capital social s'élève au 31 décembre 2012 à 17.542.875 DT composé de 17.542.875 actions d'une valeur nominale de 1 Dinar, contre 12.632.500 DT au 31 décembre 2011.

- L'assemblée générale extraordinaire du 10 janvier 2012 a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 631.625 DT pour le porter de 12.632.500 DT à 13.264.125 DT, et ce, par l'émission en numéraire de 631.625 actions nouvelles au prix d'émission de 8,750 DT, soit 1 DT de nominal et 7,750 DT de prime d'émission.

- L'assemblée générale extraordinaire du 25 juin 2012 a décidé d'augmenter le capital social par incorporation des réserves pour un montant de 4.278.750 DT pour le porter de 13.264.125 DT à 17.542.875 DT, et ce, par l'émission de 4.278.750 actions nouvelles gratuites d'une valeur nominale de 1 DT chacune, attribuées aux actionnaires détenteurs de 13.264.125 actions, à raison de 10 actions nouvelles gratuites pour 31 actions anciennes.

11. Les réserves :

Les réserves de la société s'élèvent au 31 décembre 2012 à 7 705 150 DT et se présentent ainsi:

Libellé	31/12/2012	31/12/2011	Variation	%
Réserve légale	1 263 250	1 263 250	0	0%
Primes d'émission	5 703 918	808 824	4 895 094	605%
Autres réserves	200 000	200 000	0	0%
Réserve pour fonds social	537 982	528 071	9 911	2%
Total	7 705 150	2 800 145	4 905 005	175%

12. Les subventions d'investissement :

La valeur nette des subventions d'investissement s'élève au 31 décembre 2012 à 1 833 420 DT contre 1 798 500 DT au 31 décembre 2011

Libellé	31/12/2012		Montant net	Montant net au 31/12/2011	Variation	%
	Montant brut	Résorption				
Subvention M A N	3 472 654	2 802 955	669 699	292 472	-220 873	-43%
Subvention A P I	5 535 539	4 604 007	931 532	1 294 611	-471 685	-27%
Subvention ITP	95 654	23 487	72 167	48 527	48 527	
Subvention FNME	326 303	166 280	160 023	162 890	162 890	
Total	9 430 150	7 596 730	1 833 420	1 798 500	-481 140	-21%

Le tableau de variation des capitaux propres au 31/12/2012 se présentent comme suit :

Désignation	Capital	Réserve légale	Fond social	Résultats reportés	Subvention d'investissement	Autres réserves	Subvention inscrite au résultat	Réserve spéciale réinvesti	Prime d'émission	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31/12/2011 avant affectation	12 632 500	1 263 250	528 071	6 298 343	1 798 501	200 000	-	-	808 824	6 081 254	29 610 743
Résultats reportés				2 923 129						- 2 923 129	-
Distribution des dividendes										- 3 158 125	- 3 158 125
Réserve légale											-
Fond Social											-
Actions propres											-
Réserve de réinvestissement					-						-
Amortissement de la subvention											-
Augmentation du capital											-
Solde au 31/12/2011 après affectation	12 632 500	1 263 250	528 071	9 221 472	1 798 501	200 000	-	-	808 824	-	26 452 618
Résultats reportés				- 4 278 750							- 4 278 750
Distribution des dividendes											-
Réserve légale											-
Fond Social			9 911								9 911
Actions propres											-
Réserve de réinvestissement											-
subvention accordée					916 413						916 413
Amortissement de la subvention					- 881 494						- 881 494
Augmentation du capital	4 910 375								4 895 094		9 805 469
Solde au 31/12/2012 avant affectation	17 542 875	1 263 250	537 982	4 942 722	1 833 420	200 000	-	-	5 703 918	4 868 521	32 024 167

13. Emprunts

Au 31 décembre 2012, les emprunts présentent un solde de 13 003 825 DT. Ils sont détaillés comme suit :

Libellé	31/12/2012	31/12/2011	Variation	%
Crédits BIAT	4 468 963	909 909	3 559 054	391%
Crédits UBCI investissement	8 138 537	3 396 905	4 741 632	140%
Crédits ATTIJARI BANK	396 325	1 274 062	-877 737	-69%
Total	13 003 825	5 580 876	7 422 949	54%

14. Fournisseurs et comptes rattachés

Au 31 décembre 2012, les fournisseurs et comptes rattachés accusent un solde de 8 640 168 DT. Ils sont détaillés comme suit :

Libellé	31/12/2012	31/12/2011	Variation	%
Fournisseurs d'exploitation	7 340 944	1 726 648	5 614 296	325%
Fournisseurs effets à payer	1 212 248	2 049 344	-837 096	-41%
Fournisseurs d'immobilisation		431 851	-431 851	-100%
Fournisseurs factures non parvenues		114 542	-114 542	-100%
Fournisseurs retenues de garantie	86 976	1 615	85 361	5286%
Total	8 640 168	4 324 000	4 316 168	100%

15. Autres passifs courants :

Au 31 décembre 2012, les autres passifs courants accusent un solde de 2 623 596 DT. Ils sont détaillés comme suit :

Libellé	31/12/2012	31/12/2011	Variation	%
* CLIENTS CRÉDITEURS	<u>143 660</u>	<u>235 152</u>	-91 492	<u>-39%</u>
* PERSONNEL ET CPT RATT	<u>1 080 190</u>	<u>897 215</u>	<u>162 300</u>	<u>22%</u>
- Personnel UGTT	4 984	4 092	892	<u>22%</u>
- Assurance Groupe	2 247		2 247	-
- Assurance Groupe	3 617	3 652	-35	<u>-1%</u>
- Personnel, cession divers	2 851	2 504	347	<u>14%</u>
- Dettes pour congés payés	491 708	399 721	91 987	<u>23%</u>
- Autres charges à payer	574 784	487 247	87 537	<u>18%</u>

* ETAT ET COMPTES RATTACHES	<u>290 661</u>	<u>185 519</u>	<u>105 142</u>	<u>57%</u>
- État retenues à la source	258 234	150 161	108 073	<u>72%</u>
- État, FOPROLOS, TFP	9 258	10 864	-1 606	<u>-15%</u>
- État, FODEC	18 431	19 549	-1 118	<u>-6%</u>
- État, droit de timbre	126	103	23	<u>22%</u>
- TCL	4 612	4 842	-230	<u>-5%</u>
* CREDITEURS DIVERS	<u>280 267</u>	<u>292 900</u>	<u>-12 633</u>	<u>-4%</u>
- Jetons de présence	8 650	8 650	0	<u>0%</u>
- Dividendes	4 494	4 398	96	<u>2%</u>
- C.N.S.S.	266 740	270 021	-3 281	<u>-1%</u>
- Assurances	383	9 831	-9 448	<u>-96%</u>
* CHARGES A PAYER	<u>828 819</u>	<u>493 289</u>	<u>335 530</u>	<u>68%</u>
Total	<u>2 623 596</u>	<u>2 104 075</u>	<u>519 521</u>	<u>25%</u>

16. Concours bancaires et autres passifs financiers

Au 31 décembre 2012, les concours bancaires et autres passifs financiers accusent un solde de 12 845 135 DT. Ils sont détaillés comme suit :

Libellé	31/12/2012	31/12/2011	Variation	%
* FINANCEMENT DE STOCK	<u>2 205 000</u>	<u>2 445 000</u>	<u>-240 000</u>	<u>-10%</u>
* ECHEANCES A MOINS D'UN AN	<u>1 817 100</u>	<u>2 102 441</u>	<u>-285 341</u>	<u>-14%</u>
BTEI	0	187 500	-187 500	-50%
BIAT	440 946	518 554	26 959	5%
ATTIJARI B	877 736	1 033 530	243 548	31%
A B	0	0	-285 714	-100%
UBCI	498 418	362 857	362 857	
* FINANCEMENT EN DEVISES	<u>5 025 762</u>	<u>1 774 514</u>	<u>3 251 248</u>	<u>183%</u>
* INTERETS COURUS SUR CREDITS	<u>75 870</u>	<u>55 543</u>	<u>20 327</u>	<u>37%</u>
ATTIJARI	0	30 842	-30 842	-100%
BTEI	0	2 344	-2 344	-100%
BIAT	0	19 457	-19 457	-100%
AB	0	0	0	
UBCI	75 870	2 900	72 970	2516%

* BANQUES	3 721 403	142 185	3 579 218	2517%
ATTIJEI	990 386	28 785	961 601	3341%
AMEN BANK	219 099	19 952	199 147	998%
BTEI	3 181	3 181	0	0%
UBCI	429 269	82 573	346 696	420%
STB	1 215	1 215	0	0%
BNA	6 478	6 478	0	0%
BIAT	2 065 006		2 065 006	
ATB	6 768		6 768	
Total	12 845 135	6 519 683	6 325 452	97%

ETAT DE RESULTAT

17. Revenus :

Les revenus accusent un solde au 31 décembre 2012 de 28 415 163 DT. Ils sont détaillés comme suit :

Libellé	31/12/2012	31/12/2011	Variation	%
Chiffre d'affaires Local	16 090 857	16 309 033	-218 176	-1%
Chiffre d'affaires Export	12 324 306	9 915 791	2 408 515	24%
Total	28 415 163	26 224 824	2 190 339	8%

18. Autres produits d'exploitation :

Les autres produits d'exploitation accusent un solde au 31 décembre 2012 de 1 843 816 DT. Ils sont détaillés comme suit :

Libellé	31/12/2012	31/12/2011	Variation	%
Autres Produits Locaux	690 481	392 207	298 274	76%
Reprises sur Provisions	249 278	644 787	-395 509	-61%
Transferts de charges	0	11 473	-11 473	-100%
Résorption subvention d'investissement	881 494	762 509	118 985	16%
Subventions d'exploitation	22 562	33 980	-11 418	-34%
Total	1 843 816	1 844 956	-1 140	0%

19. Variation du stock de produit finis :

La variation du stock de produits finis s'élève au 31 décembre 2011 à 199 166 DT. Elle est détaillée comme suit :

Libellé	31/12/2011	31/12/2011	Variation	%
Stock initial	5 154 072	4 309 658	844 414	20%
Stock final	4 954 906	5 154 072	-199 166	-4%
Total	199 166	-844 414	1 043 580	-124%

20. Achats d'approvisionnements consommés :

Les achats de marchandises consommés accusent un solde au 31 décembre 2012 de 11 851 064 DT. Ils sont détaillés comme suit :

Libellé	31/12/2012	31/12/2011	Variation	%
* MATIERES PREMIERES	4 465 548	3 824 414	930 884	32%
- Stock initial	1 282 255	1 151 693	130 562	11%
- Achats 2012	5 018 286	3 954 976	1 063 310	27%
- Stock final	1 834 993	1 282 255	552 738	43%
- Variation Stock	552 738	130 562	422 176	323%
* MATIERES CONSOMMABLES	2 037 903	1 389 762	648 141	47%
- Stock initial	4 168 746	3 449 683	719 063	21%
- Achats 2012	2 817 986	2 108 825	709 161	34%
- Stock final	4 948 829	4 168 746	780 083	19%
- Variation Stock	780 084	719 063	61 021	8%
* EMBALLAGES	1 068 968	976 461	92 507	9%
- Stock initial	589 447	242 134	347 313	143%
- Achats 2012	1 224 930	1 323 774	-98 844	-7%
- Stock final	463 406	589 447	-126 041	-21%
- Variation Stock	-155 962	347 312	-503 274	-145%
* PALETTES	334 929	286 368	48 561	17%
- Stock initial	436 011	248 013	187 998	76%
- Achats 2012	531 880	474 366	57 514	12%
- Stock final	632 963	436 011	196 952	45%
- Variation Stock	196 952	187 998	8 954	5%
* ENERGIE	3 943 717	3 879 458	64 259	2%
- Eau	22 337	19 966	2 371	12%
- Gaz	2 611 652	2 615 324	-3 672	0%
- Electricité	1 309 728	1 244 167	65 561	5%
Achats d'approvisionnement consommés	11 851 064	10 356 463	1 494 601	14%
Total Achats 2012	13 536 800	11 741 398	1 795 402	15%
Total du stock initial	6 476 458	5 091 523	1 384 935	27%
Total du stock final	7 880 191	6 476 458	1 403 733	22%
<i>Reclassement consommation emballages</i>	282 003	0	0	100%
Total Achats consommés	11 851 064	10 356 464	1 494 601	14%

21. Charges de personnel :

Les charges de personnel accusent un solde au 31 décembre 2012 de 4 701 010 DT. Elles sont détaillées comme suit :

Libellé	31/12/2012	31/12/2011	Variation	%
Salaires & Appointements	3 998 512	4 292 302	-293 790	-7%
Charges Patronales	702 498	721 617	-19 119	-3%
Total	4 701 010	5 013 919	-312 909	-6%

22. Dotations aux amortissements et aux provisions :

Au 31 décembre 2012, les dotations aux amortissements et aux provisions accusent un solde de 4 340 234 DT. Elles sont détaillées comme suit :

Libellé	31/12/2012	31/12/2011	Variation	%
Amortissement Immo. Incorporelles	145 987	92 901	53 086	57%
Amortissement Immo. Corporelles	4 144 488	3 920 790	223 698	6%
Résorption charges à répartir	25 670		25 670	
Provisions pour risques et charges	0	176 425	-176 425	-100%
Provisions pour dépréciation de stocks	24 088	22 954	1 134	5%
Provision pour dépréciation de créances	0	48 697	-48 697	-100%
Total	4 340 234	4 261 767	78 467	2%

23. Autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation accusent un solde au 31 décembre 2012 de 3 101 401 DT. Elles sont détaillées comme suit :

Libellé	31/12/2012	31/12/2011	Variation	%
Services extérieurs	1 067 321	963 538	103 783	11%
Autres Services extérieurs	1 865 225	1 384 331	480 894	35%
Jetons de présence	37 500	37 500	0	0%
Impôts & Taxes	131 354	148 594	-17 240	-12%
Total	3 101 401	2 533 963	567 438	22%

24. Charges financières nettes :

Au 31 décembre 2012, les charges financières nettes présentent un solde de 866.583 DT et sont détaillées comme suit :

Libellé	31/12/2012	31/12/2011	Variation	%
Intérêts des emprunts	296 702	272 082	24 620	9%
Intérêts des comptes courants	170 680	86 569	84 111	97%
Frais d'escompte & autres	246 856	368 279	-121 423	-33%
Pertes de change	385 603	225 243	160 360	71%
Gains de change	-233 257	-262 081	28 824	-11%
Total	866 583	690 092	176 491	26%

25. Produits des placements:

Au 31 décembre 2012, les produits des placements accusent un solde de 42 772 DT et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2012	31/12/2011	Variation	%
Revenus des autres créances	42 772	0	42 772	
Total	42 772	0	42 772	

26. Autres gains ordinaires :

Au 31 décembre 2012, les autres gains ordinaires accusent un solde de 135 144 DT, ils sont détaillés comme suit :

Libellé	31/12/2012	31/12/2011	Variation	%
Profit exceptionnel	286	43 043	-42 757	-99%
Plus value /cession actif	134 858	0	134 858	-
Total	135 144	43 043	92 101	213%

27. Autres pertes ordinaires :

Au 31 décembre 2012, les autres pertes ordinaires accusent un solde de 482 417 DT contre 19 779 au 31 décembre 2011. Elles sont détaillées comme suit :

Libellé	31/12/2012	31/12/2011	Variation	%
Pertes exceptionnelles	0	9 137	-9 137	-100%
Charges liés à une modification comptable	482 417	10 642	471 775	4433%
Total	482 417	19 779	462 638	2339%

La rubrique autres pertes ordinaires, regroupe les charges rattachées à des exercices antérieurs, totalisant un montant de 482 417 dinars détaillée comme suit :

- Des charges relatives à la consommation des matières premières pour un montant de 169 731 dinars, objet des écarts d'inventaire dus à des erreurs de comptage sur les exercices antérieurs.
- Des charges relatives à la consommation d'emballages pour un montant de 282 003 dinars, objet des écarts d'inventaire dus à des erreurs de comptage sur les exercices antérieurs.
- Le solde, soit 30 683 est relatif à des différentes factures d'achat à des dates antérieures à 2012.

NOTE SUR L'ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

Résultat net		4 868 521
Amortissements & Provisions		4 076 054
Variation des amortissements et provisions	4 076 054	
Stock		-1 477 829
Stock fin 2011	11 630 530	
Stock 31/12/2012	13 108 359	
Créances		1 534 989
Créances fin 2011	8 119 913	
Créances 31/12/2012	6 584 924	
Autres Actifs		-2 473 516
Autres Actifs fin 2011	2 423 315	
Autres Actifs 31/12/2012	4 896 831	
Fournisseurs & autres Dettes		7 867 265
Fournisseurs & autres Dettes fin 2011	10 703 131	
Fournisseurs & autres Dettes 31/12/2012	18 570 396	
quote part des subventions inscrites aux comptes de resultat plus value sur cession des immob		-881 494
		-95 386
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION		13 418 605
Décaissements / acquisition d'immobilisations	-24 942 063	
Décaissements / acquisitions d'immob.Fin	-500	
Encaissement provenant de la cession d'immob corporelles	118 752	
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		-24 823 811
Encaissements provenant de l'augmentation de capital	631 625	
Prime d'émission	4 895 094	
Encaissement provenant des emprunts	9 270 000	
Remboursements d'emprunts	-2 132 391	
Distribution de dividendes	-3 158 125	
Encaissements sur fonds social	9 912	
Encaissements des subventions d'investissement	140 588	
Flux de trésorerie liés aux activités de Financement		9 656 703
VARIATION DE TRESORERIE		-1 748 503
TRESORERIE DEBUT DE L'EXERCICE		1 388 390
TRESORERIE A LA FIN DE L'EXERCICE		-360 114

ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les engagements hors bilan de la société « **SOTUVER** » se détaillent comme suit :

A/ ENGAGEMENT DONNES :

1. Hypothèques et nantissements :

La société SOTUVER a affecté spécialement au profit de la BIAT, et en pari-passu avec l'Amen Bank, ATTIJARI BANK UBCI et la BTEI :

a. En Hypothèque Immobilière de Premier Rang :

Conformément aux articles 270 et suivants du code des droits réels.

La totalité des parts indivises lui appartenant dans la propriété sise à Jebel El Ouest, Délégation de ZAGOUAN, d'une superficie de 7 Ha, objet du titre foncier N° 15 452 dénommé « Henchir BOU HEJBA ».

b. En Nantissement de Premier Rang :

Conformément à la loi N° 2001-19 du 6 Février 2001 relative au nantissement de l'outillage et du matériel d'équipement professionnel, l'ensemble du matériel servant à l'exploitation du dit Fonds. Conformément au décret du 7 Novembre 1935 modifié par le décret du 10 Février 1955, sont en nantissement de premier rang : les machines, marchandises, matériels, matières premières, outillages et véhicules automobiles ou autres moyens de transport quelconques qui pourraient se trouver dans le dit fonds lors de la réalisation éventuelle du gage.

2. Crédits :

Banque	Montant Crédit	Principal restant dû	Intérêts restants
BIAT 1	2 000 000	909 909	56 231
ATT B	4 000 000	1 274 061	57 602
UBCI 1	2 540 000	2 146 905	271 718
UBCI 2	1 220 050	1 220 050	209 253
UBCI 3	5 270 000	5 270 000	1 022 908
BIAT 2	4 000 000	4 000 000	973 743
TOTAL	19 030 050	14 820 925	2 591 456

3. Effets escomptés non échus :

Les effets escomptés non échus s'élèvent au 31/12/2012 à 3 286 949 DT et se détaillent comme suit :

Banque	Montant
AB	201 600
ATB	858 507
ATT B	1 053 952
BIAT	401 405
UBCI	771 485
Total	3 286 949

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES Etats financiers annuels – Exercice clos le 31 décembre 2012

Messieurs les Actionnaires,

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la société « **SOTUVER SA** », comprenant le bilan au 31 décembre 2012, ainsi que l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et les notes aux états financiers.

Responsabilité du Conseil d'administration pour les états financiers

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers conformément au système comptable des entreprises, cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'il juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité du Commissaire aux Comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles appliquées en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

En procédant à cette évaluation, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers annuels de la société **SOTUVER SA** » arrêtés au 31 décembre 2012 sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle, pour tout aspect significatif, du résultat des opérations de la société pour l'exercice 2012, de son patrimoine, ainsi que de ses flux de trésorerie à la fin de cet exercice conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Observations post-opinion

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous estimons utile d'attirer votre attention sur les points suivants :

- La note **IV-2** « Arrêt d'activité » décrivant l'évènement imprévisible qu'a connu la SOTUVER au cours du premier semestre 2012 et le coût de la sous-activité occasionnée par l'arrêt de l'activité ;
- La note **IV-3** « Redressement social » exposant le litige avec la CNSS suite au redressement notifié à la SOTUVER au cours de l'exercice 2012 ;
- La note **VI-27** « Autres pertes ordinaires » exposant les faits ayant conduit à l'enregistrement de ces pertes.

Vérifications spécifiques

1. Les informations sur la situation financière et sur les comptes de la société fournies dans le rapport du Conseil d'administration et dans les documents mis à la disposition des actionnaires sont conformes à celles contenues dans les états financiers.

2. Nous avons également procédé à l'examen du système de contrôle interne et ce conformément aux dispositions de l'article 3 (nouveau) de la Loi n 94-117 du 14 Novembre 1994 telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales. Nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

3. Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, relatif aux conditions d'inscription des valeurs mobilières et aux intermédiaires agréés pour la tenue des comptes en valeurs mobilières, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous avons relevé que la société est en train de procéder à la tenue des comptes en valeurs mobilières conformément à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 29 avril 2013

***P/GSAUDIT&ADVISORY
SAMI MENJOUR***

**SOCIETE TUNISIENNE DE VERRERIE « SOTUVER »
RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

Messieurs les actionnaires de la société **SOTUVER**,

En application de l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers.

Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers des nos procédures d'audit, leur caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)

Votre Conseil d'Administration nous a informé des conventions et opérations suivantes conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012 :

Administrateurs concernés : Mr Yahia BAYAHI, Mr Tahar BAYAHI et Mr Taieb BAYAHI :

Fournisseur	Objet	Montant TTC (en Dinars)	Solde 31/12/2012 (en Dinars)
Hôtel le Pacha	Hôtellerie	30 498	572
Lloyd Tunisien	Assurances	209 953	383

Fournisseur	Objet	Montant TTC (en Dinars)	Solde 31/12/2012 (en Dinars)
CETRAM	Construction en cours	1 624 076	385 781

- Suite à l'accord de l'assemblée générale du 03 juin 2009, la valeur du terrain objet du titre foncier n° 15542 et d'une superficie de 7 817 m² vendu à la société ALUFOND a été fixée à 289 229 Dinars.

Après la cession initiale en 2010 de 5 000 m² au prix de 185 000 Dinars, il a été procédé en 2012 à la cession de la parcelle complémentaire de 2 817 m² au prix de 104 229 Dinars.

- La société SOTUVER a cédé à la société TPR une semi remorque totalement amortie pour une valeur de 7 000 Dinars.

B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

Nous n'avons pas relevé d'opérations réalisées au cours de cet exercice et relatives à des conventions antérieures.

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

C1- Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

1. Rémunération du Directeur Général :

La rémunération du Directeur Général est fixée par la décision du Conseil d'Administration du 28 avril 2008.

En vertu de cette décision, le Directeur Général perçoit une rémunération mensuelle nette de 8.000 Dinars ainsi qu'une prime annuelle de 24.000 Dinars.

Le conseil d'administration du 30 mai 2012 a décidé de maintenir la rémunération mensuelle brute du directeur général et de transférer les trois mensualités objet des primes annuelles à son compte assurance vie.

De même, le Directeur Général bénéficie des avantages en nature liés à sa fonction à savoir une voiture de fonction et charges annexes et le téléphone.

2. Rémunération du Directeur Général Adjoint :

La rémunération du Directeur Général Adjoint est fixée par la décision du Conseil d'Administration du 03 avril 2009.

Le Directeur Général Adjoint perçoit à ce titre une rémunération nette de 3.000 Dinars servie sur quinze mensualités ainsi qu'une prime annuelle de 10.000 Dinars nets.

De même Le Directeur Général Adjoint bénéficie des avantages en nature liés à sa fonction à savoir une voiture de fonction et charges annexes et le téléphone.

3. Jetons de présence à verser aux membres du conseil d'administration :

La société à provisionnée au cours de l'année 2012 un montant de 37 500 dinars relatifs aux jetons de présence. L'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2012 statuera sur ce point.

4. Rémunérations à verser aux membres du comité d'audit :

La société à provisionnée au cours de l'année 2012 un montant de 18 750 dinars relatifs aux rémunérations des membres du comité d'audit. L'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2012 statuera sur ce point.

C2- Les obligations et engagements de la SOTUVER» envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2012, se présentent comme suit (en Dinars) :

	DG		DGA		Administrateurs	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/12	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/12	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/12
Avantages à court terme (rémunération brute)	168.573	-	86.066	11.500	-	-
Jetons de présence	-	-	-	-	37.500	37.500
Comité d'Audit	-	-	-	-	18.750	18.750
Total	168.573	-	86.066	11.500	56.250	56.250

(*) Il s'agit du montant net des retenues sociales et fiscales (montant brut : 17.466 Dinars)

Tunis, le 29 avril 2013

***P/GSAUDIT&ADVISORY
SAMI MENJOUR***

ETATS FINANCIERS

EL WIFACK LEASING

Siège social : Avenue Habib Bourguiba, Médenine 4100

La société El wifack Leasing publie ci -dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2012 accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, Moncef BOUSSANNOUGA ZAMMOURI et Abdelhedi DJEMEL.

BILAN
(Exprimé en D.T.)

<i>Actifs</i>	Notes	31/12/2012	31/12/2011	<i>Capitaux propres & Passifs</i>	Notes	31/12/2012	31/12/2011
Liquidités et équivalents de liquidités	3	2 460 508	2 105 610	Passifs			
Créances sur la clientèle				Emprunts et ressources spéciales			
Créances de leasing : Encours Financiers		181 278 337	150 609 806	Concours bancaires			456 858
Moins: Provisions		(2 830 495)	(2 350 236)	Emprunts et dettes rattachés	11	147 751 108	117 526 234
	4	178 447 842	148 259 570	Total Emprunts et ressources spéciales		147 751 108	117 983 092
Créances de leasing: Echues & Impayées		11 493 886	7 447 402				
Moins: Provisions		(4 453 089)	(3 147 966)	Autres passifs			
	5	7 040 797	4 299 436	Dettes envers la clientèle	12	2 578 047	2 446 123
Intérêts constatés d'avance		(892 982)	(768 381)	Fournisseurs et comptes rattachés	13	21 053 258	18 508 853
Total des créances sur la clientèle		184 595 657	151 790 625	Provisions pour passifs			
				Autres	14	1 738 853	1 598 739
Portefeuille titres de placement	6	121 765	137 729	Total des autres passifs		25 370 158	22 553 715
Portefeuille d'investissement							
Portefeuille d'investissement brut		3 461 155	2 416 691	Capitaux propres			
Moins: Provisions		(100 000)	(100 000)	Capital social		15 000 000	15 000 000
Total portefeuille d'investissement	7	3 361 155	2 316 691	Prime d'émission		1 500 000	1 500 000
Valeurs Immobilisés				Réserves		5 893 008	3 702 096
Immobilisations incorporelles		133 498	122 997	Fonds pour risques Bancaires généraux		220 000	220 000
Moins: Amortissements		(121 354)	(109 413)	Autres capitaux propres		509 901	402 568
		12 144	13 584	Résultats reportés		27 323	1 027 937
Immobilisations corporelles		4 453 020	4 363 729	Total des capitaux propres avant Résultat		23 150 232	21 852 601
Moins: Amortissements		(1 047 813)	(844 976)	Résultat de l'exercice		3 929 681	2 790 298
	9	3 405 207	3 518 753	Total des capitaux propres avant affectation	15	27 079 913	24 642 899
Total des valeurs immobilisées		3 417 351	3 532 337				
Autres actifs		6 433 131	5 323 102				
Moins: Provisions		(188 388)	(26 388)				
	10	6 244 743	5 296 714				
Total des actifs		200 201 179	165 179 706	Total des capitaux propres et des passifs		200 201 179	165 179 706

66 54

1 06

ETAT DE RESULTAT
(Exprimé en D.T)

	Notes	31/12/2012	31/12/2011
Revenus de Leasing			
Revenus bruts de leasing		16 081 035	13 757 319
Intérêts de retard & intercalaires		483 301	193 735
Variation des produits réservés		(43 251)	(302 634)
Autres revenus de leasing		502 758	433 588
Total des revenus de Leasing	16	17 023 843	14 082 008
Charges financières nettes	17	(7 018 209)	(6 203 673)
Produits des placements	18	23 167	148 263
Produit net		10 028 801	8 026 598
Charges d'exploitation			
Charges du personnel	19	(2 137 400)	(1 664 664)
Autres charges d'exploitation	20	(1 100 840)	(1 131 251)
Dotations aux amortissements & résorptions	21	(228 090)	(230 160)
Dotations aux provisions	22	(3 314 533)	(2 870 433)
Reprise sur provisions		1 410 404	1 399 965
Résultat d'exploitation		4 658 342	3 530 055
Autres gains ordinaires	23	329 833	243 721
Autres pertes ordinaires		(19 435)	(3 318)
Résultat des activités ordinaires avant impôts		4 968 740	3 770 458
Impôts sur les bénéfices	24	(1 039 059)	(980 160)
Résultat des activités ordinaires après impôts		3 929 681	2 790 298
Eléments extraordinaires			-
Résultat net de l'exercice		3 929 681	2 790 298
Effet des modifications comptables (net d'impôts)			
Résultats après modifications comptables		3 929 681	2 790 298

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
(Exprimé en D.T)

	Notes	31/12/2012	31/12/2011
<i>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</i>			
Encaissements reçus des clients		114 651 138	89 413 312
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel		(5 068 627)	(2 234 894)
Intérêts payés		(7 139 440)	(5 270 932)
Impôts et taxes payés		(3 680 613)	(3 070 347)
Décaissements provenant de l'acquisition des biens en leasing		(129 435 173)	(92 358 344)
Encaissements provenant de la cession des biens en leasing		3 651 368	2 308 185
Restitution TVA		-	2 695 206
Autres flux de trésorerie		(170 416)	(143 960)
<i>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</i>	25	(27 191 763)	(8 661 774)
<i>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</i>			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		(102 456)	(2 455 667)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		0	0
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières		(1 110 000)	(126 512)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières		63 131	56 883
<i>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement</i>	26	(1 149 325)	(2 525 296)
<i>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</i>			
Encaissements suite à l'émission d'actions		0	0
Dividendes et autres distributions		(1 500 000)	(1 500 000)
Encaissements provenant des emprunts		70 198 292	40 972 422
Remboursements d'emprunts		(40 018 271)	(43 867 037)
<i>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</i>	27	28 680 021	(4 394 615)
<i>Variation de trésorerie</i>		338 933	(15 581 685)
<i>Trésorerie au début de l'exercice</i>		2 243 339	17 825 024
<i>Trésorerie à la clôture de l'exercice</i>		2 582 272	2 243 339

LES ENGAGEMENTS HORS BILAN
(*Exprimé en D.T*)

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
ENGAGEMENTS DONNES		
Garanties réelles		-
Engagements de financement donnés	10 969 658	11 517 472
Total	10 969 658	11 517 472
ENGAGEMENTS RECUS		
Garanties reçues des clients	15 400 585	14 016 592
Intérêts à échoir sur contrats actifs	26 641 161	21 475 678
Total	42 041 746	35 492 270

**NOTES AUX ETATS
FINANCIERS**

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société **EL WIFACK LEASING** a été créée le 28 juin 2002 avec pour objet principal la réalisation d'opérations de leasing portant sur des biens mobiliers et immobiliers conformément à la loi n°94-89 du 26 juillet 1994 relative au leasing.

L'activité de la société est régie par les lois n° 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédits, et n° 94-89 du 26 juillet 1994 relative au leasing.

Le capital initial s'élève à **Cinq millions (5.000.000) de Dinars** divisé en **Cinq cent mille (500.000)** actions de Dix dinars chacune.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 octobre 2003 a décidé de porter le capital à : 7.500.000 DT par la création de 250.000 actions nouvelles de 10 DT chacune totalement souscrites et libérées en numéraire moyennant une émission au pair portant jouissance le 1^{er} janvier 2005.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 mai 2005 a décidé de réduire la valeur nominale de 10 DT à 5 DT, et de porter le capital à : **10.000.000 Dinars** par la création de 500.000 actions nouvelles de 5 DT chacune totalement souscrites et libérées en numéraire moyennant une émission au pair portant jouissance le 1^{er} janvier 2006.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 07 octobre 2008, a décidé de porter le capital à 15.000.000 DT par la création de 1.000.000 actions nouvelles de 5 DT chacune totalement souscrites et libérées en numéraire moyennant une prime d'émission de 1,500 DT par actions portant jouissance le 1^{er} janvier 2009, cette augmentation a été réalisée au cours de premier semestre 2009.

Ainsi, le capital social s'élève au 30 juin 2010 à la somme de **15.000.000 DT** divisé en **3.000.000 actions** de **5 DT** chacune.

Sur le plan fiscal, et conformément aux dispositions de la loi n°99-92 du 17 août 1999 telle que modifiée par les textes subséquents et notamment l'article 42 de la loi n°2004-90 du 31 décembre 2004, la société **EL WIFACK LEASING** bénéficie de l'imposition de ses bénéfices au taux réduit de **20%** sur une durée de **5 ans** à partir de l'année 2006 (2006-2010).

Pour les autres impôts et taxes, la société est soumise aux règles de droit commun.

NOTE 2: PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises.

Le Conseil d'Administration de la société tenu le 13 mars 2009 a opté pour la présentation des actifs et passifs des états financiers selon l'ordre décroissant de liquidité, et ce en remplacement de la notion de courants et non courants.

Les principes comptables les plus significatifs retenus pour la préparation des états financiers se résument comme suit :

2-1 : Continuité de l'exploitation

Les états financiers ont été établis dans la perspective de la continuité de l'exploitation.

2-2: Immobilisations utilisées par la société

Les immobilisations corporelles et incorporelles utilisées par la société figurent parmi les actifs au niveau des « **Actifs Immobilisés** » pour leur coût d'acquisition hors taxes récupérables et sont amorties sur leur durée de vie estimée selon le mode linéaire par l'application des taux usuels.

2-3 : Encours sur crédits leasing accordés

La société adopte la norme comptable tunisienne NC 41 relative aux contrats de location pour la comptabilisation des opérations rattachées aux contrats de leasing, et ce à partir de 1^{er} janvier 2008.

La société est dotée d'un système de gestion intégré pour la gestion de son portefeuille et la génération des écritures comptables. Les biens faisant l'objet de contrats de location-financement sont les biens acquis par la société et donnés en location pour une durée moyenne qui varie entre trois et sept ans. Elles sont de ce fait enregistrées à l'actif du bilan au niveau des « **Encours sur crédits leasing** » pour leur coût d'acquisition hors taxes récupérables et durant toute la durée du bail. A la fin de cette durée, le locataire aura la possibilité d'acheter le bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Les opérations de leasing portent sur des biens immobiliers (terrains et constructions) et mobiliers (équipements, matériel roulant...).

Il est à signaler que, pendant toute la durée du bail, le bien donné en location demeure la propriété de la société **EL WIFACK LEASING**, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le céder ou de le nantir.

2-4 : Portefeuille investissement

Les titres de participation et les titres immobilisés sont enregistrés comptablement à leur valeur d'acquisition.

2-5 : Charges reportées

Les charges reportées sont composées des frais préliminaires, des charges à répartir et des frais d'émission et de remboursement d'emprunts (emprunts bancaires et obligations).

Ces charges sont résorbées sur les durées suivantes :

<i>CHARGE REPORTEE</i>	<i>DUREE DE RESORPTION RETENUE</i>
- Frais préliminaires et charges à répartir	3 ans
- Frais d'émission d'emprunts bancaires	durée de l'emprunt
- Frais d'émission et de remboursement des obligations	durée de l'obligation

2-6 : Emprunts

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée, au passif du bilan sous la rubrique des « **Emprunts et dettes rattachés** ».

2-7 : Evaluation des provisions

La société constitue annuellement une provision des actifs classés conformément aux normes de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet du circulaire n° 91-24 émise par la Banque Centrale de Tunisie le 17 décembre 1991.

Le taux de provision appliqué est de **100%**.

Les provisions résultant de l'application de la circulaire suscitée sont déterminées de la manière suivante :

Montant de l'engagement + Loyers impayés – Agios réservés – Intérêts de retard réservés – Valeur intrinsèque.

Avec valeur intrinsèque = Valeur d'acquisition – amortissements cumulés

2-7-1 : Les classes:

	Retard de paiement	Minimum de provision à appliquer par classe
. A : Actifs courants	-	-
.B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier	Moins de 90 jours	-
.B2 : Actifs incertains	Entre 90 et 180 jours	20%
.B3 : Actifs préoccupants	Entre 180 et 360 jours	50%
.B4 : Actifs compromis	Plus que 360 jours	100%

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

A- Actifs courants : Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec son activité et sa capacité réelle de remboursement.

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier : Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

B2- Actifs incertains : Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent:

- un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information,
- des problèmes de gestion ou des litiges entre associés,
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,
- la détérioration du cash-flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais,
- l'existence de retards de paiement des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).

B3- Actifs préoccupants : Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe B2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

B4- Actifs compromis : Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe B3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au delà de 360 jours.

2-7-2 : La valeur du bien en leasing :

Les principes retenus pour l'évaluation du bien en location sont les suivants:

- **Matériel standard**: Valeur d'origine diminuée d'une décote de **20%** par année de location
- **Matériel spécifique**: Valeur d'origine diminuée d'une décote de **40%** par année de location
- **Matériel informatique** : Valeur d'origine diminuée d'une décote de **60%** par année de location
- **Immeubles (terrain, construction,...)**: Valeur d'origine diminuée d'une décote de **5%** par année de location.

La valeur intrinsèque est retenue suivant les pondérations suivantes :

- La valeur intrinsèque théorique du bien selon l'échéancier du contrat.
- Le taux de récupération :
- Le taux de réalisation :
- Le taux de jugement :

2-7-3 : Les garanties reçues

Bien que la société **EL WIFACK LEASING** détienne des garanties réelles sur des clients ayant des créances classées, elle les considère comme une garantie supplémentaire atténuant le risque encouru. Ces garanties comprennent essentiellement les hypothèques inscrites.

2-8 : Comptabilisation des revenus

La société adopte la norme comptable tunisienne NC 41 relative aux contrats de location pour la comptabilisation des opérations rattachées aux contrats de leasing, et ce à partir de 1^{er} janvier 2008. Elle a opté pour une application rétrospective.

Les loyers sont facturés aux clients et comptabilisés mensuellement d'avance. A la fin de la période, il est procédé à une régularisation pour constater les produits perçus ou comptabilisés d'avance.

Par ailleurs, les intérêts inclus dans les loyers courus et les intérêts de retard, non encaissés, sont déduits des revenus et classés au bilan en tant que « Produits réservés », venant en déduction de la rubrique « Clients et comptes rattachés ». Cette méthode de comptabilisation ne concerne que les actifs classés en B2, B3 et B4 et ce conformément aux dispositions de l'article 9 du circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991.

2-9 : Impôt sur les bénéfices

La société **EL WIFACK LEASING** est soumise à l'impôt sur les bénéfices au taux réduit de **35%**.

En vertu des dispositions de la loi de finances n°2000-98 du 25 décembre 2000 les amortissements financiers relatifs aux biens objets de contrats de leasing, sont admis en déduction pour la détermination du bénéfice imposable.

Par ailleurs, les dispositions du paragraphe I de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS sont applicables aux sociétés de leasing. Ainsi le taux des provisions déductibles est relevé à 75% au titre des bénéfices réalisés à compter de 2002 jusqu'à l'an 2006 (Article 16 de la loi n° 2001-123 du 28 décembre 2001). La loi de finances pour la gestion 2005, a porté ce taux à 85% qui demeure en vigueur jusqu'à l'an 2006. De sa part, la loi de finances pour la gestion 2006 a relevé ce taux à **100%** applicable jusqu'au **31 décembre 2009**. Ce taux demeure applicable au delà de cette date conformément à la loi de finance pour la gestion **2010**.

2-10 : Taxe sur la valeur ajoutée

La société procède à la comptabilisation des charges et des produits en hors taxes. Il en est de même en ce qui concerne les investissements propres ou objet de contrat de leasing.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée à la société sur ses achats de biens et services est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est *crédeur* ou d'un report pour la période suivante s'il est *débiteur*.

2-11 : Unité monétaire et risque de change

Les états financiers de la société sont arrêtés et présentés en dinar tunisien (DT). Aucune créance ou dette n'est libellée en monnaies étrangères.

Aucun risque de change n'est ainsi couru par la société à la date du 31 décembre 2012.

2-12 : Faits saillants de la période :

L'année 2012 est caractérisé par :

- Décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 21.06.2012 d'augmenter le capital de la société pour le porter de 15.000.000 de dinars à 25.000.000 de dinars par l'émission de 2.000.000 actions nouvelles à souscrire en numéraire et à réaliser en deux tranches de 5 .000.000 de dinars chacune.
- Elargissement de la composition du conseil d'Administration par la désignation de deux Administrateurs Indépendants conformément aux dispositions de la circulaire de la BCT n° 2011-06.
- Confirmation de la notation BB+ avec perspective stable de la société par Fitch rating.

NOTE 3 : LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

L'analyse des liquidités et équivalents de liquidités se présente comme suit :

	(En DT)	
	31 décembre	
	2012	2011
Banques	2.259.455	2 067.681
Chèques en caisse	0	11.073
Effets remis à l'encaissement (a)	200.136	26.013
Caisse	917	843
TOTAL	2.460.508	2.105.610

(a) : les effets remis à l'encaissement sont présentés au niveau de la rubrique « Créances de Leasing: Echues et Impayées». Seuls les effets encaissés à la date de l'arrêté des états financiers sont présentés au niveau des « liquidités et équivalents de liquidités ».

NOTE 4 : CREANCES DE LEASING : ENCOURS FINANCIERS :

La valeur brute de l'encours sur crédits leasing, au 31 décembre 2012 a atteint **181.278.337 DT** contre **150.609.806 DT** au 31 décembre 2011, enregistrant une augmentation de **30.668.531 DT**.

Les encours financiers des créances de leasing s'analysent comme suit :

	(en DT)	
	31 décembre	
	2012	2011
Créances de leasing	180.796.481	148.248.454
Créances de leasing (encours des contrats non mis en force)	481.856	2.361.352
S/Total	181.278.337	150.609.806
Provisions pour dépréciation de l'encours classé	(2.830.495)	(2.350.236)
Solde au 31 décembre	178.447.842	148.259.570

La répartition de l'encours par secteur est comme suit :

Secteur	Encours Mobilier	Encours Immobilier	Total
<i>AGRICULTURE</i>	31 614 265	296 410	31 910 675
<i>BTP</i>	26 316 280	227 810	26 544 090
<i>INDUSTRIE</i>	24 527 252	1 471 599	25 998 851
<i>TOURISME</i>	14 378 224	1 135 729	15 513 953
<i>SERVICE & COMMERCE</i>	77 576 639	3 252 273	80 828 912
Total	174 412 660	6 383 821	180 796 481

NOTE 5 : CREANCES DE LEASING : IMPAYES

La valeur brute de cette rubrique a atteint **11.493.886 DT** en date du 31 décembre 2012, contre **7.447.402 DT** au 31 décembre 2011, enregistrant ainsi une variation de **4.046.484 DT**.

L'analyse des comptes clients se présente comme suit :

	(En DT)	
	31 décembre	
	2012	2011
Impayés et autres facturations	11.328.456	7.392.238
Effets remis à l'encaissement	165.430	55.164
Montant brut	11.493.886	7.447.402
<u>A déduire :</u>		
- Produits réservés sur créances rééchelonnées	(64.605)	(447.650)
- Produits réservés sur créances classées	(509.354)	(83.059)
- provision sur créances classées	(2.908.065)	(2.012.740)
- provision collectives	(971.065)	(604.517)
Montant des provisions et agios réservés	(4.453.089)	(3.147.966)
Montant net des clients et comptes rattachés	7.040.797	4.299.436

ANALYSE DES IMPAYES ET CLASSIFICATION DES CREANCES SUR LA CLIENTELE

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A Actifs courants	B1 Actifs nécessitant un suivi particulier	B2 Actifs incertains	B3 Actifs préoccupants	B4 Actifs compromis	
Encours financiers	103 153 715	72 295 568	263 311	553 600	4 530 287	180 796 481
Impayés	577 018	6 664 640	62 180	295 381	2 616 104	10 215 323
Avances et acomptes reçus (a)	(2 538 566)	0	(100)	0	(39 382)	(2 578 048)
Autres créances	86 825	521 571	7 970	29 132	467 636	1 113 134
TOTAL DES IMPAYES, AUTRES CREANCES & AVANCES ET ACOMPTEES	(1 874 723)	7 186 211	70 050	324 513	3 044 358	8 750 409
TOTAL DES ENCOURS, IMPAYES, AUTRES CREANCES & AVANCES ET ACOMPTEES (1)	101 278 992	79 481 779	333 361	878 113	7 574 645	189 546 890
Produits réservés		64 605	9 996	39 213	460 145	573 959
Provisions sur les impayés			54 193	273 986	2 579 886	2 908 065
Provisions sur les encours			111 367	234 637	2 484 491	2 830 495
Provisions collectives		971 065				971 065
TOTAL DES PROVISIONS ET AGIOS RESERVES (2)		1 035 670	175 556	547 836	5 524 522	7 283 584
Ratio de couverture des créances classées(1) / (2)		52,66%	62,39%	72,93%		
		71,11%				
Ratio de couverture global		82,9%				

NOTE 6 : PORTE FEUILLE TITRES DE PLACEMENT

Les placements s'élèvent au 31 décembre 2012 à **121.765 DT** contre **137.729 DT** au 31 décembre 2011.

Le détail du portefeuille placement au 31/12/2012, est comme suit :

valeurs	Nombre d'actions	TOTAL
Ciment de Bizerte	17 113	118 080
SICAV l'épargnant	36	3 685
TOTAL		121 765

NOTE 7 : PORTEFEUILLE INVESTISSEMENT

L'analyse du portefeuille investissement se présente comme suit:

		(En DT)	
		31 Décembre	
		2012	2011
Titres de participation	(a)	1.123.100	1.123.100
Fonds d'investissement	(b)	2.110.000	1.110.000
Prêts sur Fonds Social		228.055	180.741
Cautionnement		0	2.850
	Valeur brute	3.461.155	2.416.691
	Provision (c)	(100.000)	(100.000)
	TOTAL	3.361.155	2.316.691

(a) : Les titres de participation s'analysent au 31 décembre 2012 comme suit :

Emetteur	Nombre d'actions	Valeur Nominale	TOTAL	Date de souscription	% détenu du capital
MED FOOD S.A	100	1.000	100.000	2003	3,33%
ERRIADA IMMOB	24.600	5	123.000	2008-2009	24,6%
ERRIADA SICAR	180.000	5	900.000	2009-2010	97,83%
ISTITUT DE L'APBEF			100		
TOTAL			1.123.100		

(b) : Le fonds d'investissement s'analyse au 31 décembre 2012 comme suit :

SICAR	MONTANT	Date d'affectation	Nature
SODIS-SICAR S.A	610.000	2003-2004-2005	F.G.
ERRIADA SICAR	1.500.000	2009/2012	F.G.
TOTAL	2.110.000		

(c) : Il s'agit d'une provision pour dépréciation de la participation au capital de MEDFOOD SA pour 100.000 DT.

NOTE 8 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

La valeur brute des immobilisations incorporelles s'élève au 31 décembre 2012 à **133.498 DT**.

Le détail de ces immobilisations au 31 décembre 2012 se présente ainsi :

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES
Au 31 décembre 2012
 (Exprimé en dinars)

(En DT)

DESIGNATION	TAUX <i>D'AMORT</i>	VALEURS BRUTES				AMORTISSEMENTS				VALEUR COMPTABLE NETTE AU 31/12/2012
		AU 01/01/2011	ACQUISIT° du 01/01/2012 au 31/12/2012	CESSION du 01/01/2012 au 31/12/2012	AU 31/12/2012	AU 01/01/2012	DOTATIONS du 01/01/2012 au 31/12/2012	REINTEGRATIONS DES AMORTISS. du 01/01/2012 au 31/12/2012	CUMULE AU 31/12/2012	
Logiciels	33%	90.825	8.500	-	99.325	85.873	4.415	-	90.288	9.037
Licences	33%	32.172	2.001	-	34.173	23.540	7.526	-	31.066	3.107
TOTAUX		122.997	10.501	-	133.498	109.413	11.941	-	121.354	12.144

NOTE 9 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles brutes au 31 décembre 2012 se sont élevées à **4.453.020DT** contre **4.363.729 DT** au 31 décembre 2011, enregistrant une augmentation nette de **89.291 DT**.

Les acquisitions de l'année 2012 sont les suivantes :

IMMOBILISATION	MONTANT EN DT
Installations techniques A et A	5.657
Matériel de transport	69.980
Equipements de bureau	3.925
Matériel informatique	9.729
TOTAL	89.291

Le détail de ces immobilisations au 31 décembre 2012 se présente comme suit :

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES
Au 31 décembre 2012
 (Exprimé en dinars)

DESIGNATION	VALEURS BRUTES				AMORTISSEMENTS				VALEUR COMPTABLE NETTE AU 31/12/2012
	AU 01/01/2012	ACQUISIT° du 01/01/2012 au 31/12/2012	CESSION du 01/01/2012 au 31/12/2012	AU 31/12/2012	AU 01/01/2012	DOTATIONS du 01/01/2012 au 31/12/2012	REINTEGRAT°. du 01/01/2012 au 31/12/2012	CUMULE AU 31/12/2012	
Terrain	2.291.768	0	0	2.291.768	0	0	-	0	2.291.768
Constructions	859.351	0	0	859.351	273.199	43 120	-	316.319	543.032
Agenc & Aménag. des constructions	116.812	0	0	116.812	50.368	12.096	-	62.464	54.348
Installations générales A.A.Divers	112.789	5.657	0	118.446	31.093	12 563	-	43.656	74.790
Matériel de transport	615 132	69 980	0	685 112	317.175	92 410	-	409.585	275.527
Matériel informatique	219 711	9.729	0	229 440	99.962	28 480	-	128.442	100.998
Equipements de bureau	138 459	3 925	0	142 384	73.179	14 168	-	87.347	55.037
Immobilisations en cours	9 707	0	0	9 707	-	-	-	-	9.707
TOTAUX	4.363.729	89.291	0	4.353.020	844.976	202.837	-	1.047.813	3.405.207

NOTE 10 : AUTRES ACTIFS

Le détail des autres actifs courants est le suivant :

	(En DT)	
	31 Décembre	
	2012	2011
Charges à répartir	316.740	352.705
Avances aux fournisseurs	94.258	1.512.343
Prêt fonds social à – un an	45.039	45.484
Etat, retenue à la source	-	1.273
Crédit de TVA à reporter	5.365.942	3.332.690
Personnel avances	13.189	3.059
Compte d'attente	9.384	7.719
Débiteurs divers	6.599	6.599
Dépôt et cautionnement versées	326.478	-
Charges constatées d'avance	167.343	61.160
Autres	-	70
TCL à régulariser	88.159	-
TOTAL VALEUR BRUTE	6.433.131	5.323.102
<i>Provisions pour dépréciation des autres actifs courants</i>	<i>(188.388)</i>	<i>(26.388)</i>
TOTAL NET	6.244.743	5.296.714

NOTE 11 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHES

Les emprunts et les dettes rattachés totalisent en date du 31 décembre 2012 la somme de **147.751.108 DT** contre **117.526.234 DT** au 31 décembre 2011. Le détail est comme suit :

	31 décembre	
	2012	2011
Emprunts (échéances à plus d'un an) (a)	76.420.921	58.934.640
Emprunts (échéances à moins d'un an) (b)	65.881.673	55.851.168
Billets de trésorerie	3.800.000	1.136.764
Dettes rattachées (c)	1.648.514	1.603.662
TOTAL	147.751.108	117.526.234

(a) Les emprunts à plus d'un an au 31 décembre 2012 s'analysent comme suit :

	(En DT)	
	31 décembre	
	2012	2011
▪ Emprunt Obligataire	12.000.000	16.000.000
▪ Emprunt Amen Bank	12.454.925	12.893.476
▪ Emprunts BH	-	-
▪ Emprunts BS	4.591.854	7.175.888
▪ Emprunts BIAT	-	105.263
▪ Emprunts BT	3.216.782	6.075.096
▪ Emprunts ATB	4.951.316	3.150.000
▪ Emprunts BTE	1.875.000	4.687.500
▪ Emprunts STB	19.452.371	2.100.000
▪ Emprunts BTL	4.595.340	6.747.417
▪ Emprunts ABC Bank	3.333.333	-
▪ Emprunts BNA	9.950.000	-
Total	76.420.921	58.934.640

(b) Les emprunts à moins d'un an au 31 décembre 2012 s'analysent comme suit :

	31 décembre	
	2012	2011
	Echéances à moins d'un an sur Emprunt Obligataire	4.000.000
Echéances à moins d'un an sur crédits à Moyen Terme	61.881.673	51.851.168
TOTAL	65.881.673	55.851.168

(c) : Les dettes rattachées représentent les intérêts courus non échus en date de clôture.

ADA Expert

FMBZ KPMG Tunisie

**TABLEAU DES EMPRUNTS
AU 31 DECEMBRE 2012
(exprimé en D.T)**

	Montant du Crédit	Solde en début de période	Utilisations 2 012	Rembours 2 012	Soldes 31/12/2012	Fin de période	
						Échéance à Moins d'un an	Échéances à Plus d'un an
BANQUE							
B.T1	3 000 000	1 250 028		499 992	750 036	499 992	250 044
B.T2	2 000 000	833 366		333 324	500 042	333 304	166 738
B.T3	1 500 000	450 000		300 000	150 000	150 000	0
B.T4	1 500 000	375 000		300 000	75 000	75 000	0
B.T5	2 000 000	600 014		399 996	200 018	200 018	0
B.T6	2 500 000	1 250 000		500 000	750 000	500 000	250 000
B.T7	1 500 000	750 000		300 000	450 000	300 000	150 000
B.T8	3 000 000	3 000 000		600 000	2 400 000	600 000	1 800 000
B.T9	1 000 000	1 000 000		200 000	800 000	200 000	600 000
	18 000 000	9 508 408	0	3 433 312	6 075 096	2 858 314	3 216 782
BTE 1	5 000 000	1 562 500		1 250 000	312 500	312 500	0
BTE 2	5 000 000	2 812 500		1 250 000	1 562 500	1 250 000	312 500
BTE 3	5 000 000	4 062 500		1 250 000	2 812 500	1 250 000	1 562 500
	15 000 000	8 437 500	0	3 750 000	4 687 500	2 812 500	1 875 000
STB 1	3 000 000	1 650 000		600 000	1 050 000	600 000	450 000
STB 2	1 500 000	825 000		300 000	525 000	300 000	225 000
STB 3	1 000 000	550 000		200 000	350 000	200 000	150 000
STB 4	500 000	275 000		100 000	175 000	100 000	75 000
STB 5	3 000 000	0	3 000 000	300 000	2 700 000	600 000	2 100 000
STB 6	3 000 000	0	3 000 000	300 000	2 700 000	600 000	2 100 000
STB 7	3 000 000	0	3 000 000	300 000	2 700 000	600 000	2 100 000
STB 8	3 000 000	0	3 000 000	292 517	2 707 482	555 111	2 152 371
STB 9	2 000 000	0	2 000 000	200 000	1 800 000	400 000	1 400 000
STB 10	1 000 000	0	1 000 000	100 000	900 000	200 000	700 000
STB 11	1 000 000	0	1 000 000	0	1 000 000	200 000	800 000
STB 12	3 000 000	0	3 000 000	0	3 000 000	600 000	2 400 000
STB 13	6 000 000	0	6 000 000	0	6 000 000	1 200 000	4 800 000
	31 000 000	3 300 000	25 000 000	2 692 517	25 607 482	6 155 111	19 452 371
BTL 1	2 000 000	1 644 735		376 699	1 268 036	398 713	869 323
BTL 2	2 000 000	1 719 856		393 373	1 326 485	416 772	909 713
BTL 3	3 000 000	2 683 826		620 440	2 063 386	655 856	1 407 530
BTL 4	1 500 000	1 340 416		309 728	1 030 687	327 796	702 891
BTL 5	1 500 000	1 411 765		352 941	1 058 824	352 941	705 883
	10 000 000	8 800 598	0	2 053 181	6 747 418	2 152 078	4 595 340
ATTIJARI.B 1	1 000 000						
ATTIJARI.B 2	1 000 000						
ATTIJARI.B 3	1 500 000						
ATTIJARI.B 4	1 500 000	900 000		275 000	625 000	300 000	325 000
ATTIJARI.B 5	1 500 000	900 000		275 000	625 000	300 000	325 000
ATTIJARI.B 6	1 000 000	650 000		200 000	450 000	200 000	250 000
ATTIJARI.B 7	1 000 000	650 000		200 000	450 000	200 000	250 000

*ADA Expert**FMBZ KPMG Tunisie*

ATTIJARI.B 8	3 000 000	2 250 000		600 000	1 650 000	600 000	1 050 000
ATTIJARI.B 9	1 000 000	750 000		225 000	525 000	200 000	325 000
ATTIJARI.B 10	1 000 000	750 000		225 000	525 000	200 000	325 000
ATTIJARI.B 11	2 000 000	1 912 500		368 431	1 544 069	382 817	1 161 252
ATTIJARI.B 12	1 000 000	955 981		183 971	772 011	191 409	580 602
	16 500 000	9 718 481	0	2 552 402	7 166 080	2 574 226	4 591 854
BIAT 1	3 000 000	315 789		315 789	0	0	0
BIAT 2	2 000 000	526 316		421 053	105 263	105 263	0
	5 000 000	842 105	0	736 842	105 263	105 263	0
BNA 1	3 000 000	0	3 000 000	600 000	2 400 000	600 000	1 800 000
BNA 2	4 000 000	0	4 000 000	600 000	3 400 000	800 000	2 600 000
BNA 3	3 000 000	0	3 000 000	450 000	2 550 000	600 000	1 950 000
BNA 4	3 000 000	0	3 000 000	300 000	2 700 000	600 000	2 100 000
BNA 5	1 000 000	0	1 000 000	50 000	950 000	200 000	750 000
BNA 6	1 000 000	0	1 000 000	50 000	950 000	200 000	750 000
	15 000 000	0	15 000 000	2 050 000	12 950 000	3 000 000	9 950 000
ATB1	3 000 000	600 000		600 000	0	0	0
ATB2	3 000 000	600 000		600 000	0	0	0
ATB3	1 500 000	600 000		300 000	300 000	300 000	0
ATB4	2 000 000	1 200 000		400 000	800 000	400 000	400 000
ATB5	1 000 000	600 000		200 000	400 000	200 000	200 000
ATB6	1 000 000	750 000		200 000	550 000	200 000	350 000
ATB7	1 000 000	750 000		200 000	550 000	200 000	350 000
ATB8	1 000 000	750 000		200 000	550 000	200 000	350 000
ATB9	2 000 000	0	2 000 000	300 000	1 700 000	400 000	1 300 000
ATB10	1 500 000	0	1 500 000	225 000	1 275 000	300 000	975 000
ATB11	1 500 000		1 500 000	157 895	1 342 105	315 789	1 026 316
	18 500 000	5 850 000	5 000 000	3 382 895	7 467 105	2 515 789	4 951 316
ABC 1	3 000 000	0	3 000 000	0	3 000 000	1 000 000	2 000 000
ABC 2	2 000 000	0	2 000 000	0	2 000 000	666 667	1 333 333
ABC 3	1 000 000	0	1 000 000	0	1 000 000	1 000 000	0
ABC 4	500 000	0	500 000	0	500 000	500 000	0
	6 500 000	0	6 500 000	0	6 500 000	3 166 667	3 333 333
AMEN BANK5	2 000 000	0		0	0	0	0
AMEN BANK6	6 000 000	699 916		699 918	-2	-2	0
AMEN BANK7	1 000 000	115 994		115 994	0	0	0
AMEN BANK8	1 500 000	259 722		259 722	0	0	0
AMEN BANK9	1 500 000	259 336		259 335	1	1	0
AMEN BANK10	2 000 000	1 071 429		285 714	785 714	285 714	500 000
AMEN BANK11	1 500 000	803 571		214 286	589 285	214 286	374 999
AMEN BANK12	2 500 000	1 250 000		357 143	892 857	357 143	535 714
AMEN BANK13	1 500 000	803 571		214 286	589 285	214 286	374 999
AMEN BANK14	1 000 000	555 556		148 148	407 408	148 148	259 260
AMEN BANK15	1 500 000	807 693		230 769	576 924	230 769	346 155
AMEN BANK16	1 000 000	538 462		153 846	384 616	153 846	230 770
AMEN BANK17	1 000 000	555 552		148 148	407 404	148 148	259 256
AMEN BANK18	1 500 000	825 000		275 000	550 000	300 000	250 000
AMEN BANK19	1 000 000	600 000		200 000	400 000	200 000	200 000

*ADA Expert**FMBZ KPMG Tunisie*

AMEN BANK20	1 000 000	550 000		150 000	400 000	200 000	200 000
AMEN BANK21	1 000 000	600 000		200 000	400 000	200 000	200 000
AMEN BANK22	500 000	300 000		100 000	200 000	100 000	100 000
AMEN BANK23	1 000 000	650 000		200 000	450 000	200 000	250 000
AMEN BANK24	1 000 000	650 000		150 000	500 000	200 000	300 000
AMEN BANK25	1 000 000	700 000		200 000	500 000	200 000	300 000
AMEN BANK26	1 500 000	1 050 000		300 000	750 000	300 000	450 000
AMEN BANK27	3 500 000	2 450 000		525 000	1 925 000	700 000	1 225 000
AMEN BANK28	1 000 000	914 651		183 377	731 275	194 279	536 996
AMEN BANK29	1 000 000	908 428		182 129	726 297	192 957	533 340
AMEN BANK30	1 000 000	909 835		182 424	727 410	193 250	534 160
AMEN BANK31	1 000 000	0	1 000 000	132 525	867 475	188 600	678 875
AMEN BANK32	1 000 000	0	1 000 000	134 287	865 713	187 611	678 102
AMEN BANK33	2 000 000	0	2 000 000	87 004	1 912 997	362 395	1 550 602
AMEN BANK34	1 000 000	0	1 000 000	43 009	956 991	181 113	775 878
AMEN BANK35	1 000 000	0	1 000 000	0	1 000 000	189 181	810 819
	46 000 000	18 828 716	6 000 000	6 332 066	18 496 650	6 041 725	12 454 925
ELBARAKA 1	10 000 000	19 500 000	0	0	19 500 000	19 500 000	0
	10 000 000	19 500 000	0	0	19 500 000	19 500 000	0
EZZITOUNA 1	10 000 000	10 000 000		1 500 000	8 500 000	8 500 000	0
EZZITOUNA 2	1 500 000	0	1 500 000	0	1 500 000	1 500 000	0
EZZITOUNA 3	1 000 000	0	1 000 000	0	1 000 000	1 000 000	0
	12 500 000	10 000 000	2 500 000	1 500 000	11 000 000	11 000 000	0
EMPRUNT OBLIGATAIRE2	20 000 000	20 000 000	0	4 000 000	16 000 000	4 000 000	12 000 000
	20 000 000	20 000 000	0	4 000 000	16 000 000	4 000 000	12 000 000
BT SOTUGAR1	433 200	451 395	0	1 395	450 000	450 000	0
BT SOTUGAR2	657 239	685 369	14 631		700 000	700 000	0
	1 090 439	1 136 764	14 631	1 395	1 150 000	1 150 000	0
BILLET DE TRESORERIE1	7 500 000	0	7 500 000	7 500 000	0	0	0
BILLET DE TRESORERIE2	1 000 000	0	1 000 000	0	1 000 000	1 000 000	0
BILLET DE TRESORERIE3	150 000	0	150 000	0	150 000	150 000	0
BILLET DE TRESORERIE4	1 000 000	0	1 000 000	0	1 000 000	1 000 000	0
BILLET DE TRESORERIE5	500 000	0	500 000	0	500 000	500 000	0
	10 150 000	0	10 150 000	7 500 000	2 650 000	2 650 000	0
TOTAL	235 240 439	115 922 572	70 164 631	39 984 610	146 102 594	69 681 673	76 420 921

NOTE 12 : DETTES ENVERS LA CLIENTELLE

Le détail des dettes envers la clientèle est le suivant :

	31 décembre	
	2012	2011
Avances et acomptes reçus des clients	2.578.047	2.446.123
TOTAL	2.578.047	2.446.123

NOTE 13 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

L'analyse des comptes des fournisseurs se présente comme suit :

	(En DT)	
	31 décembre	
	2012	2011
Fournisseurs d'immobilisations louées	3.971.818	1.325.085
Fournisseurs factures non parvenues	724.354	2.591.158
Fournisseurs d'immobilisations louées, effets à payer	16.315.574	14.591.260
Fournisseurs divers	41.512	1.350
TOTAL	21.053.258	18.508.853

NOTE 14 : AUTRES PASSIFS.

Le total des autres passifs courants s'élève au 31 décembre 2012 à **1.738.853 DT** contre **1.737.030 DT** au 31 décembre 2011 s'analysant comme suit :

	(En DT)	
	31-déc	
	2012	2011
Dettes provisionnées pour congés payés	354.213	260.738
Personnel, rémunérations dues	1.256	1.231
Avance sur TFP	20.563	20.563
Etat impôts et taxes	254.955	238.069
Organismes sociaux	74.604	81.353
Charges à payer	686.921	544.478
Compte d'attente	59.713	27.479
Assurances	8.813	175.398
Impôt sur les bénéfices de la période	156.603	249.430
Assurance clients	121.212	-
TOTAL	1.738.853	1.598.739

NOTE 15 : CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres au 31 décembre 2012 se sont élevés à **27.079.913 DT** contre **24.642.899 DT** au 31 décembre au 2011 enregistrant une amélioration de **2.437.014. DT**.

Le détail des capitaux propres se présente comme suit :

	(En DT)	
	31 décembre	
	2012	2011
Capital	15.000.000	15.000.000
Prime d'émission	1.500.000	1.500.000
Réserve légale	738.008	547.096
Fonds social	509.901	402.568
Réserves pour réinvestissements exonérés	3.010.000	2.010.000
Fonds pour risques bancaires généraux	220.000	220.000
Autres réserves	2.145.000	1.145.000
Résultats reportés	27.323	1.027.937
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT DE LA PERIODE	23.150.232	21.852.601
Résultat de la période	3.930.681	2.790.298
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION	27.079.913	24.642.899

L'analyse des capitaux propres se présente comme suit :

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES
Au 31 décembre 2012
 (Exprimé en dinars)

	Capital Social	Primes D'émission	Réserves légales	Fonds Social	Réserves pour réinvest.	Autres Réserves	Résultats reportés	Résultat de la période	TOTAL
Solde au 31 décembre 2011	15.000.000	1.500.000	547.096	402.568	2.010.000	1.365.000	1.027.937	2.790.298	24.642.899
Affectations approuvées par l'AGO du 21/06/2012	0	0	190.912	100.000	1.000.000	1.000.000	499.386	(2.790.298)	-
Dividendes versés sur le bénéfice 2011							(1.500.000)		(1.500.000)
Intérêts sur fonds social				7.333					7.333
Résultat au 31 décembre 2012								3.929.681	3.929.681
Solde au 31 décembre 2012	15.000.000	1.500.000	738.008	509.901	3.010.000	2.365.000	27.323	3.929.681	27.079.913

Solde au 31 décembre 2011
Affectations approuvées par l'AGO du 21/06/2012
Dividendes versés sur le bénéfice 2011
Intérêts sur fonds social
Résultat au 31 décembre 2012
Solde au 31 décembre 2012

NOTE 16 : REVENUS DE LEASING

L'évolution des emplois et des ressources au cours de l'exercice 2012 accompagnée du renforcement des produits et de la maîtrise des charges, a permis de dégager des revenus de leasing au 31/12/2012 d'un montant de **17.023.843 DT** contre **14 082 008 DT** au 31/12/2011 enregistrant, ainsi une amélioration de **2.941.835 DT** soit **20,89%**.

L'analyse des revenus de leasing se présente ainsi :

	(En DT)	
	31 Décembre	
	2012	2011
Revenus de leasing	16.081.035	13.757.319
Intérêts de retard & intercalaires	483.301	193.735
Variation des produits réservés	(43.251)	(302.634)
Autres produits d'exploitation (*)	502.758	433 588
Total des revenus de Leasing	17.023.843	14.082.008

(*) Le détail des autres produits d'exploitation est le suivant :

	(En DT)	
	31 Décembre	
	2012	2011
Frais de rejet	292.613	269.017
Frais de dossiers et de suivi	210.145	164.571
TOTAL	502.758	433.588

NOTE 17 : CHARGES FINANCIERES NETTES :

Les charges financières se sont élevées au 31 décembre 2012 à **7.018.209 DT** contre **6.203.673 DT** au 31/12/2011, enregistrant ainsi une augmentation de **814.536 DT**.

NOTE 18 : PRODUITS DES PLACEMENTS :

Les produits réalisés par le placement de l'excédent de la trésorerie se sont élevés au 31/12/2012 à **23.167 DT** contre **148.263 DT** au 31/12/2011.

NOTE 19 : CHARGES DE PERSONNEL

L'analyse des charges de personnel se présente comme suit :

	(En DT)	
	31 décembre	
	2012	2011
Salaires et compléments de salaires	1.789.258	1.378.549
Congés à payer	93.473	70.000
C.N.S.S	222.204	192.559
Accident de travail	6.145	4.652
Assurance groupe	26.320	18.904
Total des charges de personnel	2.137.400	1.664.664

NOTE 20 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Les autres charges d'exploitation se sont élevées au 31 décembre 2012 à **1.100.840 DT** contre **1.131.251DT** au 31 décembre 2011. Elles sont analysées comme suit :

	(En DT)	
	31-décembre	
	2012	2011
Achat fournitures	118.514	154.703
Carburant	42.833	23.866
Impôts & taxes	133.226	191.253
Rémunérations d'intermédiaires & honoraires	197.250	130.426
Frais postaux & télécommunication	155.308	173.785
Entretien, réparation et maintenance	94.241	76.181
Déplacements, missions et réceptions	38.416	36.488
Services bancaires	121.233	72.364
Dons et subventions	6.000	5.552
Location	45.889	47.675
Jetons de présence	53.750	58.162
Charges BVMT & STICODEVAM	23.789	15.701
Publicité publication & relations publiques	12.392	59.834
Primes d'assurance	32.783	27.731
Dons pour œuvres sociales	-	30.000
Etude, recherche	6.392	1.451
Electricité et eau	18.824	26.078
TOTAL	1.100.840	1.131.250

NOTE 21 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS PROPRES ET AUX RESORPTIONS DES CHARGES A REPARTIR

Les dotations aux amortissements et résorptions ont enregistré une diminution de **2.070 DT** par rapport au 31 décembre 2011. Elles se détaillent au 31 décembre 2012 comme suit:

	(En DT)	
	31-décembre	
	2012	2011
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	11 941	13 583
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	202 837	200 817
Dotations aux résorptions des charges à répartir (a)	13 312	15 760
TOTAL	228 090	230 160

(a) : la résorption des frais d'émission des emprunts et des primes de remboursement des obligations est présentée au niveau des charges financières

NOTE 22 : DOTATIONS NETTES DES PROVISIONS

Les dotations nettes de la période aux comptes de provision se sont élevées au 31 décembre 2012 à **1.904.129 DT** contre **1.470.468 DT** au 31 décembre 2011. Cette valeur représente les dotations aux provisions affectées pour dépréciation des créances moins les reprises de provisions suite aux recouvrements des créances.

Les dotations nettes aux comptes de provision se détaillent ainsi :

	(En DT)	
	31 Décembre	
	2012	2011
Dotations aux provisions pour dépréciation des créances	3.152.533	2.870.433
Radiation des créances	-	-
Dotations aux provisions pour dépréciation des autres actifs	162.000	-
S/Total	3.314.533	2.870.433
Reprises de provisions suite aux recouvrements des créances	(1.410.404)	(1.399.965)
Reprises sur provisions suite à la radiation des créances	-	-
S/Total	(1.410.404)	(1.399.965)
Dotation nette des provisions	1.904.129	1.470.468

NOTE 23 : AUTRES GAINS ORDINAIRES

Les autres gains ordinaires se sont élevés au 31 décembre 2012 à **329.833 DT**.

Le détail des autres gains ordinaires est le suivant :

	(En DT)	
	31 Décembre	
	2012	2011
Divers produits ordinaires	325 190	189 986
Autres produits	4 643	53 735
TOTAL	329 833	243 722

NOTE 24 : IMPOT SUR LES BENEFICES

L'impôt sur les bénéfices a été liquidé sur la base d'un taux réduit de l'impôt sur les bénéfices de **35%**.

Le bénéfice fiscal est déterminé compte tenu de la déductibilité totale des provisions, et ce conformément aux dispositions du paragraphe I de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS applicables aux sociétés de leasing.

L'impôt sur les bénéfices de l'exercice 2012 comparé à l'année 2011 se présente comme suit:

	(En DT)	
	31 Décembre	
	2012	2011
Impôt sur les bénéfices	1 039 059	980 160
Impôt sur les bénéfices de la période	1 039 059	980 160

NOTE 25 : FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION

Les flux de trésorerie provenant de l'exploitation totalisent au 31 décembre 2012 (-) **27.191.763 DT** contre (-) **8.661.77DT** au 31 décembre 2011.

Au 31 décembre 2012, ces flux représentent essentiellement les encaissements reçus des clients pour **114.651.138 DT** et les décaissements provenant de l'acquisition des immobilisations destinées à la location pour (-) **129.435.173 DT**.

Le détail des flux d'exploitation est le suivant :

	(en DT)	
	31 Décembre	
	2012	2011
Encaissements reçus des clients	114.651.138	89.413.312
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	(5.068.627)	(2.234.894)
Intérêts payées	(7.139.440)	(5.270.932)
Impôts et taxes payés	(3.680.613)	(3.070.347)
Décaissements provenant de l'acquisition des biens en leasing	(129.435.173)	(92.358.344)
Encaissements provenant des biens en leasing	3.651.368	2.308.185
Restitution TVA	-	2.695.206
Autres flux de trésorerie	(170.416)	(143.960)
TOTAL DES FLUX D'EXPLOITATION	(27.191.763)	(8.661.774)

NOTE 26 : FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT

Au 31 décembre 2012, les flux de trésorerie provenant des activités d'investissement totalisent (-) **1.149.325 DT** contre (-) **2.525.296 DT** au 31 décembre 2011 présentant le détail suivant :

	(En DT)	
	31 Décembre	
	2012	2011
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(102 456)	(2 455 667)
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	0	0
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations Corporelles	(1 110 000)	(126 512)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	63 131	56 883
TOTAL FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	(1 149 325)	(2 525 296)

NOTE 27 : FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT

Au 31 décembre 2012, les flux de trésorerie provenant des activités de financement présentent un total de **28.680.021 DT** contre (-) **4.394.615 DT** au 31 décembre 2011.

Le détail des flux de trésorerie provenant des activités de financement se présente ainsi:

	(En DT)	
	31 Décembre	
	2012	2011
Encaissement suite à l'émission d'actions	-	-
Dividendes et autres distributions	(1.500.000)	(1.500.000)
Encaissements provenant des emprunts	70.198.292	40.972.422
Remboursements d'emprunts & B.T.	(40.018.271)	(43.867.037)
TOTAL	28.680.021	(4.394.615)

NOTE 28 : PARTIES LIEES

Les parties liées de la société se détaillent comme suit :

Parties liées	Nature de la relation
▪ ERRYADA SICAR	Filiale
▪ ERRYADA IMMOBILIERE	Société à dirigeants communs
▪ Société appartenant au Groupe BEN AYED	
- Société PROSID	
- Société ELECTRIA	
- Société INTERMETAL SA	Sociétés détenues par l'administrateur HEDI BEN AYED
- Société Nouvelle de Construction SNC	
- Société Technique Industrielle et Commerciale	
- Société SITEL	
- Société TRANSIDER	
▪ Société appartenant au Groupe BEN AMOR	
- Société SOGEF	
- Société Tunisienne d'Equipement des Foire	Sociétés détenues par l'administrateur Béchir BEN AMOR
- Société SOGEFOIRES	
- Société SOGEGAT ELECTRONIQUE	
- Société Régionale d'Organisation des Foires et Expositions	

Les opérations réalisées avec les sociétés appartenant au groupe BEN AYED concernent **19** contrats de leasing et se détaillent comme suit :

Société	Nombre de contrats en cours	En cours au 31/12/2012	Impayés au 31/12/2012	Produits de l'exercice 2012
Société PROSID	2	102.260	16	8.534
Société ELECTRIA	1	27.635	0	1.398
Société INTERMETAL SA	4	180.302	(1)	10.269
Société Nouvelle de Construction SNC	8	565.607	2	34.920
Société Technique Industrielle et Commerciale	3	109.802	0	8.321
Société TRANSIDER	1	72.575	1	5.984
Total	19	1 058.181	18	69.426

Les opérations réalisées avec les sociétés appartenant au groupe BEN AMOR concernent **8** contrats de leasing et se détaillent comme suit :

Société	Nombre de contrats en cours	En cours au 31/12/2012	Impayés au 31/12/2012	Produits de l'exercice 2012
Société SOGEF	2	1.302	1	31.182
Société Tunisienne d'Equipe-ment des Foire	4	123.867	25.113	33.560
Société SOGEFOIRES	1	850	38.558	19.801
Société SOGEGAT ELECTRONIQUE	1	1	5.074	0
Total	8	126.020	68.744	84.543

NOTE 29 : INTERETS A ECHOIR SUR CONTRATS ACTIFS

Les intérêts à échoir sur contrats actifs présentent au 31/12/2012 un solde de **26 641 161 DT** contre **21 475 678 DT** au 31/12/2011. Leur détail se présente ainsi :

Intérêts à échoir sur contrats actifs :	31/12/2012	31/12/2011
à moins d'1 an	13.605.201	11.523.260
entre 1 et 5 ans	12.968.883	9.901.524
à plus de 5 ans	67.077	50.894
Total	26.641.161	21.475.678

NOTE 30 : EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE

- Les états financiers arrêtés au **31 décembre 2012** tiennent compte des événements survenus postérieurement à cette date et jusqu'au 28 mars 2013, date d'arrêté des comptes par le conseil d'administration de la société.
- Suite à la demande de restitution du crédit de la TVA, la société a reçu, en date du **28 Février 2013**, une notification de l'avis de vérification approfondie de sa situation fiscale au titre de tous les impôts auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du **1^{er} Janvier 2009** au **31 Décembre 2011**.

Les travaux de vérification sont en cours et aucun avis de redressement n'est encore notifié à la société

**RAPPORT GENERAL DES
COMMISSAIRES AUX COMPTES**



Abdelhedi DJEMEL & Associés
34, Av H. Bourguiba – Bur N° 05 - 6000 - Gabès
Cléopâtre Center –Bur A 3-7 - Centre Urbain Nord
1082 – Tunis
Téléphone : + 216 75 27 23 33 / 71 947 297
Télécopie : + 216 75 27 45 27 / 71 822 328
E-mail : ada@topnet.tn



F.M.B.Z. KPMG TUNISIE
Les Jardins du Lac, BP n° 317
Publiposte Rue Lac Echkel
Les Berges du Lac, 1053
Tunis, Tunisie
Téléphone: + 216 71 194 344
Télécopie: + 216 71 194 320
E-mail: tn-fmfbz@kpmg.com

Tunis le 29 Avril 2013

**A MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE
LA SOCIETE EL WIFACK LEASING**

Avenue Habib Bourguiba, Médenine 4100

Objet : Rapport général des commissaires aux comptes – Exercice 2012

Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la société **EL WIFACK LEASING** arrêtés au **31 décembre 2012**, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

1. Opinion sur les états financiers

Nous avons procédé à l'audit des états financiers ci-joints, de la Société **EL WIFACK Leasing**, arrêtés au **31 Décembre 2012** comprenant le bilan ainsi que l'état des résultats et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, couvrant la période allant du **1^{er} Janvier** au **31 Décembre 2012** et des notes aux états financiers.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

Ces états financiers qui font apparaître un total net de bilan de **200 201 179 D**, un résultat net bénéficiaire de **3 929 681 D** et un flux d'exploitation négatif de **27 191 763 D**, ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Le conseil d'administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie, aux lois et réglementation en vigueur et aux clauses statutaires de la Société **EL WIFACK Leasing**. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité des commissaires aux comptes

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Notre audit a été effectué conformément aux normes de révision comptable généralement admises en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et exigent que notre audit soit planifié et réalisé de manière à obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations contenus dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement du commissaire aux comptes, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, le commissaire aux comptes prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers tel qu'il est en vigueur dans la société afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de ce contrôle interne. Un audit comprend également une évaluation des principes et méthodes comptables retenus, des estimations significatives faites par la société, ainsi qu'une appréciation sur la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci après.

Opinion

A notre avis, les états financiers susmentionnés sont sincères et réguliers et présentent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société **EL WIFACK Leasing**, arrêtée au **31 Décembre 2012** ainsi que le résultat de ses opérations et les flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en **TUNISIE**.

Paragraphe post opinion

Sans remettre en cause l'opinion ci-dessus exprimée, et comme indiqué au niveau de la note aux états financiers n° 30, nous attirons l'attention que suite à la demande de restitution du crédit de la taxe sur la valeur ajoutée qu'elle a déposé, la société a reçu, en date du **28 Février 2013**, une notification de l'avis de vérification approfondie de sa situation fiscale au titre de tous les impôts auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du **1^{er} Janvier 2009** au **31 Décembre 2011**. Les travaux de vérification sont en cours et aucun avis de redressement n'est encore notifié à la société. Ainsi, l'estimation du risque réel associé à cette situation dépend des résultats du redressement fiscal qui seront notifiés par l'administration.

2. Vérifications et informations spécifiques

En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 1er) du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994, portant réorganisation du marché financier et telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à l'appréciation du système de contrôle interne et nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

*ADA Expert**FMBZ KPMG Tunisie*

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et n'avons pas d'observations à formuler sur la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société eu égard à la réglementation en vigueur.

Les commissaires aux comptes

ADA Expert**F.M.B.Z KPMG TUNISIE****Abdelhedi DJEMEL****Moncef BOUSSANNOUGA ZAMMOURI**

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR
LES CONVENTIONS VISEES PAR LES ARTICLES 200
ET 475 DU CODE DES SOCIETES COMMERCIALES
ET PAR L'ARTICLE 29 DE LA LOI 2001-65 RELATIVE
AUX ETABLISSEMENTS DE CREDIT**

**Abdelhedi DJEMEL & Associés**

34, Av H. Bourguiba – Bur N° 05 - 6000 - Gabès
Cléopâtre Center – Bur A 3-7 - Centre Urbain Nord
1082 – Tunis
Téléphone : + 216 75 27 23 33 / 71 947 297
Télécopie : + 216 75 27 45 27 / 71 822 328
E-mail : ada@topnet.tn

**F.M.B.Z. KPMG TUNISIE**

Les Jardins du Lac, BP n° 317
Publiposte Rue Lac Echkel
Les Berges du Lac, 1053
Tunis, Tunisie
Téléphone: + 216 71 194 344
Télécopie: + 216 71 194 320
E-mail: tn-fmfbz@kpmg.com

Tunis le 29 Avril 2013

**A MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE
LA SOCIETE EL WIFACK Leasing**

Avenue Habib Bourguiba, Médenine 4100

Objet : Rapport des commissaires aux comptes sur les conventions visés aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales et à l'article 29 de la loi 2001-65 relative aux établissements de crédit – Exercice **2012**

Messieurs les actionnaires,

En application des dispositions de l'article **29** de la loi n° **2001-65** du **10 Juillet 2001**, relative aux établissements de crédits, de l'article **200** et suivants, et de l'article **475** du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice clos le **31 Décembre 2012**.

Notre responsabilité consiste à nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation desdites conventions ou opérations et de leur correcte traduction, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été communiquées et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A. Conventions et opérations nouvellement réalisées

- 1- Le conseil d'administration réuni le **24 Février 2012** a autorisé la société à mettre à la disposition de sa filiale « **ERRYADA SICAR** » le montant de **1 000 000 Dinars** sous forme de fonds à capital risque
- 2- La société a conclu, au courant de l'exercice 2012, 10 contrats de leasing mobilier avec des sociétés **Groupe Ben Ayed**, sociétés avec lesquelles **EL WIFACK Leasing** a des administrateurs en commun, pour un total de **572 767 Dinars** en hors taxes. Les produits générés par ces contrats en **2012** s'élèvent à **20 510 Dinars**.

B. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures et qui continuent à produire leurs effets :

- 1- Le conseil d'administration réuni le **25 Décembre 2009** a autorisé la société à mettre à la disposition de sa filiale « **ERRYADA SICAR** » le montant de **500 000 Dinars** sous forme de fonds à capital risque. Une convention a été signée à ce titre en date du **30 Décembre 2012**.
- 2- **EL WIFACK LEASING** a conclu au cours des exercices antérieures des contrats de leasing avec des sociétés appartenant au groupe **BEN AYED** et au groupe **BEN AMOR**, sociétés avec lesquelles elle a des administrateurs en commun. Le solde au **31/12/2012** des en cours et des impayés ainsi que les produits générés par ces contrats en **2012** se détaillent comme suit :

Désignation	<i>En Dinars</i>		
	Solde des en cours au 31/12/2012	Solde des impayés au 31/12/2012	Produits de l'exercice 2012
Groupe BEN AYED	1 058 181	18	69 426
Groupe BEN AMOR	126 020	68 744	84 543

- 3- Les créances détenues par la société **EL WIFACK Leasing** sur les sociétés **ERRYADA SICAR** et **ERRYADA IMMOBILIERE** et représentant les frais engagés par ceux-ci à la constitution et lors du démarrage de l'activité s'élèvent respectivement au **31/12/2012** à **2 866 Dinars** et **4 471 Dinars**.

C. Obligations et engagements de la société envers ses dirigeants

- 1- Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :
 - La rémunération du Président Directeur Général au titre de l'exercice 2012 est fixée par décisions du conseil d'administration du **1^{er} Avril 2005**, du **11 Août 2006** et du **25 Juin 2010** à un montant net de **87 500 Dinars** en plus d'un intéressement proportionnel au résultat de l'exercice s'élevant en **2012** à un montant net de **196 484 Dinars**. En outre, il bénéficie de la prise en charge des cotisations de la sécurité sociale et des avantages en nature composés principalement d'une voiture de fonction.
 - La rémunération de Directeur Général Adjoint au titre de l'exercice **2012** est fixée par décision du conseil d'administration du **27/03/2012** à un montant net de **3 500 Dinars** et à une prime à fixer annuellement. Les salaires nets perçus par le Directeur Général Adjoint à partir de la date de prise de ses fonctions, soit le **01 Avril 2012**, s'élèvent à **42 512,215 Dinars**. La prime lui revenant au titre de l'exercice **2012** est fixée à un montant net de **58 945 Dinars**. En outre, il bénéficie de la prise en charge des cotisations de la sécurité sociale et des avantages en nature composés principalement d'une voiture de fonction.
 - La rémunération des membres du conseil d'administration pour l'exercice **2012** est fixée par l'assemblée générale ordinaire réunie le **25 Juin 2010** à un montant net de **1 000 Dinars** représentant les jetons de présence aux réunions du conseil d'administration à percevoir au titre de chaque séance et à un montant annuel net de **3 000 Dinars** représentant les jetons de présence aux réunions du comité d'audit et du comité exécutif des crédits. Les rémunérations revenant aux administrateurs au titre de l'exercice **2012** s'élèvent à un montant net de **41 765 Dinars**.

*ADA Expert**FMBZ KPMG Tunisie*

- 2- Avant sa nomination par le conseil d'administration dans sa réunion du **27 Mars 2012**, le **Directeur Général Adjoint** avait conclu avec la société une convention de prêt portant sur **30 000 Dinars**. Au **31/12/2012**, le solde non échu du prêt s'élève à **12 735 Dinars**.

Par ailleurs, nos travaux n'ont pas révélé, en dehors des conventions précitées, l'existence d'autres conventions ou opérations qui entrent dans le champ d'application de l'article **29** de la **loi 2001-65 du 10 Juillet 2001** relative aux établissements de crédit et des articles **200** et suivants et **475** du Code des Sociétés Commerciales.

Les commissaires aux comptes

ADA Expert**F.M.B.Z KPMG TUNISIE****Abdelhedi DJEMEL****Moncef BOUSSANNOUGA ZAMMOURI**

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS**Société AL KHOUTAF ONDULE**

Siège social : Route de Tunis Km 13 – Sidi Salah 3091 Sfax

La société AL KHOUTAF ONDULE publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2012 tels qu'ils vont être soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 05 mai 2013. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes : Chiraz DRIRA.

BILAN

(Exprimé en dinars)

ACTIFS	REF NOTE	EXERCICE CLOS AU 31/12/2012	EXERCICE PRECEDENT 31/12/2011
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1	4 921,400	3 911,200
MOINS : AMORTISSEMENTS	2	4 013,449	3 155,144
		907,951	756,056
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3	7 774 607,878	7 682 753,405
MOINS : AMORTISSEMENTS	4	4 808 506,723	4 499 411,146
		2 966 101,155	3 183 342,259
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	5	12 410,000	5 280,000
MOINS : PROVISIONS	6	0,000	980,000
TOTAL DES ACTIFS IMMOBILISES		2 979 419,106	3 188 398,315
AUTRES ACTIFS NON COURANTS			
CHARGES A REPARTIR	7	13 784,433	10 500,600
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		2 993 203,539	3 198 898,915
STOCKS	8	1 042 103,362	912 068,043
MOINS : PROVISIONS	9	39 035,134	11 580,130
		1 003 068,228	900 487,913
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	10	2 998 553,497	2 503 163,597
MOINS : PROVISIONS	11	305 946,229	284 231,990
AUTRES ACTIFS COURANTS	12	535 948,971	479 431,721
MOINS : PROVISIONS			
PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS			
LIQUIDITES ET EQUIVALENT DE LIQUIDITES	13	239 575,756	49 906,277
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		4 471 200,223	3 648 757,518
TOTAL DES ACTIFS		7 464 403,762	6 847 656,433

BILAN

(Exprimé en dinars)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	REF NOTE	EXERCICE CLOS AU 31/12/2012	EXERCICE PRECEDENT 31/12/2011
<u>CAPITAUX PROPRES</u>			
CAPITAL SOCIAL	14	4 000 000,000	4 000 000,000
RESERVES			
AUTRES CAPITAUX PROPRES	15	1 491 382,560	1 491 382,560
RESULTATS REPORTEES	16	-1 300 358,273	-1 484 520,216
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT		4 191 024,287	4 006 862,344
RESULTAT DE L'EXERCICE		469 161,548	184 161,943
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION		4 660 185,835	4 191 024,287
<u>PASSIFS</u>			
PASSIFS NON COURANTS			
EMPRUNTS	17	103 125,000	309 375,000
AUTRES PASSIFS FINANCIERS	18	13 324,467	56 177,699
PROVISIONS	19	33 570,038	16 838,093
TOTAL PASSIFS NON COURANTS		150 019,505	382 390,792
PASSIFS COURANTS			
FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	20	2 005 383,319	1 636 720,229
AUTRES PASSIFS COURANTS	21	375 065,438	273 027,232
CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS	22	273 749,665	364 493,893
TOTAL DES PASSIFS COURANTS		2 654 198,422	2 274 241,354
TOTAL DES PASSIFS		2 804 217,927	2 656 632,146
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		7 464 403,762	6 847 656,433

ETAT DE RESULTAT

(Exprimé en dinars)

<u>(Modèle autorisé)</u>	REF NOTE	EXERCICE CLOS AU 31/12/2012	EXERCICE PRECEDENT 31/12/2011
<u>PRODUITS D'EXPLOITATION</u>			
REVENUS	23	6 662 935,890	5 691 474,793
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	24	84 987,586	64 388,494
PRODUCTION IMMOBILISEE			
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION		6 747 923,476	5 755 863,287
<u>CHARGES D'EXPLOITATION</u>			
VARIATION DES STOCKS DE PRODUITS FINIS ET DES ENCOURS (en + ou -)	25	112 433,714	-118 309,133
ACHATS D'APPROVISIONNEMENT ET MATIERE 1ERE CONSOMMES	26	4 045 891,542	3 869 240,028
ACHATS DE MARCHANDISES CONSOMMEES			
CHARGES DE PERSONNEL	27	1 221 531,376	924 026,516
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS & AUX PROVISIONS	28	396 952,567	323 044,637
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	29	430 902,184	483 996,025
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION		6 207 711,383	5 481 998,073
<u>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</u>		540 212,093	273 865,214
CHARGES FINANCIERES NETTES	30	72 059,977	88 911,468
PRODUITS DES PLACEMENTS (FINANCIERS)	31	73,749	148,986
AUTRES GAINS ORDINAIRES	32	13 625,369	5 418,360
AUTRES PERTES ORDINAIRES	33	4 994,172	97,820
RÉSULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AV. IMPÔT		476 857,062	190 423,272
IMPOT SUR LES BÉNÉFICES	34	7 695,514	6 261,329
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS ORDINAIRES AP. IMPOT		469 161,548	184 161,943
ÉLÉMENTS EXTRAORDINAIRES (GAINS/PERTES)		0,000	0,000
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		469 161,548	184 161,943

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

(exprimé en dinars)

METHODE INDIRECTE	BILAN AU 31/12/2012	BILAN AU 31/12/2011
<u>FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION</u>		
RESULTAT NET	469 161,548	184 161,943
AJUSTEMENTS POUR :		
* AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	396 952,567	323 044,637
* VARIATION DES :		
- STOCKS	- 130 035,319	- 157 827,184
- CREANCES	- 495 389,900	- 310 626,506
- AUTRES ACTIFS	- 64 627,250	- 60 528,940
- FOURNISSEURS	368 663,090	440 860,355
- AUTRES PASSIFS COURANTS	96 494,709	128 187,693
* REPRISE SUR PROVISIONS ANTERIEURES	- 12 560,130	- 4 494,736
* PERTES SUR IMMOBILISATIONS FINANCIERES	980,000	- 148,986
* PERTES & GAINS DE CHANGE NON REALISES		2 628,494
* PLUS VALUES SUR IMMOBILISATIONS		0,000
* INTERETS LEASING	13 761,873	28 144,470
* INTERETS EMPRUNTS STB	25 128,011	37 350,482
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE (AFFECTES A) L'EXPLOITATION	668 529,199	610 751,722
<u>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</u>		
DECAISSEMENTS AFFECTES A L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES	- 71 896,239	- 278 843,630
DECAISSEMENTS AFFECTES A L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES		
ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES		
ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES		
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES (AFFECTES AUX) ACTIVITES D'INVESTISSEMENTS	- 71 896,239	- 278 843,630
<u>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT</u>		
ENCAISSEMENTS POUR AUGMENTATION DU CAPITAL		
DIVIDENDES ET AUTRES DISTRIBUTIONS		
ENCAISSEMENTS PROVENANT DES EMPRUNTS	0,000	0,000
REMBOURSEMENTS D'EMPRUNTS ET INTERETS	- 403 969,503	- 437 767,813
ENCAISSEMENTS PROVENANT DES COMPTES COURANTS DES SOCIETES ASSOCIEES		
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES (AFFECTES AUX) ACTIVITES DE FINANCEMENT	- 403 969,503	- 437 767,813
INCIDENCES DES VARIATIONS DES TAUX DE CHANGE SUR LES LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES	0,000	0,000
VARIATION DE TRESORERIE	192 663,457	- 105 859,721
TRESOREIRE AU DEBUT DE L'EXERCICE	46 912,299	152 772,020
TRESORERIE A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	239 575,756	46 912,299

ETAT DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION (ACTIVITE DE PRODUCTION)

Produits	Montants	Charges	Montants	Soldes	31/12/2012	31/12/2011
Revenus Production stockée Production immobilisée	6 662 935,890	Stockage production	112 433,714			
Total	6 662 935,890	Total	112 433,714	Production	6 550 502,176	5 809 783,926
Production Marge sur coût matières Subventions d'exploitation Autres produits d'exploitation	6 550 502,176 2 504 610,634 84 987,586	Achats consommés Autres charges externes	4 045 891,542 403 893,927	Marge sur coût matières	2 504 610,634	1 940 543,898
Total	2 589 598,220	Total	403 893,927	Valeur ajoutée brute	2 185 704,293	1 542 978,208
Valeur ajoutée brute	2 185 704,293	Impôts et taxes Charges de personnel	27 008,257 1 221 531,376			
Total	2 185 704,293	Total	1 248 539,633	Excédent (insuf) brut(e) d'exploitation	937 164,660	596 909,851
Excédent brut d'exploitation Autres produits ordinaires Produits financiers Transfert et reprise de charges	937 164,660 13 625,369 73,749 0,000	Insuffisance brute d'exploitation Autres charges ordinaires Charges financières Dot. Amort. Prov. Ordinaires Impôt sur le résultat ordinaire	 4 994,172 72 059,977 396 952,567 7 695,514			
Total	950 863,778	Total	481 702,230	Résultat des activités ordinaires	469 161,548	184 161,943
Résultat des activités ordinaires Gains extraordinaires Effet positif des modifications comptables	469 161,548	Résultat négatif des activités ordinaires Pertes extraordinaires Effet négatif des modifications comptables Impôt sur éléments extraordinaires				
Total	469 161,548	Total	0,000	Résultat net après modifications comp.	469 161,548	184 161,943

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS

NATURE DES OPERATIONS	IMMOBIS. INCOROP.	MATERIELS & OUTIL INDUSTRIELS	A.A.I. MATERIEL INDUSTRIEL	MATERIELS DE TRANSPORT	A.A.I. DIVERS	MOBILIER MATERIELS DE BUREAU	MATERIEL INFORM.	AGENCEMENT AMENAG / SOL AUTRUIT	IMMOB. EN COURS	IMMO, A STATUT JQUE PARTICULIER	TOTAL
IMMOBILISATIONS											
1- Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	3 911,200	5 852 901,348	44 529,750	248 893,905	23 522,065	62 835,217	48 220,666	450 619,005	49 008,122	902 223,327	7 686 664,605
2- Valeur des immobilisations acquises au cours de l'exercice	1 010,200	21 476,550			1 865,013	2 127,859	9 473,542	983,480	25 998,795	29 929,234	92 864,673
3- Virements de compte à compte		222 089,994		63 372,744				75 006,917			360 469,655
TOTAL A	4 921,400	6 096 467,892	44 529,750	312 266,649	25 387,078	64 963,076	57 694,208	526 609,402	75 006,917	932 152,561	8 139 998,933
A DEDUIRE											
Valeur d'actifs des immob. sorties de l'actif au cours de l'exercice *par voie de virement de compte									75 006,917	285 462,738	360 469,655
TOTAL B.....	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	75 006,917	285 462,738	360 469,655
Valeur d'actif des immobilisations à la clôture de l'exercice (A-B)	4 921,400	6 096 467,892	44 529,750	312 266,649	25 387,078	64 963,076	57 694,208	526 609,402	0,000	646 689,823	7 779 529,278
AMORTISSEMENTS											
Montant des amortissements et résorptions au début de l'exercice	3 155,144	3 704 052,870	42 976,681	203 444,969	12 374,973	47 955,164	42 573,274	203 376,645	0,000	242 656,570	4 502 566,290
Reclassement de compte à compte		57 990,166		37 329,151							
Dotations de l'exercice aux comptes d'amort. et résorptions	858,305	196 856,692	388,268	34 309,290	1 357,592	4 705,460	5 700,300	20 560,707		45 217,268	309 953,882
Dont Dot. comptable des immob. leasing		14 806,000		12 674,549						45 217,268	72 697,817
Dotation fiscale des immob. leasing		44 417,999		1 157,493						130 185,276	175 760,768
Ecart déduit extracomptablement(+) / antérieurement déduit (-)		29 611,999		-11 517,056						84 968,008	103 062,951
Régularisation											
TOTAL C.....	4 013,449	3 958 899,728	43 364,949	275 083,410	13 732,565	52 660,624	48 273,574	223 937,352	0,000	287 873,838	4 907 839,489
Amortissements et résorptions afférants aux :											
* Reclassement de compte à compte										95 319,317	95 319,317
TOTAL D.....	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	95 319,317	95 319,317
Montant des amortissements et résorptions (C-D)	4 013,449	3 958 899,728	43 364,949	275 083,410	13 732,565	52 660,624	48 273,574	223 937,352	0,000	192 554,521	4 812 520,172
Valeur nette des immobilisations (A-B) - (C-D)	907,951	2 137 568,164	1 164,801	37 183,239	11 654,513	12 302,452	9 420,634	302 672,050	0,000	454 135,302	2 967 009,106

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Les présents états financiers relatifs à l'exercice comptable clos au 31 décembre 2012 totalisent au bilan un montant de 7.463.108 dinars et dégagent un bénéfice net d'impôt sur les sociétés de 462.865 dinars.

I- PRÉSENTATION DE L'ENTREPRISE :

La société exerce ses activités dans le domaine de l'emballage . Elle fabrique les boîtes, les présentoirs, les étuis et les caisses en carton micro ondulé. Son activité s'étend sur le marché local et à l'exportation.

Le capital social est fixé à la somme de 4 000 000 dinars, divisé en 200 000 actions nominatives de 20 dinars chacune.

Les présents états financiers dégagent un total de fonds propres pour une valeur de 4.653.889 dinars ce qui fait apparaître une augmentation de 11% par rapport à l'exercice 2011 due au bénéfice de l'exercice.

Sur le plan fiscal, la société est soumise aux règles du droit commun. Elle est agréée par la loi 93-120 du 27/12/1993 portant promulgation du code d'incitations aux investissements, titre II : "Les incitations communes".

II- PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES APPLIQUÉS

Les états financiers sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises, prévu par la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996.

Les principes comptables les plus significatifs retenus pour la préparation des états financiers se résument comme suit :

2-1 : Immobilisations exploitées par la société

La société a procédé à une réévaluation libre au titre de l'exercice 2005 de certaines de ses immobilisations corporelles en se basant sur une expertise établie par un expert judiciaire en mécanique désigné par ordonnance sur requête.

La société a appliqué les nouvelles règles apportées par la réglementation fiscale en matière des amortissements en ce qui concerne notamment, la détermination de la valeur amortissable et de la durée de l'amortissement conformément aux règles prévues par la NCT n° 5, ce qui explique l'absence d'amortissements non déductibles.

Ainsi, la dotation aux amortissements de l'exercice a été déterminée sur la base du coût d'acquisition des immobilisations, et de la VCN au 31/12/2006 (Coût d'acquisition - amortissements antérieurs) pour les immobilisations exploitées avant le 01/01/2007, réparti sur la durée de vie économique, confirmée par les responsables du service maintenance de la société, tout en respectant les taux d'amortissement maximums fixés par le décret n° 2008-492 du 25 février 2008, fixant les taux maximum des amortissements linéaires et la durée minimale des amortissements des actifs exploités dans le cadre des contrats de leasing et la valeur des actifs immobilisés pouvant faire l'objet d'un amortissement intégral au titre de l'année de leur utilisation.

2-2 : Politique des provisions

L'estimation des provisions pour dépréciation des créances dont le recouvrement semble incertain est effectuée sur la base d'une balance par ancienneté d'âge adressée à la direction commerciale qui donne un jugement motivé sur le sort de chaque créance et la nécessité de constituer des provisions ou non. Le total des provisions pour dépréciation s'élève au 31 décembre 2012 à 305.946 dinars.

2-3 : Valorisation des stocks

Les valeurs d'exploitation sont évaluées comme suit :

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

*Les matières premières, matières consommables au coût moyen pondéré ;

*Les pièces de rechange au coût moyen pondéré ;

Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat, les droits de douane à l'importation et taxes non récupérables par la société ainsi que les frais de transport, d'assurances liés au transport, de réception et d'autres coûts directement liés à l'acquisition des éléments achetés.

*Les produits finis les produits semi-finis et sont valorisés au coût de revient. Les déchets sont évalués à la valeur de réalisation nette.

2-4 : Comptabilisation des revenus

Les revenus sont comptabilisés au prix de vente net de remises et de réductions commerciales consenties par la société et les taxes collectées pour le compte de l'Etat.

2-5 : Impôts sur les Sociétés

La société est soumise à l'impôt sur les sociétés selon les règles du droit commun.

2-6 : Taxe sur la Valeur Ajoutée

La société procède à la comptabilisation des charges et des produits en hors taxes, il en est de même en ce qui concerne les investissements.

Ainsi, la TVA facturée aux clients est enregistrée au compte "Etat, TVA collectée", alors que la TVA facturée à la société est portée au débit du compte " Etat TVA récupérable ".

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeurs ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

III- FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

L'exercice 2012 s'est marqué par des augmentations progressives des prix de vente de produits finis allant de 7% à 15%, et ce pour faire face à l'augmentation des coûts de revient d'une part et améliorer la marge sur coût matière d'autre part. Cette action a été renforcée par une rationalisation du processus de fabrication en agissant sur la consommation des matières.

IV- NOTES COMPLÉMENTAIRES SUR LES COMPTES :

Exercice clos au :	31/12/2012	31/12/2011
Note : 1 <u>Immobilisations incorporelles</u>		
Cette rubrique totalise un montant de :	4 921,400 dinars	3 911,200 dinars
Elle se détaille comme suit :		
* Logiciels informatiques	4 921,400 dinars	3 911,200 dinars
Note : 2 <u>Amortissement des immobilisations incorporelles</u>		
Cette rubrique totalise un montant de :	4 013,449 dinars	3 155,144 dinars
Elle se détaille comme suit :		
* Logiciels informatiques	4 013,449 dinars	3 155,144 dinars

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Exercice clos au :	31/12/2012	31/12/2011
Note : 3 <u>Immobilisations corporelles</u>		
Cette rubrique totalise un montant de :	7 774 607,878 dinars	7 682 753,405 dinars
Elle se détaille comme suit :		
* Matériels industriels	6 096 467,892 dinars	5 852 901,348 dinars
* Agencements et aménagements matériels ind	44 529,750 dinars	44 529,750 dinars
* Matériels de transport	312 266,649 dinars	248 893,905 dinars
* Installations générales aménag. divers	25 387,078 dinars	23 522,065 dinars
* Equipements de bureau	64 963,076 dinars	62 835,217 dinars
* Matériels informatiques	57 694,208 dinars	48 220,666 dinars
* Agencements et aménagements sur terrains d	526 609,402 dinars	450 619,005 dinars
* Immobilisations en cours	0,000 dinars	49 008,122 dinars
* Immobilisations à statut juridique particulier	646 689,823 dinars	902 223,327 dinars
Note : 4 <u>Amortissement des immobilisations corporelles</u>		
Cette rubrique totalise un montant de :	4 808 506,723 dinars	4 499 411,146 dinars
Elle se détaille comme suit :		
* Matériels industriels	3 958 899,728 dinars	3 704 052,870 dinars
* Agenc. et aménag. matériel industriel	43 364,949 dinars	42 976,681 dinars
* Matériels de transport	275 083,410 dinars	203 444,969 dinars
* Installations générales aménagements divers	13 732,565 dinars	12 374,973 dinars
* Equipements de bureau	52 660,624 dinars	47 955,164 dinars
* Matériels informatiques	48 273,574 dinars	42 573,274 dinars
* Agencements et aménagements sur terrains d	223 937,352 dinars	203 376,645 dinars
* Immobilisations à statut juridique particulier	192 554,521 dinars	242 656,570 dinars
Note : 5 <u>Immobilisations financières</u>		
Cette rubrique totalise un montant de :	12 410,000 dinars	5 280,000 dinars
Elle se détaille comme suit :		
* Titres de participation	1 000,000 dinars	1 000,000 dinars
* Dépôts et cautionnements	0,000 dinars	980,000 dinars
* Prêts au personnel	11 410,000 dinars	3 300,000 dinars
Note : 6 <u>Provision Pour dépréciation des immobilisations financières</u>		
Cette rubrique totalise un montant de :	0,000 dinars	980,000 dinars
Elle se détaille comme suit :		
* Dépôts et cautionnements	0,000 dinars	980,000 dinars

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Exercice clos au :	31/12/2012	31/12/2011
Note : 12 <u>Autres actifs courants</u>		
Cette rubrique totalise un montant de :	535 948,971 dinars	479 431,721 dinars
Elle se détaille comme suit :		
* Personnel et comptes rattachés	40 110,738 dinars	14 900,546 dinars
* Etat et collectivités publiques	0,000 dinars	0,000 dinars
* Etat crédit d'impôts	483 563,121 dinars	386 715,070 dinars
* Etat TVA en attente de récupération	5 162,541 dinars	1 704,248 dinars
* Débiteurs divers	0,000 dinars	73 074,634 dinars
* Charge constatés d'avances	7 112,571 dinars	2 932,067 dinars
* Produits à recevoir	0,000 dinars	105,156 dinars
Note : 13 <u>Liquidités et équivalents de liquidités</u>		
Cette rubrique totalise un montant de :	239 575,756 dinars	49 906,277 dinars
Elle se détaille comme suit :		
* Valeurs à l'encaissement	6 623,166 dinars	2 942,635 dinars
* STB	1 295,539 dinars	5 704,672 dinars
* ATB 1070/66	2 960,034 dinars	2 960,034 dinars
* ATB 3911/57	2 125,009 dinars	2 129,145 dinars
* Amen Bank	226 145,588 dinars	34 881,991 dinars
* Caisse	426,420 dinars	1 287,800 dinars
Note : 14 <u>Le capital social</u>		
Cette rubrique totalise un montant de :	4 000 000,000 dinars	4 000 000,000 dinars
Elle se détaille comme suit :		
* Capital social	4 000 000,000 dinars	4 000 000,000 dinars
Note : 15 <u>Réserve Spéciale de réévaluation libre</u>		
Cette rubrique totalise un montant de :	1 491 382,560 dinars	1 491 382,560 dinars
L'opération de la réévaluation libre du matériel industriel a été effectuée par un expert désigné par ordonnance sur requête N° 36891 a dégagé une réserve spéciale de réévaluation de :		
* Réserve Spéciale de réévaluation	1 491 382,560 dinars	1 491 382,560 dinars
Note : 16 <u>Résultats reportés</u>		
Cette rubrique totalise un montant de :	-1 300 358,273 dinars	-1 484 520,216 dinars
Elle se détaille comme suit :		
* Résultats reportés	-1 300 358,273 dinars	-1 484 520,216 dinars

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Exercice clos au :	31/12/2012	31/12/2011
Note : 17 <u>Emprunts à plus d'un an</u>		
Cette rubrique totalise un montant de :	103 125,000 dinars	309 375,000 dinars
Elle se détaille comme suit :		
* Emprunt bancaire STB	103 125,000 dinars	309 375,000 dinars
Note : 18 <u>Autres passifs financiers</u>		
Elle se détaille comme suit :	13 324,467 dinars	56 177,699 dinars
* Emprunt leasing	13 324,467 dinars	56 177,699 dinars
Note : 19 <u>Provisions pour risques et charges</u>		
Cette rubrique totalise un montant de :	33 570,038 dinars	16 838,093 dinars
Elle se détaille comme suit :		
* Provisions pour risques et charges	33 570,038 dinars	16 838,093 dinars
Note : 20 <u>Les fournisseurs et comptes rattachés</u>		
Cette rubrique totalise un montant de :	2 005 383,319 dinars	1 636 720,229 dinars
Elle se détaille comme suit :		
* Fournisseurs d'exploitation	218 425,487 dinars	195 166,052 dinars
* Fournisseurs effets à payer	1 782 117,427 dinars	1 428 696,280 dinars
* Fournisseurs d'immobilisations	1 000,005 dinars	0,000 dinars
* Fournisseurs factures non parvenues	3 840,400 dinars	12 857,897 dinars
Note : 21 <u>Autres passifs courants</u>		
Cette rubrique totalise un montant de :	375 065,438 dinars	273 027,232 dinars
Elle se détaille comme suit :		
* Personnel et comptes rattachés	79 014,338 dinars	47 650,543 dinars
* Personnel et oppositions sur salaires	210,114 dinars	91,354 dinars
* Etat retenues à la source sur salaires	20 225,192 dinars	11 687,192 dinars
* Etat retenues à la source sur autres règlement	40 111,566 dinars	11 182,985 dinars
* Etat TVA à payer	71 420,557 dinars	26 768,182 dinars
* Etat FODEC à payer	7 548,946 dinars	5 410,044 dinars
* Etat timbres fiscaux	18,000 dinars	19,800 dinars
* Etat TFP à payer	2 624,759 dinars	1 579,813 dinars
* Etat POPROLOS à payer	2 624,759 dinars	1 579,813 dinars
* Etat TVA à régulariser	0,000 dinars	132,000 dinars
* Comptes courants associés	3 750,000 dinars	3 750,000 dinars
* Actionnaires jetons de présence	43 750,000 dinars	30 000,000 dinars
* Sécurité sociale et autres organismes sociaux	92 959,203 dinars	66 070,172 dinars
* Créiteurs divers	0,000 dinars	49 101,616 dinars
* Comptes de régularisation	10 808,004 dinars	18 003,718 dinars

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Exercice clos au :	31/12/2012	31/12/2011
--------------------	------------	------------

Note : 22 Concours bancaires et autres passifs financiers

Cette rubrique totalise un montant de :	273 749,665 dinars	364 493,893 dinars
--	---------------------------	---------------------------

Elle se détaille comme suit :

* Échéances à moins d'un an crédit STB	206 250,000 dinars	206 250,000 dinars
* Échéances à moins d'un an crédit leasing	65 939,899 dinars	152 621,421 dinars
* Intérêts courus non encore échus	1 559,766 dinars	2 628,494 dinars
* Effets remis à l'escompte	0,000 dinars	0,000 dinars
* Banques	0,000 dinars	2 993,978 dinars

Note : 23 Revenus

Cette rubrique totalise un montant de :	6 662 935,890 dinars	5 691 474,793 dinars
--	-----------------------------	-----------------------------

Elle se détaille comme suit :

* Vente en suspension de TVA & à l'export	263 317,225 dinars	624 823,290 dinars
* Vente locales	6 378 874,885 dinars	5 023 744,953 dinars
* Travaux de sous-traitance	20 743,780 dinars	42 906,550 dinars

Note : 24 Autres produits d'exploitation

Cette rubrique totalise un montant de :	84 987,586 dinars	64 388,494 dinars
--	--------------------------	--------------------------

Elle se détaille comme suit :

* Reprises sur provisions stocks	11 580,130 dinars	4 494,736 dinars
* Reprises sur provisions pour risque et charges	980,000 dinars	0,000 dinars
* Reprises sur provisions créances douteuses	0,000 dinars	0,000 dinars
* Transfert de charges	72 427,456 dinars	59 893,758 dinars

Note : 25 Variation des stocks des produits finis et encours

Cette rubrique totalise un montant de :	112 433,714 dinars	-118 309,133 dinars
--	---------------------------	----------------------------

Elle se détaille comme suit :

*Variation des stocks des produits finis	86 381,650 dinars	-72 754,437 dinars
*Variation des stocks des produits semi-finis	11 789,814 dinars	-13 806,810 dinars
*Variation des stocks de déchets	14 262,250 dinars	-31 747,886 dinars

Note : 26 Achats d'approvisionnements et matières premières

Cette rubrique totalise un montant de :	4 045 891,542 dinars	3 869 240,028 dinars
--	-----------------------------	-----------------------------

Elle se détaille comme suit :

* Achats matières premières locales	3 910 164,407 dinars	3 476 131,690 dinars
* Variation des stocks de matières	-176 400,967 dinars	25 991,045 dinars
* Achats matières premières étrangers	0,000 dinars	0,000 dinars
* Achats matières consommables et autres	402 543,684 dinars	430 115,814 dinars
* Variation des stocks matières consommables e	-66 068,066 dinars	-65 509,096 dinars
* Autres Achats et prestation services	55 951,900 dinars	73 337,311 dinars
* R.R.R. Obtenus	-80 299,416 dinars	-70 826,736 dinars

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Exercice clos au :	31/12/2012	31/12/2011
Note : 27 <u>Charges du personnel</u>		
Cette rubrique totalise un montant de :	1 221 531,376 dinars	924 026,516 dinars
Elle se détaille comme suit :		
* Salaires bruts	1 008 086,060 dinars	760 463,273 dinars
* Charges sociales légales	165 226,085 dinars	122 524,071 dinars
* Autres charges de personnel	48 219,231 dinars	41 039,172 dinars
Note : 28 <u>Dotations aux amortissements et aux provisions</u>		
Cette rubrique totalise un montant de :	396 952,567 dinars	323 044,637 dinars
Elle se détaille comme suit :		
* Immobilisations incorporelles	858,305 dinars	1 003,733 dinars
* Immobilisations corporelles	309 095,577 dinars	289 826,311 dinars
* Résorption charges à répartir	9 517,367 dinars	6 406,096 dinars
* Provisions pour dépréciation des stocks	39 035,134 dinars	5 094,130 dinars
* Provisions pour dépréciation des créances	21 714,239 dinars	6 445,085 dinars
* Provisions pour risque	16 731,945 dinars	14 269,282 dinars
Note : 29 <u>Autres charges d'exploitation</u>		
Cette rubrique totalise un montant de :	430 902,184 dinars	483 996,025 dinars
Elle se détaille comme suit :		
* Achats non stockés	66 520,488 dinars	63 020,772 dinars
* Locations et charges locatives	40 000,000 dinars	40 000,000 dinars
* Entretien et réparations	38 348,017 dinars	65 949,070 dinars
* Primes d'assurances	22 192,170 dinars	19 652,934 dinars
* Etudes recherches et autres services extérieur	7 999,529 dinars	3 806,200 dinars
* Honoraires société de services & personnel ext	18 222,680 dinars	83 160,082 dinars
* Honoraires et rémunérations intermédiaires	27 268,872 dinars	20 812,678 dinars
* Publicité publication et relations publiques	8 968,998 dinars	7 722,810 dinars
* Subventions et dons	1 650,000 dinars	3 930,000 dinars
* Transport et déplacement	112 311,033 dinars	107 180,980 dinars
* Déplacements missions et réceptions	8 574,375 dinars	6 354,238 dinars
* Frais postaux et frais de communications	12 900,940 dinars	8 097,881 dinars
* Services bancaires et assimilés	5 186,825 dinars	2 266,539 dinars
* Jetons de présence et rémunération CA	33 750,000 dinars	30 000,000 dinars
* Impôts et taxes	27 008,257 dinars	22 041,841 dinars

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Exercice clos au :	31/12/2012	31/12/2011
Note : 30 <u>Charges financières nettes</u>		
Cette rubrique totalise un montant de :	72 059,977 dinars	88 911,468 dinars
Elle se détaille comme suit :		
* Intérêts crédits bancaires et leasing	37 821,156 dinars	66 791,952 dinars
* Intérêts sur escomptes et autres	31 324,903 dinars	20 376,586 dinars
* Pertes de change	3 895,706 dinars	1 934,126 dinars
* Gains de change	-981,788 dinars	-191,196 dinars
Note : 31 <u>Produits de placement</u>		
Cette rubrique totalise un montant de :	73,749 dinars	148,986 dinars
Elle se détaille comme suit :		
* Produits de placement	73,749 dinars	148,986 dinars
Note : 32 <u>Autres gains ordinaires</u>		
Cette rubrique totalise un montant de :	13 625,369 dinars	5 418,360 dinars
Elle se détaille comme suit :		
* Produits sur éléments non récurrents	7 713,035 dinars	750,428 dinars
* Subvention d'exploitation	3 878,434 dinars	2 634,032 dinars
* Loyer matériels	2 033,900 dinars	2 033,900 dinars
Note : 33 <u>Autres pertes ordinaires</u>		
Cette rubrique totalise un montant de :	4 994,172 dinars	97,820 dinars
Elle se détaille comme suit :		
* Pertes sur éléments non récurrents	4 994,172 dinars	97,820 dinars
Note : 34 <u>Impôts sur les sociétés</u>		
Cette rubrique totalise un montant de :	7 695,514 dinars	6 261,329 dinars
Elle se détaille comme suit :		
* Impôts sur les sociétés 2012	7 695,514 dinars	6 261,329 dinars
Note : 35 <u>Reports déficitaires</u>		
Les reports déficitaires non encore imputés s'élèvent à _____ dinars et se détaille comme suit :		
et se détaille comme suit:	858 406,397 dinars	1 308 278,471 dinars
* Amortissements réputés différés 2001	752 286,238 dinars	1 202 158,312 dinars
* Amortissements réputés différés 2003	106 120,159 dinars	106 120,159 dinars

RELEVÉ DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

LIBELLE	MONTANTS
SOCIETE TUNISIENNE DES BANQUES	17 400,052
<u>EMPRUNT : 825.000 dinars</u>	17 400,052
<p>Un crédit bancaire d'un montant de 825.000 dinars a été conclu avec la société Tunisienne des banques en 2009 pour l'acquisition d'une plieuse colleuse automatique.</p> <p>Les intérêts restant à payer à partir du 01/01/2013 (ne figurant pas dans les états financiers) s'élevaient à 17.400,052 dinars</p>	
Tunisie leasing	2 549,921
<u>CONTRAT N° 53186</u>	856,707
<p>Un contrat de crédit bail a été conclu avec la société Tunisie leasing en 2008 pour la location financement d'une machine BOBST sur une période de 60 mois .</p> <p>Les intérêts restant à payer à partir du 01/01/2013 (ne figurant pas dans les états financiers) s'élevaient à 856,707 dinars</p>	
<u>CONTRAT N° 103864</u>	1 693,214
<p>Un contrat de crédit bail a été conclu avec la société Tunisie leasing en 2012 pour la location financement d'une voiture Peugeot 207 ACCES TU 157 sur une période de 36 mois .</p> <p>Les intérêts restant à payer à partir du 01/01/2013 (ne figurant pas dans les états financiers) s'élevaient à 1.693,214 dinars</p>	
<u>AMEN BANK</u>	980 717,547
<u>EFFETS ESCOMPTES NON ENCORE ECHUS</u>	980 717,547
<p>Le montant des effets escomptés non encore échus s'élève au 31/12/2012 à 980 717 dinars. Le taux d'escompte appliqué par la banque correspond au TMM majoré de 2,25 points.</p>	
TOTAL	1 000 667,520

التقرير العام الحسابات المختتمة في 31 ديسمبر 2012

السادة مساهمو شركة " الخطاف الورق المقوى "

I- التقديم:

- 01 - تنفيذاً لمهمة مراقب الحسابات التي وقع تكليفي بها من طرف الجلسة العامة وطبقاً للمعايير العالمية للمراجعة المعتمدة من طرف هيئة الخبراء المحاسبين بالبلاد التونسية يشرفني أن أوافيكم بنتيجة أعمال المتعلّقة بالسنة المالية المختتمة في 31 ديسمبر 2012.
- 02 - قمت بمراجعة موازنة شركة " الخطاف الورق المقوى " المختتمة في 31 ديسمبر 2012 وكذلك قائمة النتائج وجدول التدفقات المالية والإيضاحات حول القوائم المالية المختتمة في نفس التاريخ.
- 03 - إنّ الموازنة المرافقة لهذا التقرير بها مجموع 7 464 403 دينار وتظهر ربها محاسبياً صافياً قدره 469 161 دينار.
- 04 - تمّ إعداد القوائم المالية تحت مسؤولية مجلس إدارتكم وتتمثل مسؤوليتنا في إبداء الرأي فيها بعد المراجعة والتدقيق.

II- مدى التدقيق:

- 05 - إنّ مهمتنا المنجزة طبقاً للمعايير العالمية للمراجعة تمّ تخطيطها وبرمجتها وتحقيقها قصد الحصول على الضمان الكافي حول عدم احتواء القوائم المالية على أخطاء من شأنها أن تحد من قانونية ونزاهة القوائم المالية.
- 06 - لقد قمت بتدقيق العناصر المؤيدة للمعلومات التي تضمنتها القوائم المالية وذلك بدراسة عينات ممثلة وكذلك بإجراء كلّ عمليات المراجعة التي اعتبرتها لازمة وضرورية.

07 - لقد قمت بالتأكد بصفة دورية من نجاعة نظام المراقبة الداخلي كما توليت تقييم المبادئ المحاسبية المتبعة والتقديرات المهمة المعتمدة وكذلك النظر في كيفية تقديم القوائم المالية.

بالرغم من العديد من التحسينات التي أدخلت على النظام الداخلي ما زال هذا الأخير في حاجة إلى المزيد من العناية غير أننا لم نسجل أي انعكاس يجدر ذكره على حسابات الشركة.

08 - إنّ توصياتنا تمثل أساسا كافيا لإبداء رأينا في قانونية ونزاهة القوائم المالية حيث تولينا القيام بأعمال المراقبة طبقا لمعايير التدقيق المتعارف عليها.

III- ملاحظة:

09 - لقد التأمّت الجلسة العامة العادية للشركة للنظر في السنة المالية 2011 بتاريخ 20 ماي 2012 بدعوة من مجلسي إدارتها المنعقدين بتاريخ 08 مارس 2012 وبتاريخ 29 مارس 2012 للنظر في جدول أعمالها مثلما يتّضح من الإستدعاءات الصادرة بالرائد الرسمي للجمهورية التونسية إعلانات قانونية وشرعية وعدلية عدد 43 بتاريخ 10 أبريل 2012 وقد توليت حضور مداولات هذه الجلسة التي تمّ إنتخاب مكتبها قبل إنطلاق أعمالها وتوليت تدوين كلّ المداولات والقرارات إلّا أنّه لم يتم مدي بمحضر الجلسة المذكور إلى حدّ إعداد هذا التقرير.

IV- إبداء الرأي:

10- بالرّجوع إلى ما قمت به من تدقيقات وعنايات وطبقا لما تمليه قواعد المهنة ووفقا للمبادئ المعمول بها حسب رأينا إنّ القوائم المالية قانونية ونزيهة وتقدّم بصورة وفيّة في كلّ جوانبها المهمة الحالة المالية لشركة " الخطاف الورق المقوى" في 31 ديسمبر 2012 وكذلك نتيجة عمليّاتها والتحركات المالية للسنة المالية المختتمة بالتاريخ المذكور.

11- إنّ المعلومات المالية التي يتضمّنّها تقرير مجلس الإدارة مطابقة للقوائم المالية المصاحبة لهذا التقرير وذلك باعتبار المبادئ المحاسبية المتفق عليها.

صفاقس في 18 أبريل 2013

مراقبة الحسابات

شراز دريرة

التقرير الخاص الحسابات المختتمة في 31 ديسمبر 2012

السادة مساهمو شركة " الخطاف الورق المقوى".

طبقا لمقتضيات الفصول 200 و 475 من مجلة الشركات التجارية يشرفني إعلامكم وأنه عند قيامي بمهمتي توليت التعرّض إلى العمليّات التّالية:

أ) الإتفاقيّات والعمليّات المبرمة حديثا:

- ✓ تولّي شركة "الخطاف الورق المقوى" القيام بعمليات مناولة لفائدة شركة الخطاف الأم خلال سنة 2012 بما قدره 20 952 دينار ومليّـ818مات دون اعتبار الأداء على القيمة المضافة.
- ✓ تولّي شركة "الخطاف الورق المقوى" القيام بعمليات مناولة مع شركة الخطاف الأم خلال سنة 2012 بما قدره 55 420 دينار ومليّـ740مات دون اعتبار الأداء على القيمة المضافة.
- ✓ تولّي شركة "الخطاف الورق المقوى" شراء أطباق مطبوعة من شركة الخطاف الأم خلال سنة 2012 بما قدره 2 644 121 دينار ومليّـ579مات دون اعتبار الأداء على القيمة المضافة.
- ✓ تحميل شركة "الخطاف الأم" خلال سنة 2012 أجور وأعباء اجتماعية تخصّ بعض العملة وقدر ذلك 72 427 دينار و مليّـ456مات دون اعتبار الأداء على القيمة المضافة.
- ✓ تولّي شركة "الخطاف الورق المقوى" شراء مواد استهلاكيّة خلال سنة 2012 من شركة "SOTUPRIN" وكيلها السيد عبد الجليل الهنتاتي بما قدره 2 144 دينار و مليّـ571مات باعتبار الأداء على القيمة المضافة.

✓ تولّي شركة "الخطاف الورق المقوّى" القيام بعمليات بيع خلال سنة 2012 لفائدة شركة "SOTUPRIN" وكيلها السيد عبد الجليل الهنتاتي بما قدره 152 418 دينار و مليـ344_____مات باعتبار الأداء على القيمة المضافة.

✓ تمتّع شركة "الخطاف الورق المقوّى" بتخفيض سنوي مالي من طرف شركة "الخطاف الأم" بما قدره 80 299 دينار و مليـ416_____مات دون اعتبار الأداءات.

تمّ ترخيص كلّ هاته الإتفاقيات من طرف مجلسي إدارتكم المنعقدين بتاريخ 10 فيفري 2012 وبتاريخ 23 مارس 2013.

✓ تولّي شركة "الخطاف الورق المقوّى" شراء مواد استهلاكية من شركة "الخطاف الأم" خلال سنة 2012 بما قدره 269 دينار و مليـ220_____مات دون اعتبار الأداء على القيمة المضافة.

✓ تولّي شركة "الخطاف الورق المقوّى" بيع حاويات فضلات صناعية لفائدة شركة "الخطاف الأم" خلال سنة 2012 بما قدره 840 دينار دون اعتبار الأداء على القيمة المضافة.

✓ تولّي شركة "الخطاف الورق المقوّى" شراء فضلات طباعة من شركة "الخطاف الأم" خلال سنة 2012 بما قدره 3 292 دينار و مليـ189_____مات دون اعتبار الأداء على القيمة المضافة.
تمّ ترخيص هاته الإتفاقيات من طرف مجلس إدارتكم المنعقد بتاريخ 23 مارس 2013.
تعرض كلّ هذه الإتفاقيات على جلستكم العامة للمصادقة عليها.

ب) الإتفاقيات والعمليات القديمة :

✓ كراء المحلّ التابع لشركة الخطاف الأم والكائن بطريق تونس كلـ13.5م إلى شركة "الخطاف الورق المقوّى" بمعين كراء سنوي قدره 40 000 دينار دون اعتبار الأداء على القيمة المضافة.
تمّ ترخيص هذه الإتفاقية من طرف مجلس إدارة شركة "الخطاف الأم" المنعقد بتاريخ 21 أفريل 1993.

✓ تحمّل شركة "الخطاف الورق المقوّى" خلال سنة 2012 باقي أشغال بناء بالعقار الكائن بطريق تونس كلـم 13.5م والذي هو على ملك شركة الخطاف الأمّ بما قدره 25 998 دينار ومليّـمات 795. وقد بلغت قيمة الأشغال المنتهية إلى موفى سنة 2012 ما قدره 75 006 دينار ومليّـمات 917. تمّ ترخيص هاته الإتفاقيات من طرف مجلس إدارتكم المنعقد بتاريخ 24 مارس 2010 وبتاريخ 02 ماي 2011 وبتاريخ 29 مارس 2012 وتمّت المصادقة عليها من خلال ما قرّرتّه الجلسة العامة العاديّة المنعقدة بتاريخ 20 ماي 2012.

✓ تحمّل شركة "الخطاف الورق المقوّى" معلوم إستهلاك الهاتف المتعلّق بسنة 2012 وقدره 747 دينار.

✓ تسويغ "شركة الخطاف الورق المقوّى" لشركة الخطاف الأمّ آلة تحضير أفلام الطباعة وآلة تحضير أطباق الطباعة بمبلغ قدره 2 400 دينار في السنة باعتبار الأداء على القيمة المضافة على أن تكون مصاريف التأمين و النقل على كاهل الشركة الأمّ .

تمّ ترخيص هذه الإتفاقيات من طرف مجلس إدارة شركة "الخطاف الأمّ" المنعقد بتاريخ 06 ديسمبر 2004.

✓ تحمّل شركة "الخطاف الورق المقوّى" مبلغ 905 دينار و مليّـمات 616 بعنوان قسط التّأمين المتعلّق بالعون المنتدب من شركة الخطاف الأمّ.

وتجدر الإشارة إلى أنّ كل الإتفاقيات والعمليات القديمة تم تجديد ترخيصها من قبل مجلس إدارتكم المنعقد بتاريخ 23 مارس 2013 وتعرض على جليستكم العامة قصد المصادقة عليها.

(ج) واجبات والتزامات الشركة تجاه مسيريها:

✓ أجره شهريّة صافية للمدير العام المنتهية مهامه بقرار مجلس الإدارة المنعقد بتاريخ 08 أوت 2012 وقدرها 3 000 دينار خالية من الضرائب تمّ ضبطها من طرف مجلس إدارتكم المنعقد بتاريخ 10 ماي 2009 وتمّ تجديدها ضمن قرار تعيين المدير العام من طرف مجلس إدارتكم المنعقد بتاريخ 22 ماي 2011. وتمتّع بها المدير العام السابق لمدة سبعة أشهر خلال سنة 2012.

تمّ تدوين مبلغ 6 000 دينار بحساب الأعوان أجور مستحقة.

وقد تحمّلت شركة الخطاف الورق المقوى أعباء محروقات السيارة الموضوعه على ذمته والتي هي على ملك شركة الخطاف الأمّ خلال سنة 2012 ما قدره 600 دينار.

تمّ ترخيص هذه الاتفاقية من طرف مجلس إدارتكم المنعقد بتاريخ 24 مارس 2010 وتمّ تجديد هذه الإتفاقية بموجب محضر مجلس الإدارة المنعقد بتاريخ 22 ماي 2011 وتمّ ضبط أعباء المحروقات من طرف مجلس إدارتكم المنعقد بتاريخ 23 مارس 2013.

✓ صرف منحة مكافأة آخر السنة للمدير العام المساعد السابق بعنوان سنة 2011 وقدره 3 000 دينار صافية من الأداءات والمقرّرة من طرف مجلسي إدارتكم المنعقد بتاريخ 22 ماي 2011 وبتاريخ 29 مارس 2012 وتمّت المصادقة عليها من خلال ما قرّرتّه الجلسة العامة العادية بتاريخ 20 ماي 2012.

✓ أجره شهريّة صافية للمدير العام الحالي تمّ منحها له بداية من شهر جويلية 2012 قدرها 2 000 دينار خالية من الضرائب تمّ ضبطها من طرف مجلسي إدارتكم المنعقد بتاريخ 08 أوت 2012 وبتاريخ 08 سبتمبر 2012.

✓ تحمّل شركة الخطاف الورق المقوى لكلّ معالم الصيانة والجباية والضمان والمحروقات وبسبب الأعباء اللازمة لاستغلال سيارة إداريّة من نوع "PASSAT DIESEL" قيمتها 53 000 دينار.

وضعت هذه السيارة على ذمة المدير العام المساعد السابق بمقتضى محاضر مجلس الإدارة المنعقدة بتاريخ 19 ديسمبر 2008 وبتاريخ 24 مارس 2010 وبتاريخ 22 ماي 2011.

وعند توليه منصب مدير عام، واصل التمتع بهذا الامتياز بمقتضى محضر مجلس إدارتكم المنعقد بتاريخ 08 سبتمبر 2012.

تحمّلت الشركة خلال سنة 2012 مبلغ 1 800 دينار بعنوان أعباء محروقات السيارة المذكورة التي تمّ ضبط مبلغها من طرف مجلس إدارتك المنعقد بتاريخ 23 مارس 2013.

✓ منحة موازنة للسنة المالية 2011 قدرها 900 دينار تمّ صرفها للمدير العام المساعد خلال شهر جوان 2012.

✓ منح السيّدة استبرق المعالج عضوة بمجلس الإدارة، بصفتها موظفة بقسم المحاسبة، مرتب سنوي بما في ذلك المنح قدره 13 869 دينار صافي من الأداءات.

✓ صرف منحة حضور لأعضاء مجلس الإدارة بمبلغ جملي قدره 16 000 دينار بعنوان سنة 2011 خالية من الضرائب تمّت المصادقة عليها من خلال ما قرّره العامة العادية المنعقدة بتاريخ 20 ماي 2012 .

✓ منحة لأعضاء لجنة المراقبة بمبلغ جملي قدره 10 000 دينار بعنوان سنة 2012 خالي من الضرائب تمّ ضبطها بمقتضى محضر مجلس الإدارة المنعقد بتاريخ 05 أفريل 2013 ولم يتم صرفها بعد.

وتعرض كلّ هذه الاتفاقيات على جلستكم العامة للمصادقة عليها.

صفاقس في 18 أفريل 2013

مراقبة الحسابات
شراز دريرة

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

EL WIFACK LEASING

Siège social : Avenue Habib Bourguiba, Médenine 4100

La société El wifack Leasing publie ci -dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2012 accompagnés du rapport des commissaires aux comptes, Moncef BOUSSANNOUGA ZAMMOURI et Abdelhedi DJEMEL.

BILAN CONSOLIDE*(Exprimé en DT)*

<i>Actifs</i>	<i>Notes</i>	<i>31/12/2012</i>	<i>31/12/2011</i>	<i>Capitaux propres & Passifs</i>	<i>Notes</i>	<i>31/12/2012</i>	<i>31/12/2011</i>
Liquidités et équivalents de liquidités	3	3 610 357	2 230 720	Passifs			
Créances sur la clientèle				Emprunts et ressources spéciales			
Créances de leasing : Encours Financiers		181 278 337	150 609 806	Concours bancaires			456 858
Moins: Provisions		(2 830 495)	(2 350 236)	Emprunts et dettes rattachés	11	147 751 108	117 526 234
	4	178 447 842	148 259 570	Total Emprunts et ressources spéciales		147 751 108	117 983 092
Créances de Leasing : Echues et impayées		11 493 886	7 447 402	Autres passifs			
Moins: Provisions		(4 453 089)	(3 147 966)	Dettes envers la clientèle	12	2 578 047	2 446 123
	5	7 040 797	4 299 436	Fournisseurs et comptes rattachés	13	21 053 258	18 508 853
Intérêts constatés d'avance		(892 982)	(768 381)	Provisions			
Total des créances sur la clientèle		184 595 657	151 790 625	Autres	14	1 744 871	1 603 191
Portefeuille titres de placement	6	818 210	836 894	Total des autres passifs		25 376 176	22 558 167
Portefeuille d'investissement				Capitaux propres			
Portefeuille d'investissement brut		1 701 155	1 656 691	Capital social		15 000 000	15 000 000
Moins: Provisions		(100 000)	(100 000)	Prime d'émission		1 500 000	1 500 000
Total portefeuille d'investissement	7	1 601 155	1 556 691	Réserves consolidés		5 936 534	3 727 052
Valeurs Immobilisés				Fonds pour risques Bancaires généraux		220 000	220 000
Immobilisations incorporelles		135 798	125 297	Autres capitaux propres		509 901	402 568
Moins: Amortissements		(123 267)	(110 559)	Résultats reportés consolidés		27 323	1 027 937
	8	12 531	14 738	Total des capitaux propres avant Résultat	15	23 193 758	21 877 557
Immobilisations corporelles		4 453 020	4 363 729	Résultat consolidé		3 947 547	2 808 867
Moins: Amortissements		(1 047 813)	(844 976)	Total des capitaux propres consolidés		27 141 305	24 686 424
	9	3 405 207	3 518 753	Intérêts des minoritaires		21 364	20 968
Total des valeurs immobilisées		3 417 738	3 533 491	Total des capitaux propres et des passifs		200 289 953	165 248 651
Autres actifs		6 435 224	5 326 617				
Moins: Provisions		(188 388)	(26 387)				
	10	6 246 836	5 300 230				
Total des actifs		200 289 953	165 248 651				

ADA Expert

FMBZ KPMG Tunisie

ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE*(Exprimé en D.T.)*

	Notes	31/12/2012	31/12/2011
Revenus de Leasing			
(+)	Revenus de leasing	16 081 035	13 757 319
(+)	Intérêts de retard	483 301	193 735
(±)	Variation des produits réservés	(43 251)	(302 634)
(+)	Autres produits d'exploitation	502 758	433 588
Total des revenus de Leasing		16	17 023 843
(-)	Charges financières nettes	17	(7 018 209)
(+)	Produits des placements	18	48 018
Produit net		10 053 652	8 051 680
Charges d'exploitation			
(-)	Charges du personnel	19	(2 137 400)
(-)	Autres charges d'exploitation	20	(1 103 327)
(-)	Dotations aux amortissements & résorptions	21	(229 470)
(-)	Dotations aux provisions	22	(3 314 533)
(+)	Reprise sur provisions	22	1 410 404
		-	-
Résultat d'exploitation		4 679 326	3 551 215
(+)	Autres gains ordinaires	23	329 833
(-)	Autres pertes ordinaires		(22 156)
Résultat des activités ordinaires avant impôts		4 987 003	3 789 440
(-)	Impôts sur les bénéfices	24	(1 039 059)
Résultat des activités ordinaires après impôt		3 947 944	2 809 280
Eléments extraordinaires		-	-
Résultat global		3 947 944	2 809 280
Résultats après modifications comptables		3 947 944	2 809 280
Part des intérêts minoritaires		(397)	(413)
Résultats consolidé		3 947 547	2 808 867

ADA Expert

FMBZ KPMG Tunisie

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE*(Exprimé en D.T.)*

	Notes	31/12/2012	31/12/2011
<i>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</i>			
Encaissements reçus des clients		114 651 961	89 413 312
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel		(5 068 627)	(2 234 894)
Intérêts payés		(7 139 439)	(5 270 932)
Impôts et taxes payés		(3 681 453)	(3 071 130)
Décaissements affectés à l'acquisition de biens en leasing		(129 435 173)	(92 358 344)
Encaissements provenant de la cession de biens en leasing		3 651 368	2 308 185
Encaissements suite à la restitution de TVA		-	2 695 206
Autres flux de trésorerie		(148 380)	(121 147)
<i>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</i>	25	(27 169 743)	(8 639 744)
<i>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</i>			
Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		(102 456)	(2 455 667)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		0	0
Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations financières		(110 000)	(126 512)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières		63 131	56 883
<i>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement</i>	26	(149 325)	(2 525 296)
<i>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</i>			
Encaissements suite à l'émission d'actions		0	0
Dividendes et autres distributions		(1 500 000)	(1 500 000)
Encaissements provenant des emprunts		70 198 292	40 972 422
Remboursements d'emprunts		(40 018 271)	(43 867 037)
<i>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</i>	27	28 680 021	(4 394 615)
<i>VARIATION DE TRESORERIE</i>		1 360 953	-15 559 655
<i>TRESORERIE AU DEBUT DE L'EXERCICE</i>		3 067 614	18 627 269
<i>TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE</i>		4 428 567	3 067 614

ADA Expert

FMBZ KPMG Tunisie

LES ENGAGEMENTS HORS BILAN CONSOLIDES

	31/12/2012	31/12/2011
ENGAGEMENTS DONNES		
Garanties réelles		-
Engagements de financement donnés	10 969 658	11 517 472
Total	10 969 658	11 517 472
ENGAGEMENTS RECUS		
Garanties reçues des clients	15 400 585	14 016 592
Intérêts à échoir sur contrats actifs	26 641 161	21 475 678
Total	42 041 746	35 492 270

Notes aux états financiers

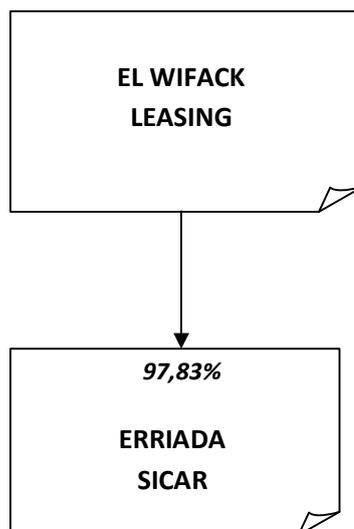
1- NOTES RELATIVES A LA CONSOLIDATION DES ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2012 :

NOTE 1 : PRESENTATION DU GROUPE EL WIFACK LEASING:

La Société **EL WIFACK LEASING** a été créée le 28 juin 2002 avec pour objet principal la réalisation d'opérations de leasing portant sur des biens mobiliers et immobiliers conformément à la loi n°94-89 du 26 juillet 1994 relative au leasing.

Le groupe **EL WIFACK LEASING** a été constitué après la création des sociétés suivantes dans le capital desquelles la société **EL WIFACK LEASING** détient des participations :

<i>Emetteur</i>	<i>Nombre d'actions</i>	<i>Valeur Nominale</i>	<i>TOTAL</i>	<i>Date de souscription</i>	<i>% détenu du capital</i>
ERRIADA SICAR S.A	90.000	10	900.000	2009-2010	97,83%
TOTAL			900.000		



1.1- Principales règles d'évaluation et de présentation des comptes consolidés :

Les comptes consolidés du groupe **El WIFACK Leasing** relatifs à l'exercice 2012 ont été établis conformément aux dispositions de la loi 2001-117 du 06/12/2001 modifiant le code des sociétés commerciales.

La présentation des états financiers est conforme aux dispositions de la loi 96-112, relative au système comptable des entreprises et aux documents de synthèse consolidés des entreprises relevant du secteur financier. Les charges et produits présentés dans le compte de résultat sont classés par nature et non par destination.

Les comptes consolidés regroupent les comptes d'**EI WIFACK Leasing** et de la société composant le groupe **EI WIFACK Leasing** à savoir **ERRIADA SICAR S.A.** Les retraitements et reclassements nécessaires ont été effectués afin de se conformer aux principes du groupe **EI WIFACK Leasing**.

1.2- Principes, optique et méthodes de consolidation :

Les comptes consolidés sont établis à partir des comptes annuels individuels de la société mère **EI WIFACK Leasing** et de sa filiale **ERRIADA SICAR** qu'elle contrôle.

Les méthodes de consolidation appliquées sont les suivantes :

Société	Nature du contrôle	Méthode de consolidation retenue
ERRIADA SICAR	Contrôle exclusif	<i>Intégration Globale</i>

La méthode de l'intégration globale s'applique aux entreprises contrôlées de manière exclusive ayant une activité à caractère financier, auxquelles s'ajoutent les entreprises dont l'activité se situe dans le prolongement des activités bancaires ou financières, ou relève d'activités connexes (assurance, promotion touristique, acquisition, construction et réaménagement d'immeubles, location de terrains et d'immeubles).

Sachant que le contrôle exclusif sur une filiale s'apprécie par le pouvoir de diriger ses politiques financières et opérationnelles afin de tirer avantage de ses activités. Il résulte :

- soit de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote dans la filiale;
- soit de la désignation pendant deux exercices successifs de la majorité des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance de la filiale ; le Groupe est présumé avoir effectué cette désignation lorsqu'il a disposé au cours de cette période, directement ou indirectement, d'une fraction supérieure à 40 % des droits de vote et qu'aucun autre associé ou actionnaire n'a détenu directement ou indirectement une fraction supérieure à la sienne ;
- soit du pouvoir d'exercer une influence dominante sur une filiale, en vertu d'un contrat ou de clauses statutaires, lorsque le droit applicable le permet et que le Groupe est actionnaire ou associé de cette filiale ; l'influence dominante existe dès lors que le Groupe a la possibilité d'utiliser ou d'orienter l'utilisation des actifs, passifs ou éléments de hors - bilan de la même façon qu'il contrôle ce même type d'éléments dans les filiales sous contrôle exclusif. Ne sont toutefois retenues dans ces conditions que les entreprises qui présentent un caractère significatif par rapport aux comptes du Groupe.

1.3- Principaux retraitements effectués dans les comptes consolidés

Les principaux retraitements effectués pour l'élaboration des comptes consolidés concernent les postes suivants :

1.3.1- Traitement des acquisitions et écarts d'acquisition:

La différence entre le prix d'acquisition et la quote-part de situation nette acquise est affectée en premier lieu à des éléments identifiables du bilan et du hors - bilan. Les modifications ainsi apportées aux valeurs d'entrée

des éléments identifiés sont en contrepartie imputées sur la valeur brute de l'écart d'acquisition, dont les amortissements cumulés sont alors ajustés.

Pour chaque acquisition, le solde des écarts non affectés est inscrit à l'actif ou au passif du bilan suivant son sens, dans le poste "Écarts d'acquisition". Les écarts d'acquisition actifs sont amortis et les écarts d'acquisition passifs sont rapportés au résultat. La durée ne peut en aucun cas excéder vingt ans. Les écarts d'acquisition font l'objet d'une revue régulière à partir d'analyses multicritères, semblables à celles utilisées lors de l'évaluation initiale des sociétés acquises.

En cas de cession totale ou partielle des entreprises ainsi acquises, l'écart d'acquisition correspondant, originellement imputé sur les capitaux propres, vient corriger la plus ou moins-value de cession dans le résultat consolidé, sous déduction des amortissements qui auraient été pratiqués sans tenir compte du prorata temporise, si cet écart avait été maintenu à l'actif du bilan consolidé.

1.3.2- Elimination des soldes et transactions intra-groupe:

Les produits et les charges résultant d'opérations internes au Groupe sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle.

Les créances, les dettes et les engagements réciproques ainsi que les produits et charges réciproques sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle.

1.3.3- Comptabilisation de l'Impôts:

Les impôts sont présentés selon la méthode de l'impôt exigible.

L'impôt exigible est le montant des impôts sur le bénéfice payable ou recouvrables au titre de l'exercice. Le groupe ne présente pas, de la sorte, des actifs et/ou passifs d'impôt différés.

NOTE 2: PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises.

Le Conseil d'Administration de la société tenu le 13 mars 2009 a opté pour la présentation des actifs et passifs des états financiers selon l'ordre décroissant de liquidité, et ce en remplacement de la notion de courants et non courants.

Les principes comptables les plus significatifs retenus pour la préparation des états financiers se résument comme suit :

2-1 : Continuité de l'exploitation

Les états financiers ont été établis dans la perspective de la continuité de l'exploitation.

2-2: Immobilisations utilisées par la société

Les immobilisations corporelles et incorporelles utilisées par la société figurent parmi les actifs au niveau des « **Actifs Immobilisés** » pour leur coût d'acquisition hors taxes récupérables et sont amorties sur leur durée de vie estimée selon le mode linéaire par l'application des taux usuels.

2-3 : Encours sur crédits leasing accordés

La société adopte la norme comptable tunisienne NC 41 relative aux contrats de location pour la comptabilisation des opérations rattachées aux contrats de leasing, et ce à partir de 1^{er} janvier 2008.

La société est dotée d'un système de gestion intégré pour la gestion de son portefeuille et la génération des écritures comptables. Les biens faisant l'objet de contrats de location-financement sont les biens acquis par la société et donnés en location pour une durée moyenne qui varie entre trois et sept ans. Elles sont de ce fait enregistrées à l'actif du bilan au niveau des « **Encours sur crédits leasing** » pour leur coût d'acquisition hors taxes récupérables et durant toute la durée du bail. A la fin de cette durée, le locataire aura la possibilité d'acheter le bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Les opérations de leasing portent sur des biens immobiliers (terrains et constructions) et mobiliers (équipements, matériel roulant...).

Il est à signaler que, pendant toute la durée du bail, le bien donné en location demeure la propriété de la société **EL WIFACK Leasing**, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le céder ou de le nantir.

2-4 : Portefeuille investissement

Les titres de participation et les titres immobilisés sont enregistrés comptablement à leur valeur d'acquisition.

2-5 : Charges reportées

Les charges reportées sont composées des frais préliminaires, des charges à répartir et des frais d'émission et de remboursement d'emprunts (emprunts bancaires et obligations).

Ces charges sont résorbées sur les durées suivantes :

<i>CHARGE REPORTEE</i>	<i>DUREE DE RESORPTION RETENUE</i>
- Frais préliminaires et charges à répartir	3 ans
- Frais d'émission d'emprunts bancaires	durée de l'emprunt
- Frais d'émission et de remboursement des obligations	durée de l'obligation

2-6 : Emprunts

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée, au passif du bilan sous la rubrique des « **Emprunts et dettes rattachés** ».

2 -7 : Evaluation des provisions

La société constitue annuellement une provision des actifs classés conformément aux normes de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet du circulaire n° 91-24 émise par la Banque Centrale de Tunisie le 17 décembre 1991.

Le taux de provision appliqué est de **100%**.

Les provisions résultant de l'application de la circulaire suscitée sont déterminées de la manière suivante :

Montant de l'engagement + Loyers impayés – Agios réservés – Intérêts de retard réservés – Valeur intrinsèque.

Avec valeur intrinsèque = Valeur d'acquisition – amortissements cumulés

2-7-1 : Les classes:

Classe	Retard de paiement	Minimum de provision à appliquer par classe
. <i>A : Actifs courants</i>	-	-
. <i>B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier</i>	<i>Moins de 90 jours</i>	-
. <i>B2 : Actifs incertains</i>	<i>Entre 90 et 180 jours</i>	20%
. <i>B3 : Actifs préoccupants</i>	<i>Entre 180 et 360 jours</i>	50%
. <i>B4 : Actifs compromis</i>	<i>Plus que 360 jours</i>	100%

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

A- Actifs courants : Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec son activité et sa capacité réelle de remboursement.

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier : Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

B2- Actifs incertains : Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent:

- un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information,
- des problèmes de gestion ou des litiges entre associés,
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,
- la détérioration du cash-flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais,
- l'existence de retards de paiement des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).

B3- Actifs préoccupants : Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe B2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

B4- Actifs compromis : Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe B3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au delà de 360 jours.

2-7-2 : La valeur du bien en leasing :

Les principes retenus pour l'évaluation du bien en location sont les suivants:

- **Matériel standard**: Valeur d'origine diminuée d'une décote de **20%** par année de location
- **Matériel spécifique**: Valeur d'origine diminuée d'une décote de **40%** par année de location
- **Matériel informatique** : Valeur d'origine diminuée d'une décote de **60%** par année de location
- **Immeubles (terrain, construction,...)**: Valeur d'origine diminuée d'une décote de **5%** par année de location

La valeur intrinsèque est retenue suivant les pondérations suivantes :

- La valeur intrinsèque théorique du bien selon l'échéancier du contrat.
- Le taux de récupération :
- Le taux de réalisation :
- Le taux de jugement :

2-7-3 : Les garanties reçues

Bien que la société **EL WIFACK LEASING** détienne des garanties réelles sur des clients ayant des créances classées, elle les considère comme une garantie supplémentaire atténuant le risque encouru. Ces garanties comprennent essentiellement les hypothèques inscrites.

2-8 : Comptabilisation des revenus

La société adopte la norme comptable tunisienne NC 41 relative aux contrats de location pour la comptabilisation des opérations rattachées aux contrats de leasing, et ce à partir de 1^{er} janvier 2008. Elle a opté pour une application rétrospective.

Les loyers sont facturés aux clients et comptabilisés mensuellement d'avance. A la fin de la période, il est procédé à une régularisation pour constater les produits perçus ou comptabilisés d'avance.

Par ailleurs, les intérêts inclus dans les loyers courus et les intérêts de retard, non encaissés, sont déduits des revenus et classés au bilan en tant que « Produits réservés », venant en déduction de la rubrique « Clients et comptes rattachés ». Cette méthode de comptabilisation ne concerne que les actifs classés en B2, B3 et B4 et ce conformément aux dispositions de l'article 9 du circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991.

2-9 : Impôt sur les bénéfices

La société **EL WIFACK LEASING** est soumise à l'impôt sur les bénéfices au taux réduit de **35%**.

En vertu des dispositions de la loi de finances n°2000-98 du 25 décembre 2000 les amortissements financiers relatifs aux biens objets de contrats de leasing, sont admis en déduction pour la détermination du bénéfice imposable.

Par ailleurs, les dispositions du paragraphe I de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS sont applicables aux sociétés de leasing. Ainsi le taux des provisions déductibles est relevé à 75% au titre des bénéfices réalisés à compter de 2002 jusqu'à l'an 2006 (Article 16 de la loi n° 2001-123 du 28 décembre 2001). La loi de finances

pour la gestion 2005, a porté ce taux à 85% qui demeure en vigueur jusqu'à l'an 2006. De sa part, la loi de finances pour la gestion 2006 a relevé ce taux à **100%** applicable jusqu'au **31 décembre 2009**. Ce taux demeure applicable au delà de cette date conformément à la loi de finance pour la gestion **2010**.

2-10 : Taxe sur la valeur ajoutée

La société procède à la comptabilisation des charges et des produits en hors taxes. Il en est de même en ce qui concerne les investissements propres ou objet de contrat de leasing.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée à la société sur ses achats de biens et services est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est *crédeur* ou d'un report pour la période suivante s'il est *débiteur*.

2-11 : Unité monétaire et risque de change

Les états financiers de la société sont arrêtés et présentés en dinar tunisien (DT). Aucune créance ou dette n'est libellée en monnaies étrangères.

Aucun risque de change n'est ainsi couru par la société à la date du 31 décembre 2012.

2-12 : Faits saillants de la période :

L'année 2012 est caractérisé par :

- Décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 21.06.2012 d'augmenter le capital de la société pour le porter de 15.000.000 de dinars à 25.000.000 de dinars par l'émission de 2.000.000 actions nouvelles à souscrire en numéraire et à réaliser en deux tranches de 5 .000.000 de dinars chacune.
- Elargissement de la composition du conseil d'Administration par la désignation de deux Administrateurs Indépendants conformément aux dispositions de la circulaire de la BCT n° 2011-06.
- Confirmation de la notation BB+ avec perspective stable de la société par Fitch rating.

NOTE 3 : LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

L'analyse des liquidités et équivalents de liquidités se présente comme suit :

	(En DT)	
	31 Décembre	
	2012	2011
Banques	3.408.232	2.192.575
Chèques en caisse	0	11.073
Effets remis à l'encaissement (a)	200.136	26.013
Caisse	1.989	1.059
TOTAL	3.610.357	2.230.720

(a) : les effets remis à l'encaissement sont présentés au niveau de la rubrique « Créances de Leasing: Echues et Impayées ». Seuls les effets encaissés à la date de l'arrêté des états financiers sont présentés au niveau des « liquidités et équivalents de liquidités ».

NOTE 4 : CREANCES DE LEASING : ENCOURS FINANCIERS :

La valeur brute de l'encours sur crédits leasing, au 31 décembre 2012 a atteint **181.278.337 DT** contre **150.609.806 DT** au 31 décembre 2011, enregistrant une augmentation de 30.668.531 DT.

Les encours financiers des créances de leasing s'analysent comme suit :

	(En DT)	
	31 décembre	
	2012	2011
Créances de leasing	180.796.481	148.248.454
Créances de leasing (encours des contrats non mis en force)	481.856	2.361.352
S/Total	181.278.337	150.609.806
Provisions pour dépréciation de l'encours classé	(2.830.495)	(2.350.236)
Solde au 31 décembre	178.447.842	148.259.570

La répartition de l'encours par secteur est comme suit :

Secteur	Encours Mob	Encours Immo	Total
<i>AGRICULTURE</i>	31 614 265	296 410	31 910 675
<i>BTP</i>	26 316 280	227 810	26 544 090
<i>INDUSTRIE</i>	24 527 252	1 471 599	25 998 851
<i>TOURISME</i>	14 378 224	1 135 729	15 513 953
<i>SERVICE & COMMERCE</i>	77 576 639	3 252 273	80 828 912
Total	174 412 660	6 383 821	180 796 481

NOTE 5 : CREANCES DE LEASING : IMPAYES

La valeur brute de cette rubrique a atteint **11.494.454 DT** en date du 31 décembre 2012, contre **7.447.402 DT** au 31 décembre 2011, enregistrant ainsi une variation de **4.047.052 DT**.

L'analyse des comptes clients se présente comme suit :

	(En DT)	
	31 décembre	
	2012	2011
Impayés et autres facturations	11.328.456	7.392.238
Effets remis à l'encaissement	165.430	55.164
Montant brut	11.493.886	7.447.402
<u>A déduire :</u>		
- Produits réservés sur créances classées	(509.355)	(447.650)
- Produits réservés sur créances rééchelonnées	(64.605)	(83.059)
-provision sur créances classées	(2.908.064)	(2.012.740)
- provision collectives	(971.065)	(604.517)
Montant des provisions et agios réservés	(4.453.089)	(3.147.966)
Montant net des clients et comptes rattachés	7.040.797	4.299.436

ANALYSE DES IMPAYES ET CLASSIFICATION DES CREANCES SUR LA CLIENTELE

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A Actifs courants	B1 Actifs nécessitant un suivi particulier	B2 Actifs incertains	B3 Actifs préoccupants	B4 Actifs compromis	
Encours financiers	103 153 715	72 295 568	263 311	553 600	4 530 287	180 796 481
Impayés	577 018	6 664 640	62 180	295 381	2 616 104	10 215 323
Avances et acomptes reçus (a)	(2 538 566)	0	(100)	0	(39 382)	(2 578 048)
Autres créances	86 825	521 571	7 970	29 132	467 636	1 113 134
TOTAL DES IMPAYES, AUTRES CREANCES & AVANCES ET ACOMPTE	(1 874 723)	7 186 211	70 050	324 513	3 044 358	8 750 409
TOTAL DES ENCOURS, IMPAYES, AUTRES CREANCES & AVANCES ET ACOMPTE (1)	101 278 992	79 481 779	333 361	878 113	7 574 645	189 546 890
Produits réservés		64 605	9 996	39 213	460 145	573 959
Provisions sur les impayés			54 193	273 986	2 579 886	2 908 065
Provisions sur les encours			111 367	234 637	2 484 491	2 830 495
Provisions collectives		971 065				971 065
TOTAL DES PROVISIONS ET AGIOS RESERVES (2)		1 035 670	175 556	547 836	5 524 522	7 283 584
Ratio de couverture des créances classées(1) / (2)		52,66%	62,39%	72,93%		
		71,11%				
Ratio de couverture global		82,9%				

NOTE 6 : PORTE FEUILLE TITRES DE PLACEMENT

Les placements s'élèvent au 31 décembre 2012 à **818.210 DT** contre **836.894 DT** au 31 décembre 2011.

NOTE 7 : PORTEFEUILLE INVESTISSEMENT

L'analyse du portefeuille investissement se présente comme suit:

	31 Décembre	
	2012	2011
Titres de participation (a)	863.100	863.100
Fonds d'investissement (b)	610.000	610.000
Prêts sur Fonds Social	228.055	180.741
Cautionnement	0	2.850
Valeur brute	1.701.155	1.656.691
Provision (c)	(100.000)	(100.000)
TOTAL	1.601.155	1.556.691

(a) : Les titres de participation s'analysent au 31 décembre 2012 comme suit :

Emetteur	Nombre d'actions	Valeur Nominale	TOTAL	Date de souscription	% détenu du capital
MED FOOD S.A	100	1.000	100.000	2003	3.33%
ERRIADA IMMOB	24.600	5	123.000	2008-2009	16.4%
Société C.C.T	30.000	10	300.000	2010	30%
Société TAIMET	30.000	10	300.000	2010	48,39%
Société SERP SUD	4.000	10	40.000	2010	10%
INSTITUT DE L'APBEF			100		
TOTAL			863.100		

(b) : Le fonds d'investissement s'analyse au 31 décembre 2012 comme suit :

SICAR	MONTANT	Date d'affectation	Nature
SODIS-SICAR S.A	610.000	2003-2004-2005	Fonds Gérés
TOTAL	610.000		

(c) Il s'agit d'une provision pour dépréciation de la participation au capital de MEDFOOD SA pour 100.000 DT.

NOTE 8 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

La valeur brute des immobilisations incorporelles s'élève au 31 décembre 2012 à **135.798 DT**.

Le détail de ces immobilisations au 31 décembre 2012 se présente ainsi :

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES
Au 31 décembre 2012
 (Exprimé en dinars)

DESIGNATION	TAUX <i>D'AMORT</i>	VALEURS BRUTES				AMORTISSEMENTS				VALEUR COMPTABLE NETTE AU 31/12/2012
		AU 01/01/2012	ACQUISIT° du 01/01/2012 au 31/12/2012	CESSION du 01/01/2012 au 31/12/2012	AU 31/12/2012	AU 01/01/2012	DOTATIONS du 01/01/2012 au 31/12/2012	REINTEGRATIONS DES AMORTISS. du 01/01/2012 au 31/12/2012	CUMULE AU 31/12/2012	
Logiciels	33%	93.125	8.500	-	101.625	87.019	5.182	-	92.201	9.424
Licences	33%	32.172	2.001	-	34.173	23.540	7.526	-	31.066	3.107
TOTAUX		125.297	10.501	-	135.798	110.559	12.708	-	123.267	12.531

NOTE 9 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles brutes au 31 décembre 2012 se sont élevées à **4.453.020DT** contre **4.363.729 DT** au 31 décembre 2011, enregistrant une augmentation nette de **89.291 DT**.

Les acquisitions de l'année 2012 sont les suivantes :

IMMOBILISATION	MONTANT EN DT
Installations techniques A et A	5.657
Matériels de transport	69.980
Equipements de bureau	3.925
Matériel informatique	9.729
TOTAL	89.291

Le détail de ces immobilisations au 31 décembre 2012 se présente comme suit :

DESIGNATION	VALEURS BRUTES				AMORTISSEMENTS				VALEUR
	AU 01/01/2012	ACQUISIT° du 01/01/2012 au 31/12/2012	CESSION du 01/01/2012 au 31/12/2012	AU 31/12/2012	AU 01/01/2012	DOTATIONS du 01/01/2012 au 31/12/2012	REINTEGRAT°. du 01/01/2012 au 31/12/2012	CUMULE	COMPTABLE
		AU 31/12/2012	AU 31/12/2012	AU 31/12/2012				NETTE	
Terrain	2.291.768	0	0	2.291.768	0	0	-	0	2.291.768
Constructions	859.351	0	0	859.351	273.199	43 120	-	316.319	543.032
Agenc & Aménag. des constructions	116.812	0	0	116.812	50.368	12.096	-	62.464	54.348
Installations générales A.A.Divers	112.789	5.657	0	118.446	31.093	12.564	-	43.656	74.790
Matériel de transport	615.132	69.980	0	685.112	317.175	92.410	-	409.585	275.527
Matériel informatique	219.711	9.729	0	229.440	99.962	28.480	-	128.442	100.998
Equipements de bureau	138.459	3.925	0	142.384	73.179	14.168	-	87.347	55.037
Immobilisations en cours	9.707	0	0	9.707	-	-	-	-	9.707
TOTAUX	4.363.729	89.291	0	4.353.020	844.976	202.837	-	1.047.813	3.405.207

NOTE 10 : AUTRES ACTIFS

Le détail des autres actifs courants est le suivant :

	(En DT)	
	31 Décembre	
	2012	2011
Charges à répartir	316.740	353.319
Avances aux fournisseurs	94.258	1.512.343
Prêt fonds social à (-) un an	45.039	45.484
Etat, retenue à la source	3.898	5.171
Crédit de TVA à reporter	5.365.942	3.332.690
Personnel avances	13.189	3.059
Compte d'attente	6.663	4.998
Débiteurs divers	6.599	6.599
Dépôt et cautionnement versées	326.478	-
Charges constatées d'avance	167.343	61.160
Autres	348	403
TCL à régulariser	88.159	-
Clients et comptes rattachés société de Groupe	568	1.392
TOTAL VALEUR BRUTE	6.435.224	5.326.617
<i>Provisions pour dépréciation des autres actifs courants</i>	<i>(188.388)</i>	<i>(26 388)</i>
TOTAL NET	6.246.836	5.300.230

NOTE 11 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHES

Les emprunts et les dettes rattachés totalisent en date du 31 décembre 2012 la somme de **147.751.108 DT** contre **117.526.234 DT** au 31 décembre 2011. Le détail est comme suit :

	(en DT)	
	31 Décembre	
	2012	2011
Emprunts (échéances à plus d'un an) (a)	76.420.921	58.934.640
Emprunts (échéances à moins d'un an) (b)	65.881.673	55.851.168
Billets de trésorerie	3.800.000	1.136.764
Dettes rattachées (c)	1.648.514	1.603.662
TOTAL	147.751.108	117.526.234

(a) Les emprunts à plus d'un an au 31 décembre 2012 s'analysent comme suit :

	(En DT)	
	31 décembre	
	2012	2011
▪ Emprunt Obligataire	12.000.000	16.000.000
▪ Emprunt Amen Bank	12.454.925	12.893.476
▪ Emprunts BH	-	-
▪ Emprunts ATTB	4.591.854	7.175.888
▪ Emprunts BIAT	-	105.263
▪ Emprunts BT	3.216.782	6.075.096
▪ Emprunts ATB	4.951.315	3.150.000
▪ Emprunts BTE	1.875.000	4.687.500
▪ Emprunts STB	19.452.371	2.100.000
▪ Emprunts BTL	4.595.340	6.747.417
▪ Emprunts ABC Bank	3.333.333	-
▪ Emprunts BNA	9.950.000	-
Total	76.420.921	58.934.640

(b) Les emprunts à moins d'un an au 31 décembre 2012 s'analysent comme suit :

	31 décembre	
	2012	2011
Echéances à moins d'un an sur Emprunt Obligataire	4.000.000	4.000.000
Echéances à moins d'un an sur crédits à Moyen Terme	61.881.673	51.851.168
TOTAL	65.881.673	55.851.168

(c) Les dettes rattachées représentent les intérêts courus non échus en date de clôture.

Le détail des emprunts se présente comme suit :

TABLEAU DES EMPRUNTS
AU 31 DECEMBRE 2012
(exprimé en D.T)

BANQUE	Montant du Crédit	Solde en début de période	Utilisations 2 012	Rembours 2 012	Soldes 31/12/2012	Fin de période	
						Échéance à Moins d'un an	Échéances à Plus d'un an
B.T1	3 000 000	1 250 028		499 992	750 036	499 992	250 044
B.T2	2 000 000	833 366		333 324	500 042	333 304	166 738
B.T3	1 500 000	450 000		300 000	150 000	150 000	0
B.T4	1 500 000	375 000		300 000	75 000	75 000	0
B.T5	2 000 000	600 014		399 996	200 018	200 018	0
B.T6	2 500 000	1 250 000		500 000	750 000	500 000	250 000
B.T7	1 500 000	750 000		300 000	450 000	300 000	150 000
B.T8	3 000 000	3 000 000		600 000	2 400 000	600 000	1 800 000
B.T9	1 000 000	1 000 000		200 000	800 000	200 000	600 000
	18 000 000	9 508 408	0	3 433 312	6 075 096	2 858 314	3 216 782
BTE 1	5 000 000	1 562 500		1 250 000	312 500	312 500	0
BTE 2	5 000 000	2 812 500		1 250 000	1 562 500	1 250 000	312 500
BTE 3	5 000 000	4 062 500		1 250 000	2 812 500	1 250 000	1 562 500
	15 000 000	8 437 500	0	3 750 000	4 687 500	2 812 500	1 875 000
STB 1	3 000 000	1 650 000		600 000	1 050 000	600 000	450 000
STB 2	1 500 000	825 000		300 000	525 000	300 000	225 000
STB 3	1 000 000	550 000		200 000	350 000	200 000	150 000
STB 4	500 000	275 000		100 000	175 000	100 000	75 000
STB 5	3 000 000	0	3 000 000	300 000	2 700 000	600 000	2 100 000
STB 6	3 000 000	0	3 000 000	300 000	2 700 000	600 000	2 100 000
STB 7	3 000 000	0	3 000 000	300 000	2 700 000	600 000	2 100 000
STB 8	3 000 000	0	3 000 000	292 517	2 707 482	555 111	2 152 371
STB 9	2 000 000	0	2 000 000	200 000	1 800 000	400 000	1 400 000
STB 10	1 000 000	0	1 000 000	100 000	900 000	200 000	700 000
STB 11	1 000 000	0	1 000 000	0	1 000 000	200 000	800 000
STB 12	3 000 000	0	3 000 000	0	3 000 000	600 000	2 400 000
STB 13	6 000 000	0	6 000 000	0	6 000 000	1 200 000	4 800 000
	31 000 000	3 300 000	25 000 000	2 692 517	25 607 482	6 155 111	19 452 371
BTL 1	2 000 000	1 644 735		376 699	1 268 036	398 713	869 323
BTL 2	2 000 000	1 719 856		393 373	1 326 485	416 772	909 713
BTL 3	3 000 000	2 683 826		620 440	2 063 386	655 856	1 407 530
BTL 4	1 500 000	1 340 416		309 728	1 030 687	327 796	702 891
BTL 5	1 500 000	1 411 765		352 941	1 058 824	352 941	705 883
	10 000 000	8 800 598	0	2 053 181	6 747 418	2 152 078	4 595 340
ATTIJARI.B 1	1 000 000						
ATTIJARI.B 2	1 000 000						
ATTIJARI.B 3	1 500 000						

ATTIARL.B 4	1 500 000	900 000		275 000	625 000	300 000	325 000
ATTIARL.B 5	1 500 000	900 000		275 000	625 000	300 000	325 000
ATTIARL.B 6	1 000 000	650 000		200 000	450 000	200 000	250 000
ATTIARL.B 7	1 000 000	650 000		200 000	450 000	200 000	250 000
ATTIARL.B 8	3 000 000	2 250 000		600 000	1 650 000	600 000	1 050 000
ATTIARL.B 9	1 000 000	750 000		225 000	525 000	200 000	325 000
ATTIARL.B 10	1 000 000	750 000		225 000	525 000	200 000	325 000
ATTIARL.B 11	2 000 000	1 912 500		368 431	1 544 069	382 817	1 161 252
ATTIARL.B 12	1 000 000	955 981		183 971	772 011	191 409	580 602
	16 500 000	9 718 481	0	2 552 402	7 166 080	2 574 226	4 591 854
BIAT 1	3 000 000	315 789		315 789	0	0	0
BIAT 2	2 000 000	526 316		421 053	105 263	105 263	0
	5 000 000	842 105	0	736 842	105 263	105 263	0
BNA 1	3 000 000	0	3 000 000	600 000	2 400 000	600 000	1 800 000
BNA 2	4 000 000	0	4 000 000	600 000	3 400 000	800 000	2 600 000
BNA 3	3 000 000	0	3 000 000	450 000	2 550 000	600 000	1 950 000
BNA 4	3 000 000	0	3 000 000	300 000	2 700 000	600 000	2 100 000
BNA 5	1 000 000	0	1 000 000	50 000	950 000	200 000	750 000
BNA 6	1 000 000	0	1 000 000	50 000	950 000	200 000	750 000
	15 000 000	0	15 000 000	2 050 000	12 950 000	3 000 000	9 950 000
ATB1	3 000 000	600 000		600 000	0	0	0
ATB2	3 000 000	600 000		600 000	0	0	0
ATB3	1 500 000	600 000		300 000	300 000	300 000	0
ATB4	2 000 000	1 200 000		400 000	800 000	400 000	400 000
ATB5	1 000 000	600 000		200 000	400 000	200 000	200 000
ATB6	1 000 000	750 000		200 000	550 000	200 000	350 000
ATB7	1 000 000	750 000		200 000	550 000	200 000	350 000
ATB8	1 000 000	750 000		200 000	550 000	200 000	350 000
ATB9	2 000 000	0	2 000 000	300 000	1 700 000	400 000	1 300 000
ATB10	1 500 000	0	1 500 000	225 000	1 275 000	300 000	975 000
ATB11	1 500 000		1 500 000	157 895	1 342 105	315 789	1 026 316
	18 500 000	5 850 000	5 000 000	3 382 895	7 467 105	2 515 789	4 951 316
ABC 1	3 000 000	0	3 000 000	0	3 000 000	1 000 000	2 000 000
ABC 2	2 000 000	0	2 000 000	0	2 000 000	666 667	1 333 333
ABC 3	1 000 000	0	1 000 000	0	1 000 000	1 000 000	0
ABC 4	500 000	0	500 000	0	500 000	500 000	0
	6 500 000	0	6 500 000	0	6 500 000	3 166 667	3 333 333
AMEN BANK5	2 000 000	0		0	0	0	0
AMEN BANK6	6 000 000	699 916		699 918	-2	-2	0
AMEN BANK7	1 000 000	115 994		115 994	0	0	0
AMEN BANK8	1 500 000	259 722		259 722	0	0	0
AMEN BANK9	1 500 000	259 336		259 335	1	1	0
AMEN BANK10	2 000 000	1 071 429		285 714	785 714	285 714	500 000
AMEN BANK11	1 500 000	803 571		214 286	589 285	214 286	374 999

AMEN BANK12	2 500 000	1 250 000		357 143	892 857	357 143	535 714
AMEN BANK13	1 500 000	803 571		214 286	589 285	214 286	374 999
AMEN BANK14	1 000 000	555 556		148 148	407 408	148 148	259 260
AMEN BANK15	1 500 000	807 693		230 769	576 924	230 769	346 155
AMEN BANK16	1 000 000	538 462		153 846	384 616	153 846	230 770
AMEN BANK17	1 000 000	555 552		148 148	407 404	148 148	259 256
AMEN BANK18	1 500 000	825 000		275 000	550 000	300 000	250 000
AMEN BANK19	1 000 000	600 000		200 000	400 000	200 000	200 000
AMEN BANK20	1 000 000	550 000		150 000	400 000	200 000	200 000
AMEN BANK21	1 000 000	600 000		200 000	400 000	200 000	200 000
AMEN BANK22	500 000	300 000		100 000	200 000	100 000	100 000
AMEN BANK23	1 000 000	650 000		200 000	450 000	200 000	250 000
AMEN BANK24	1 000 000	650 000		150 000	500 000	200 000	300 000
AMEN BANK25	1 000 000	700 000		200 000	500 000	200 000	300 000
AMEN BANK26	1 500 000	1 050 000		300 000	750 000	300 000	450 000
AMEN BANK27	3 500 000	2 450 000		525 000	1 925 000	700 000	1 225 000
AMEN BANK28	1 000 000	914 651		183 377	731 275	194 279	536 996
AMEN BANK29	1 000 000	908 428		182 129	726 297	192 957	533 340
AMEN BANK30	1 000 000	909 835		182 424	727 410	193 250	534 160
AMEN BANK31	1 000 000	0	1 000 000	132 525	867 475	188 600	678 875
AMEN BANK32	1 000 000	0	1 000 000	134 287	865 713	187 611	678 102
AMEN BANK33	2 000 000	0	2 000 000	87 004	1 912 997	362 395	1 550 602
AMEN BANK34	1 000 000	0	1 000 000	43 009	956 991	181 113	775 878
AMEN BANK35	1 000 000	0	1 000 000	0	1 000 000	189 181	810 819
	46 000 000	18 828 716	6 000 000	6 332 066	18 496 650	6 041 725	12 454 925
ELBARAKA 1	10 000 000	19 500 000	0	0	19 500 000	19 500 000	0
	10 000 000	19 500 000	0	0	19 500 000	19 500 000	0
EZZITOUNA 1	10 000 000	10 000 000		1 500 000	8 500 000	8 500 000	0
EZZITOUNA 2	1 500 000	0	1 500 000	0	1 500 000	1 500 000	0
EZZITOUNA 3	1 000 000	0	1 000 000	0	1 000 000	1 000 000	0
	12 500 000	10 000 000	2 500 000	1 500 000	11 000 000	11 000 000	0
EMPRUNT OBLIGATAIRE2	20 000 000	20 000 000	0	4 000 000	16 000 000	4 000 000	12 000 000
	20 000 000	20 000 000	0	4 000 000	16 000 000	4 000 000	12 000 000
BT SOTUGAR1	433 200	451 395	0	1 395	450 000	450 000	0
BT SOTUGAR2	657 239	685 369	14 631		700 000	700 000	0
	1 090 439	1 136 764	14 631	1 395	1 150 000	1 150 000	0
BILLET DE TRESORERIE1	7 500 000	0	7 500 000	7 500 000	0	0	0
BILLET DE TRESORERIE2	1 000 000	0	1 000 000	0	1 000 000	1 000 000	0
BILLET DE TRESORERIE3	150 000	0	150 000	0	150 000	150 000	0
BILLET DE TRESORERIE4	1 000 000	0	1 000 000	0	1 000 000	1 000 000	0
BILLET DE TRESORERIE5	500 000	0	500 000	0	500 000	500 000	0
	10 150 000	0	10 150 000	7 500 000	2 650 000	2 650 000	0
TOTAL	235 240 439	115 922 572	70 164 631	39 984 610	146 102 594	69 681 673	76 420 921

NOTE 12 : DETTES ENVERS LA CLIENTELLE

Le détail des dettes envers la clientèle est le suivant :

	(En DT)	
	31 décembre	
	2012	2011
Avances et acomptes reçus des clients	2.578.047	2.446.123
TOTAL	2.578.047	2.446.123

NOTE 13 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

L'analyse des comptes des fournisseurs se présente comme suit :

	(En DT)	
	31 décembre	
	2012	2011
Fournisseurs d'immobilisations louées	3.971.818	1.325.085
Fournisseurs factures non parvenues	724.354	2.591.158
Fournisseurs d'immobilisations louées, effets à payer	16.315.574	14.591.260
Fournisseurs divers	41.512	1.350
TOTAL	21.053.258	18.508.853

NOTE 14 : AUTRES PASSIFS.

Le total des autres passifs courants s'élève au 31 décembre 2012 à **1.744.871 DT** contre **1.603.191 DT** au 31 décembre 2011 s'analysant comme suit :

	(En DT)	
	31 Décembre	
	2012	2011
Dettes provisionnées pour congés payés	354.213	260.738
Personnel, rémunérations dues	1.256	1.231
Avance sur TFP	20.563	20.563
Etat impôts et taxes	254.973	238.521
Organismes sociaux	74.604	81.353
Charges à payer	692.921	548.478
Compte d'attente	59.713	27.479
Assurances	8.813	-
Impôt sur les bénéfices de la période	156.603	249.430
Assurance clients	121.212	175.398
TOTAL	1.744.871	1.603.191

NOTE 15 : CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres au 31 décembre 2012 se sont élevés à **27.141.305 DT** contre **24.686.424 DT** au 31 décembre au 2011 enregistrant une amélioration de **2.454.881 DT**.

Le détail des capitaux propres se présente comme suit :

	(En DT)	
	31 décembre	
	2012	2011
Capital	15.000.000	15.000.000
Prime d'émission	1.500.000	1.500.000
Réserve légale	738.008	547.096
Fonds social	509.901	402.568
Réserves pour réinvestissements exonérés	3.010.000	2.010.000
Fonds pour risques bancaires généraux	220.000	220.000
Autres réserves	2.188.526	1.169.956
Résultats reportés	27.323	1.027.937
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT DE LA PERIODE	23.193.758	21.877.557
Résultat de la période	3.947.547	2.808.867
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES part du groupe	27.141.305	24.706.979
INTERETS DES MINORITAIRES	21.364	20.968

L'analyse des capitaux propres se présente comme suit :

TABLEAU DE MOUVEMENT DES CAPITAUX PROPRES
Au 31 décembre 2012
 (Exprimé en dinars)

	Capital Social	Primes D'émission	Réserves légales	Fonds Social	Réserves pour réinvest.	Autres Réserves	Résultats reportés	Résultat de la période	TOTAL
Solde au 31 décembre 2011	15.000.000	1.500.000	547.096	402.568	2.010.000	1.389.956	1.027.937	2.808.867	24.686.424
Affectations des résultats	0	0	190.912	100.000	1.000.000	1.018.569	499.386	(2.808.867)	-
Dividendes versés sur le bénéfice 2011							(1.500.000)		(1.500.000)
Intérêts sur fonds social				7.333					7.333
Résultat au 31 décembre 2012								3.947.547	3.947.547
Solde au 31 décembre 2012	15.000.000	1.500.000	738.008	509.901	3.010.000	2.408.526	27.323	3.947.547	27.141.305

NOTE 16 : REVENUS DE LEASING

L'évolution des emplois et des ressources au cours de l'exercice 2012 accompagnée du renforcement des produits et de la maîtrise des charges, a permis de dégager des revenus de leasing au 31/12/2012 d'un montant de **17.023.843 DT** contre **14.082.008 DT** au 31/12/2011 enregistrant, ainsi une amélioration de **2.941.835 DT** soit **20,89%**.

L'analyse des revenus de leasing se présente ainsi :

	(En DT)	
	31 décembre	
	2012	2011
Revenus de leasing	16.081.035	13.757.319
Intérêts de retard & intercalaires	483.301	193.735
Variation des produits réservés	(43.251)	(302.634)
Autres produits d'exploitation (*)	502.758	433 588
Total des revenus de Leasing	17.023.843	14.082.008

(*) Le détail des autres produits d'exploitation est le suivant :

	(En DT)	
	31 décembre	
	2012	2011
Frais de rejet	292.613	269.017
Frais de dossiers et de suivi	210.145	164.571
TOTAL	502.758	433.588

NOTE 17 : CHARGES FINANCIERES NETTES :

Les charges financières se sont élevées au 31 décembre 2012 à **7.018.209 DT** contre **6.203.673 DT** au 31/12/2011, enregistrant ainsi une augmentation de **814.536 DT**.

NOTE 18 : PRODUITS DES PLACEMENTS :

Les produits réalisés par le placement de l'excédent de la trésorerie se sont élevés au 31/12/2012 à **48.018 DT** contre **173.345 DT** au 31/12/2011.

NOTE 19 : CHARGES DE PERSONNEL

L'analyse des charges de personnel se présente comme suit :

	(En DT)	
	31 décembre	
	2012	2011
Salaires et compléments de salaires	1.789.258	1.378.549
Congés à payer	93.473	70.000
C.N.S.S	222.204	192.559
Accident de travail	6.145	4.652
Assurance groupe	26.320	18.904
Total des charges de personnel	2.137.400	1.664.664

NOTE 20 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATIONLes autres charges d'exploitation se sont élevées au 31 décembre 2012 à **1.103.327 DT** contre **1.133.793 DT** au 31 décembre 2011. Elles sont analysées comme suit :

	(En DT)	
	31-décembre	
	2012	2011
Achat fournitures	118.514	133.319
Carburant	42.833	45.250
Impôts & taxes	133.631	191.718
Rémunérations d'intermédiaires & honoraires	199.250	132.426
Frais postaux & télécommunication	155.308	173.785
Entretien, réparation et maintenance	94.241	76.181
Déplacements, missions et réceptions	39.170	36.488
Services bancaires	121.315	72.440
Dons et subventions	6.000	5.552
Location	45.889	47.675
Jetons de présence	53.750	58.162
Charges BVMT & STICODEVAM	23.789	15.702
Publicité publication & relations publiques	11.638	59.834
Primes d'assurance	32.783	27.732
Dons pour œuvres sociales	-	30.000
Etude, recherche	6.392	1.451
Electricité et eau	18.824	26.078
TOTAL	1.103.327	1.133.792

NOTE 21 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS PROPRES ET AUX RESORPTIONS DES CHARGES A REPARTIR

Les dotations aux amortissements et résorptions ont enregistré une diminution de **2.070 DT** par rapport au 31 décembre 2011. Elles se détaillent au 31 décembre 2012 comme suit:

(En DT)

	31-décembre	
	2012	2011
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	12.708	14.348
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	202.837	200.818
Dotations aux résorptions des charges à répartir (a)	13.925	16.374
TOTAL	229.470	231.540

(a) la résorption des frais d'émission des emprunts et des primes de remboursement des obligations est présentée au niveau des charges financières

NOTE 22 : DOTATIONS NETTES DES PROVISIONS

Les dotations nettes de la période aux comptes de provision se sont élevées au 31 décembre 2012 à **1.904.129 DT** contre **1.470.468 DT** au 31 décembre 2011. Cette valeur représente les dotations aux provisions affectées pour dépréciation des créances moins les reprises de provisions suite aux recouvrements des créances.

Les dotations nettes aux comptes de provision se détaillent ainsi :

	31-décembre	
	2012	2011
Dotations aux provisions pour dépréciation des créances	3.152.533	2.870.433
Radiation des créances	-	-
Dotations aux provisions pour dépréciation des autres actifs	162.000	-
S/Total	3.314.533	2.870.433
Reprises de provisions suite aux recouvrements des créances	(1.410.404)	(1.399.965)
Reprises sur provisions suite à la radiation des créances	-	-
S/Total	(1.410.404)	(1.399.965)
Dotation nette des provisions	1.904.129	1.470.468

NOTE 23 : AUTRES GAINS ORDINAIRES

Les autres gains ordinaires se sont élevés au 31 décembre 2012 à **329.833 DT**.

Le détail des autres gains ordinaires est le suivant :

	(En DT)	
	31 décembre	
	2012	2011
Divers produits ordinaires	325.190	189.986
Autres produits	4.643	53.736
TOTAL	329.833	243.722

NOTE 24 : IMPOT SUR LES BENEFICES

L'impôt sur les bénéfices a été liquidé sur la base d'un taux réduit de l'impôt sur les bénéfices de **35%**. Le bénéfice fiscal est déterminé compte tenu de la déductibilité totale des provisions, et ce conformément aux dispositions du paragraphe I de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS applicables aux sociétés de leasing.

L'impôt sur les bénéfices de l'exercice 2012 comparé à l'année 2011 se présente comme suit:

	(En DT)	
	31 décembre	
	2012	2011
Impôt sur les bénéfices	1.039.059	980.160
Impôt sur les bénéfices de la période	1.039.059	980.160

NOTE 25 : FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION

Les flux de trésorerie provenant de l'exploitation totalisent au 31 décembre 2012 à (-) **27 169 743 DT** contre (-) **8 639 744DT** au 31 décembre 2011.

Au 31 décembre 2012, ces flux représentent essentiellement les encaissements reçus des clients pour **114.651.961 DT** et les décaissements provenant de l'acquisition des immobilisations destinées à la location pour (-) **129.435.173 DT**.

Le détail des flux d'exploitation est le suivant :

	(En DT)	
	31 décembre	
	2012	2011
Encaissements reçus des clients	114.651.961	89.413.312
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	(5.068.627)	(2.234.894)
Intérêts payées	(7.139.439)	(5.270.932)
Impôts et taxes payés	(3.681.453)	(3.071.130)
Décaissements provenant de l'acquisition des biens en leasing	(129.435.173)	(92.358.344)
Encaissements provenant des biens en leasing	3.651.368	2.308.185
Restitution TVA	-	2.695.206
Autres flux de trésorerie	(148.380)	(121.147)
TOTAL DES FLUX D'EXPLOITATION	(27.169.743)	(8.639.744)

NOTE 26 : FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT

Au 31 décembre 2012, les flux de trésorerie provenant des activités d'investissement totalisent (-) **149.325 DT** contre (-) **2.525.296 DT** au 31 décembre 2011 présentant le détail suivant :

	(En DT)	
	31 décembre	
	2012	2011
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(102.456)	(2.455.667)
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	0	0
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations Corporelles	(110.000)	(126.512)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	63.131	56.883
TOTAL FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	(149.325)	(2.525.296)

NOTE 27 : FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT

Au 31 décembre 2012, les flux de trésorerie provenant des activités de financement présentent un total de **28 680 021 DT** contre (-) **4 394 615 DT** au 31 décembre 2011.

Le détail des flux de trésorerie provenant des activités de financement se présente ainsi:

	(En DT)	
	31 Décembre	
	2012	2011
<i>Encaissement suite à l'émission d'actions</i>	-	-
<i>Dividendes et autres distributions</i>	(1.500.000)	(1.500.000)
<i>Encaissements provenant des emprunts</i>	70.198.292	40.972.422
<i>Remboursements d'emprunts & B.T.</i>	(40.018.271)	(43.867.037)
TOTAL	28.680.021	(4.394.615)

Note 28 : parties liées

Les parties liées de la société se détaillent comme suit :

Parties liées	Nature de la relation
▪ ERRYADA SICAR	Filiale
▪ ERRYADA IMMOBILIERE	Société à dirigeants communs
▪ Société appartenant au Groupe BEN AYED	
- Société PROSID	
- Société ELECTRIA	
- Société INTERMETAL SA	Sociétés détenues par l'administrateur HEDI BEN AYED
- Société Nouvelle de Construction SNC	
- Société Technique Industrielle et Commerciale	
- Société SITEL	
- Société TRANSIDER	
▪ Société appartenant au Groupe BEN AMOR	
- Société SOGEF	
- Société Tunisienne d'Equipement des Foire	Sociétés détenues par l'administrateur Bechir BEN AMOR
- Société SOGEFOIRES	
- Société SOGEGAT ELECTRONIQUE	
- Société Régionale d'Organisation des Foires et Expositions	

Les opérations réalisées avec les sociétés appartenant au groupe **BEN AYED** concernent **19** contrats de leasing et se détaillent comme suit :

Société	Nombre de contrats en cours	En cours au 31/12/2012	Impayés au 31/12/2012	Produits de l'exercice 2012
<i>Société PROSID</i>	2	102.260	16	8.534
<i>Société ELECTRIA</i>	1	27.635	0	1.398
<i>Société INTERMETAL SA</i>	4	180.302	(1)	10.269
<i>Société Nouvelle de Construction SNC</i>	8	565.607	2	34.920
<i>Société Technique Industrielle et Commerciale</i>	3	109.802	0	8.321
<i>Société TRANSIDER</i>	1	72.575	1	5.984
Total	19	1.058.181	18	69.426

Les opérations réalisées avec les sociétés appartenant au groupe **BEN AMOR** concernent **8** contrats de leasing et se détaillent comme suit :

Société	Nombre de contrats en cours	En cours au 31/12/2012	Impayés au 31/12/2012	Produits de l'exercice 2012
Société SOGEF	2	1.302	(1)	31.182
Société Tunisienne d'Equipement des Foire	4	123.867	25.113	33.560
Société SOGEFOIRES	1	850	38.558	19.801
Société SOGEGAT ELECTRONIQUE	1	1	5.074	0
Total	8	126.020	68.744	84.543

Note 29 : Intérêts à échoir sur contrats actifs :

Les intérêts à échoir sur contrats actifs présentent au 31/12/2012 un solde de 26 641 161 Dinars contre 21 475 678 Dinars au 31/12/2011. Leur détail se présente ainsi :

	(En TND)	
	31 Décembre	
<i>Intérêts à échoir sur contrats actifs :</i>	2012	2011
à moins d'1 an	13.605.201	11.523.260
entre 1 et 5 ans	12.968.883	9.901.524
à plus de 5 ans	67.077	50.894
Total	26.641.161	21.475.678

Note 30 : Evénements postérieurs à la date de clôture.

- Les états financiers arrêtés au **31 décembre 2012** tiennent compte des événements survenus postérieurement à cette date et jusqu'au 28 mars 2013, date d'arrêté des comptes par le conseil d'administration de la société.
- Suite à la demande de restitution du crédit de la TVA, la société a reçu, en date du **28 Février 2013**, une notification de l'avis de vérification approfondie de sa situation fiscale au titre de tous les impôts auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du **1^{er} Janvier 2009** au **31 Décembre 2011**.

Les travaux de vérification sont en cours.

**AVIS DES COMMISSAIRES AUX
COMPTES**



Abdelhedi DJEMEL & Associés
34, Av H. Bourguiba – Bur N° 05 - 6000 - Gabès
Cléopâtre Center –Bur A 3-7 - Centre Urbain Nord
1082 – Tunis
Téléphone : + 216 75 27 23 33 / 71 947 297
Télécopie : + 216 75 27 45 27 / 71 822 328
E-mail : ada@topnet.tn



F.M.B.Z. KPMG TUNISIE
Les Jardins du Lac, BP n° 317
Publiposte Rue Lac Echkel
Les Berges du Lac, 1053 Tunis,
Tunisie
Téléphone: + 216 71 194 344
Télécopie: + 216 71 194 320
E-mail: tn-fmfbz@kpmg.com

Tunis le 29 Avril 2013

**MESSIEURS LES ACTIONNAIRES
DE LA SOCIETE EL WIFACK Leasing**

Avenue Habib Bourguiba, Médenine 4100

Objet : Avis des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés du groupe EL WIFACK Leasing arrêtés au 31 Décembre 2012

Messieurs les actionnaires,

En vertu de l'article 471 du code des sociétés commerciales et de l'article 35 de la loi 2001-65 du 10 Juillet 2001 relative aux établissements de crédit, et en notre qualité de commissaires aux comptes, nous avons procédé à l'audit des états financiers consolidés ci-joints du groupe « **EL WIFACK Leasing** » arrêtés au **31 Décembre 2012** comprenant le bilan ainsi que l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, et couvrant la période allant du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2012, et des notes aux états financiers.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers consolidés

Les comptes consolidés dégagent un total du bilan de **200 289 953 DT**, un résultat consolidé de **3 947 547 DT** et un flux d'exploitation négatif de **27 169 743 DT** et sont arrêtés par votre conseil d'administration. Le conseil d'administration est responsable de l'établissement de la présentation sincère de ces états financiers consolidés, conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie, aux lois, à la réglementation en vigueur, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des commissaires aux comptes

Notre responsabilité consiste à exprimer sur ces états financiers consolidés, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles régissant la profession. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les présentations d'ensemble.

Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci après.

*ADA Expert**FMBZ KPMG Tunisie****Opinion***

Compte tenu des diligences accomplies, nous certifions que les états financiers consolidés du groupe « **EL WIFACK LEASING** » arrêtés au 31 Décembre 2012, sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

Paragraphe post opinion

Sans remettre en cause l'opinion ci-dessus exprimée, et comme indiqué au niveau de la note aux états financiers n° 30, nous attirons l'attention que suite à la demande de restitution du crédit de la taxe sur la valeur ajoutée déposée par la société mère **EL WIFACK Leasing**, la dite société a reçu, en date du **28 Février 2013**, une notification de l'avis de vérification approfondie de sa situation fiscale au titre de tous les impôts auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du **1^{er} Janvier 2009** au **31 Décembre 2011**. Les travaux de vérification sont en cours et aucun avis de redressement n'est encore notifié à la société. Ainsi, l'estimation du risque réel associé à cette situation dépend des résultats du redressement fiscal qui seront notifiés par l'administration.

En outre, les informations sur la situation financière et sur les comptes du Groupe «**EL WIFACK LEASING**», fournies dans le rapport du Conseil d'Administration et dans les documents mis à la disposition des actionnaires, sont conformes à celles contenues dans les états financiers susmentionnés.

Les commissaires aux comptes**ADA Expert****F.M.B.Z KPMG TUNISIE****Abdelhedi DJEMEL****Moncef BOUSSANNOUGA ZAMMOURI**

Etats financiers annuels de SICAV**SICAV BH PLACEMENT**

SICAV BH PLACEMENT publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2012 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 20 mai 2013. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes **ProAudit** représenté par **M. Tarak ZAHAF**.

BILAN
Au 31 Décembre 2012
 (unité : TND)

<u>ACTIF</u>		31/12/2012	31/12/2011
	Notes		
AC - 1 Portefeuille-titres	3 - 1	3 890 885	4 533 401
a- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		2 937 775	3 495 130
b- Obligations et valeurs assimilées		953 110	1 038 271
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		843 281	1 044 696
a- Disponibilités		843 281	1 044 696
AC 3 - Créances d'exploitation		372	-
a- Dividendes & intérêts à recevoir		372	-
TOTAL ACTIF		4 734 538	5 578 097
<u>PASSIF</u>			
PA 1 - Opérateurs créditeurs	3 - 2	6 335	6 653
PA 2 - Autres créditeurs divers	3 - 3	244 092	246 139
TOTAL PASSIF		250 427	252 792
<u>ACTIF NET</u>			
CP1 - Capital		4 384 464	5 162 606
CP- 2 Sommes distribuables		99 647	162 699
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		110	5
b- Sommes distribuables de l'exercice	3 - 4	99 537	162 694
TOTAL ACTIF NET	3 - 5	4 484 111	5 325 305
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		4 734 538	5 578 097

ETAT DE RESULTAT
Période allant du 01 Janvier au 31 Décembre 2012
 (Unité en TND)

		<i>Période du 01/01/2012 au 31/12/2012</i>	<i>Période du 01/01/2011 au 31/12/2011</i>
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille-titres</u>	4-1	133 666	209 802
a- Dividendes		94 595	163 614
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées		39 071	46 188
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	4-2	5 572	4 322
TOTAL REVENUS DES PLACEMENTS		139 238	214 124
<u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u>	4-3	22 474	22 506
REVENU NET DES PLACEMENTS		116 764	191 618
<u>CH 2 - Autres charges</u>	4-4	24 426	29 334
RESULTAT D'EXPLOITATION		92 338	162 284
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>		7 199	410
Sommes distribuables de la période		99 537	162 694
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>		(7 199)	(410)
* Variation des +/- values potentielles sur titres		(394 943)	259 346
* +/- values réalisées sur cession des titres		(205 869)	(688 776)
* Frais de négociation		(124 565)	(89 418)
RESULTAT NET DE LA PERIODE		(633 039)	(356 564)

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période allant du 01 Janvier au 31 Décembre 2012
 (Unité en TND)

	<i>Période du 01/01/2012 au 31/12/2012</i>	<i>Période du 01/01/2011 au 31/12/2011</i>
<u>AN 1 - Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>		
a- Résultat d'exploitation	92 338	162 284
b- Variation des +/- values potentielles sur titres	(394 943)	259 346
c- +/- values réalisées sur cession de titres	(205 869)	(688 776)
d- Frais de négociation des titres	(124 565)	(89 418)
<u>AN 2 - Distribution des dividendes</u>	162 451	229 195
<u>AN 3 - Transactions sur le capital</u>		
a- Souscriptions	698 751	62 450
* Capital	1 689 400	137 500
* Régularisation des sommes non distribuables	(1 003 866)	(76 513)
* Régularisation des sommes distribuables	13 217	1 463
b- Rachats	744 455	16 431
* Capital	1 716 400	33 600
* Régularisation des sommes non distribuables	(978 101)	(17 796)
* Régularisation des sommes distribuables	6 156	627
VARIATION DE L'ACTIF NET	(841 194)	(539 738)
AN 4 - Actif net		
a- En début de période	5 325 305	5 865 043
b- En fin de période	4 484 111	5 325 305
<u>AN 5 - Nombre d'actions</u>		
a- En début de période	114 741	113 702
b- En fin de période	114 471	114 741
VALEUR LIQUIDATIVE	39,172	46,413
AN 6 - TAUX DE RENDEMENT	-12,54%	-6,12%

Notes aux états financiers
(Les chiffres sont exprimés en dinars)

1. Note sur le référentiel d'élaboration des états financiers trimestriels

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2012 ont été établis conformément aux dispositions des normes comptables tunisiennes et notamment les normes comptables relatives aux OPCVM.

2. Note sur les bases de mesure et les principes comptables pertinents appliqués

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuilles-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leurs prix d'achats, les frais encourus à l'occasion d'achats sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2-2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que « *somme non distribuable* ». Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur du marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2012 ou à la date antérieure la plus récente.

Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant les dix dernières séances de bourse précédant la date du 31/12/2012, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent.

2-3 Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur de marché à la date du 31/12/2012 ou par rapport à la date antérieure la plus récente. La différence par rapport au prix d'achat à la clôture précédente constitue, selon les cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que « *somme non distribuable* ».

Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements en obligations et valeurs similaires non admis à la cote demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

2-4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de la valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que « *somme non distribuable* ». Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3-Note sur le bilan :**3-1 Note sur le Portefeuille titres :**

Désignation du titre	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Val. au 31.12.2012	% actif	% actif net	Note / garantie
Actions :	490 968	3 560 804	2 934 279	61,98%	65,44%	
AMEN BANK	4 551	163 722	158 216	3,34%	3,53%	
AMS	1 484	23 362	16 337	0,35%	0,36%	
ATTIJARI LEASING	2 300	97 934	87 161	1,84%	1,94%	
CARTHAGE CEMENT	36 320	141 796	129 662	2,74%	2,89%	
EL WIFACK LEASING	400	5 884	5 800	0,12%	0,13%	
GIF	47 394	333 161	249 387	5,27%	5,56%	
HEXABYTE NS 2012	3 081	29 687	20 929	0,44%	0,47%	
ICF NS J 01012012	219	4 302	8 563	0,18%	0,19%	
MODERN LEASING	58 434	614 077	384 729	8,13%	8,58%	
NAKL	2 000	25 488	23 100	0,49%	0,52%	
POULINA GH HOLDING	3 284	22 974	21 697	0,46%	0,48%	
SALIM	18 163	458 672	465 009	9,82%	10,37%	
SFBT	2 330	32 153	29 593	0,63%	0,66%	
SITS	21 000	69 230	65 016	1,37%	1,45%	
SITS NS 2012	4 642	14 390	14 390	0,30%	0,32%	
SOMOCER	58 557	157 592	147 915	3,12%	3,30%	
SOPAT	62 273	251 505	178 225	3,76%	3,97%	
SOTETEL	1 000	7 000	6 310	0,13%	0,14%	
SOTUMAG	15 980	29 239	28 125	0,59%	0,63%	
SOTUVER	1 790	16 810	15 091	0,32%	0,34%	
STAR	104	15 902	14 765	0,31%	0,33%	
TEL NET HOLDING	35 343	322 247	238 318	5,03%	5,31%	
TPR	50 109	289 167	251 597	5,31%	5,61%	
TUNINVEST	3 838	37 229	32 047	0,68%	0,71%	
TUNISAIR	19 367	31 592	27 307	0,58%	0,61%	
TUNIS-RE	37 005	365 689	314 987	6,65%	7,02%	

Obligations:	11 000	948 967	953 110	20,13%	21,26%	
AMEN BANK 2009 (B)	5 000	399 967	403 669	8,53%	9,00%	A B
BH 2009	5 000	461 500	461 554	9,75%	10,29%	BH
CHO 2009	1 000	87 500	87 887	1,86%	1,96%	BIAT
Droits :	69 947	4 198	3 497	0,07%	0,08%	
DA AMS	7	2	0	0,00%	0,00%	
SOMC DA 1/45 211212	69 930	4 196	3 497	0,07%	0,08%	
TUNIS-RE DATT	10	0	0	0,00%	0,00%	
Total Général	571 915	4 513 969	3 890 885	82,18%	86,77%	

3-2 Opérateurs créditeurs :

Le solde de ce poste s'élève à **6 335** dinars au 31-12-2012 et se détaille comme suit :

Désignation	31.12.12	31.12.11
Rémunération du gestionnaire à payer	5 155	5 473
Rémunération du dépositaire	1 180	1 180
Total	6 335	6 653

3-3 Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31-12-2012 à **244 092** dinars et se détaille comme suit :

Désignation	31.12.12	31.12.11
Jetons de présence	3 730	3 750
Actionnaires dividendes à payer	220 891	221 480
Redevances CMF à payer	358	450
Etat retenues à la source	26	53
Honoraires CAC à payer	13 826	14 996
Rémunération P.conseil & DG	150	300
TCL à payer	8	8
Autres créditeurs	5 103	5 103
Total	244 092	246 139

3-4 Notes sur les sommes distribuables de l'exercice :

Les sommes distribuables correspondent au résultat distribuable de l'exercice et des exercices antérieurs augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions. Le solde de ce poste au 31-12-2012 se détaille ainsi :

Désignations	Résultat d'exploitation	Régularisation	Sommes distribuables
Exercice antérieur	162 284	410	162 694
Exercice en cours	92 338	7 199	99 537

3-5 Note sur le capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 01-01-2012 au 31-12-2012 se détaillent ainsi :

Libellés	31.12.2012
Capital au 1^{ER} janvier	
En nominal	11 474 100
Frais de négociation	(89 418)
Différence d'estimation	259 346
Plus / Moins values réalisés	(688 776)
Régularisations	(5 629 948)
Capital en VL	5 325 304
Nombre de titre	114 741
Souscriptions réalisés (en nominal)	
Montant	1 689 400
Nombre de titres	16 894
Rachats effectués (en nominal)	
Montant	1 716 400
Nombre de titres	17 164
Capital au 31.12	
En nominal	11 447 100
Frais de négociation	(124 565)
Différences d'estimation	(394 943)
Plus / Moins values réalisés	(205 869)
Régularisations	(6 237 612)
Capital en VL	4 484 111
Nombre de titres	114 471
Nombre d'actionnaires	176

4 - Note sur l'état de résultat :**4-1- Notes sur les revenus du portefeuille titre :**

Les revenus du portefeuille titres totalisent au 31 Décembre 2012 la somme de **133 666** dinars et se détaillent ainsi :

Revenus	31.12.2012	31.12.2011
Dividendes	94 595	163 614
Revenus des obligations & valeurs assimilées	39 071	46 188
Total	133 666	209 802

4-2- Note sur les revenus des placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2012 à **5 572** dinars et se détaille ainsi :

Intérêts	31.12.2012	31.12.2011
Placement à terme (*)	5 572	4 322
Total	5 572	4 322

(*) La rubrique placement monétaire concerne les agios créditeurs encaissés trimestriellement sur la base d'une échelle d'intérêt fournis par la BH.

4-3 Charges de gestion des placements :

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2012 à **22 474** dinars et se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2012	31.12.2011
Rémunération du gestionnaire	21 294	21 326
Rémunération du dépositaire	1 180	1 180
Total	22 474	22 506

4-4 Autres charges :

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2012 à **24 426** dinars et se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2012	31.12.2011
Redevances CMF	4 915	5 216
Honoraires commissaires aux comptes	12 262	15 584
Jetons de présence	3 730	3 750
Rémunération du président de conseil & DG	3 177	4 235
TCL	342	535
Autres charges	-	14
Total	24 426	29 334

4-5 Ratios de gestion des placements :

- **Charges de gestion des placements / actif net** soit : $22\,474 / 4\,484\,111 = 0,5\%$
- **Autres charges / actif net** soit : $24\,426 / 4\,484\,111 = 0,54\%$

4-6 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

- La gestion de la SICAV BH PLACEMENT est confiée à la SIFIB BH ; celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contrepartie, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0.45% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

- La BANQUE DE L'HABITAT assure les fonctions de dépositaire pour la SICAV BH PLACEMENT. Elle est chargée à ce titre :

- ❖ de conserver les titres et les fonds de la société.
- ❖ d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement des rachats aux actionnaires sortants.

En contrepartie de ces services, la Banque de l'Habitat perçoit une rémunération de 1.000 DT (H.T) par an.

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 Décembre 2012

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 5 Avril 2012, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la Société «SICAV-BH P» pour l'exercice clos le 31 décembre 2012, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 4 734 538, un actif net de D : 4 484 111 et un déficit de D : 633 039, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société «SICAV-BH P», comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2012, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3. A notre avis, les états financiers de la Société «SICAV-BH P», annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 Décembre 2012, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous formulons les observations suivantes :

- Les emplois en portefeuille titres enregistrés au 31 décembre 2012, 82,18% du total actif dépassant ainsi le seuil de 80% fixé par l'article 2 du décret 2001-2278 portant application de l'article 29 du code des organismes de placement collectif.

- Les emplois en titres (actions et obligations) « Amen bank » représentent à la clôture de l'exercice 11,87% de l'actif, se situant ainsi au dessus du seuil de 10% prévu par l'article 29 de la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001, portant promulgation du code des organismes de placement collectif.

Vérifications et informations spécifiques

4. En application des dispositions de l'article 3 (nouveau) de la loi 94-117, portant réorganisation du marché financier, telle que modifiée par les textes subséquents, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux normes professionnelles appliquées en la matière, nous n'avons pas relevé des insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne de la société.

5. En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 1er) du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Tunis, le 05 Avril 2013

Le commissaire aux comptes

ProAudit

Mr. Tarak ZAHAF

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES AU TITRE
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes de la de la société SICAV BH PLACEMENT, nous vous présentons notre rapport spécial sur les conventions réglementées prévues par les articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales

I. Conventions réglementées

1.1. Convention conclues au cours de l'exercice 2012

En application des dispositions des articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales, nous portons à votre connaissance que nous n'avons pas été informés par votre conseil d'administration d'opérations conclues par votre société avec l'une des personnes prévues par ces articles.

Par ailleurs, nos travaux n'ont pas révélé l'existence de telles opérations.

1.2. Conventions conclues au cours des exercices précédents et qui continuent à produire des effets au cours de l'exercice 2012

Nous vous informons que la convention de dépositaire conclue entre votre société et la Banque de l'Habitat, continue à produire ses effets au cours de l'exercice 2012. Les honoraires de dépositaire s'élèvent à 1 000 hors taxes.

II. Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants

- Le conseil d'administration du 16 décembre 2011 a décidé de porter l'indemnité brute annuelle du président du conseil d'administration à 4.235 dinars, qui sera déduite des frais de gestion du gestionnaire.
- Le Directeur Général de la société a perçu une indemnité annuelle brute de 2 118 dinars.
- L'assemblée générale ordinaire du 10 Mai 2012 statuant sur les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2011 a fixé le montant brut des jetons de présence à 625 Dinars par administrateur. Les jetons de présence servis à ce titre au cours de l'exercice 2012 totalisent un montant brut de 3 750 Dinars.

Tunis, le 05 Avril 2013

Le commissaire aux comptes

ProAudit

Mr. Tarak ZAHAF

STRATEGIE ACTIONS SICAV

STRATEGIE ACTIONS SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2012 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 24 mai 2013. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes **ECC MAZARS** représenté par

M. Mourad FRADI.

BILANS COMPARES ARRETES AUX 31 DECEMBRE 2012 ET 31 DECEMBRE 2011

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	31/12/2012	31/12/2011
<u>ACTIF</u>			
<i>Portefeuille-titres</i>			
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		11 432 959	11 666 095
Obligations et valeurs assimilées		378 252	589 512
Titres OPCVM		284 657	346 611
	3.1	12 095 868	12 602 218
<i>Placements monétaires et disponibilités</i>			
Placements monétaires	3.2	499 801	1 895 094
Disponibilités	3.3	3 135 660	1 587 554
		3 635 461	3 482 648
<i>Créances d'exploitations</i>			
<i>Autres actifs</i>			
TOTAL ACTIF		15 731 329	16 084 866
<u>PASSIF</u>			
Opérateurs créditeurs	3.4	63 404	58 972
Autres créditeurs divers	3.5	7 756	8 322
TOTAL PASSIF		71 160	67 294
<u>ACTIF NET</u>			
Capital	3.6	15 555 105	15 978 886
Sommes distribuables	3.7	105 064	38 686
Sommes distribuables des exercices antérieurs			<88 633>
Sommes distribuables de l'exercice		105 064	127 319
ACTIF NET		15 660 169	16 017 572
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		15 731 329	16 084 866

ETAT DE RESULTAT

COMPARES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2012 & 31 DECEMBRE 2011

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	31/12/2012	31/12/2011
<u>Revenus du portefeuille-titres</u>		336 163	270 489
Dividendes	4.1	310 927	250 022
Revenus des obligations et valeurs assimilées	4.2	25 236	20 467
Revenus des autres valeurs			
<u>Revenus des placements monétaires</u>	4.3	95 050	116 599
<i>Total des revenus des placements</i>		431 213	387 088
<u>Charges de gestion des placements</u>	4.4	<259 703>	<217 169>
-			
<i>Revenu net des placements</i>		171 510	169 919
Autres produits			
Autres charges	4.5	<44 158>	<42 274>
<i>Résultat d'exploitation</i>		127 352	127 645
_ Régularisation du résultat d'exploitation		<22 288>	<326>
<i>Sommes distribuables de la période</i>		105 064	127 319
_ Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		22 288	326
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		<97 535>	11 183
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres		799 500	153 861
Frais de négociation		<28 432>	<29 919>
Résultat net de la période		800 885	262 770

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
COMPARES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2012 & 31 DECEMBRE 2011
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	31/12/2012	31/12/2011
<u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>		800 885	262 770
Résultat d'exploitation		127 352	127 645
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		<97 535>	11 183
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		799 500	153 861
Frais de négociation		<28 432>	<29 919>
<u>Distributions de dividendes</u>		<42 341>	
<u>Transactions sur le capital</u>		<1 115 947>	<7 982 576>
Souscriptions		3 629 668	3 244 014
Capital		3 372 404	3 488 479
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice		253 322	<229 456>
Régularisation des sommes distribuables		3 942	<15 009>
Rachats		<4 745 615>	<11 226 590>
Capital		<4 434 523>	<11 882 274>
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice		<303 870>	507 834
Régularisation des sommes distribuables		<22 576>	62 738
Droit de sortie		15 354	85 112
<u>Variation de l'actif net</u>		<357 403>	<7 719 806>
<u>Actif net</u>			
- En début de période		16 017 572	23 737 378
- En fin de période		15 660 169	16 017 572
-			
<u>Nombre d'actions</u>			
- En début de période		6 785	10 464
- En fin de période		6 334	6 785
-			
<u>Valeur liquidative</u>		2 472,398	2 360,733
<u>Taux de rendement</u>		4,97%	4,07%

Notes aux états financiers
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2012
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

1 – PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société STRATEGIE ACTIONS SICAV est une société d'investissement à capital variable de type mixte, régie par le Code des Organismes de Placement Collectif.

Elle a été créée le 29 décembre 2005 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion du portefeuille titres de la SICAV est assurée par la société SMART ASSET MANAGEMENT.

TUNISIE VALEURS a été désignée distributeur exclusif des titres de la SICAV.

L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds de la SICAV.

La société STRATEGIE ACTIONS SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

2 – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 décembre 2012 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par la société pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant dix séances de bourse consécutives, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent.

2.3. Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires admises à la cote sont évalués à la date d'arrêté à la valeur de marché du 31 décembre 2012, ou à la date antérieure la plus récente. Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et Bons de Trésors sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

2.4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leurs valeurs comptables. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.5 Capital social

Le capital social est quotidiennement augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

2.6 Le résultat net de la période

Le résultat net de la période est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres et des placements monétaires diminué des autres charges.
- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins values réalisées et/ou potentielles sur actions et obligations et diminué des frais de négociation.

2.7 Sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent au résultat d'exploitation de la période majoré de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

La régularisation des distributions de l'exercice en cours est égale à une fraction du prix d'émission et de rachat, calculée au prorata des résultats d'exploitation.

3 – NOTES SUR LE BILAN**3.1 Portefeuille titres :**

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2012 se détaille comme suit:

A- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés admis à la cote

<u>Titre</u>	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur Actuelle</u>	<u>% actif</u>
ADWYA	12 300	77 959	98 228	0,62%
AIR LIQUIDE	489	176 068	176 040	1,12%
AMEN BANK	10 266	343 139	356 897	2,27%
AMS	3 400	34 000	37 431	0,24%
ARTES	16 938	165 116	143 533	0,91%
ASSAD	54 085	500 143	463 454	2,95%
ASTREE	1 225	29 188	85 064	0,54%
ATL	34 165	147 124	110 592	0,70%
ATTIJARI BANK	16 420	276 525	243 082	1,55%
ATTIJARI LEASING	13 000	446 240	492 648	3,13%
BIAT	986	55 670	62 498	0,40%
BNA	9 000	107 472	77 922	0,50%
BT	40 000	436 045	479 560	3,05%
CARTHAGE CEMENT	109 500	350 345	390 915	2,48%
CIL	16 569	282 794	257 002	1,63%
ELECTROSTAR	7 181	76 066	139 469	0,89%
ENNAKL AUTOMOBILES	7 795	76 355	90 032	0,57%
ESSOUKNA	91 690	618 169	963 203	6,12%
G.I.F	70 467	441 991	370 797	2,36%
HEXABYTE	3 192	25 172	21 683	0,14%
I.C.F.	1 430	53 261	67 745	0,43%
I.C.F. NS 2012 1/4	1 339	37 262	52 355	0,33%
LES CIMENTS DE BIZERTE	14 875	142 492	101 210	0,64%
MAGASIN GENERAL	1 700	225 934	293 172	1,86%
POULINA G H	21 952	164 391	145 037	0,92%
S.N.M.V.T	9 948	294 224	275 371	1,75%
SERVICOM	13 100	118 568	183 754	1,17%
SFBT	34 500	483 508	438 185	2,79%
SIMPAR	22 325	810 956	1 508 456	9,59%

SITS	64 500	225 312	199 692	1,27%
SITS NS 2012	12 000	41 919	36 600	0,23%
SOMOCER	133	282	336	0,00%
SOTETEL	9 860	82 982	62 217	0,40%
SOTRAPIL	27 650	389 331	434 105	2,76%
SOTUVER	63 346	436 297	534 070	3,39%
STAR	434	59 815	61 615	0,39%
TELNET HOLDING	41 316	321 009	278 594	1,77%
TL DS 2012	14 048	667	421	0,00%
TPR	35 848	182 076	179 993	1,14%
TUNINVEST-SICAR	21 853	176 779	182 473	1,16%
TUNIS RE	75 800	818 102	645 210	4,10%
TUNISIE LEASING	14 048	385 948	317 484	2,02%
UBCI	6 200	227 931	223 261	1,42%
UIB	8 388	148 281	151 553	0,96%
Total actions, valeurs assimilées et droits rattachés		10 492 908	11 432 959	72,66%

B- Titres OPCVM

Titre	<u>Nombre de</u>	<u>Coût</u>	<u>Valeur Actuelle</u>	<u>% actif</u>
	<u>titres</u>	<u>d'acquisition</u>		
MAXULA INVEST SICAV	100	10 347	10 429	0,07%
FCP SAFA	300	30 553	33 795	0,21%
FCP SMART EQUITY	155	186 934	240 434	1,53%
Total Titres OPCVM		227 834	284 657	1,81%

C- Obligations et valeurs assimilées

Titre	<u>Nombre de</u>	<u>Coût</u>	<u>Valeur Actuelle</u>	<u>% actif</u>
	<u>titres</u>	<u>d'acquisition</u>		
FCC BIAT CREDIMMO 1	200	155 316	156 187	0,99%
STB 2008/2	2 000	166 481	173 556	1,10%
TL 2011/1 F	200	15 800	16 241	0,10%
TL 2011/2 F	400	32 000	32 268	0,21%
Total Obligations et valeurs assimilés		369 597	378 252	2,40%
TOTAL		11 090 339	12 095 868	76,87%

Les entrées en portefeuilles titres au cours de l'exercice 2012 se détaillent comme suit :

	<u>Coût</u>
	<u>d'acquisition</u>
Actions	5 634 831
Obligations	17 780
	5 652 611

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2012 se détaillent comme suit :

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Intérêts courus</u>	<u>Prix de Cession</u>	<u>Plus ou moins values réalisées</u>
Actions	5 759 927	-	6 560 748	800 821
Titres OPCVM	72 433	-	73 318	885
Obligation	227 471	27 254	252 519	< 2 206>
	6 059 831	27 254	6 886 585	799 500

3.2 Placements monétaires :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2012 se détaille comme suit :

	<u>Valeur nominale</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% actif</u>
<u>Billets de trésorerie</u>				
ATTIJARI LEASING au 04/01/2013	500 000	498 010	499 801	3,18%
Total billets de trésorerie	500 000	498 010	499 801	3,18%

3.3 Disponibilités:

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2012 se détaille comme suit:

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Dépôt à vue Amen Bank Pasteur	2 555 613	1 256 906
Ventes de titres à encaisser	342 058	353 553
Amen Bank Pasteur	270 936	3 067
Intérêt courus sur dépôt à vue	42 532	8 623
Achats de titres à régler	< 66 973 >	<9 337 >
Retenue à la source/dépôt à vue	< 8 506 >	<1 725 >
Liquidation émissions/rachats	-	<23 533 >
	3 135 660	1 587 554

3.4 Opérateurs créditeurs:

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2012 se détaille comme suit:

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Rémunération du gestionnaire et du distributeur exclusif à payer	60 788	56 560
Rémunération du dépositaire à payer	2 616	2 412
	63 404	58 972

3.5 Autres créiteurs divers:

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2012 se détaille comme suit:

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Honoraires du commissaire aux comptes	3 319	2 340
TCL à payer	2 596	1 980
Redevance CMF	1 413	1 366
Retenue à la source à payer	428	2 636
	<u>7 756</u>	<u>8 322</u>

3.6 Capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012 se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2012</u>
Capital au 1^{er} janvier 2012	
En Nominal	15 978 886
Nombre de titres	6 785
Nombre d'actionnaires	154
Souscriptions réalisées (En Nominal)	
Montant	3 372 404
Nombre de titres	1 432
Nombre d'actionnaires entrants	23
Rachats effectués (En Nominal)	
Montant	4 434 523
Nombre de titres	1 883
Nombre d'actionnaires sortants	24
Autres mouvements	
Frais de négociation	< 28 432 >
Différences d'estimation (+/-)	< 97 535 >
Plus ou moins-value réalisée	799 500
Droit de sortie	15 353
Régularisations	< 50 556 >
Résultat antérieur incorporé au capital	8 (i)
Capital au 31 décembre 2012	
Montant	15 555 105
Nombre de titres	6 334
Nombre d'actionnaires	153
Taux de rendement	4,97% (ii)

(i) L'assemblée générale ordinaire du 18 mai 2012 a décidé d'intégrer le reliquat non distribuable provenant des arrondis au capital social.

(ii) Le calcul du taux de rendement a été effectué en tenant compte d'un dividende distribué en 2012 de 5,701 DT par action.

3.7 Sommes distribuables :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2012 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Résultat d'exploitation	127 352	127 645
Régularisations du résultat d'exploitation	<22 288 >	<326 >
	<u>105 064</u>	<u>127 319</u>

4 – NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT**4.1 Dividendes :**

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2012 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Dividende SIMPAR	33 690	23 652
Dividende TUNIVEST SICAR	22 200	21 094
Dividende ASSAD	19 798	16 465
Dividende SFBT	19 554	1 655
Dividende ESSOUKNA	17 668	10 129
Dividende TUNIS RE	14 749	5 496
Dividende SOTRAPIL	12 969	3 100
Dividende ATTIJARI LEASING	12 600	-
Dividende ATL	11 400	20 539
Dividende CIL	10 943	9 750
Dividende TUNISIE LEASING	10 824	5 687
Dividende TELNET HOLDING	10 754	-
Dividende BT	10 476	3 075
Dividende SOTUVER	10 150	10 739
Dividende G.I.F	9 079	13 769
Dividende BIAT	8 418	13 478
Dividende TPR	8 160	8 225
Dividende AMEN BANK	7 714	8 347
Dividende SITS	7 690	18 675
Dividende UBCI	7 066	9 870
Dividende ENNAKL AUTOMOBILES	6 454	5 812
Dividende ARTES	5 869	-
Dividende BNA	5 808	3 011
Dividende POULINA G H	3 859	6 860
Dividende S.N.V.M.T	3 401	-
Dividende ATTIJARI BANK	2 862	-
Dividende BH	2 352	-
Dividende SOTETEL	2 130	5 772
Dividende ATB	2 122	-
Dividende LES CIMENTS DE BIZERTE	2 094	970

Dividende AIR LIQUIDE	2 088	-
Dividende ASTREE	1 960	1 960
Dividende SFBT NG	1 482	-
Dividende SOMOCER	1 000	-
Dividende STAR	832	2 983
Dividende HEXABYTE	355	-
Dividende MAXULA INVEST	284	9 391
Dividende SOPAT	75	1 022
Dividende ADWYA	-	5 602
Dividende SIMPAR NG 2010	-	1 894
Dividende I.C.F	-	1 000
	310 927	250 022

4.2 Revenus des obligations et valeurs assimilées :

Le solde de cette rubrique, dont le montant s'élève à 25 236 DT correspond aux intérêts sur les obligations.

4.3 Revenus des placements monétaires :

Le solde de cette au 31 décembre 2012 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Intérêts sur billet	58 235	49 344
Intérêts sur dépôt à vue	34 029	38 279
Intérêts sur certificat	2 472	25 792
Autres revenus	314	2 422
Intérêts sur BTC	-	762
	95 050	116 599

4.4 Charges de gestion des placements :

Le solde de cette rubrique pour au 31 décembre 2012 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Rémunérations du gestionnaire et du distributeur	248 998	207 978
Rémunération du dépositaire	10 705	9 191
Commission de performance	-	-
	259 703	217 169

4.5 Autres charges :

Le solde de cette au 31 décembre 2012 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Redevance CMF	18 145	15 585
TCL	14 196	17 312
Honoraires du commissaire aux comptes	11 379	9 060
Autres frais	438	317
	44 158	42 274

5 – AUTRES INFORMATIONS**5-1 Données par action et ratios de gestion des placements :**

<u>Données par action</u>	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Revenus des placements	68,079	57,051	51,664
Charges de gestion des placements	<41,001 >	<32,007 >	<58,207 >
Revenus net des placements	27,078	25,044	< 6,543 >
Autres produits	-	-	-
Autres charges	<6,972 >	<6,231 >	<6,256 >
Résultat d'exploitation (1)	20,106	18,813	<12,799 >
Régularisation du résultat d'exploitation	<3,519 >	< 0,048 >	< 0,264 >
Sommes distribuables de l'exercice	16,587	18,765	<13,063 >
Variation des plus (ou moins) values potentielles	<15,399 >	1,648	<76,481 >
Frais de négociation	<4,489 >	< 4,410 >	< 3,868 >
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	126,224	22,677	419,032
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	106,336	19,915	338,683
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	126,442	38,728	325,884
Droit de sortie	2,424	12,544	10,187
Résultat non distribuable de l'exercice	108,760	32,459	348,870
Régularisation du résultat non distribuable	<7,981 >	41,029	42,516
Sommes non distribuables de l'exercice	100,779	73,488	391,386
Distribution de dividende	<5,701 >	-	<0,184 >
Valeur liquidative	2 472,398	2 360,733	2 268,480
<u>Ratios de gestion des placements</u>			
Charges de gestion des placements / actif net	1,66%	1,36%	2,57%
Autres charges / actif net	0,28%	0,26%	0,28%
Résultat distribuable / actif net	0,67%	0,79%	<0,58% >

5 .2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire :

La gestion de la société STRATEGIE ACTIONS SICAV est confiée à SMART ASSET MANAGEMENT ; celle-ci est chargée des choix des placements de la société.

En contrepartie, le gestionnaire perçoit annuellement 30% de la commission globale de gestion calculée à hauteur de 1% TTC sur l'actif net placé en obligations et en valeurs monétaires et 1,5% TTC sur l'actif net placé en actions. En plus de la commission précitée, le gestionnaire perçoit 75% de la commission de succès s'élevant à 10% de la différence entre le rendement annuel réalisé et le rendement minimum exigé qui a été fixé à 7%.

La distribution et la gestion administrative et comptable de la société STRATEGIE ACTIONS SICAV sont confiées à TUNISIE VALEURS. En contrepartie, le distributeur exclusif perçoit annuellement 70% de la commission globale de gestion calculée à hauteur de 1% TTC sur l'actif net placé en obligations et en valeurs monétaires et 1,5% TTC sur l'actif net placé en actions. En plus de la commission précitée, le gestionnaire perçoit 25% de la commission de succès s'élevant à 10% de la différence entre le rendement annuel réalisé et le rendement minimum exigé qui a été fixé à 7%.

L'AMEN BANK assure les fonctions de dépositaire pour la société STRATEGIE ACTIONS SICAV. Elle est notamment chargée à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de la société.
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrant et le règlement des rachats aux actionnaires sortant.

En contrepartie de ses services, l'AMEN BANK perçoit annuellement une rémunération de 0,05% HT calculée sur la base de l'actif net avec un minimum de 5 000 DT HT et un plafond de 15 000 DT HT.

RAPPORT GENERAL

En exécution de la mission qui nous a été confié par votre conseil d'administration et en application des dispositions du Code des Organismes de Placement Collectif, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012 sur :

- L'audit des états financiers de la société STRATEGIE ACTIONS SICAV SA, tel qu'ils sont joints au présent rapport, faisant apparaître un total actif de 15 731 329 DT, un actif net de 15 660 169 DT pour 6 334 actions en circulation et une valeur liquidative égale par action à 2 472,398 DT.
- les autres obligations légales et réglementaires.

I. Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la société STRATEGIE ACTIONS SICAV SA, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2012, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, et les notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et la présentation fidèle de ces états financiers conformément à la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société STRATEGIE ACTIONS SICAV SA au 31 décembre 2012, ainsi que de la performance financière et la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

Observation

Comme il ressort de l'état du portefeuille de STRATEGIE ACTIONS SICAV SA, l'actif est employé à la date du 31 décembre 2012 à raison de 76,87% dans des valeurs mobilières. Toutefois, il y'a lieu de signaler que ce taux a dépassé au cours de l'exercice 2012 le taux maximum de 80% tel que prévu par l'article 2 du décret 2001-2278 du 25 septembre 2001.

II. Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

1- Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2012.

2- Les dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001 relatif aux conditions d'inscription des valeurs mobilières et aux intermédiaires agréés pour la tenue des comptes en valeurs mobilières ne sont pas entièrement respectées.

3- En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux Normes Internationales d'Audit, nous n'avons pas relevé des insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers.

Le commissaire aux comptes :

Mourad FRADI

Tunis, le 14 avril 2013

RAPPORT SPECIAL

En application des articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

1- Conventions et opérations nouvellement réalisées

Votre conseil d'administration ne nous a informés d'aucune nouvelle convention conclue au cours de l'exercice 2012. Par ailleurs, nos investigations ont relevé l'existence des conventions suivantes qui rentrent dans le cadre des articles précités :

- ✓ La société STRATEGIE ACTIONS SICAV SA a souscrit à des obligations émises par la société TUNISIE LEASING. Le montant des intérêts nets comptabilisés au titre de 2012 et s'élève à 9 997 DT.
- ✓ La société STRATEGIE ACTIONS SICAV SA a souscrit à des billets de trésorerie émis par la société TUNISIE FACTORING. Le montant des intérêts nets comptabilisés au titre de 2012 s'élève à 33 789 DT.
- ✓ La société STRATEGIE ACTIONS SICAV SA a souscrit à des billets de trésorerie émis par la société TUNISIE LEASING. Le montant des intérêts nets comptabilisés au titre de 2012 s'élève à 12 060 DT.

2- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012 :

- ✓ La gestion de la société STRATEGIE ACTIONS SICAV est confiée à SMART ASSET MANAGEMENT ; celle-ci est chargée des choix des placements de la société. En contrepartie, le gestionnaire perçoit annuellement 30% de la commission globale de gestion calculée à hauteur de 1% TTC sur l'actif net placé en obligations et en valeurs monétaires et 1,5% TTC sur l'actif net placé en actions. Ses frais s'élèvent, au titre de l'exercice 2012, à 74 699 DT.
- ✓ La distribution et la gestion administrative et comptable de la société STRATEGIE ACTIONS SICAV sont confiées à TUNISIE VALEURS. En contrepartie, le distributeur exclusif perçoit annuellement 70% de la commission globale de gestion calculée à hauteur de 1% TTC sur l'actif net placé en obligations et en valeurs monétaires et 1,5% TTC sur l'actif net placé en actions. Ses frais s'élèvent, au titre de l'exercice 2012, à 174 299 DT.

3- Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants

Votre conseil d'administration ne nous a pas informé de l'existence d'obligations ou d'engagements envers les dirigeants.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

Le commissaire aux comptes :

Mourad FRADI

Tunis, le 14 avril 2013

TUNISIE SICAV

TUNISIE SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2012 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 24 mai 2013. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes **DELTA CONSULT** représenté par

M. Walid BEN SALAH.

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2012

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	31/12/2012	31/12/2011
Portefeuille-titres	4	321 166 825	378 064 869
Obligations et valeurs assimilées		307 510 141	364 364 303
Titres des Organismes de Placement Collectif		13 656 684	13 700 566
Placements monétaires et disponibilités		160 401 632	104 739 808
Placements monétaires	7	159 193 415	103 756 264
Disponibilités		1 208 217	983 544
Créances d'exploitation	12	1 281 186	1 591 756
TOTAL ACTIF		482 849 643	484 396 433
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	8	1 271 721	1 242 846
Autres créditeurs divers	9	297 291	275 301
TOTAL PASSIF		1 569 012	1 518 147
ACTIF NET			
Capital	13	467 022 539	468 055 231
Sommes distribuables			
Sommes distribuables de l'exercice		14 258 092	14 823 055
ACTIF NET		481 280 631	482 878 286
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		482 849 643	484 396 433

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

		31 Décembre	
	Note	<u>2012</u>	<u>2011</u>
Revenus du portefeuille-titres	5	16 623 578	17 270 186
Revenus des obligations et valeurs assimilées		16 176 155	16 675 321
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		447 423	594 865
Revenus des placements monétaires	6	4 567 911	3 856 560
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		21 191 489	21 126 746
Charges de gestion des placements	10	(5 828 775)	(5 660 948)
REVENU NET DES PLACEMENTS		15 362 714	15 465 798
Autres produits		19 243	17 770
Autres charges	11	(549 633)	(545 198)
RESULTAT D'EXPLOITATION		14 832 324	14 938 370
Régularisation du résultat d'exploitation		(574 232)	(115 315)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		14 258 092	14 823 055
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		574 232	115 315
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		1 509 508	2 626 997
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		(2 292 030)	(3 214 442)
RESULTAT DE L'EXERCICE		14 049 802	14 350 925

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	<i>31 Décembre</i>	
	<u>2012</u>	<u>2011</u>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	14 049 802	14 350 925
Résultat d'exploitation	14 832 324	14 938 370
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	1 509 508	2 626 997
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	(2 292 030)	(3 214 442)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(15 647 457)	11 278 380
Souscriptions		
- Capital	536 689 008	456 860 569
- Régularisation des sommes non distribuables	9 736 800	9 916 490
- Régularisation des sommes distribuables	15 702 919	14 118 103
Rachats		
- Capital	(551 324 937)	(445 826 469)
- Régularisation des sommes non distribuables	(10 174 096)	(9 556 894)
- Régularisation des sommes distribuables	(16 277 151)	(14 233 419)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(1 597 655)	25 629 305
ACTIF NET		
En début de période	482 878 286	457 248 981
En fin de période	481 280 631	482 878 286
NOMBRE D' ACTIONS		
En début de période	3 462 078	3 377 959
En fin de période	3 353 820	3 462 078
VALEUR LIQUIDATIVE	143,502	139,476
TAUX DE RENDEMENT	2,89%	3,04%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

TUNISIE SICAV est une société d'investissement à capital variable régie par le code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 09 Juin 1992 à l'initiative de Tunisie Leasing et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des Finances en date du 05 Mars 1992.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, TUNISIE SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2012, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restant à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.3- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à la valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.4- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Note 4: Portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2012 à D : 321.166.825 et se détaille comme suit:

Désignation du titre	Nombre	coût d'acquisition	valeur au 31/12/2012	% actif net
Obligations des sociétés et valeurs assimilées		298 875 882	307 510 141	63,89%
Obligations des sociétés		134 632 518	137 610 287	28,59%
AB SUBORDONNE 08 A	22 000	1 613 326	1 665 044	0,35%
AB SUBORDONNE 08 B	15 000	1 200 000	1 241 425	0,26%
AIL 2008	7 000	140 000	141 855	0,03%
AIL 2009/1	3 000	120 000	125 336	0,03%
AIL 2010/1	13 000	780 000	804 054	0,17%
AIL 2011/1	20 000	1 600 000	1 650 008	0,34%
AIL 2012/1 F	19 000	1 900 000	1 957 718	0,41%
AMEN BANK 2006	34 000	1 700 000	1 759 407	0,37%
AMEN BANK SUB 2010	88 000	7 626 080	7 726 408	1,61%
AMEN BANK SUB 2011-1	26 000	2 340 000	2 370 347	0,49%
AMEN BANK SUB 2012 A	28 900	2 890 000	2 931 964	0,61%
AMEN BANK SUB 2012 B	10 000	1 000 000	1 012 430	0,21%
AMEN BANK SUB.2009 A	52 850	4 227 472	4 274 441	0,89%
AMEN BANK SUB.2009 B	4 000	319 960	323 176	0,07%
ATB 2007/1 A	8 000	400 000	409 010	0,08%
ATB 2007/1 D	8 000	640 000	658 290	0,14%
ATB SUB 09 TR.A L.A2	20 000	1 750 000	1 790 222	0,37%
ATB SUB 09 TR.B L.B2	20 000	2 000 000	2 058 450	0,43%
ATL 2006/1	25 000	500 000	514 247	0,11%
ATL 2008/1	32 000	640 000	659 694	0,14%
ATL 2009	20 000	800 000	823 242	0,17%
ATL 2009/3	30 000	1 200 000	1 200 270	0,25%
ATL 2010/1	70 000	4 200 000	4 270 077	0,89%
ATL 2010/2 TV	24 000	2 400 000	2 400 545	0,50%
ATL 2011 TF	25 000	2 500 000	2 610 314	0,54%
ATL 2012/1 TF	29 000	2 900 000	2 984 044	0,62%
ATL SUBORDONNE 2008	10 000	1 000 000	1 020 252	0,21%
ATTIJ.LEAS.2012/2 B	10 000	1 000 000	1 001 933	0,21%
ATTIJARI BANK 2010	20 000	1 714 280	1 771 645	0,37%
ATTIJARI LEAS.2012 B	10 000	1 000 000	1 029 452	0,21%
BH 2009	75 000	6 922 500	6 923 304	1,44%
BH SUBORDONNE 2007	10 000	400 000	401 179	0,08%
BNA SUBORDONNE 2009	20 000	1 599 800	1 650 740	0,34%
BTE 2009	24 600	1 722 000	1 743 400	0,36%
BTE 2010 B	25 900	2 331 000	2 362 681	0,49%
BTE 2011 A	2 500	250 000	259 006	0,05%
BTE 2011 B	30 000	3 000 000	3 134 016	0,65%
BTK 2009 CAT.C	15 000	1 299 900	1 340 241	0,28%

BTK 2009 CAT.D	8 500	765 000	795 324	0,17%
BTK 2012/1 B	40 000	4 000 000	4 025 959	0,84%
CHO 2009	6 000	525 000	527 558	0,11%
CIL 2007/1	5 000	100 000	105 058	0,02%
CIL 2007/2	10 000	200 000	208 922	0,04%
CIL 2008/1	20 000	400 000	407 123	0,08%
CIL 2009/1	12 000	480 000	489 547	0,10%
CIL 2009/2	15 000	600 000	607 634	0,13%
CIL 2009/3	17 000	1 020 000	1 059 563	0,22%
CIL 2010/1	50 000	3 000 000	3 053 507	0,63%
CIL 2010/2	25 300	1 518 000	1 528 551	0,32%
CIL 2011/1 TF	12 000	960 000	997 047	0,21%
CIL 2011/1 TV	6 000	480 000	495 189	0,10%
CIL 2012/1 TF	20 000	2 000 000	2 072 855	0,43%
CIL SUBORDONNE 2008	10 000	1 000 000	1 055 781	0,22%
HANNIBAL LEAS.2010/1	5 000	300 000	306 801	0,06%
HANNIBAL LEAS.2010/2	10 000	600 000	602 580	0,13%
HANNIBAL LEASE	8 000	160 000	165 662	0,03%
HL 2012/1 TF 6.75%	6 000	600 000	608 433	0,13%
MEUBLATEX 2008	2 000	160 000	162 386	0,03%
STB 2008/1	11 250	843 750	866 778	0,18%
STB 2008/2	27 000	2 193 750	2 292 860	0,48%
STB 2010/1	50 000	4 333 000	4 475 949	0,93%
TL 2007/2	14 400	288 000	301 871	0,06%
TL 2008/1	12 000	240 000	246 325	0,05%
TL 2008/2	19 000	380 000	381 895	0,08%
TL 2008/3	12 000	480 000	503 187	0,10%
TL 2009/1	13 300	532 000	555 116	0,12%
TL 2009/2	18 000	1 080 000	1 113 726	0,23%
TL 2010/1	19 000	1 140 000	1 167 404	0,24%
TL 2010/2	22 000	1 320 000	1 326 998	0,28%
TL 2011/1 F	24 600	1 968 000	2 018 844	0,42%
TL 2011/2 F	26 500	2 120 000	2 137 694	0,44%
TL 2011/3 F	34 000	3 400 000	3 546 947	0,74%
TL 2012-2 B	20 000	2 000 000	2 014 025	0,42%
TL 2012/1 B TF	25 000	2 500 000	2 574 315	0,53%
TL SUB 2010 TV	10 000	800 000	826 337	0,17%
TL SUBORDONNE 2009	19 000	760 000	769 223	0,16%
TL SUBORDONNE 2010	6 000	480 000	498 419	0,10%
UIB 2009/1 TR A	20 000	1 400 000	1 427 064	0,30%
UIB 2009/1 TR B	30 000	2 399 700	2 448 305	0,51%
UIB 2009/1 TR C	50 000	4 250 000	4 341 558	0,90%
UIB 2011/1 TR B	30 000	2 850 000	2 900 372	0,60%
UIB 2011/2	39 000	3 900 000	4 069 494	0,85%
UIB 2012/1 A	40 000	4 000 000	4 033 134	0,84%
UNIFACTOR 2008	4 000	80 000	83 339	0,02%
UNIFACTOR 2010 TV	5 000	400 000	413 759	0,09%
Bons du trésor assimilables		153 043 592	156 404 586	32,50%
BTA 02-2015-7%	4 681	4 844 324	5 125 094	1,06%
BTA 07 2017 6.75%	3 744	3 915 149	3 960 251	0,82%
BTA 10 2013 6.10%	8 153	8 295 286	8 330 809	1,73%
BTA 11/08/2022 5.60%	21 284	20 283 707	20 659 892	4,29%
BTA 12/10/2015 5.00%	13 500	13 291 750	13 411 586	2,79%

BTA 12/10/2018 5.50%	49 630	47 933 365	48 417 971	10,06%
BTA MARS 2016 5.25%	23 132	22 897 944	23 691 150	4,92%
BTA MARS 2019 5.50%	32 100	31 582 065	32 807 833	6,82%
Bons du trésor zéro coupon		11 199 773	13 495 268	2,80%
BTZC OCT 2016	550	290 675	402 539	0,08%
BTZC OCT 2016	2 050	1 080 350	1 498 356	0,31%
BTZC OCT 2016	3 800	2 321 800	2 867 508	0,60%
BTZC OCT 2016	4 000	2 916 000	3 151 187	0,65%
BTZC OCT 2016	5 000	3 052 500	3 771 301	0,78%
BTZC OCT 2016	1 380	1 023 408	1 104 423	0,23%
BTZC OCT 2016	960	515 040	699 954	0,15%
Titres des Organismes de Placement Collectif		13 324 039	13 656 684	2,84%
Parts des Fonds Commun de Créances BIAT CREDIMMO 1		1 560 282	1 568 870	0,33%
FCC BIAT CREDIMMO 2 P2	1 000	783 703	787 935	0,16%
FCC BIAT CREDIMMO 1	1 000	776 579	780 935	0,16%
Titres d'OPCVM		11 163 757	11 299 749	2,35%
Actions SICAV				
GO SICAV	7 959	809 559	808 762	0,17%
FIDELITY SICAV	24 787	2 555 546	2 613 987	0,54%
SICAV AXIS TRESORERI	7 619	793 590	812 284	0,17%
SANADETT SICAV	15 278	1 622 059	1 638 566	0,34%
UNIVERS OBLIG. SICAV	18 915	1 977 779	1 971 265	0,41%
MILLENIUM OBLI SICAV	5 088	529 574	536 240	0,11%
SICAV ENTREPRISE	14 563	1 499 945	1 522 139	0,32%
MAXULA INVEST.SICAV	8 021	825 351	836 470	0,17%
MAXULA PLACEM.SICAV	5 441	550 353	560 037	0,12%
Parts des Fonds Commun de Placements		600 000	788 065	0,16%
FCP CAP.ET GARANTIE	600	600 000	788 065	0,16%
TOTAL		312 199 921	321 166 825	66,73%
Pourcentage par rapport au total des actifs				66,51%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	Coût d'acquisition	Intérêts cours	Plus (moins) values latentes	Valeur au 31 décembre	Plus (moins) values réalisées
Soldes au 31 décembre 2011	368 665 275	10 697 549	(1 297 956)	378 064 869	
<i>* Acquisitions de l'exercice</i>					
Obligations des sociétés	34 539 800			34 539 800	
Bons du trésor assimilables (BTA)	148 815 048			148 815 048	
Titres d'OPCVM	449 988			449 988	
<i>* Remboursements et cessions de l'exercice</i>					
Annuités et cessions des obligations des sociétés	(22 696 166)			(22 696 166)	(210)
Annuités et cessions des bons du trésor assimilables (BTA)	(217 086 344)			(217 086 344)	(2 291 820)
Part des fonds communs de créances	(487 680)			(487 680)	
* Variation des plus ou moins values portefeuilles titres			1 509 508	1 509 508	
* Variations des intérêts courus		(1 942 198)		(1 942 198)	
Soldes au 31 décembre 2012	312 199 921	8 755 351	211 552	321 166 825	(2 292 030)

Note 5 : Revenus du portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent à la clôture de l'exercice D : 16.623.578 contre D : 17.270.186 en 2011, et se détaillent comme suit :

	2012	2011
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>		
<i>Revenus des obligations</i>		
- intérêts	5 840 239	5 312 412
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</i>		
- intérêts (BTNB, BTA, BTZC)	10 335 916	11 362 909
<u>Revenus des titres des Organismes de Placement Collectifs</u>		
<i>Revenus des titres OPCVM</i>		
- Dividendes	375 182	506 797
<i>Revenus des parts de fonds communs de créances</i>		
- intérêts	72 241	88 068
TOTAL	16 623 578	17 270 186

Note 6 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2012 à D : 4.567.911 contre D : 3.856.560 au 31.12.2011, et se détaille ainsi :

	2012	2011
Intérêts des billets de trésorerie précomptés	1 936 252	1 517 577
Intérêts des certificats de dépôt	1 166 422	1 101 194
Intérêts des dépôts à vue	293 770	196 990
Intérêts des dépôts à terme	978 727	473 100
Intérêts des bons de trésor à court terme	192 740	567 699
TOTAL	4 567 911	3 856 560

Note 7: Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2012 à D : 159.193.415 et se détaille comme suit:

<i>Désignation du titre</i>	<i>Valeur nominale</i>	<i>Coût d'acquisition</i>	<i>Valeur au 31/12/2012</i>	<i>% Actif net</i>
Dépôt à vue		13 435 671	13 729 724	2,85%
AMEN BANK SIEGE		44 462	46 657	0,01%
AMEN BANK CHARGUIA2		275 396	276 522	0,06%
AB HAMMAM SOUSSE		39 069	39 229	0,01%
AMEN BANK NABEUL		49 674	49 877	0,01%
AMEN BANK PASTEUR		12 697 559	12 986 581	2,70%
AMEN BANK SOUSSE		212 469	213 338	0,04%
AMEN BANK SFAX		117 041	117 520	0,02%
Dépôt à terme		61 710 000	62 501 162	12,99%
AMEN BANK SIEGE		9 900 000	10 190 410	2,12%
AB HAMMAM SOUSSE		1 100 000	1 135 691	0,24%
AMEN BANK NABEUL		1 150 000	1 190 890	0,25%
AMEN BANK PASTEUR		48 400 000	48 784 792	10,14%
AMEN BANK SFAX		560 000	579 911	0,12%
AMEN BANK CHARGUIA		600 000	619 468	0,13%
Certificat de dépôt	33 500 000	32 331 127	33 256 132	6,91%
AMEN BANK au 31/03/2013 à 4,9% pour 360 jours	500 000	481 315,538	495 380,786	0,10%
AMEN BANK au 01/04/2013 à 4,9% pour 360 jours	3 000 000	2 887 893,232	2 971 973,308	0,62%
AMEN BANK au 24/03/2013 à 4,83% pour 360 jours	4 000 000	3 852 561,290	3 966 416,738	0,82%
AMEN BANK au 29/03/2013 à 4,9% pour 360 jours	5 000 000	4 813 155,386	4 954 845,885	1,03%
AMEN BANK au 07/01/2013 à 5,74% pour 200 jours	8 000 000	7 802 218,154	7 994 066,545	1,66%
AMEN BANK au 25/03/2013 à 4,83% pour 360 jours	1 000 000	963 140,322	991 501,797	0,21%
AMEN BANK au 25/03/2013 à 4,83% pour 360 jours	2 000 000	1 926 280,645	1 983 003,593	0,41%
BTKD au 29/03/2013 à 5,2% pour 360 jours	5 000 000	4 802 281,369	4 952 217,998	1,03%
BTKD au 08/04/2013 à 5,2% pour 360 jours	5 000 000	4 802 281,369	4 946 725,814	1,03%
Billets de trésorerie pré - comptés	50 000 000	49 082 912	49 706 397	10,33%

TL au 12/02/2013 à 5,43% pour 60 jours	5 000 000	4 964 125	4 974 887	1,03%
TL au 22/01/2013 à 5,4% pour 60 jours	5 000 000	4 964 321	4 987 512	1,04%
TL au 21/06/2013 à 5,45% pour 365 jours	3 000 000	2 874 328	2 941 123	0,61%
TL au 26/03/2013 à 5,35% pour 365 jours	5 000 000	4 794 191	4 952 636	1,03%
TL au 14/03/2013 à 5,35% pour 365 jours	7 000 000	6 711 868	6 943 163	1,44%
TL au 05/06/2013 à 5,4% pour 365 jours	1 000 000	958 474	982 365	0,20%
Total émetteur TL	26 000 000	25 267 306	25 781 687	5,36%
TUNISIE FACTORING au 03/01/2013 à 5,4% pour 50 jours	3 000 000	2 982 134	2 999 285	0,62%
TUNISIE FACTORING au 25/01/2013 à 5,4% pour 60 jours	3 000 000	2 978 593	2 991 437	0,62%
TUNISIE FACTORING au 11/02/2013 à 5,43% pour 60 jours	4 000 000	3 971 300	3 980 388	0,83%
TUNISIE FACTORING au 10/01/2013 à 5,4% pour 50 jours	5 000 000	4 970 223	4 994 640	1,04%
TUNISIE FACTORING au 12/02/2013 à 5,43% pour 60 jours	7 000 000	6 949 775	6 964 842	1,45%
Total émetteur TUNISIE FACTORING	22 000 000	21 852 024	21 930 593	4,56%
TELNET HOLDING au 22/01/2013 à 6,45% pour 130 jours	2 000 000	1 963 582	1 994 117	0,41%
Total émetteur CIL	2 000 000	1 963 582	1 994 117	0,41%
Total général		156 559 711	159 193 415	33,08%
Pourcentage par rapport au total des actifs				32,97%

Note 8 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31.12.2012 à D : 1.271.721 contre D : 1.242.846 au 31.12.2011 et englobe le montant à payer à Tunisie Valeurs au titre de la commission de gestion pour la période allant du 1er Octobre au 31 Décembre 2012, et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Montant HT	1 267 917	1 239 129
TVA	228 225	223 043
<u>Total TTC</u>	<u>1 496 142</u>	<u>1 462 172</u>
Retenue à la source	224 421	219 326
<u>Net à payer</u>	<u>1 271 721</u>	<u>1 242 846</u>

Note 9 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2012 à D : 297.291 contre D : 275.301 au 31.12.2011, et se détaille ainsi:

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Redevance CMF	42 626	41 439
Retenues à la source sur commissions	224 421	219 326
TCL à payer	4 358	5 164
intérêts intercalaires sur obligations	18 231	-
Autres	7 655	9 372
<u>Total</u>	<u>297 291</u>	<u>275 301</u>

Note 10 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce compte s'élève au 31.12.2012 à D : 5.828.775 contre D : 5.660.948 au 31.12.2011 et représente la commission de gestion facturée par Tunisie Valeurs.

Note 11 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au titre de l'exercice 2012 à D : 549.633 contre D : 545.198 pour l'exercice précédent et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Redevance CMF	493 964	479 742
TCL	52 941	61 985
Autres	2 728	3 471
<u>Total</u>	549 633	545 198

Note 12 : Créances d'exploitation

Le solde de ce poste présente au 31 Décembre 2012 un solde de D :1.281.186 contre un solde de D : 1.591.756 pour la même date de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Solde des souscriptions et des rachats de la journée du 31 Décembre	1 281 186	1 218 148
Vente obligations à recevoir	-	373 568
Autres	-	40
	1 281 186	1 591 756

Note 13 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital au cours de l'exercice se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2011

Montant	468 055 231
Nombre de titres	3 462 078
Nombre d'actionnaires	11 860

Souscriptions réalisées

Montant	536 689 008
Nombre de titres émis	3 969 743
Nombre d'actionnaires nouveaux	4 379

Rachats effectués

Montant	(551 324 937)
Nombre de titres rachetés	(4 078 001)
Nombre d'actionnaires sortants	(3 681)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	1 509 508
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cessions de titres	(2 292 030)
Régularisation des sommes non distribuables	26 216
Résultats antérieurs incorporés au capital (A)	14 823 055
Régularisation des résultats incorporés au capital	(463 512)

Capital au 31-12-2012

Montant	467 022 539
Nombre de titres	3 353 820
Nombre d'actionnaires	12 558

(A) Suivant décision de l'assemblée générale ordinaire du 18 Mai 2012.

Note 14 : Autres informations					
14.1. Données par action et ratios pertinents					
<u>Données par action</u>	2012	2011	2010	2009	2008
Revenus des placements	6,319	6,102	5,681	5,622	5,617
Charges de gestion des placements	(1,738)	(1,635)	(1,513)	(1,464)	(1,322)
Revenus net des placements	4,581	4,467	4,168	4,158	4,295
Autres produits	0,006	0,005	0,009	0,007	0,009
Autres charges	(0,164)	(0,157)	(0,146)	(0,125)	(0,119)
Résultat d'exploitation (1)	4,423	4,315	4,031	4,040	4,186
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,171)	(0,033)	0,159	0,143	0,255
Sommes distribuables de l'exercice	4,251	4,282	4,190	4,183	4,441
Variation des plus (ou moins) values potentielles	0,450	0,759	(0,262)	(0,015)	0,049
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(0,683)	(0,928)	0,771	0,859	0,029
Plus (ou moins) values sur titres (2)	(0,233)	(0,170)	0,509	0,843	0,078
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	4,189	4,145	4,540	4,883	4,264
Résultat non distribuable de l'exercice	(0,233)	(0,170)	0,509	0,843	0,078
Régularisation du résultat non distribuable	0,008	0,002	0,000	0,048	(0,003)
Sommes non distribuables de l'exercice	(0,226)	(0,168)	0,509	0,892	0,075
Valeur liquidative	143,502	139,476	135,363	130,647	125,572
Ratios de gestion des placements					
Charges / actif net moyen	1,23%	1,19%	1,14%	1,14%	1,07%
Autres charges / actif net moyen	0,12%	0,11%	0,11%	0,10%	0,10%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	3,00%	3,12%	3,15%	3,27%	3,60%

14.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de la "TUNISIE SICAV" est confiée à la société "TUNISIE VALEURS". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1% hors taxe l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La société "AMEN BANK", assure les fonctions de dépositaire de fonds et de titres, sa rémunération est supportée par le gestionnaire.

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS
FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012**

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 25 Mars 2011, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la Société «TUNISIE SICAV » pour l'exercice clos le 31 Décembre 2012, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 482.849.643, un actif net de D : 481.280.631 et un bénéfice de l'exercice de D : 14.049.802, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société « TUNISIE SICAV » comprenant le bilan au 31 Décembre 2012, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

1- La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2- Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers.

Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3- A notre avis, les états financiers de la Société «TUNISIE SICAV», annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la

société au 31 décembre 2012, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Vérifications et informations spécifiques

4- En application des dispositions de l'article 3 (nouveau) de la loi 94-117, portant réorganisation du marché financier, telle que modifiée par les textes subséquents, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux normes professionnelles appliquées en la matière, nous n'avons pas relevé des insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne de la société.

5- En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 1er) du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Tunis, le 03 Avril 2013

Le commissaire aux comptes :

DELTA CONSULT

Walid BEN SALAH

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012**

En application des dispositions des articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales, nous avons l'honneur de vous informer que votre Conseil d'Administration ne nous a donné avis d'aucune convention entrant dans le cadre des dispositions de ces articles.

De notre côté, nous n'avons pas relevé, au cours de nos investigations, des opérations entrant dans le cadre des dispositions des articles précités.

Tunis, le 03 Avril 2013

Le commissaire aux comptes :

DELTA CONSULT

Walid BEN SALAH

SICAV PLUS

SICAV PLUS publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2012 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 24 mai 2013. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes **DELTA CONSULT** représenté par

M. Walid BEN SALAH.

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2012				
(Montants exprimés en dinar tunisien)				
<i>ACTIF</i>	<i>Note</i>	<i>31/12/2012</i>	<i>31/12/2011</i>	
Portefeuille-titres	4	3 606 865	2 746 593	
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		55	65	
Obligations et valeurs assimilées		3 528 717	2 646 067	
Tires des Organismes de Placement Collectif		78 093	100 461	
Placements monétaires et disponibilités		1 225 289	883 916	
Placements monétaires	6	1 218 055	870 574	
Disponibilités		7 234	13 342	
Créances d'exploitation	12	31 393	31 553	
TOTAL ACTIF		4 863 547	3 662 062	
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	8	8 373	7 575	
Autres créditeurs divers	9	2 298	1 676	
TOTAL PASSIF		10 671	9 251	
ACTIF NET				
Capital	13	4 702 843	3 533 115	
Sommes distribuables				
Sommes distribuables de l'exercice		150 033	119 696	
ACTIF NET		4 852 876	3 652 811	
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		4 863 547	3 662 062	

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinar tunisien)

		<i>31 Décembre</i>	
		2012	2011
Revenus du portefeuille-titres	5	135 300	109 632
Revenus des actions et valeurs assimilées		2	3
Revenus des obligations et valeurs assimilées		131 738	104 708
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		3 560	4 921
Revenus des placements monétaires	7	21 991	14 917
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		157 291	124 549
Charges de gestion des placements	10	(36 909)	(28 512)
REVENU NET DES PLACEMENTS		120 382	96 037
Autres produits		125	1 770
Autres charges	11	(4 898)	(3 759)
RESULTAT D'EXPLOITATION		115 609	94 048
Régularisation du résultat d'exploitation		34 424	25 648
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		150 033	119 696
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(34 424)	(25 648)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(3 470)	1 681
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		1	(4 827)
RESULTAT DE L'EXERCICE		112 140	90 902

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
(Montants exprimés en dinar tunisien)

	<i>31 Décembre</i>	
	<i>2012</i>	<i>2011</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	112 140	90 902
Résultat d'exploitation	115 609	94 048
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(3 470)	1 681
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	1	(4 827)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	1 087 925	1 023 318
Souscriptions		
- Capital	5 641 782	2 978 297
- Régularisation des sommes non distribuables	189 037	75 541
- Régularisation des sommes distribuables	189 656	96 845
Rachats		
- Capital	(4 622 737)	(2 014 369)
- Régularisation des sommes non distribuables	(154 581)	(41 799)
- Régularisation des sommes distribuables	(155 232)	(71 197)
VARIATION DE L'ACTIF NET	1 200 065	1 114 220
ACTIF NET		
En début de période	3 652 811	2 538 591
En fin de période	4 852 876	3 652 811
NOMBRE D' ACTIONS		
En début de période	78 942	56 658
En fin de période	101 711	78 942
VALEUR LIQUIDATIVE	47,712	46,272
TAUX DE RENDEMENT	3,11%	3,27%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

SICAV PLUS est une société d'investissement à capital variable régie par le code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 29 Avril 1993 à l'initiative de Tunisie Leasing et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des Finances en date du 02 Avril 1993.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, SICAV PLUS bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2012, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 Décembre 2012 ou à la date antérieure la plus récente.

3.3- Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille- titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2012, à D : 3.606.865 et se détaille comme suit :

	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2012	% Actif net
Actions, valeurs assimilées & droits rattachés		37	55	0,00%
Actions, valeurs assimilées & droits rattachés admis à la cote		37	55	0,00%
<u>Actions</u>				
TPR	11	37	55	0,00%
Obligations des sociétés et valeurs assimilées		3 429 373	3 528 717	72,71%
Obligations des sociétés		989 500	1 008 034	20,77%
TUNISIE LEASING 2008/1	300	6 000	6 158	0,13%
AMEN BANK 2006	1 000	50 000	51 746	1,07%
BTE 2010 CB	600	54 000	54 734	1,13%
CIL 2010/2	700	42 000	42 292	0,87%
ATL 2010/ 2 TV	1 000	100 000	100 023	2,06%
CIL 2011/1 TF	1 000	80 000	83 087	1,71%
TUNISIE LEASING 2011/1 F	1 000	80 000	82 067	1,69%
UIB 2011/1 TR B	500	47 500	48 340	1,00%
TUNISIE LEASING 2011/3 F	1 000	100 000	104 282	2,15%
T L 2012 - F	800	80 000	82 378	1,70%
AMEN BANK SUB 2012 A	1 000	100 000	101 452	2,09%
T L 2012 - 2 B	500	50 000	50 288	1,04%
UIB 2012/1 A	2 000	200 000	201 188	4,15%
Bons du Trésor Assimilables		2 439 873	2 520 683	51,94%
BTA 10 2013 6.10%	190	193 644	193 454	3,99%
BTA 04 2014 7.50%	277	290 009	291 934	6,02%
BTA 07 2014 8.250%	443	451 322	458 580	9,45%
BTA 02 2015 7,00%	920	951 648	1 008 209	20,78%
BTA 07 2017 6.75%	25	24 750	25 394	0,52%
BTA 05 2022 6.90%	50	48 800	50 592	1,04%
BTA 03 2019 5.5%	225	223 200	231 283	4,77%
BTA 08 2022 5.6%	268	256 500	261 237	5,38%
Titres des Organismes de Placement Collectif		77 658	78 093	1,61%
Parts des Fonds Communs de Créances				
BIAT CREDIMMO 1	100	77 658	78 093	1,61%
Total		3 507 068	3 606 865	74,32%
Pourcentage par rapport au total des actifs				74,16%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuilles-titres" sont indiqués ci-après :

	Coût d'acquisition	Intérêts courus nets	Plus (moins) Valeurs latentes	Valeur au 31 décembre	Plus (moins) values réalisées
Soldes au 31 décembre 2011	2 698 616	64 437	(16 460)	2 746 593	
* Acquisitions de l'exercice					
BTA	1 786 433			1 786 433	
Obligations	430 000			430 000	
Titres SICAV	70 747			70 747	
* Cessions et remboursements de l'exercice					
Obligations	(75 500)			(75 500)	
BTA	(1 310 137)			(1 310 137)	(325)
Actions DA	(2)			(2)	1
Titres FCC	(22 342)			(22 342)	-
Titres SICAV	(70 747)			(70 747)	325
* Variation des plus ou moins values portefeuilles titres			(3 470)	(3 470)	
* Variations des intérêts courus sur obligations et valeurs assimilées		55 290		55 290	
Soldes au 31 décembre 2012	3 507 068	119 727	(19 930)	3 606 865	1

Note 5 : Revenus du portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent à la clôture de l'exercice D : 135.300 contre D : 109.632 au 31 Décembre 2011, et se détaillent comme suit :

	2012	2011
<u>Revenus des actions et valeurs assimilées</u>		
- dividendes	2	3
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>		
<i>Revenus des obligations</i>		
- intérêts	32 007	21 628
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</i>		
- intérêts	99 731	83 080
<u>Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif</u>		
<i>Revenus des parts des Fonds Communs de Créances</i>		
- intérêts	3 560	4 921
TOTAL	135 300	109 632

Note 6 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2012 à D : 1.218.055 contre D : 870.574 au 31.12.2011, et se détaille comme suit :

Désignation titre	Valeur nominale	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2012	% Actif net
Billets de trésorerie	300 000	298 213	299 714	6,18%
Tunisie factoring au 09/01/2013	300 000	298 213	299 714	6,18%
Dépôt à vue		517 872	527 313	10,87%
Amen bank pasteur		517 872	527 313	10,87%
Bons de trésor à court terme	392 000	389 576	391 028	8,06%
BTC 52 au 15/01/2013	392 000	389 576	391 028	8,06%
Total général		1 205 661	1 218 055	25,10%
Pourcentage par rapport au total des actifs				25,04%

Note 7 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2012 à D : 21.991, contre D : 14.917 à la même date de l'exercice précédent et se détaille comme suit:

	2012	2011
Intérêts des dépôts à vue	9 442	7 839
Intérêts des billets de trésorerie	3 035	3 366
Intérêts des BTC	9 514	3 712
TOTAL	21 991	14 917

Note 8 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31.12.2012 à D : 8.373 contre D: 7.575 au 31.12.2011 et englobe le montant à payer à Tunisie Valeurs au titre de la commission de gestion pour la période allant du premier Octobre au 31 Décembre 2012 et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Montant HT	8 348	7 553
TVA	1 503	1 359
Total TTC	9 851	8 912
Retenue à la source	1 478	1 337
Net à payer	8 373	7 575

Note 9 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2012 à D : 2.298 contre D : 1.676 au 31.12.2011, et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Redevance CMF	392	304
Retenues à la source à payer	1 478	1 337
TCL	42	32
Intérêts intercalaires sur obligations Tunisie		
Leasing	386	-
Autres	-	3
Total	<u>2 298</u>	<u>1 676</u>

Note 10 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour l'exercice clos le 31.12.2012 à D : 36.909 contre D : 28.512 pour l'exercice précédent, et représente la commission de gestion facturée par Tunisie Valeurs.

Note 11 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au titre de l'exercice clos le 31.12.2012 à D : 4.898 contre D : 3.759 pour l'exercice précédent, et englobe principalement la redevance du CMF.

Note 12 : Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2012 à D : 31.393 , il représente exclusivement le solde des souscriptions et des rachats de la journée du 31 Décembre 2012.

Note 13 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2011

Montant	3 533 115
Nombre de titres	78 942
Nombre d'actionnaires	662

Souscriptions réalisées

Montant	5 641 782
Nombre de titres émis	126 057
Nombre d'actionnaires nouveaux	335

Rachats effectués

Montant	(4 622 737)
Nombre de titres rachetés	(103 288)
Nombre d'actionnaires sortants	(209)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(3 470)
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions titres	1
Régularisation des sommes non distribuables	(67)
Résultats antérieurs incorporés au capital (A)	119 696
Régularisation des résultats antérieurs incorporés au capital	34 523

Capital au 31-12-2012

Montant	4 702 843
Nombre de titres	101 711
Nombre d'actionnaires	788

(A) Suivant décision de l'assemblée générale ordinaire du 18 Mai 2012.

Note 14 : Autres informations**14.1. Données par action et ratios pertinents**

<u>Données par action</u>	2012	2011	2010	2009	2008
Revenus des placements	1,546	1,578	1,756	2,218	1,959
Charges de gestion des placements	(0,363)	(0,361)	(0,381)	(0,462)	(0,399)
Revenus net des placements	1,184	1,217	1,375	1,757	1,560
Autres produits	0,001	0,022	0,005	0,004	0,004
Autres charges	(0,048)	(0,048)	(0,044)	(0,047)	(0,040)
Résultat d'exploitation (1)	1,137	1,191	1,336	1,714	1,524
Régularisation du résultat d'exploitation	0,338	0,325	0,213	(0,140)	0,033
Sommes distribuables de l'exercice	1,475	1,516	1,549	1,574	1,557
Variation des plus values potentielles	(0,034)	0,021	(0,072)	(0,090)	(0,031)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-	(0,061)	0,111	0,227	0,087
Plus (ou moins) values sur titres (2)	(0,034)	(0,040)	0,039	0,136	0,056
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	1,103	1,152	1,375	1,850	1,580
Résultat non distribuables de l'exercice	(0,034)	(0,040)	0,039	0,136	0,056
Régularisation du résultat non distribuable	(0,001)	(0,010)	0,016	(0,008)	0,008
Sommes non distribuables de l'exercice	(0,035)	(0,050)	0,055	0,129	0,064
Valeur liquidative	47,712	46,272	44,806	43,202	41,499
Ratios de gestion des placements					
Charges / actif net moyen	0,77%	0,79%	0,87%	1,09%	0,98%
Autres charges / actif net moyen	0,10%	0,10%	0,10%	0,11%	0,10%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	3,14%	3,33%	3,52%	3,72%	3,83%

14.2. Rémunérations du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de la SICAV PLUS est confiée à la Société "TUNISIE VALEURS". Celle - ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération brute de 1,5% l'an, sur les placements en actions et de 1% l'an sur le reliquat de l'actif net.

La société "AMEN BANK", assure les fonctions de dépositaire de fonds et de titres. Sa rémunération est supportée par le gestionnaire

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 30 mars 2012, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la Société «SICAV PLUS», pour l'exercice clos le 31 Décembre 2012 tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 4.863.547, un actif net de D : 4.852.876 et un bénéfice de D : 112.140, ainsi que sur les vérifications des informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles. Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société « SICAV PLUS », comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2012, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3. A notre avis, les états financiers de la Société « SICAV PLUS », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 Décembre 2012, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Vérifications et informations spécifiques

4. En application des dispositions de l'article 3 (nouveau) de la loi 94-117, portant réorganisation du marché financier, telle que modifiée par les textes subséquents, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux normes professionnelles appliquées en la matière, nous n'avons pas relevé des insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne de la société.
5. En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 1^{er}) du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Tunis, le 03 Avril 2013

Le commissaire aux comptes :

DELTA CONSULT

Walid BEN SALAH

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012

En application des dispositions des articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales, nous avons l'honneur de vous informer que votre Conseil d'Administration ne nous a donné avis d'aucune convention entrant dans le cadre des dispositions de ces articles.

De notre côté, nous n'avons relevé, au cours de nos investigations, aucune opération entrant dans le cadre des dispositions des articles précités.

Tunis, le 03 Avril 2013

Le commissaire aux comptes :

DELTA CONSULT

Walid BEN SALAH

SICAV ENTREPRISE

SICAV ENTREPRISE publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2012 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 24 mai 2013. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes **ECC MAZARS** représenté par

M. Mourad FRADI

BILANS COMPARES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2012 & 31 DECEMBRE 2011

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	31/12/2012	31/12/2011
ACTIF			
<i>Portefeuille-titres</i>			
Obligations et valeurs assimilées		34 707 529	34 351 497
Titres OPCVM		958 740	960 613
	3.1	35 666 269	35 312 110
<i>Placements monétaires et disponibilités</i>			
Placements monétaires	3.2	4 477 268	4 978 582
Disponibilités	3.3	5 744 380	4 673 265(*)
		10 221 648	9 651 847
<i>Créances d'exploitations</i>			21 176(*)
<i>Autres actifs</i>			
TOTAL ACTIF		45 887 917	44 985 133
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	3.4	123 255	112 945
Autres créditeurs divers		10 078	4 228
TOTAL PASSIF		133 333	117 173
Capital	3.5	44 382 096	43 464 239
Sommes distribuables	3.6	1 372 488	1 403 721
Sommes distribuables des exercices antérieurs			
Sommes distribuables de l'exercice		1 372 488	1 403 721
ACTIF NET		45 754 584	44 867 960
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		45 887 917	44 985 133

(*) : Données retraitées pour les besoins de la comparaison (cf note 3.3)

**ETATS DE RESULTATS
COMPARES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2012 & 31 DECEMBRE 2011**

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	31/12/2012	31/12/2011
Revenus du portefeuille-titres		1 570 967	1 572 026
Dividendes	4.1	33 583	33 859
Revenus des obligations et valeurs assimilées	4.2	1 536 245	1 537 014
Autres revenus		1 139	1 153
Revenus des placements monétaires	4.3	378 413	337 669
Total des revenus des placements		1 949 380	1 909 695
Charges de gestion des placements	4.4	<472 389>	<449 014>
Revenu net des placements		1 476 991	1 460 681
Autres produits			
Autres charges	4.5	<52 903>	<50 410>
Résultat d'exploitation		1 424 088	1 410 271
Régularisation du résultat d'exploitation		<51 600>	<6 550>
Sommes distribuables de la période		1 372 488	1 403 721
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		51 600	6 550
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		<8 212>	95 145
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres		5 191	<45 854>
Frais de négociation		<301>	<325>
Résultat net de la période		1 420 766	1 459 237

**ETATS DE VARIATION DE L'ACTIF NET COMPARES
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2012 & 31 DECEMBRE 2011**

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Notes	31/12/2012	31/12/2011
<u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>		<u>1 420 766</u>	<u>1 459 237</u>
Résultat d'exploitation		1 424 088	1 410 271
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		<8 212>	95 145
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		5 191	<45 854>
Frais de négociation		<301>	<325>
<u>Distributions de dividendes</u>		<1 544 654>	<1 544 530>
<u>Transactions sur le capital</u>		<u>1 010 512</u>	<u><795 874></u>
Souscriptions		58 931 204	54 932 573
Capital		57 272 097	53 319 040
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice		<1 984>	36 368
Régularisation des sommes distribuables		1 661 091	1 577 165
Rachats		<57 920 692>	<55 728 447>
Capital		<56 353 352>	<54 129 027>
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice		4 418	<32 953>
Régularisation des sommes distribuables		<1 571 758>	<1 566 467>
<u>Variation de l'actif net</u>		<u>886 624</u>	<u><881 167></u>
<u>Actif net</u>			
En début de période		44 867 960	45 749 127
En fin de période		45 754 584	44 867 960
<u>Nombre d'actions</u>			
En début de période		428 659	436 657
En fin de période		437 720	428 659
<u>Valeur liquidative</u>		<u>104,529</u>	<u>104,671</u>
<u>Taux de rendement</u>		<u>2,99%</u>	<u>3,24%</u>

Notes aux états financiers
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2012
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

1 – PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société SICAV ENTREPRISE est une société d'investissement à capital variable de type obligataire, régie par le Code des Organismes de Placement Collectif.

Elle a été créée le 2 mai 2005 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion du portefeuille titres de la SICAV est assurée par la société TUNISIE VALEURS.

L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds de la SICAV.

La société SICAV ENTREPRISE bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 janvier 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés, En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

2 – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 décembre 2012 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par la société pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2 Evaluation des placements en obligations et valeurs assimilées

Les placements en obligations et valeurs similaires admises à la cote sont évalués à la date d'arrêté à la valeur de marché du 31/12/2012, ou à la date antérieure la plus récente. Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et Bons de Trésors sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

2.3 Placements monétaires

Cette catégorie de titres comprend les billets de trésorerie, les certificats de dépôt et les bons du trésor émis sur le marché monétaire. Ces valeurs sont évaluées à la date d'arrêtée à leur valeur nominale déduction faite des intérêts précomptés non courus.

2.4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.5 Capital social

Le capital social est quotidiennement augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

2.6 Le résultat net de la période

Le résultat net de la période est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres et des placements monétaires, diminué des autres charges.
- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins values réalisées et/ou potentielles sur actions et obligations et diminué des frais de négociation.

2.7 Sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent au résultat d'exploitation de la période majoré de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

La régularisation des distributions de l'exercice en cours est égale à une fraction du prix d'émission et de rachat, calculée au prorata des résultats d'exploitation.

2.8 Abonnement des charges

Les commissions du gestionnaire et la redevance payée au Conseil du Marché Financier sont provisionnées au jour le jour en pourcentage de l'actif net.

3 – NOTES SUR LE BILAN**3.1 Portefeuille titres :**

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2012 se détaille comme suit:

	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% actif</u>
<u>Obligations et valeurs assimilées</u>				
<u>Obligations de sociétés</u>				
AB SUBORDONNE 08 B	3 000	240 000	248 285	0,54%
AIL 2008	13 000	260 000	263 445	0,57%
AIL 2009/1	11 000	440 000	459 567	1,00%
AIL 2010/1	2 000	120 000	123 701	0,27%
AIL 2011/1	10 000	800 000	825 004	1,80%
AIL 2012/1 F	5 000	500 000	515 189	1,12%
AMEN BANK 2006	11 880	594 002	614 759	1,34%
AMEN BANK SUB 2010	2 000	173 320	175 600	0,38%
AMEN BANK SUB 2011-1	4 000	360 000	364 669	0,79%
AMEN BANK SUB 2012 A	1 000	100 000	101 452	0,22%
ATB 2007/1 A	2 000	100 000	102 252	0,22%
ATB 2007/1 D	2 000	160 000	164 573	0,36%
ATL 2006/1	5 000	100 000	102 849	0,22%
ATL 2008/1	3 000	60 000	61 846	0,13%
ATL 2009	10 000	400 000	411 621	0,90%
ATL 2010/1	5 000	300 000	305 005	0,66%
ATL 2010/2 TV	10 000	1 000 000	1 000 227	2,18%
ATL 2011 TF	2 000	200 000	208 825	0,46%
ATL 2012/1 TF	5 000	500 000	514 490	1,12%
ATL SUBORDONNE 2008	10 000	1 000 000	1 020 252	2,22%
ATTIJARI BANK 2010	10 000	857 140	885 822	1,93%
BH 2009	5 000	461 500	461 554	1,01%
BH SUBORDONNE 2007	5 000	200 000	200 590	0,44%
BNA SUBORDONNE 2009	25 000	1 999 765	2 063 440	4,50%
BTE 2010 A	1 500	120 000	121 324	0,26%
BTE 2010 B	3 500	315 000	319 281	0,70%
BTK 2009 CAT.D	1 500	135 000	140 351	0,31%
BTK 2012/1 B	10 000	1 000 000	1 006 490	2,19%
CIL 2007/1	5 000	100 000	105 058	0,23%
CIL 2007/2	3 000	60 000	62 677	0,14%
CIL 2008/1	7 000	140 000	142 493	0,31%
CIL 2009/1	4 000	160 000	163 182	0,36%
CIL 2009/2	5 000	200 000	202 545	0,44%

CIL 2009/3	3 000	180 000	186 982	0,41%
CIL 2010/1	7 500	450 000	458 026	1,00%
CIL 2010/2	4 000	240 000	241 668	0,53%
CIL 2011/1 TF	4 000	320 000	332 349	0,72%
CIL 2011/1 TV	9 000	720 000	742 784	1,62%
CIL 2012/1 TF	4 000	400 000	414 571	0,90%
FCC BIAT CREDIM 2 P3	200	200 000	201 226	0,44%
FCC BIAT CREDIMMO 1	400	310 632	312 374	0,68%
HANNIBAL LEASE	2 000	40 000	41 416	0,09%
MOURADI PALACE 05 A	3 000	60 000	61 641	0,13%
MOURADI PALACE 05 B	3 000	60 000	61 641	0,13%
PANOBOIS 2007	2 000	120 000	124 548	0,27%
SIHM 2008	2 000	120 000	121 868	0,27%
STB 2008/2	3 000	243 750	254 762	0,56%
TL 2008/1	3 600	72 000	73 898	0,16%
TL 2008/2	3 000	60 000	60 299	0,13%
TL 2008/3	3 000	120 000	125 797	0,27%
TL 2009/2	8 000	480 000	494 989	1,08%
TL 2010/2	6 000	360 000	361 908	0,79%
TL 2011/1 F	7 000	560 000	574 468	1,25%
TL 2011/3 F	9 000	900 000	938 898	2,05%
TL 2012-2 B	6 600	660 000	664 135	1,45%
TL 2012/1 B TF	2 800	280 000	288 323	0,63%
TL SUB 2010 TV	4 000	320 000	330 535	0,72%
TL SUBORDONNE 2009	3 400	136 000	137 650	0,30%
UIB 2009/1 TR B	5 000	399 950	408 051	0,89%
UIB 2009/1 TR C	15 000	1 275 000	1 302 467	2,84%
UIB 2011/1 TR B	4 000	380 000	386 716	0,84%
UIB 2011/2	6 000	600 000	626 076	1,36%
UIB 2012/1 A	15 000	1 500 000	1 512 011	3,30%
UNIFACTOR 2008	4 000	80 000	83 339	0,18%
Total Obligations de sociétés		24 803 059	25 383 834	55,31%
Bons du trésor assimilables				
BTA 03-2019 5,50%	4 175	4 173 700	4 323 680	9,42%
BTA 10-2015 5,00%	1 000	984 500	993 377	2,16%
BTA 10-2013 6,10%	935	951 350	955 136	2,08%
BTA 07-2017 6,75%	900	892 880	916 048	2,00%
BTA 03-2016 5,25%	150	146 700	152 107	0,33%
BTA 05-2022 6,90%	25	27 000	27 416	0,06%
Total Bons du trésor		7 176 130	7 367 764	16,05%
Bons du trésor Zéro Coupon				
BTZC OCT 2016	2 640	1 477 407	1 955 931	4,26%
Total Bons du trésor Zéro Coupon		1 477 407	1 955 931	4,26%

Total obligations et valeurs assimilées		33 456 596	34 707 529	75,62%
Titres OPCVM				
UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	6 109	637 731	636 662	1,39%
SICAV AXIS TRESORERIE	3 021	324 864	322 078	0,70%
Total titres OPCVM		962 595	958 740	2,09%
Total		34 419 191	35 666 269	77,71%

Les entrées en portefeuilles titres au cours de l'exercice 2012 se détaillent comme suit :

	<u>Coût d'acquisition</u>
Obligations	5 340 000
Bons du trésor assimilables	6 056 110
	<u>11 396 110</u>

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2012 se détaillent comme suit :

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Intérêts courus nets</u>	<u>Prix de Cession</u>	<u>Plus ou moins values réalisées</u>
Obligations	4 799 719	-	4 799 719	-
Bons du trésor assimilables	6 316 080	132 047	6 453 318	5 191
	<u>11 115 799</u>	<u>132 047</u>	<u>11 253 037</u>	<u>5 191</u>

3.2 Placements monétaires :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2012 se détaille comme suit :

	<u>Valeur nominale</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% actif</u>
<u>Certificats de dépôt</u>				
AMEN BANK au 08/01/2013	1 000 000	975 277	999 135	2,18%
AMEN BANK au 14/01/2013	1 000 000	975 277	998 393	2,18%
AMEN BANK au 29/03/2013	500 000	481 316	495 484	1,08%
AMEN BANK au 07/04/2013	500 000	481 316	495 017	1,08%
Total émetteur AMEN BANK	<u>3 000 000</u>	<u>2 913 186</u>	<u>2 988 029</u>	<u>6,52%</u>
BTKD au 07/06/2013	500 000	479 147	490 906	1,07%
Total émetteur BTKD	<u>500 000</u>	<u>479 147</u>	<u>490 906</u>	<u>1,07%</u>
Total Certificats de dépôt	<u>3 500 000</u>	<u>3 392 333</u>	<u>3 478 935</u>	<u>7,59%</u>

Billets de trésorerie**Billets de trésorerie précomptés**

TUNISIE FACTORING au 15/01/2013	1 000 000	994 045	998 333	2,18%
Total émetteur TUNISIE FACTORING	1 000 000	994 045	998 333	2,18%
Total billets de trésorerie	1 000 000	994 045	998 333	2,18%
Total placements monétaires	4 500 000	4 386 378	4 477 268	9,77%

3.3 Disponibilités :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2011 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Dépôt à vue Amen Bank Pasteur	5 539 927	2 839 157
Amen Bank Med V	271 794	22 753
Amen Bank Pasteur	140 023	119 328
Intérêts courus sur dépôt à vue et compte à terme	83 303	68 015
Compte à terme Amen Bank Pasteur	-	1 500 000
Retenue à la source sur intérêts dépôt à vue et compte à terme	<16 661 >	<13 603 >
Liquidation émissions/rachats	<274 006 >	137 615
	<u>5 744 380</u> (i)	<u>4 673 265</u> (ii)

(i) Les coupons à recevoir au 31 décembre 2012 ont été portés à la rubrique « Autres créditeurs divers ».

(ii) Les coupons à recevoir ont été reclassés au 31 décembre 2011 à la rubrique « Créances d'exploitations ».

3.4 Opérateurs créditeurs :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2012 correspond au montant à payer à la société TUNISIE VALEURS au titre de la commission de gestion pour la période allant du 1^{er} octobre au 31 décembre 2012.

3.5 Capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012 se détaillent comme suit :

Capital au 1^{er} janvier 2012

Montant	43 464 239
Nombre de titres	428 659
Nombre d'actionnaires	212

Souscriptions réalisées

Montant	57 272 097
Nombre de titres	564 837
Nombre d'actionnaires entrants	43

Rachats effectués

Montant	56 353 352
Nombre de titres	555 776
Nombre d'actionnaires sortants	26

Autres mouvements

Différences d'estimation (+/-)	<8 212 >
Plus ou moins-value réalisée	5 191 >
Frais de négociation	< 301 (i>
Régularisations des sommes non distribuables	2 134
Résultat antérieur incorporé au capital	300 (i)

Capital au 31 décembre 2012

Montant	44 382 096
Nombre de titres	437 720
Nombre d'actionnaires	229
Taux de rendement	2,99% (ii)

(i) L'assemblée générale ordinaire du 18 mai 2012 a décidé d'intégrer le reliquat non distribuable provenant des arrondis au capital social.

(ii) Le calcul du taux de rendement a été effectué en tenant compte d'un dividende distribué en 2012 de 3,274 DT par action.

3.6 Sommes distribuables :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2012 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Résultat d'exploitation	1 424 088	1 410 271
Régularisations du résultat d'exploitation	<51 600 >	<6 550 >
	<u>1 372 488</u>	<u>1 403 721</u>

4 – NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT**4.1 Dividendes :**

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2012 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Dividende UNIVERS OBLIGATION SICAV	22 145	23 886
Dividende SICAV AXIS TRESORE	11 438	9 973
	<u>33 583</u>	<u>33 859</u>

4.2 Revenus des obligations et valeurs assimilées :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2012 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Intérêts sur obligations	1 083 337	994 232
Intérêts sur BTA	350 228	446 714
Intérêts sur BTZC	102 680	96 068
	<u>1 536 245</u>	<u>1 537 014</u>

4.3 Revenus des placements monétaires :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2012 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Intérêts sur certificats	169 720	99 794
Intérêts sur dépôt à vue	104 157	100 873
Intérêts sur billets	100 085	113 806
Intérêts sur BTC	4 451	23 196
	<u>378 413</u>	<u>337 669</u>

4.4 Charges de gestion des placements :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2012 à 472 389 DT et correspond à la rémunération du gestionnaire.

4.5 Autres charges :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2012 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Redevance CMF	47 240	44 902
TCL	4 868	4 839
Autres Retenues	795	669
	<u>52 903</u>	<u>50 410</u>

5 – AUTRES INFORMATIONS**5-1 Données par action et ratios de gestion des placements :**

<u>Données par action</u>	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Revenus des placements	4,453	4,455	4,294
	>	>	
Charges de gestion des placements	<1,079	<1,047	<0,961 >
Revenus net des placements	3,374	3,408	3,333
Autres produits		-	-
	>	>	
Autres charges	<0,121	<0,118	<0,108 >
Résultat d'exploitation (1)	3,253	3,290	3,225
	>	>	
Régularisation du résultat d'exploitation	<0,118	<0,015	0,272
Sommes distribuables de l'exercice	3,135	3,275	3,497
	>		
Variation des plus (ou moins) values potentielles	<0,019	0,222	<0,076 >
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,012	<0,108 >	0,296
Frais de négociation	<0,001 >	<0,001 >	-
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	<0,008 >	0,114	0,220
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	3,127	3,404	3,445
Résultat non distribuable de l'exercice	<0,008 >	0,114	0,220
Régularisation du résultat non distribuable	0,005	0,007	0,033
	>		
Sommes non distribuables de l'exercice	<0,003	0,122	0,253
		>	
Distribution de dividende	<3,274 >	<3,497	<3,629 >
Valeur liquidative	104,529	104,671	104,771
<u>Ratios de gestion des placements</u>			
Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,03 %	1,00 %	0,92 %
Autres charges / actif net moyen	0,12 %	0,11 %	0,10 %
Résultat distribuable / actif net moyen	3,00 %	3,13 %	3,34 %

5-2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire :

La gestion de la société SICAV ENTREPRISE est confiée à TUNISIE VALEURS ; celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contrepartie, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1% TTC calculée sur la base de l'actif net quotidien.

L'AMEN BANK assure les fonctions de dépositaire pour la société SICAV ENTREPRISE. Elle est chargée à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de la société,
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrant et le règlement des rachats aux actionnaires sortant.

En contrepartie de ses services, l'AMEN BANK perçoit une rémunération annuelle calculée sur la base de l'actif net et prise en charge par TUNISIE VALEURS.

RAPPORT D'AUDIT - EXERCICE**CLOS AU 31 DECEMBRE 2012**

En exécution de la mission qui nous a été confié par votre conseil d'administration et en application des dispositions du Code des Organismes de Placement Collectif, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012 sur :

- L'audit des états financiers de la société SICAV ENTREPRISE SA, tel qu'ils sont joints au présent rapport, faisant apparaître un total actif de 45 887 917 DT, un actif net de 45 754 584 DT pour 437 720 actions en circulation et une valeur liquidative égale par action à 104,529 DT.
- les autres obligations légales et réglementaires.

I. Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la société SICAV ENTREPRISE SA, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2012, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, et les notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et la présentation fidèle de ces états financiers conformément à la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

A notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société SICAV ENTREPRISE SA au 31 décembre 2012, ainsi que de la performance financière et la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

II. Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

1- Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2012.

2- Les dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001 relatif aux conditions d'inscription des valeurs mobilières et aux intermédiaires agréés pour la tenue des comptes en valeurs mobilières ne sont pas entièrement respectées.

3- En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux Normes Internationales d'Audit, nous n'avons pas relevé des insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers.

Le commissaire aux comptes :

Mourad FRADI

Tunis, le 16 avril 2013

RAPPORT SPECIAL

En application des articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

1- Conventions et opérations nouvellement réalisées

Votre conseil d'administration ne nous a informés d'aucune nouvelle convention conclue au cours de l'exercice 2012. Par ailleurs, nos investigations ont relevé l'existence des conventions suivantes qui rentrent dans le cadre des articles précités :

- ✓ La société SICAV ENTREPRISE SA a souscrit à des emprunts obligataires émis par la société TUNISIE LEASING. Le montant des intérêts nets comptabilisés au titre de 2012 s'élève à 181 502 DT.
- ✓ La société SICAV ENTREPRISE SA a souscrit à des billets de trésorerie émis par la société TUNISIE LEASING. Le montant des intérêts nets comptabilisés au titre de 2012 s'élève à 6 170 DT.
- ✓ La société SICAV ENTREPRISE SA a souscrit à des billets de trésorerie émis par la société TUNISIE FACTORING. Le montant des intérêts nets comptabilisés au titre de 2012 s'élève à 93 914 DT.

2- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012 :

- ✓ La gestion de la société SICAV ENTREPRISE SA est confiée à TUNISIE VALEURS ; celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contrepartie, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1% TTC calculée sur la base de l'actif net quotidien qui s'élève, au titre de l'exercice 2012, à 472 389 DT.

3- Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants

Votre conseil d'administration ne nous a pas informé de l'existence d'obligations ou d'engagements envers les dirigeants.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

Le commissaire aux comptes :

Mourad FRADI

Tunis, le 16 avril 2013